This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

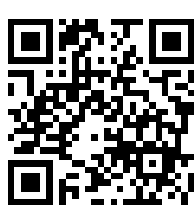

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 377938 DUPL

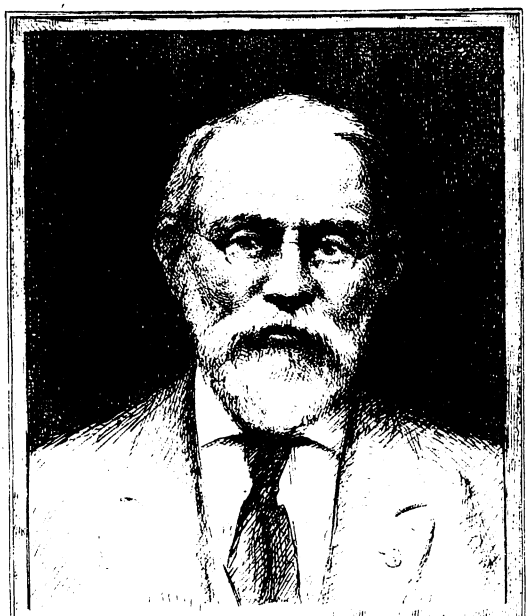

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

SOCIÉTÉ

DE

STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Hosted by Google

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Hosted by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DE

STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

2e SÉRIE. — TOME XX

1882

PREMIÈRE PARTIE

NIORT

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

RUE SAINT NICOLAS.

Hosted by Google

Hosted by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Année 1882

Membres titulaires résidants

MM. ARNAULDET (Edmond), vice-président au tribunal civil.
ARNAULDET (Thomas), bibliothécaire de la ville.
BABERT DE JUILLÉ, juge au tribunal civil.
BARDONNET (Abel), membre de la Commission de la Bibliothèque de Niort.
BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département.
BERTON, ex-inspecteur des enfants assistés.
BREUILLAC (Emile), propriétaire.
BREUILLAC (Ernest), notaire.
BROSSARD-BAUDRY, propriétaire.
CHEVILLARD, architecte du département.
CLAVEL (Paul), ancien magistrat.
CLOUZOT (Léon), libraire-éditeur.
DELAVAULT (Eugène), ✻, membre du Conseil général.
DELESTRÉE, inspecteur d'académie.
DEMAY (Henri), propriétaire.
DESAIVRE (Léo), conseiller général.
DETZEM, ✻, ingénieur en chef de la Sèvre Niortaise, en retraite.

Hosted by Google

MM. Deville, banquier.
Ducrocq (Auguste), ✻, sous-intendant militaire, en retraite.
Eymer (Victor), docteur en médecine.
Fontant, ✻, docteur en médecine.
Francs (L.-B. des), docteur ès-lettres, ancien professeur au Lycée Fontanes.
Frappier (Alfred), propriétaire.
Frappier (Paul), propriétaire.
Galodé (Émile), propriétaire.
Gaullier (de), ancien magistrat.
Gauné, ✻, docteur en médecine.
Germain (Louis), ✻, propriétaire.
Giraud (Henri), ✻, député à l'Assemblée nationale.
Giraudeau (Théophile), propriétaire.
Guérineau, ancien magistrat.
Henry, juge au tribunal civil.
Herbault, ex-substitut du procureur de la République.
Laugaudin, ✻, ancien officier de marine.
Laurence, propriétaire.
Lauzon (Ernest de), propriétaire à Niort.
Léaud, avocat.
Le Roux (Théobald), contrôleur des contributions directes.
Limouzain, pharmacien de première classe.
Maudet (Gustave), ancien notaire.
Modelski, ingénieur des ponts et chaussées.
Monnet (Alfred), ✻, sénateur.
Nivard (Antonin), juge au tribunal civil.
Noirot (Ernest), ancien président du tribunal de com.
Nourry (Gaston), ancien magistrat.
Pillet, docteur en médecine.
Plasse, médecin-vétérinaire.
Proust (Antonin), député à l'Assemblée nationale.
Proust (Henri), propriétaire.
Rochebrochard (Louis de la), propriétaire.
Rouget-Lafosse (Charles), ancien représentant à l'Assemblée législative.

Hosted by Google

MM. Rouget-Lafosse (Henri), propriétaire.
Roy (Edmond), avocat.
Savin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Schmitt (Henri), ✻, agent-voyer en chef, en retraite.
Sicard-Mangou, docteur en droit.
Tonnet (Auguste), docteur en médecine.
Tuffet (Léon), propriétaire.

Nombre des membres titulaires résidants : 58.

Membres titulaires non résidants.

MM. Barbaud (Clodomir), juge au tribunal civil de Bressuire.
Baugier (Tony), directeur du *Journal officiel,* 16, boulevard Saint-Michel, Paris.
Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
Beaussant, ancien préfet, Paris.
Boreau, géologue, Parthenay.
Caillé (Adolphe), O. ✻, ancien chef de bureau au Ministère de la Guerre, Exoudun.
Chamard (Dom), religieux bénédictin.
Drochon (Bénoni), curé à l'Absie.
Garoteau, ancien juge de paix, Champdeniers.
Gorry-Bouteau, propriétaire, Belleville, près Thouars.
Imbert, membre du Conseil général, Thouars.
Juzancourt (de), capitaine au 9e cuirassiers, au camp de Châlons.
Le Charpentier, propriétaire, Saint-Maixent.
Ledain (Bélisaire), ancien conseiller de Préfecture, Poitiers.
Lévrier (Gabriel), juge de paix, Celles.
Nansouty (de), O. ✻, général de brigade en retraite, Pic du Midi de Bigorre.
Bon Petiet, conseiller général.
Richard (Alfred), archiviste de la Vienne.
Richard (O.), ex-procureur de la République, La Roche-sur-Yon.

Hosted by Google

MM. RITTER (Frédéric), ✱, ingénieur en chef, Montpellier.
ROCHEBROCHARD (Raoul DE LA), propriétaire à Aiffres.
ROCHEJACQUELEIN (marquis DE LA), député à l'Assemblée nationale.
RONDIER, juge au tribunal civil de Melle.
SAINT-MARC (Camille), juge de paix, Frontenay-Rohan-Rohan.
SAUZÉ, docteur en médecine et conseiller général, La Mothe-Saint-Héraye.
SEGRÉTAIN (Alexandre), C. ✱, général du génie, 6, rue Férou, Paris.
SOUCHÉ (B.), instituteur communal, Pamproux.
SOUTAIN, chef de bureau à la préfecture, en retraite, Pont-d'Épannes.
TAUDIÈRE (Paul), conseiller général, Parthenay.
THOREAU LASALLE (Léopold), juge, Melle.
TORNEZY, ex-procureur de la République, Poitiers.

Nombre des membres titulaires non résidants : 31.

Membres correspondants.

MM. BREMOND D'ARS (DE), ancien sous-préfet, Nantes.
BRUNET, docteur en médecine, directeur de l'asile d'Evreux.
DOINEL, archiviste du Loiret.
DUVAL (Louis), archiviste de l'Orne.
FLEURY (Paul DE), archiviste de la Charente.
GAUTHIER DE CLAUBRY, professeur libre, rue Moisson-des-Roches, Paris.
GOUGET, archiviste de la Gironde, rue d'Aviau, Bordeaux.
GRANDMAISON, archiviste d'Indre-et-Loire.
GRIMAUX, ✱, répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, boulevard Montparnasse, Paris.
HAZARD (Paul), procureur de la République, Baugé, (Maine-et-Loire).

Hosted by Google

MM. HUBSCHLING, Direc[r] hono[re] de la Statistique, Bruxelles.
LA CROIX (le révérend père de), Poitiers.
LACURIE (l'abbé), Saintes.
LAMBERT, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, rue de Berlin, Paris.
LARGEAU (Victor), membre de la Société de géographie de Paris.
LASTIC SAINT-JAL (Vicomte DE), Poitiers.
LEMARIÉ, naturaliste, Saint-Jean-d'Angély.
LEMONNIER, professeur à la Faculté des sciences, Nancy.
LUCE (Siméon), archiviste, rue des Francs-Bourgeois, 60, Paris.
LUNIER, inspecteur du service des aliénés, Paris.
MABILLEAU (Léopold), professeur à la faculté des lettres, Toulouse.
MAIRAND, conducteur des ponts et chaussées, Tarbes.
MARCHEGAY (Paul), les Roches-Baritaud (Vendée).
MUSSET (Paul), bibliothécaire municipal, La Rochelle.
RATTIER DE SUSVALLON (Ernest), Bordeaux.
ROCHEBRUNE (Octave DE) ✻, propriétaire, Fontenay-le-Comte (Vendée).
ROCHEBRUNE (Trémeau DE), Angoulême.
TEILLEUX, docteur en médecine, Saint-Robert (Isère).
VERGNÉE (DE LA), avocat, La Rochelle.

Nombre des Membres correspondants : 30.

Bureau de la Société.

MM. EYMER (Victor), *président.*
DESAIVRE, LÉAUD (Th.), *vice-présidents.*
BARDONNET, *secrétaire.*
ROY (Edmond), *secrétaire-adjoint.*
BREUILLAC (Emile), *trésorier.*

Hosted by Google

Conservateurs des collections.

BEAUX-ARTS.

M. N.....

SCIENCES NATURELLES.

MM. DUCROCQ, ✱.
BABERT DE JUILLÉ.

ARCHÉOLOGIE ET NUMISMATIQUE.

MM. BARDONNET.
ROY.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE.

MM. FRAPPIER (Paul).
ARNAULDET (Edmond).
GUÉRINEAU.

Préposé aux collections.

M. FOURNIER.

Commission des impressions

Les membres du Bureau.

MM. DES FRANCS.
ROY.
EYMER.
NIVARD.

Commission du tumulus de Bougon

MM. BABERT DE JUILLÉ.
FRAPPIER (Paul).
IMBERT.
ROY.
SAUZÉ.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS.

Algérie. — Société Algérienne de Climatologie, Sciences Physiques et Naturelles, à Alger.

Hosted by Google

Algérie.	Société Nationale d'Agriculture, à Alger.
Alsace-Lorraine.	des Lettres, Sciences et Arts, à Metz.
Calvados.	des Beaux-Arts de Caen.
Charente.	Archéologique et Historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure.	d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort.
Charente-Inférieure.	de Géographie, à Rochefort.
Charente-Inférieure.	Historique et Scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Charente-Inférieure.	des Archives Historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
Creuse.	des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Drôme.	Départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, à Valence.
Garonne (Haute).	Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Hérault.	Archéologique de Béziers.
Hérault.	pour l'étude des Langues Romanes, à Montpellier.
Indre-et-Loire.	Archéologique de Touraine, à Tours.
Indre-et-Loire.	d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
Loir-et-Cher.	des Sciences et Lettres, à Blois.
Loire-Inférieure.	Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Maine-et-Loire.	Académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Marne.	Académie de Reims.
Morbihan.	Polymathique du Morbihan, à Vannes.

Hosted by Google

Oise.	Société Académique, à Beauvais.
Pas-de-Calais.	des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Pyrénées-Orientales.	Agricole-Scientifique des Pyrénées-Orientales à Perpignan.
Pyrénées (Basses).	des Sciences et Arts de Pau.
Rhône.	d'Agriculture de Lyon.
Rhône (Bouches-du).	de Statistique de Marseille.
Sarthe.	Historique et Archéologique du Maine, au Mans.
Seine.	des Antiquaires de France, à Paris.
Seine.	Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
Seine-Inférieure.	des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Rouen.
Somme.	des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Tarn.	Littéraire et Scientifique de Castres.
Vendée.	d'Émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Vienne.	Académique, d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.
Vienne.	des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Haute-Vienne.	Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.
Yonne.	Archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

États-Unis.	Annual report of the board of regents. Washington.
Norwège.	Der kœniglische Norske universitet. Christiania.

Nombre des Sociétés savantes : 40.

Hosted by Google

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE NIORT

II

LES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

X^me^-XVIII^me^ SIÈCLE

ŒUVRE POSTHUME

DE

M. Apollin BRIQUET

Homme de lettres,
Ancien Archiviste municipal de Niort,
Membre de la Société des Archives historiques du Poitou.

Hosted by Google

Hosted by Google

INTRODUCTION

Nous offrons aujourd'hui à nos confrères de la Société de Statistique, et comme en-tête du quarantième volume de nos *Mémoires*, le travail posthume de M. Apollin Briquet sur les établissements charitables de Niort.

Lorsque nous entreprîmes, il y a une vingtaine d'années, le récolement, le numérotage et l'appel des archives municipales, précisément d'après l'inventaire Briquet, travail que l'archiviste du département, M. Gouget, menait en maître, et où j'étais disciple, nous fûmes étonnés du peu de conclusions générales que l'on pouvait tirer de cet ensemble, pourtant remarquable, de documents. La clarté historique nous arrivait de la même manière que dans les nuits d'été la lumière diffuse des étoiles; nous voulons dire qu'une foule de points étincelants et lumineux apparaissaient, et qu'au fond cependant il régnait une demi-obscurité d'ensemble. C'est que, comme l'a fait observer depuis M. Gouget dans son Mémoire du commerce, malgré les trois mille numéros du chartrier municipal, il est des siècles pour lesquels on n'a rien. D'autre part ce beau dépôt subsiste seul à Niort, et l'histoire qui vit surtout de faits accumulés, de rapprochements et de comparaisons, n'y trouve pas matière suffisante à aperçus d'ensemble, à généralisations et à coups d'ailes. Comme donc nous ne pouvions reconstituer totalement la vie de nos ancêtres, mais qu'il était possible de

Hosted by Google

les montrer à l'œuvre sur des points spéciaux, nous trouvâmes, — ou pour mieux dire, on m'expliqua et je compris, — qu'il était bon de procéder par monographies partielles résolvant les difficultés de détail et formant des jalons pour la future histoire. Et c'est ainsi qu'est né ce Mémoire sur le commerce, œuvre d'un esprit élevé, à laquelle il n'y a d'autre reproche à faire que d'avoir cru nos compatriotes trop instruits et d'avoir condensé les détails devant le grand public, de la même façon qu'on aurait fait devant un auditoire trié sur le volet d'initiés et de savants.

Beaucoup plus récemment, lorsque M. Briquet, de nouveau Poitevin, entra dans notre Société d'archives historiques, où il a publié ce Besly qui, après l'inventaire municipal de Niort, demeurera sa plus belle œuvre, le secrétaire de cette Société, Alfred Richard, relia pour ainsi dire le présent au passé, en mettant le vieux maître en rapport avec nous qui conservions de notre mieux les belles idées de Gouget, passé dans la Gironde, le souvenir de l'inventaire sommaire de Duval, aujourd'hui archiviste de l'Orne. Nous ne nous étions jamais vus, M. Briquet et nous, (bien qu'ayant évidemment vécu très près les uns des autres, à l'ombre du même clocher, alors que nous portions encore la besace de l'écolier et qu'il était déjà dans la force de l'âge) ; mais ayant les mêmes penchants, la liaison fut bientôt faite et l'histoire de Niort fut vite en jeu. « Je n'ai jamais cessé d'étudier cette ville, nous dit-il dès les premiers mots, non pas pour une œuvre d'ensemble que je ne crois pas possible avec le seul secours de ses archives, mais pour des travaux de détail. Le Mémoire sur les établissements charitables (celui qui suit) est absolument prêt, fors peut-être quelques recherches dans les registres de délibérations dont je n'avais pas terminé la lecture lorsque je suis parti. » Et nous de lui soumettre quelques beaux projets de travail, non pas à Niort, car il se sentait déjà vieux et faible, mais aux archives de la Vienne, par communication de l'inventaire manuscrit des registres de délibération et transcription in extenso, dans le dépôt et à ses ordres, des fragments qu'il désirerait. Mais ce dont nous fûmes frappés le plus dans ses paroles, ce fut de la

Hosted by Google

coïncidence de ses conclusions d'une histoire totale impossible pour le moment, et lorsque sa mort eut mis fin à nos plans et que, par l'intermédiaire aimable dont nous parlons ailleurs, notre Société de statistique eut acquis les papiers du défunt, cela nous décida à publier cette œuvre avec le titre même de celle de Gouget. Certes, il est impossible de trouver deux natures plus opposées dans leurs travaux ; l'une apportant à l'exactitude minutieuse des détails le même soin que l'autre met à généraliser les faits et à déduire les lois qui les régissent, mais les efforts sont unis chez les deux travailleurs, puisqu'ils partent des mêmes principes et convergent au même but.

Après cela, que le Mémoire d'Apollin Briquet présente des lacunes de détail, cela n'étonnera personne, puisqu'il avait quitté la ville dès longtemps et que cette dernière révision qu'il projetait, il n'a pu l'entreprendre. Nous avions un instant résolu d'y joindre quelques notes, à la réflexion nous ne l'avons pas fait. Comme il ne s'agissait que de petites additions, elles trouveront toujours place dans les travaux postérieurs, et la publication intégrale du texte non modifié nous a paru plus convenable et plus digne pour la mémoire d'un des hommes qui nous ont précédé dans le travail et frayé la voie où nous marchons, dans l'amour de l'histoire et du pays natal.

Breloux, 10 *août* 1882.

A. Bardonnet.

Hosted by Google

Hosted by Google

LES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

A NIORT

CHAPITRE Ier

L'aumône, dite du Bidon.

Le prieuré de Niort, dépendant de l'abbaye de Charroux, existait dès le xe siècle. Il possédait la plus grande partie du territoire qui compose aujourd'hui les paroisses de Notre-Dame de Niort et de Saint-Florent. Mais ce territoire était presque désert, et le prieur y attira des habitants en leur concédant quelques minces privilèges et, de plus, un secours fixe pendant quatre mois de l'année. C'est à cette cause qu'il faut attribuer l'institution de l'aumône, dite du Bidon, qui consistait en une distribution de pain aux pauvres qui se présentaient le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, depuis le premier jour du carême jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin).

Comme les prieurs étaient seuls administrateurs de cette aumône, on ne trouve aucun titre qui en fasse mention, tant que les moines de Niort perçurent eux-mêmes les revenus de leurs domaines. Mais, lorsque les prieurs devenus trop riches, et ne résidant plus, eurent affermé leur temporel, les maire et échevins de Niort, protecteurs nés des pauvres de la ville, se plaignirent de ce que les fermiers avaient cessé de distribuer l'aumône du Bidon; ce qui donna lieu, le 5 février 1644, à l'ordonnance suivante :

Hosted by Google

« François Laurens, écuyer, sieur de Beaulieu, conseiller du Roi, président, lieutenant-général civil et criminel, juge-prévôt-châtelain par réunion, et commissaire-examinateur au siège de Niort; par suite du jugement rendu par moi, le 19 février 1643, qui ordonnait une enquête sur l'institution, l'ancienne usance et distribution de l'aumône appelée le Bidon, dont le prieur de Niort est tenu; vu l'enquête faite à ce sujet:

« Arrête que les fermiers du prieur donneront ladite aumône le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, depuis le premier jour du carême jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste. La distribution aura lieu de neuf heures du matin jusqu'à midi. Les pains seront de beau blé méture, au moins un quart froment, un quart baillarge, un quart seigle et un quart avoine ou jarrousse. Chaque pain sera du poids de 32 onces en pâte et de 28 onces lorsqu'il sera cuit; chacun de ces pains sera distribué pour quatre pauvres. Les fermiers nommeront le boulanger dont ils entendront se servir, huit jours avant la première distribution. Ce boulanger prêtera serment d'exécuter bien et duement le présent règlement. En cas de contravention, le boulanger et les fermiers paieront dix livres d'amende, qui seront distribuées aux pauvres. Les fermiers ne seront tenus de donner cette aumône qu'aux pauvres présents, qui entreront dans le lieu où elle est habituellement distribuée. »

« Signifié, par huissier, à Hugues Bacconeau, Daniel Vaulguyon et Marie Bacconeau, veuve André Brivez, fermiers du temporel du prieuré de Niort. — Lu, publié et affiché sous les halles, dans les rues et carrefours de la ville, le 8 février 1644. »

Pour assurer l'exécution de cette ordonnance, on nomma chaque année des délégués chargés de visiter les pains et d'en surveiller la distribution. — Des procès-verbaux rédigés par ces commissaires pour l'année 1650, il résulte que « le lieu où se faisait cette distribution était une petite logette, située derrière l'église de Notre-Dame, et que l'on nommait le Bidon; que souvent le pain manquait, et qu'alors on donnait à chaque pauvre deux ou trois deniers. Mais les pauvres qui recevaient de l'argent se plaignaient et réclamaient du pain; que le pain n'était pas salé, que souvent il n'était ni pétri ni cuit convena-

Hosted by Google

blement, et enfin qu'il ne pesait pas 28 onces; que le nombre des pauvres qui se présentaient à cette distribution dépassait 4,000 et s'élevait quelquefois à 4,800. » — En effet, le 30 mars 1650, premier jour de carême, on distribua 905 pains et cent sols en deniers : plus de 4,000 pauvres reçurent l'aumône.

Fatigué de lutter contre le mauvais vouloir des fermiers et l'indifférence du prieur, le corps de ville obtint bientôt la réunion de cette aumône à l'hopital général, établissement auquel le prieur dut payer une rente annuelle de 500 livres. C'est ainsi que finit l'aumône du Bidon.

CHAPITRE II.

La charité de la Blée.

L'origine de la charité de la Blée (*caritas messis*) est inconnue. Elle paraît remonter au XII^e^ siècle, lorsque la ville embrassa dans une ceinture de murailles et de tours les deux bourgades qui concoururent à la former, et lorsque Henri II, après son mariage avec Aliénor, eut accordé le droit de commune aux habitants de Niort. En effet, cette aumône, qui consistait en une distribution de pain faite annuellement le 3 mai, jour de l'invention de la Sainte-Croix, fut toujours administrée par les maire et échevins qui, probablement, en provoquèrent la fondation. Le titre de *caritas messis*, charité de la moisson, dénote qu'elle était primitivement alimentée par le blé que quelques habitants aumônaient après la moisson. Ces dons se généralisèrent et se transformèrent bientôt en petites rentes, tant en argent qu'en froment, seigle et méture.

Une preuve de l'ancienneté de la charité de la Blée résulte de la modicité des rentes en argent. En 1487, le receveur enregistra dans ses comptes onze rentes, de deux à dix deniers. Or, il faut remonter à la fin du XII^e^ siècle pour trouver une certaine valeur à une rente de deux deniers, puisque, à cette

Hosted by Google

époque, le setier de blé (15 hect. 20) coûtait environ cinq sols, et qu'alors deux deniers représentaient cinq décalitres; tandis qu'en 1487, le décalitre valait déjà quinze deniers, et que trois deniers ne représentaient plus que deux litres de blé; valeur devenue insignifiante.

Le plus ancien titre qui fasse mention de cet établissement charitable est une lettre de partage, du 2 avril 1304, entre André et Pierre Cailleau, par laquelle ils reconnaissent devoir à la charité de la Blée une rente d'un prébendier de froment, sur une maison sise en Beauchamp. — Au mois de novembre 1344, Jean, évêque de Beaune, lieutenant du comte de Poitou, Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, confirment le droit des maire et échevins, de tenir les rentes et devoirs dus à la charité de la Blée.

L'inventaire des archives de la ville, rédigé en 1615, cite « deux papiers de la charité de la Blée et trois rouleaux con- « cernant ladite charité. » Ces titres n'existent plus dans les archives. Une autre pièce, qui aurait été fort intéressante, commence ainsi :

« C'est le papier des rentes et devoirs dus à la charité de la « Blée de la ville de Niort, dressé par moi Olivier Mullot, « receveur des deniers communs de ladite charité, commen- « çant à la fête Saint-Michel 1500, et fut créé receveur par « MM. les maire, bourgeois et échevins de ladite ville, le..... »

Ce premier feuillet a seul échappé à la destruction.

On ne trouve de renseignements importants sur la charité de la Blée, que vers la fin du xv^e^ siècle. Cependant les archives de la ville possèdent deux actes de 1342, qui méritent d'être reproduits, et dont une copie exacte suivra cette notice.

Ces deux titres, datés du 5 janvier 1341 (1342), sont écrits et signés par Roland Malet, clerc de Lamballe, notaire public de l'autorité du Roi. Le premier est un acte de donation de tous ses immeubles et spécialement de la maison sise à Niort, où il fait sa demeure, en retenant toutefois l'usufruit pendant sa vie, par André Cailleau (*Andreas Calidi*), prêtre, à Gilles Pertseschauces, procureur de la charité de la Blée, au profit des pauvres qui viennent prendre part à cette aumône, le jour

Hosted by Google

ou on la distribue. Pertseschauces prend possession de la maison et des autres biens, en faisant jouer les verrous de chaque porte, pour les ouvrir et les fermer. La seconde pièce est l'acte d'investiture, donnée au procureur de la charité de la Blée, devant la grande porte de l'église de Saint-Georges de Beauchamp (*in bello campo Niorti*), en présence d'André Cailleau, par Guillaume de Morillon, ou Moreillon, maire de Niort et commissaire royal des fiefs dans la ville et châtellenie de Niort. Cette investiture eut lieu par la tradition des gants que ledit commissaire tenait dans ses mains. — André Cailleau vivait encore en 1376, et jouissait par conséquent de l'usufruit qu'il s'était réservé. On ne sait ce que devint cette donation, car aucun titre postérieur n'en fait une mention positive.

Les petites rentes que possédait la charité de la Blée n'étaient pas toujours exactement payées. La ville était souvent obligée de compléter avec ses deniers la somme nécessaire pour satisfaire, tant bien que mal, les pauvres qui comptaient sur cette aumône annuelle. Ainsi, en 1456, il fut enjoint au receveur, de présenter ses comptes, et on décida que, si les dépenses de la charité de la Blée avaient dépassé les recettes, le déficit serait pris sur les fonds de la ville. En 1457, les maire et échevins donnèrent 70 sols pour solder les dépenses de la charité. Le receveur de la commune était ordinairement le receveur de cet établissement : il avait, pour cet objet, cent sols de gages. Quelquefois, on chargeait le maire du soin de percevoir les revenus de la charité, ainsi qu'il résulte d'une délibération du 7 février 1455.

Les comptes du receveur de la commune, pour l'année 1487-1488, contiennent des détails fort curieux sur la charité de la Blée. Nous en extrairons ce qui suit :

Quatre-vingt-quinze personnes devaient à la charité de la Blée, des rentes en argent, dont le total s'élevait à 22 livres 14 sols 6 deniers ; mais le receveur n'avait réellement encaissé que 19 livres 1 sol. Les commissaires délégués pour vérifier ce compte, écrivirent en marge : « Le receveur ne rend cy en de-« niers, selon les comptes précédens, comme sera dit cy après. » Puis, à la page suivante, ils inscrivirent les noms de dix-huit

Hosted by Google

débiteurs, qui n'avaient pas encore payé. Les sommes dont ils étaient redevables, montaient à 3 livres 13 sols 6 deniers. — La plus forte rente dont jouissait la charité de la Blée, était de 3 livres 6 sols 8 deniers ; elle avait été léguée par feu sire Jehan Martin, échevin et maire de Niort en 1442, qui l'avait constituée sur sa métairie de Ribray.

Vingt-cinq personnes payaient des rentes en froment : onze débiteurs avaient acquitté leurs redevances, et les commissaires ajoutèrent les noms des quatorze autres débiteurs et le nombre de boisseaux de froment qu'ils devaient fournir. Le receveur avait perçu 31 boisseaux 7/12es, et la recette totale est portée à 45 boisseaux 1/3.

La recette effective en seigle et en méture se réduisit à 12 boisseaux de méture, payés par les héritiers de sire Jehan Martin ; mais les commissaires ajoutèrent aux recettes des rentes dues et non payées qui s'élevaient à 22 boisseaux ; total des rentes en seigles et méture : 34 boisseaux.

« Lesquels froment, mesture et seigle, parce que ledit fro-
« ment n'estoit beau pour emploier à ladite charité, aussi que
« ce n'estoit mesure marchande ne semblable ladite mesture
« et seigle, et qu'il y avoit du décheoit pour la garde d'iceluy,
« a esté mis le boiceau froment à deux sols tournois, et ladite
« seigle et mesture à vingt deniers tournois, ausquelx prix
« ledit receveur en tient cy compte, valant ledit froment audit
« prix, quatre livres dix sols huit deniers tournois, et ladite
« mesture et seigle audit prix de vingt deniers tournois, valant
« cinquante-six sols huit deniers, qui est en somme toute, sept
« livres sept sols quatre deniers. »

En conséquence, la recette totale pour le compte de la charité de la Blée, tant en argent qu'en blé, fut arrêté à la somme de 30 livres 1 sol 10 deniers. Mais, comme les recettes n'étaient pas suffisantes pour couvrir les dépenses, l'excédant fut payé sur les fonds de la commune.

« Pour l'achapt de troys cens trante six boiceaulx de fro-
« ment, mesure marchande du mynage de ladite ville de
« Nyort, achaptez par ledit receveur, chacun boiceau iij sols
« ix deniers, qui est pour chacun cent de froment audit pris

Hosted by Google

« xiij livres xv sols, valant lesdits iij^c xxxvj boiceaulx audit « pris, la somme de ilvj livres iv sols tournois ; lesquelx troys « cens trante six boiceaulx de froment furent baillez aux pan- « netiers pour cuyre et faire le pain de ladite charité, dont fut « ordonné par mondit sieur le mayre, qu'ils en rendroient et « feroient pour chacun boiceau xx pains tout cuits, au prix de « ij deniers la pièce, montant ledit froment ainsi mis en pain « audit pris, six mille sept cens vingt pains. »

Cet article fort curieux, qui semble être clair et précis, est cependant difficile à expliquer. En effet, est-il facile de concevoir qu'un boulanger auquel on fournit un certain nombre de boisseaux de froment qui coûtèrent 46 livres 4 sols, ait pu rendre 6,720 pains de deux deniers la pièce, représentant une somme de 56 livres, somme qui dépasse de 10 livres le prix d'achat du blé? Il est étonnant que ce singulier résultat ait échappé au contrôle du receveur et des commissaires. Il est cependant certain que Geoffroy Fayfeu, le receveur de la commune, a, dans cette circonstance, simulé un bon marché à ses dépens. En effet, il a écrit que 336 boisseaux de froment, à 3 sols 9 deniers le boisseau, donnaient pour cent boisseaux 13 livres 15 sols, et valaient les 336 boisseaux, 46 livres 4 sols. Or, cent boisseaux à 3 sols 9 deniers, font 18 livres 15 sols et non pas 13 livres 15 sols, et par conséquent, les 336 boisseaux valent 63 livres, au lieu de 46 livres 4 sols. La différence est donc de 16 livres 16 sols, que le receveur perdit par une erreur de calcul, ou plutôt par une erreur de copie. Il oublia d'écrire une lettre numérale, et il inscrivit xiij livres xv sols, au lieu de xviij livres xv sols.

A l'aide de cette rectification, tout s'explique. L'achat du froment coûta 63 livres; le boulanger rendit du pain, pour une somme de 56 livres. La différence, 7 livres, représente une partie des frais de mouture, de cuisson et de main-d'œuvre, frais qui furent complétés avec le son et les gruaux, qui restèrent au boulanger.

Un pain de deux deniers, convenablement cuit, pesait en 1487, une livre et demie, ou 24 onces. Ainsi, les 6,720 pains formaient un total de 10,080 livres.

Hosted by Google

De plus, on acheta à Jehan Jolis et à Pierre Josepht, fouassiers d'Exoudun, 830 fouasses qui coûtèrent deux deniers la pièce; mais, dit le receveur, ils donnèrent 13 fouasses pour 12, et ainsi les 830 fouasses furent payées 6 livres 5 sols. Nouvelle erreur de calcul. En effet, 6 livres 5 sols représentent le prix de 750 fouasses, soit de 62 douzaines 1/2. On devait donc avoir reçu en sus, 62 ou 63 fouasses. Or, 750 ajoutés à 63 ne font que 813 fouasses, au lieu de 830. Les 830 fouasses, achetées à 1 pour 12 d'escompte, ont dû être payées 6 livres 7 sols 8 deniers, valeur de 766 environ.

« Item, pour ce que ledit pain susdit ne peut pas fournir « pour donner au peuple qui vint à ladite charité, on convint « achapter le nombre de trente douzenes de miches des pan- « netiers de ladite ville, à 22 deniers la douzenne, montant « lesdites trente douzennes et estant en somme lesdits 360 « pains audit pris, non comprins trante fouaces prinses outre « le nombre susdit, du pris de deux deniers la pièce, qui est « en somme toute soixante sols. »

Le prix des miches achetées aux boulangers de la ville se trouve être inférieur d'un sixième au prix des pains fabriqués au compte de la commune. C'est que les commissaires délégués pour la distribution de la charité de la Blée, les payèrent d'après leur poids réel; ainsi, ces miches pesaient 20 onces, au lieu de 24. On peut conclure de là qu'en 1488, les boulangers fraudaient déjà les habitants sur le poids du pain. Ceci explique la recommandation souvent répétée dans les documents de cette époque : « Le pain sera bien et deuement panneté et cuit sans fraude. »

Il paraît singulier qu'on donnât en aumône, des fouasses, espèce de pâtisserie grossière que tous les Poitevins connaissent et que l'on vend encore à profusion, à l'époque des foires et des ballades. On voit ainsi que les fouasses, chantées par Rabelais, remontent à une haute antiquité. Des fouasses devaient coûter plus cher que des miches; il est donc probable qu'une fouasse valant deux deniers ne pesait qu'une livre.

D'après ce qui précède, on distribua aux pauvres, le samedi 3 mai 1488, 6,720 pains de 24 onces, 360 miches de 20 onces

Hosted by Google

et 860 fouasses d'une livre ; c'est-à-dire, 11,390 livres poids, tant en pain qu'en fouasses. Il était d'usage de donner un pain à chaque pauvre ; on aurait donc fait l'aumône, en 1488, à 7,940 pauvres. Ce nombre est effrayant, mais il n'est pas invraisemblable à une époque où l'on faisait si peu pour le peuple, où les fléaux de toute espèce, venant de Dieu ou des hommes, décimaient, ruinaient, ou chassaient les habitants.

Pendant les huit jours qui précédèrent cette distribution, Symonnet Bérault, le trompette de la ville, avait publié la charité de la Blée ; les curés l'avaient annoncée aux prônes des églises paroissiales. Les pains et les fouasses furent déposés dans le logement du portier du château, préalablement nettoyé par un homme qui reçut dix deniers pour son salaire. Le procureur, le contrôleur et le greffier de la commune, les quatre sergents gagés de l'hôtel-de-ville, quatre bourgeois et deux prêtres comptèrent les pains, les pesèrent et les distribuèrent. Afin que personne ne pût s'introduire furtivement dans la cour du château, quatorze hommes furent placés le long des murs, aux endroits où de larges brèches laissaient un passage libre aux pauvres, impatients de recevoir leur quote-part. La foule était immense. Dès que la distribution commença, les sacristains ébranlèrent les cloches des trois églises paroissiales, qui sonnèrent pendant tout le temps que les aumônes furent distribuées.

On avait calculé que 6,720 pains et 830 fouasses suffiraient pour satisfaire les indigents ; il n'en fut pas ainsi. Les miches et les fouasses avaient été toutes données, et des malheureux étaient toujours là, nombreux et demandant à grands cris que les aumônes de la ville s'étendissent jusqu'à eux. Il fallut avoir recours aux boulangers, 360 miches disparurent encore. On acheta de nouveau 30 fouasses ; puis, quand elles eurent été distribuées, la charité de la Blée fut close, et alors les cloches cessèrent de sonner.

Les quatorze hommes qui veillaient aux brèches du château dînèrent sur les lieux aux dépens de la ville ; ce repas coûta 8 sols 2 deniers. Les treize personnes qui comptèrent et distribuèrent les pains dînèrent et soupèrent au château. Ils dépen-

Hosted by Google

sèrent 62 sols 6 deniers; dans cette dépense est compris le vin qu'on apporta, pour désaltérer sans doute les 29 individus employés à cette distribution.

La charité de la Blée coûta, en 1488, 77 livres 13 sols 4 deniers, somme dont il faut soustraire le prix du blé vendu et la valeur des rentes en argent, s'élevant en total à 30 livres 1 sol 6 deniers. Il fut donc payé, des deniers de la ville, 47 livres 11 sols 10 deniers.

Le 22 avril 1491, dans l'assemblée du corps de ville, présidée par le maire, Pierre de La Roche, écuyer, sieur de la Goupillière, et où étaient présents trente échevins ou pairs, on délibéra « touchant la charité de la Blée, savoir si elle sera « donnée oui ou non, parce que le temps est dangereux, a été « conclud que, vû le temps qui est dangereux et les inconvé- « nients qui pourroient s'ensuivre, ladite charité de la Blée ne « sera point donnée pour cette année seulement, et le revenu « d'icelle sera employé à faire chanter tous les prêtres de « Notre-Dame, de Saint-André et de Saint-Gaudent; qu'en « chaque paroisse sera fait un beau service, ainsi qu'aux Cor- « deliers, pour les trépassés; et sera fait procession et prédi- « cation par la ville; et le résidu du revenu sera donné pour « *la réparation de l'église Notre-Dame.* »

Les dangers dont on parle dans ce titre résultaient d'une maladie contagieuse qui avait déjà fait mourir plusieurs habitants.

Les revenus de la charité de la Blée tendaient toujours à décroître. Malgré les recherches et les poursuites du procureur de la commune, il était difficile de reconnaître les héritiers des anciens débiteurs qui, pour la plupart, ne portaient plus le même nom, ou avaient changé de domicile.

Le 18 avril 1536, « touchant la charité de la Blée qui se « donne ordinairement le jour de la fête Sainte-Croix, en mai; « le corps de ville délibéra que, vu le peu de deniers qui en « proviennent, elle sera distribuée à domicile, et alloue pour « ce, une somme de vingt livres. Les gagés y assisteront et « recevront trois sols pour leur salaire. »

« Le 30 juin suivant, le procureur de la commune remontre

Hosted by Google

« que la charité de la Blée avait, de fondation ancienne, plu-
« sieurs rentes en blé et en argent suffisantes pour donner
« l'aumône de ladite charité; qu'à présent il y en a bien peu
« de payées, et que l'aumône se donne aux dépens de la ville;
« a été décidé que les inventaires ci-devant faits seraient
« recolés et que les titres qui se trouveraient égarés seraient
« recherchés. »

On verra bientôt que cette délibération n'exerça aucune influence favorable sur la perception des revenus de la charité de la Blée.

Le 27 avril 1537 « touchant la charité de la Blée, qui se
« distribue ordinairement à la fête de Sainte-Croix de mai, a
« été délibéré qu'il sera baillé 30 livres en pains de deux
« deniers la pièce, et seront distribués par le receveur, le con-
« trôleur et les gagés de la ville. Ces derniers recevront pour
« leur peine trois sols chacun, qui seront pris sur les 30 livres;
« et ceux qui restent devoir à la charité seront poursuivis par
« le procureur de la commune. »

Le 22 février 1538, « le procureur de la commune remontre
« qu'il a vu avec le secrétaire le papier de la charité de la Blée,
« qu'il est vieux et qu'on ne peut connaître les débiteurs des
« articles y contenus, et que le receveur dit n'avoir reçu aucun
« denier dudit papier. A été délibéré que les anciens receveurs
« indiqueront les articles dont ils ont été payés; et de plus, le
« procureur fera une querimonie contre ceux qui retiennent les
« titres et rentes de ladite charité. »

Le 26 avril suivant, « a été délibéré qu'il sera dépensé
« 22 livres 10 sols pour la charité de la Blée prochaine, et
« alloué aux comptes du receveur, Guillaume Pastureau. »

Mais, le 26 mai, « ledit Pastureau requiert qu'il lui soit
« alloué 7 livres dix sols qu'il a dépensé en plus, par l'avis de
« plusieurs, parce que la première somme n'était suffisante
« pour le pain qu'il convenait de distribuer. »

Ainsi on dépensa la même somme, 30 livres, en 1537 et en 1538, et l'on distribua aux pauvres 3,528 pains de deux deniers la pièce. Il faut remarquer qu'à cette époque un pain de deux deniers ne pesait que 18 onces au lieu de 24.

Hosted by Google

Les aumônes diminuaient en même temps que les recettes.

La commune continua sans doute pendant quelques années à faire distribuer cette aumône à ses frais. Mais les guerres civiles, auxquelles la ville de Niort fut si activement mêlée, dispersèrent les derniers débiteurs, et anéantirent les ressources de la charité de la Blée. Les minces revenus dont elle pouvait encore jouir furent réunis à ceux des aumôneries; ce qui a été cause que, dans un Mémoire adressé à l'intendant de Poitou, en 1730, par Thibault de Boutteville, maire de Niort, on dit que les aumôneries portaient anciennement le nom de charité de la Blée.

CHAPITRE III.

Aumônerie de Saint-Georges de Beauchamp.

Le terrain sur lequel cette aumônerie et ses dépendances furent construites, était situé entre les rues actuelles d'Échiré et du Vieux-Fourneau, à cent pas environ des douves de la porte Saint-Gelais, et s'appelait le Beau champ. L'aumônerie en prit le nom, et elle est dite dans les chartes, *in bello campo Niorti.*

Il n'existe plus de titres, à l'aide desquels on puisse fixer l'époque de la fondation de l'aumônerie de Beauchamp; mais elle dût être créée, dès que la ville eut été fermée par une enceinte de murailles, et que Henri II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, eut accordé aux habitants le droit de commune. Le comte de Poitou concourut avec les Niortais, à la fondation de cet établissement charitable, dont le but était d'empêcher les pauvres et les voyageurs inconnus de pénétrer dans la ville. Les maire et échevins furent reconnus comme patrons de l'aumônerie, avec le droit d'en nommer les administrateurs.

Le document le plus ancien, qui fasse mention de l'aumônerie de Beauchamp, est un acte par lequel Othon, comte de Poitou, donne à l'aumônerie, en 1198, 20 écus *à la barre de*

Hosted by Google

cuer. Vers la même époque, Geoffroy Clerebaus, chevalier, et Auda sa femme, cédèrent à perpétuité, aux pauvres de l'aumônerie, 5 sols de taille qu'ils possédaient sur la terre appartenant aux pauvres dans le puy de Longes, *in podio de Longis* (paroisse d'Échiré), et donnent ladite terre auxdits pauvres, libre de cette taille.

Ces deux titres prouvent que l'aumônerie de Beauchamp avait été fondée au XII^e^ siècle. De plus, l'érection de la chapelle de l'aumônerie, sous l'invocation de saint Georges, est une nouvelle preuve de sa fondation au temps de la domination anglaise.

En 1211, Guillaume Cocus, ou Coquus (Coyquet), donne à l'aumônerie, le fief et tous les biens qu'il possédait à Rexe et à Saint-Hilaire-la-Pallu. On serait tenté de croire que c'était une indemnité accordée par ce riche seigneur, *Serviens* de Richard-Cœur-de-Lyon, qui avait reçu du roi, en reconnaissance de ses services, le four des comtes de Poitou, dit de Beauchamp, et le four du *Vieux-Marché* de Niort : don confirmé par Louis VIII, en 1224, à Richard Coquus, fils de Guillaume.

Si l'aumônerie de Beauchamp était avantageusement située pour recueillir les pauvres voyageurs, elle offrait peu de sécurité contre les ennemis du dehors. Le siège et la prise de Niort, en 1204, par Philippe-Auguste, ou plutôt par Aimery de Thouars, son sénéchal en Poitou, la reprise de la ville par Savary de Mauléon, au mois de mai 1205, les déprédations exercées par Guillaume de Parthenay, Guillaume Maingot et Hugues de Lusignan, comte de la Marche, qui, de 1216 à 1224, tinrent presque continuellement la ville assiégée, arrachant les vignes des alentours, rançonnant les habitants, volant les bestiaux et mettant les laboureurs en fuite, entraînèrent fatalement la ruine des aumôneries. Aussi, nous ne trouvons plus d'actes relatifs à l'aumônerie de Beauchamp, avant l'occupation de Niort par les Français, en 1224.

Le *prieur* de Beauchamp signe un acte, en 1225 ; et messire Guillaume Paziaut, prêtre, *recteur* de Beauchamp, en 1297, est le plus ancien aumônier, dont nous ayons découvert le nom. En 1238, l'abbé des Châtelliers autorise l'aumônier de Beau-

Hosted by Google

champ, à pouvoir acquérir des biens dans son fief. En 1261, Alphonse, comte de Poitou, donne à la Maison-Dieu de Beauchamp, une aumône de cent sols, et de plus, cinq sols de rente, en échange d'un droit de l'aumônerie sur les eaux de la Sèvre, et de cinq deniers de cens sur le *Marché-Neuf* de Niort. En 1286, Jehan Potdelieure donne, par testament, une vigne et quatre sols six deniers de cens, etc.

L'église de Saint-Georges était reconstruite en 1291, lorsque Bienvenue, veuve de M^e^ Pierre Jament, fonda une chapelle dans cette église. Voici quelques renseignements que nous avons recueillis sur cette chapelle.

Bienvenue, veuve de M^e^ Pierre Jament, par une clause de son testament, daté du vendredi après l'Assomption de la Vierge (17 août) 1291, lègue 12 livres de rente et une maison à Ternanteuil (paroisse d'Échiré), provenant de ses acquêts, à un chapelain, soit d'une église, soit d'une aumônerie de Niort, au choix de ses exécuteurs testamentaires, à la charge de dire tous les jours une messe pour elle et pour son mari, feu Pierre Jament, et de visiter leurs tombes chaque lundi, en surplis, avec la croix et l'eau bénite. — Ses exécuteurs testamentaires, tant qu'ils vivront, donneront cette chapelle à un clerc de sa famille, et, à défaut d'un parent, à un clerc originaire de Niort. Après la mort de tous ses exécuteurs testamentaires, le patronage de cette chapelle sera dévolu au maire de Niort et au gardien des Cordeliers.

En 1354, Jean Grignon était chapelain de la chapelle fondée par Bienvenue Jamente. Son successeur, Jehan Biroche, ou Birochon, résigna ses fonctions de chapelain, le 28 janvier 1371, et l'évêque de Poitiers nomma alors, sur la présentation du maire de Niort, messire Guillaume Paziaut.

Le 30 janvier 1608, le service dû à l'aumônerie de Saint-Georges, par le chapelain de la chapelle des Birochons, ci-devant desservie en l'église de Saint-Georges, est transféré dans la chapelle de l'aumônerie, qui est dans l'intérieur de la ville. La chapelle des Birochons n'était autre que la chapelle fondée en 1291, par Bienvenue Jamente. Elle était déjà désignée sous le nom de chapelle des Birochons, lorsque le chape-

Hosted by Google

lain, Jehan Birochon, donna sa démission. Ce fut, sans doute, parce que ce chapelain augmenta la dotation de cette chapelle, pour y célébrer un autre anniversaire.

On lit dans un inventaire, l'indication d'un acte de constitution de 20 sols de rente au profit de l'aumônerie, par Hugues de Saint-Vayse et Jehanne Paziaut sa femme, daté du 2 mai 1313; avec cette note : ledit de Saint-Vaize, depuis aumônier. Hugues de Saint-Vaize n'a pu être aumônier de Saint-Georges que de 1314 à 1318. Car messire André Cailleau (*Calidi, Caillelli,* ou *Caillea*), prêtre, fut maître et gouverneur de la Maison-Dieu de Beauchamp, depuis 1318 jusqu'en 1342. Le 3 janvier 1342, il donna tous ses biens à la charité de la Blée, et l'investiture eut lieu, le même jour, devant le grand portail de l'église de Saint-Georges. Il paraît que pour cause de santé, ou pour tout autre motif, il abandonna alors l'administration de l'aumônerie, qui fut confiée par le maire à maître Guillaume Coyquet, clerc, de 1343 à 1345, et peut-être au-delà. André Cailleau devint encore maître et gouverneur de l'aumônerie, depuis 1348 jusqu'en 1370. Pendant cette période, on trouve 32 actes de donation à l'aumônerie, de maisons, de vignes, de prés et de champs.

André Cailleau était un administrateur habile et zélé; il rendit florissante, la Maison-Dieu de Beauchamp. En effet, elle possédait en Beauchamp, deux maisons; l'une, dite maison de l'aumônerie; l'autre, maison où couchent les pauvres; un grand champ devant le vitrail de la chapelle, une ousche, un verger, une pierrière, et un cimetière au-dessus du Pissot; une vingtaine de maisons, arrentées, dans divers quartiers de la ville; des terres autour de l'aumônerie, jusqu'au Lambon, des aubarées, 16 sols de rente sur les moulins du Vivier; des vignes à Chastreuil; un domaine à Souché; une métairie à Échiré; un fief à Saint-Georges-de-Rex et à Saint-Hilaire-la-Pallu; un fief, des vignes et des terres dans le territoire de Lens, qui lui avaient été donnés par Geoffroy de Saint-Denis-de-Mairé, et par sa veuve, Marguerite Rayolle; ce fief forme une métairie qui porte encore, de nos jours, le nom de Beauchamp.

En 1370, Jean d'Evreux, l'un des partisans du roi d'Angle-

Hosted by Google

terre, prit d'assaut la ville de Niort qui avait refusé de lui ouvrir ses portes; il fit tuer un grand nombre d'habitants, brûla des maisons et pilla la ville. L'aumônerie fut ruinée, et André Cailleau se retira.

On ne trouve plus d'aumôniers qu'après la reprise de Niort par Du Guesclin, en 1373. Maître Pierre Veilleseigle, clerc, était aumônier en 1375, et dans un acte de 1376, André Cailleau signe encore comme ancien aumônier de Saint-Georges. Pierre Veilleseigle donna sa démission vers 1386, entre les mains du maire et des bourgeois de la ville, qui le remplacèrent par Jehan Pertseschauces, bachelier ès lois. Celui-ci conserva ses fonctions jusqu'en 1394. De 1376 à 1394, nous n'avons pu découvrir que quatre titres peu importants, relatifs aux biens de l'aumônerie.

Le soulèvement des paysans du Poitou, qui incendiaient les habitations des nobles, des ecclésiastiques et des bourgeois, ne fut comprimé par le duc de Berry qu'en 1384, et quelque temps après, la province était ravagée par d'autres bandes de brigands. Ces troubles permettaient aux héritiers des bienfaiteurs de l'aumônerie, de renier leurs dettes et d'empiéter sur les terres appartenant aux pauvres.

Les fruits de la bonne administration d'André Cailleau, pendant au moins 46 ans, étaient perdus. Les maire et échevins de Niort acceptèrent alors avec empressement les offres de Martin Gouge, dit de Charpaigne, bachelier ès lois, et le nommèrent, par acte du 20 octobre 1394, aumônier de Saint-Georges, à condition qu'il dépenserait cent francs d'or pour réparer les bâtiments de l'aumônerie, qu'il ne pourrait résigner ladite aumônerie en autres mains ni à aucune autre personne, sans le consentement desdits maire et bourgeois, lesquels la pouvaient ôter et conférer à qui bon leur semblerait, qu'il rendrait ses comptes et poursuivrait les procès concernant les droits dus à l'aumônerie, par devant la cour de l'Echevinage.

Martin Gouge, de Bourges, fut successivement conseiller et trésorier général du duc de Berry, évêque de Chartres, puis de Clermont, chancelier du duc de Guyenne en 1414, et enfin chancelier de France; il mourut le 26 novembre 1444. Le nom

Hosted by Google

de Gouge lui déplut et il prit celui de Charpaigne, d'une terre qu'il possédait. Cet aumônier ne résida point à Niort ; il administra par procureur. Il avait choisi seize bourgeois de la ville pour le remplacer. Messire Jehan Blanchard, dit Frener, fut son procureur général et spécial, et gouverna l'aumônerie, jusqu'au 14 janvier 1401. Maître Jehan Yver lui succéda, et résigna l'aumônerie, au nom de Martin de Charpaigne, le 22 décembre 1402. Messire Giraut de Saint-Vaize, aumônier de Saint-Georges dès l'an 1403, fut élu régulièrement par les maire et échevins, le 20 novembre 1404 ; il mourut dans l'exercice de ses fonctions, en 1414. — De 1394 à 1414, les aumôniers affermèrent quelques biens et obtinrent plusieurs sentences contre des débiteurs de l'aumônerie. L'acte le plus important, dans cette période, est l'acquisition d'une maison joignant celle de l'aumônerie, le 9 janvier 1395, pour la somme de six livres quinze sols.

Giraut de Saint-Vaize fut le dernier aumônier de l'ordre ecclésiastique. Les maire et échevins n'ayant pas sans doute assez d'autorité sur des prêtres pour les contraindre à rendre des comptes et pour les destituer, dans le cas où leur administration mériterait quelques graves reproches, décidèrent qu'à l'avenir l'office d'aumônier ne serait conféré qu'à une personne notable, faisant partie du corps de ville. En conséquence, on nomma aumônier de Saint-Georges, au mois de septembre 1414, sire Jehan Chardon, maire de Niort en 1402 et en 1404. Il est cité comme aumônier jusqu'au 22 août 1426.

Vers cette époque, au milieu des troubles suscités par les factions des Bourguignons et des Armagnacs et par la guerre du Dauphin contre les Anglais, l'aumônerie de Beauchamp et l'église de Saint-Georges furent encore détruites. On ne trouve aucun acte concernant l'aumônerie, de 1426 à 1430. Jehan Martin, aumônier avant 1430, obtint de l'évêque de Poitiers, le 27 novembre 1430, la permission de faire reconstruire dans l'aumônerie de Beauchamp, une chapelle dont l'existence remontait à un temps immémorial, et que des bandes armées qui désolaient les campagnes avaient renversée. Cette chapelle

Hosted by Google

était rebâtie le 6 novembre 1431, date de l'autorisation d'y célébrer la messe (1).

Jehan Martin, aumônier, depuis au moins 1430 jusqu'au 12 décembre 1448, maire de Niort en 1442 et 1443, a rendu des comptes pour l'aumônerie, de 1439 à 1445. Ces comptes de dépenses, les seuls que nous ayons découverts, offrent beaucoup d'intérêt pour l'histoire et l'administration de la Maison-Dieu de Beauchamp. Ils nous apprennent qu'en 1440, au temps de la Praguerie, Jean de La Roche, seigneur de Barbezieux, fit abattre la chapelle de Saint-Georges et une partie de l'aumônerie. On voit que cette Maison-Dieu recevait les pauvres du dehors et de l'intérieur de la ville, des femmes enceintes et les enfants abandonnés. Une servante ou gardienne, habitant la maison des pauvres, était chargée de veiller et de soigner les malades. Un chapelain, aux gages de l'aumônerie, disait la messe à Saint-Georges deux fois par semaine ; les chapelains réunis célébraient la fête de saint Georges, patron de l'église, et la fête de saint Blaise, patron des petits enfants.

Nous renvoyons, pour de plus amples détails, aux comptes de Jehan Martin, que nous avons transcrits textuellement et annotés à la suite de cette notice.

Jehan Laydet succéda à Jehan Martin, et mourut avant le 7 février 1455, époque à laquelle Jehan Frotier fut élu aumônier de Saint-Georges, « tant qu'il nous plaira, aux gages de « 20 livres tournois par an ; et sera tenu ledit aumônier de « rendre compte, chaque année, des fruits de ladite aumônerie, « et de faire faire inventaire des biens de ladite aumônerie. » Jehan Frotier mourut avant le 26 juillet suivant.

Les maire et échevins ordonnèrent aux héritiers de Jehan Frotier de rendre les comptes de sa gestion. Dans l'assemblée du 15 septembre 1456, se présenta messire Pierre Frotier, qui déclara n'avoir pu trouver aucun compte écrit des recettes et des dépenses faites par ledit feu Jehan Frotier. Le corps de ville décida alors que, pour les réparations qu'il avait fait exécuter, deux charpentiers et deux maçons iraient voir les-

(1) Voyez l'appendice, n° 5.

Hosted by Google

dites réparations, avec le procureur de céans (Pierre Chaillé), et le contrôleur (Jehan Taveau), et qu'ils estimeraient ce qu'elles valent, avec la déposition de la gardienne pour les menues dépenses qu'il a pu faire pour les malades.

Dans la même assemblée, la gardienne de l'aumônerie de Saint-Georges réclamait une partie de son salaire et de ses gages, qui restait à payer de la dernière année que feu Jehan Laydet était aumônier. Les maire et échevins arrêtèrent que les héritiers dudit Laydet seraient ajournés extraordinairement par devant le maire, et que s'ils ne voulaient payer la gardienne, il y serait donné telle provision que de raison.

Parmi les actes d'arrentement et les sentences de condamnation contre des débiteurs de l'aumônerie, de 1430 à 1455, nous avons remarqué deux titres qui nous ont paru assez curieux et que nous reproduirons dans l'appendice. L'un est la ferme à perpétuité d'une partie du champ de l'aumônerie, sis devant la chapelle de Saint-Georges; l'autre est la vente d'une maison pour une pièce de drap (1).

Jehan Dril, ou du Dril, *aliàs* Henry, fut élu aumônier de Saint-Georges le 5 septembre 1455, pour un an commençant au 26 juillet dernier. Il présenta, le 15 septembre 1456, ses comptes de l'année passée, et furent nommés pour les arrêter, le maire (Jehan Yver), sire Jehan Bastier, Me Guillaume Laydet, sire Jehan Martin, appelé le procureur de céans (Me Pierre Chaillé).

Jehan Dril fut réélu, le même jour, pour deux ans *ensuivant.*

Le 27 août 1457, on décida que l'aumônier de Saint-Georges paierait à Naudon du Paler dix boisseaux de mesture, sur ce qui peut être dû audit Naudon, pour avoir fait nourrir à ses frais une jeune fille qui avait été autrefois portée à l'aumônerie de Saint-Georges, du temps que Jehan Laydet était aumônier.

Le 19 septembre suivant, Jehan Dril présenta ses comptes de l'année passée, et on nomma pour les vérifier Me Jehan

(1) Cette charte a été publiée in extenso dans les pièces justificatives du *Commerce,* de M. Gouget. Nous nous contenterons d'y renvoyer.

Hosted by Google

Jau, Jehan Petit, drapier, Jehan Jourdain et Colas Buignon.

Jehan Dril fut encore réélu en 1458, puisqu'il est cité dans un acte de 1459.

Les maire et échevins, comme patrons des aumôneries, exerçaient un droit de contrôle sur tous les faits relatifs à l'administration desdites aumôneries. Ainsi le 4 juin 1454, Jehan Duvolier, receveur, et Guillaume Bourgoignon, greffier de la commune, sont chargés d'aller visiter une certaine baillette faite par l'aumônier de Saint-Georges à Guillaume Chalmot. — Le 19 septembre 1457, Me Pierre Chaillé, procureur de la commune, Pierre Giffondea et Guillaume Bourgoignon sont nommés pour vérifier si les aubarrées baillées par l'aumônier de Saint-Georges à Jehan Paler et Gilet Pélerin étaient bien baillées au prix de 18 sols de rente.

Depuis 1459 jusqu'à la fin du xve siècle, les documents deviennent tellement rares que nous pouvons seulement indiquer Pierre Baudon, aumônier en 1472; Jehan Laydet, seigneur de Rimbault, en 1498; sire Jehan Maynier, élu le 28 juin 1499, pour un an, du 24 juin 1499 au 23 juin 1500; et sire Jean Richier, également élu le 28 juin 1499, pour un an, du 24 juin 1500 au 23 juin 1501.

L'élection du 28 juin 1499 donna lieu à un incident qui prouve que les maire et échevins résistaient même aux désirs du Roi, dès qu'il s'agissait du maintien de leurs privilèges.

On lit dans un inventaire l'article suivant: « 26 mai 1499. « Assemblée du corps de ville, dans laquelle sont insérées les « lettres du roi Louis XII, écrites aux maire et échevins, par « lesquelles ils sont reconnus comme vrais patrons des aumô- « neries. » Cette pièce n'existe point dans les archives de la ville; nous emprunterons au livre de La Terraudière, le texte des lettres du Roi.

« Chers et bien amez, n'aguères en faveur de nostre nouvel advènement à la couronne, avons donné à nostre cher et bien amé Me Guillaume Prédant, huissier de nostre chancellerie, l'administration de l'aumosnerie Saint-Georges près Niort; toutefois, parce qu'il n'est du nombre de vostre communauté, avez différé de luy conférer. A ceste cause, et que avons esté

Hosted by Google

advertis que, par privilèges de nous et nos prédécesseurs Roys de France, avez accoutumé pourveoir et donner ladite aumosnerie, et que désirons que nostre cher et bien amé Thomas Cachesse (ou plutôt Cacheffer), qui est du nombre d'entre vous, ait et soit pourveu de ladite aumosnerie, tant pour les vertus et mérites de sa personne qu'en faveur des bons et agréables services qu'il a ci-devant faits à feu notre très-cher seigneur et cousin le roy Louis (XI), que Dieu absolve, en l'estat de son valet de chambre, et autrement en plusieurs manières, ainsi que avons deuement esté informez. Nous vous prions bien affectueusement et sur tous les services nous désirez faire, que pour l'amour de Nous, veuillez pourveoir et donner audit Thomas Cachesse, ladite administration de ladite aumosnerie dudit Saint-Georges, et le préférer à tout autre, en l'en faisant jouyr et user à tous gages et profits que ont accoutumé faire ceux qui par cy-devant l'ont tenue, et ne nous veuillez éconduire à ceste nostre dernière requeste, et vous nous ferez service et plaisir très-agréable que reconnoistrons enuers vous, quand d'aucune chose vous nous requérerez. Donné au Moutié sous Blois, le 23e jour d'avril (1499). Signé, Louys. »

Cette lettre fut enregistrée dans l'assemblée du corps de ville, le 26 mai 1499.

Le 24 juin suivant, dans un conseil tenu par les maire et échevins, au couvent des Cordeliers, on discuta la question soulevée par la lettre du Roi, et le vendredi 28, jour de *Mezée*, le corps de ville fut réuni à la manière accoutumée, sous la présidence de Guillaume Tarquex, sieur des Fontaines, maire et capitaine de Niort. A cette assemblée assistèrent neuf échevins et vingt-six pairs. La matière mise en délibération, et vu la déclaration faite au conseil du 24, par honorable homme et sage maître Jehan Laydet, seigneur de Rimbault, conseiller du Roi, lieutenant du sénéchal de Poitou, et échevin, naguères aumônier de Saint-Georges, furent élus sire Jehan Maynier, échevin, et Jehan Richier, conseiller, aumôniers de Saint-Georges pour deux ans, à partir de la Saint Jehan dernièrement passée; Maynier, pour la première année, et Richier, pour la seconde. Treize membres furent d'avis que sous le nom

Hosted by Google

et charge desdits Maynier et Richier, Thomas Cacheffer eût la charge et administration de ladite aumônerie, pour un an. Mais l'élection fut maintenue, et les nouveaux aumôniers jurèrent sur les évangiles de bien et loyalement gérer et administrer.

Le vendredi, 10 avril 1500, le corps de ville fut assemblé sous la présidence du maire, Guillaume Tarquex. Neuf échevins et vingt-sept pairs étaient présents. Thomas Cacheffer, l'un des pairs de la commune, ayant mis opposition, en vertu des lettres du Roi, par lui obtenues, à l'élection des aumôniers de Saint-Georges du 28 juin précédent, par devant le lieutenant du sénéchal, Jehan Laydet et son assesseur Guillaume Taveau, et ayant eu sentence d'ajournement rendue par ledit Laydet, le corps de ville décide que ce procès sera soutenu et poursuivi par la ville et à ses frais. Deux échevins, Guillaume Taveau et Cardin Bourgoignon, et deux pairs, Guillaume Pelissot et Mathurin Jouslart, furent d'un avis contraire.

Nous ne connaissons pas la sentence du lieutenant du sénéchal; mais elle ne put qu'être favorable au corps de ville, dont les privilèges, confirmés par tous les rois, lors de leur avènement à la couronne, étaient devenus inviolables.

Nous rapporterons en ce lieu un curieux procès intenté par l'aumônier de Saint-Georges pour un droit de fournage: procès interminable que nous suivons pendant 37 ans sans arriver au dénouement.

Il est probable que Guillaume Cocquet, ou mieux Coyquet, aumônier en 1343, avait restitué à l'aumônerie, le four, dit de Beauchamp, donné autrefois par Richard Cœur-de-Lyon à l'un de ses ancêtres, Guillaume Coquus, et que c'est le four dont il va être question.

Le 13 février 1433, Jehan Martin assigna par devant la cour de l'échevinage, Gilet Robin, fournier; celui-ci fit d'abord défaut, et le 20 mars 1433, Me Guillaume Laydet et Jehan Valleton donnèrent témoignage du défaut par serment. Le 16 octobre suivant, Gilet Robin comparut et mit en jugement, comme garants, Jehan Floria et sa femme, Jehanne Robine, qui acceptèrent la garantie, mais appelèrent à leur tour en

Hosted by Google

garantie sire Guillaume Laydet et Pierre Auffroy, bourgeois de Niort, et les héritiers de Guillaume Mauvoisin, de Melle. Le 6 novembre, Laydet et Auffroy refusèrent de prendre la garantie de Floria et de sa femme ; à l'échevinage suivant, Floria et sa femme ne présentèrent point la garantie des héritiers Mauvoisin et ils furent forclos. Sur ces entrefaites, Jehan Floria tomba malade et mourut, ce qui fit traîner le procès en longueur. Puis, la veuve fit défaut.

Le 15 novembre 1435, une sentence fut rendue en la cour de l'échevinage, qui condamna par défaut Gilet Robin, fournier, et Jehanne Robine, sa sœur, veuve de Jehan Floria, cette dernière appelée en garantie, à aller chercher la pâte nécessaire pour faire le pain de l'aumônier de Saint-Georges et des pauvres affluents dans cette aumônerie, à la convertir en pain, et à porter ledit pain dans la maison de l'aumônier ; de plus, à cent sols d'amende, pour le préjudice causé à l'aumônier par son refus d'exécuter ce que dessus, *depuis quelque temps*, et enfin aux dépens de l'instance : à cause d'une maison qu'exploite le sieur Robin, où se trouve un four, tenant d'une part à la maison d'une nommée Plaisance, veuve de feu Léonard Pinart, d'autre, à la maison de Jehan Maichin, de Souché, et par devant au carrefour de la Mèredieu. — Signé : Brochart M. (Maire), et Bonyot, pour registre.

Ce procès paraissait être terminé. Pendant 24 ans, Gilet Robin ou ses successeurs reconnurent le droit de fournage réclamé par l'aumônerie. Mais en 1459, un procureur, Méry Laydet, crut avoir trouvé le moyen de faire casser la sentence de 1435, et aux Grans Assises royaux de Niort, commencées à tenir le 18 janvier 1459, comparurent Jehan du Dril, *aliàs* Henry, aumônier de Saint-Georges, représenté par Guillaume Bourgougnon, et Méry Laydet au nom de Jehan Faulconner.

L'aumônier prétendait avoir, de temps immémorial, le droit de faire cuire la pâte nécessaire pour l'aumônier et pour les pauvres affluents à l'aumônerie, sans payer aucun droit ni devoir, et même ledit fournier devait quérir la pâte et rapporter le pain en l'hôtel de l'aumônier ; à cause du four de la maison sise à Niort, tenant à la maison de messire Jehan Barrière,

Hosted by Google

prêtre; d'autre, à la maison de Jehan Martin, laboureur; par derrière, au verger de feu Pierre Fournier; et par devant au carrefour de la Mèredieu.

Dans sa défense, Méry Laydet déclare d'abord que Henry n'est pas recevable dans sa demande, attendu qu'il n'est point, de présent, aumônier de ladite aumônerie; que s'il en a une donation, elle n'est pas valable, et que ceux qui la lui auraient concédée n'avaient pas le droit de le faire. Il établit ensuite qu'il n'y avait pas 45 ans que les aumôniers de Saint-Georges étaient prêtres séculiers, et qu'à cette époque, Girault de Saint-Vaize, prêtre, successeur de l'évêque de Clermont, était aumônier. Il demeurait à Niort, dans une maison de ladite aumônerie, sise près du Vieil Marché, tenant aux maisons Auffroy, et par le devant à la maison de Symes Birochon; et il mourut aumônier. A cause de ladite maison il faisait cuire sa pâte audit four; et depuis, ladite maison est tombée en ruine, c'est pourquoi les autres aumôniers n'eurent point ce droit de fournage. Après la mort de Saint-Vaize, les maire et échevins donnèrent l'aumônerie à gens lays, et fut le premier sire Jehan Chardon, pendant 25 ou 30 ans, sans qu'il fût question de fournage. Feu Jehan Laydet en fut aumônier à peu près dix ans. Du temps de Martin, aumônier, Pierre Inde était seigneur de ce four. Il laissa une fille unique, qui se maria à Parthenay. La veuve Inde, qui s'était remariée à un Floria, s'empara de ce four en l'absence de sa fille, et se laissa condamner par défaut. Ce jugement ne peut lier la fille Inde.

Les parties furent appointées à écrire leurs causes, faits et raisons, en un article en prose, pour sur ce, faire preuve de leurs faits, et sont assignées aux prochaines assises de céans.

D'après Méry Laydet, la veuve Inde avait usurpé la propriété du four en litige, au préjudice de sa fille, et elle était sans qualité pour procéder à ce sujet. En conséquence, sa condamnation par défaut ne pouvait lier sa fille, dont les droits restaient intacts. Comme il y avait seulement 24 ans que la sentence de la cour de l'échevinage avait été prononcée, et que la prescription n'était pas acquise, Méry Laydet reprenait le procès au

Hosted by Google

nom de Jehan Faulconner, mari ou ayant cause de la fille Inde, et cherchait lui-même à opposer la prescription aux premières poursuites de l'aumônier. Pour atteindre ce but, en vrai procureur, il embrouillait les faits et travestissait l'histoire au profit de son client.

Dans la sentence de 1435, on dit que le fournier avait refusé de satisfaire à son devoir, *depuis quelque temps*. Méry Laydet avoue que Girault de Saint-Vaize avait joui de ce droit, jusqu'à sa mort (1414). Mais il ajoute que son successeur, Jehan Chardon, fut aumônier *pendant vingt-cinq ou trente ans, sans qu'il fut question de fournage; et Jehan Laydet, à peu près dix ans;* comme si Jehan Laydet avait succédé immédiatement à Jehan Chardon, d'où il résulterait qu'il ne fut question de fournage pendant quarante ans, ou environ. Or, Jehan Chardon, nommé au mois de septembre 1414, ne fut aumônier que pendant douze ou quinze ans. Jehan Martin gouverna ensuite l'aumônerie, pendant au moins dix-huit ans; puis, Jehan Laydet, pendant sept ans. C'est en 1433, c'est-à-dire, dix-neuf ans après la mort de Girault de Saint-Vaize, que Jehan Martin poursuivit Gilet Robin, qui tenait le four à lui cédé par sa sœur, Jehanne Robine, veuve de Inde, et femme en secondes noces de Floria, et qui refusait, depuis seulement quelque temps, de subir la servitude à laquelle Pierre Inde avait toujours satisfait.

Du temps de Jehan Chardon, la maison dont relevait ce four, était tombée en ruine. « C'est pourquoi, dit Méry Laydet, les « autres aumôniers n'eurent point ce droit de fournage. » Ceci est tout simplement une hérésie en droit féodal. Le procureur de J. Faulconner ignorait donc que l'aumônerie possédait ses biens en fief noble; que l'aumônier arrentait, à cens noble, les maisons et les terres qui appartenaient aux pauvres; que, le 13 juillet 1325, André Cailleau, maître de l'Hôtel-Dieu de Beauchamp, retira et retint pour l'aumônerie, en qualité de seigneur féodal, et en remboursant 24 sols, prix de l'achat, une rente de deux sols que Barthélemy David, clerc, de Niort, avait achetée de Pierre Le Rouher, sur une maison mouvant de l'aumônerie de Beauchamp. En conséquence, quoique la maison,

Hosted by Google

sise près du Vieux-Marché, eût été ruinée, l'aumônier ne cessait pas d'être seigneur du fondis où était autrefois cette maison, et du four en litige.

De plus, en protestant contre la qualité de Jehan du Dril, Méry Laydet violait les privilèges de la commune. Il devait savoir que les maire et échevins avaient seuls le droit de nommer les aumôniers; et, si Jehan du Dril figurait comme aumônier en 1459, c'est qu'il avait été réélu en 1458, pour la troisième fois.

Il y eut accord entre les parties, aux assises royaux de Niort, le 25 avril 1459. On devait espérer de ne plus entendre parler de ce procès; et cependant, le 24 octobre 1469, furent ajournés au jeudi après la saint André (7 décembre), par devant la cour des assises royaux, pour donner par écrit leurs causes, faits et raisons, l'aumônier de Saint-Georges représenté par Guillaume Bourgougnon, et Me Thibaut Gracien et sa femme, représentés par Pierre Jehan, qui avaient repris le procès de feu Méry Laydet contre ledit aumônier

Ce procès, par sa longue durée, devenait de plus en plus difficile à juger. Il fut renvoyé en la cour de la sénéchaussée tenant à Niort, qui nomma, le 14 décembre 1469, des commissaires chargés de procéder à une enquête et d'entendre les témoins que voudraient produire les parties. Guillaume Bourgougnon cite pour témoins, Pierre Laydet, Pierre Taveau, Pierre Chaillé et Jehan Rousseau. Le 4 janvier 1470, sentence de la Cour qui permet à l'aumônier de Saint-Georges et à Thibaut Gracien de produire tout ce que bon leur semblera d'ici à quinze jours, époque à laquelle les parties sont ajournées. Enfin, le 18 du même mois, la Cour retarde le jugement du procès, de quinze jours, Gracien n'étant pas prêt à produire, et le condamne à cinq sols d'amende envers le demandeur avant tout.

C'est la dernière pièce que nous ayons pu découvrir; et nous ignorons si l'aumônier de Saint-Georges sortit vainqueur d'une lutte, qui s'était prolongée pendant trente-sept ans, devant trois juridictions différentes.

Hosted by Google

Le XVI^e^ siècle ne fournit qu'un très petit nombre de documents relatifs à l'aumônerie de Saint-Georges. Cette pénurie résulte de la perte d'une grande partie des archives et des registres des délibérations du corps de ville. En effet, depuis l'année 1457, on ne trouve plus qu'un registre des délibérations du 21 juin 1535 au 21 juin 1538, et un autre registre de 1566 à 1567.

En 1517, eut lieu une déclaration des héritages, cens et rentes appartenant à l'Aumônerie de Saint-Georges, faite pardevant Pierre Dupré, commissaire député sur le fait des francs-fiefs, qui exempta l'aumônerie de toute finance, vu le peu de valeur desdits biens. En 1552, on remplit encore la même formalité.

Le registre des délibérations de 1536 nous fait connaître que l'aumônerie de Saint-Georges possédait un calice et une patène en argent, dont l'aumônier était dépositaire, et que le nouvel élu devait, lors de son entrée en fonctions, retirer des mains de son prédécesseur. On craignait, sans doute, que ces objets, d'une certaine valeur, n'excitassent la convoitise de gens mal intentionnés, qui pouvaient facilement s'introduire dans la chapelle située hors de la ville.

A la même époque, on ordonna de compulser les inventaires, pour savoir si quelques titres de l'aumônerie n'étaient point égarés; et en 1538, on prescrivit aux anciens aumôniers, sous peine d'y être contraints, de rendre leurs comptes et de payer les reliquats, pour être employés aux réparations de l'aumônerie.

Nous ne pouvons indiquer dans le XVI^e^ siècle, jusqu'en 1568, que cinq aumôniers de Saint-Georges : Philippe Laydet et Guillaume Veilleseigle, en 1517 et 1518; André Frémault, du 25 mars 1536 au 24 mars 1538; Thomas Laurens, du 25 mars 1538 au 24 mars 1540; et Gelays Coyault, du 25 mars 1540 au 24 mars 1542.

En 1568, les protestants s'emparèrent de Niort et détruisirent de fond en comble l'aumônerie et sa chapelle, dont on voyait encore quelques vestiges en 1740. Les maire et échevins renoncèrent alors à faire reconstruire une aumônerie, qui avait

Hosted by Google

été ruinée et rebâtie au moins six fois depuis sa fondation.

Ici finit l'histoire particulière de l'aumônerie de Saint-Georges. Cependant, son existence a persisté, mais en subissant plusieurs transformations.

L'aumônerie de Saint-Georges de Beauchamp fut l'établissement charitable, le plus important de la ville de Niort, au XIV^e^ siècle et au XV^e^. Ne disposant d'abord que de faibles ressources, dues aux aumônes des comtes de Poitou et de quelques seigneurs, elle s'enrichit bientôt par les dons ou legs considérables en rentes, en terres et en maisons, que lui firent un grand nombre d'habitants de la ville. Elle devint une Maison-Dieu, recevant les pauvres malades du dehors et de l'intérieur de la ville, les femmes enceintes et les enfants abandonnés. Mais les luttes anglo-françaises et les guerres civiles jetèrent, à plusieurs reprises, de tels désordres dans l'administration de la commune, que malgré les fréquentes collations des inventaires, les titres de l'aumônerie disparaissaient, et l'on ne pouvait plus reconnaître les véritables débiteurs, attendu que les biens grévés de rentes au profit de l'aumônerie, avaient été dispersés depuis longtemps entre les mains de nombreux héritiers, dont on ignorait même les noms. Que de poursuites exercées, et souvent en pure perte! Aussi, les revenus de l'aumônerie avaient tellement diminué que, en 1517, le commissaire sur le fait des francs-fiefs renvoya l'aumônier sans finance, vu le peu de valeur des biens qu'il avait déclarés.

CHAPITRE IV.

Aumônerie de Saint-Jacques.

L'aumônerie de Saint-Jacques était située hors de la ville de Niort, à cent pas environ de la porte Saint-Jean. Sa fondation remonte à la même époque que celle de l'aumônerie de Beau-

Hosted by Google

champ, à l'autre extrémité de la ville. Mais, destinée, ainsi que son nom l'indique, à recueillir les pèlerins venant de Saint-Jacques de Compostelle ou de Rome, elle n'acquit point l'importance d'une Maison-Dieu, et n'en prit jamais le titre.

Cette aumônerie avait été construite dans le fief du prieur de Niort. En 1204, Jehan Carsin et sa femme donnèrent à l'aumônerie de Saint-Jacques, des terres sises à Romaigné des Groyes, par où l'on va de Saint-Maurice à Aiffres, sauf la dîme et le terrage dus au prieur de Niort. Ces terres, ainsi que l'aumônerie, furent affranchies par l'abbé de Charroux, possesseur du prieuré, de tous devoirs et dîmes, en payant huit sols de rente au prieur; ceci résulte d'un acte daté de 1244.— Le comte de Poitou fit une aumône de cent sols de rente à cet établissement de charité.

Quant aux autres biens et rentes appartenant à l'aumônerie, voici ce que nous avons pu découvrir. En 1296, deux mines de froment de rente sur deux pièces de terre, sises près de Saint-Florent; une vigne, sise à la Fontaine-Epinette, arrentée en 1417, au tiers de la récolte. En 1454, Jehan Foujaire donna à l'aumônerie une maison et un four situés devant la maison d'Estienne Galemit. Ce four fut adjugé aux enchères, le 19 novembre 1456, à Pierre Touschet, pour quatre livres de rente. — La maison de la veuve Estournelle était chargée d'une rente de 4 livres 7 sols 6 deniers, au profit de l'aumônerie. En 1454, cette maison s'écroula, et, pour sauvegarder les droits de l'aumônerie, le corps de ville décida qu'on ferait ramasser et serrer le bois et les tuiles provenant des décombres. Le 7 février 1455, l'aumônier déduisit de ses comptes la rente qui ne pouvait être payée; et, le 15 septembre 1456, le masurault de la veuve Estournelle fut adjugé aux enchères à Jehan Chaillé, pour 21 sols de rente. En 1464, on vendit une maison et un verger, touchant d'une part à la maison d'Amaury Bourgoignon, et d'autre bout au portault par où l'on va de la rue de Souché dans les douves, et tenue de l'aumônerie de Saint-Jacques à deux tiers de boisseau de froment et un boisseau de rente. — Un froustiz, situé près de l'église de Notre-Dame, fut arrenté en 1468, pour 6 sols de rente à l'aumônerie et 6 sols

Hosted by Google

de rente au curé de Notre-Dame. — L'aumônerie jouissait, en 1521, d'une rente de quatre boisseaux de froment sur une maison de Sevreau ; et, en 1538, d'une rente de 5 sols sur une vigne sise en Basse-Venelle.

Le commissaire des francs-fiefs dispensa de toute finance, en 1517, l'aumônerie de Saint-Jacques, vu le peu de valeur des héritages, cens et rentes qu'elle possédait.

L'aumônerie avait des revenus si peu considérables, et, par suite de sa destination restreinte, elle exerçait si rarement l'hospitalité, que les aumôniers ne recevaient pas d'appointements. Une chapelle était annexée à cet établissement ; mais nous ne connaissons qu'un chapelain nommé à vie, en 1479. Un calice et une patène en argent doré, appartenant à l'aumônerie, étaient déposés entre les mains de l'aumônier, et, en 1538, on fut obligé de poursuivre la veuve d'Olivier Roy, aumônier en 1531, pour obtenir la restitution de ces deux objets.

Guillaume Laydet, aumônier en 1448, est le premier dont le nom nous soit révélé. On nommait les aumôniers de Saint-Jacques pour deux ans ; mais on ne se hâtait pas de les remplacer, car cet emploi, exercé gratuitement, était peu recherché. Jehan Jourdain, aumônier depuis le 24 juin 1452, déclara, le 26 juillet 1454, qu'il ne voulait plus être aumônier, et qu'on y pourvût comme bon semblerait. Le maire, sire Jehan Laydet, fut alors élu pour deux ans. Le 6 août 1456, on choisit Guillaume Mercier ; celui-ci déclara, le 27 août 1457, qu'il ne voulait plus être aumônier. Pour éviter de nouvelles démissions, on élut pour un an, à dix livres de gages, Colas Buignon qui fit serment, le 19 septembre 1457, de traiter bien et profitablement l'aumônerie de Saint-Jacques et promit de rendre compte.

Le 5 mars 1478 (1479), André Boubot, prêtre, présenta requête au corps de ville assemblé, pour être nommé aumônier perpétuel de l'aumônerie de Saint-Jacques, et il promettait à cette condition, de donner tous ses biens à l'aumônerie. Après délibération, il fut arrêté que Boubot ne serait point élu aumônier, attendu que par suite des privilèges de la commune,

Hosted by Google

l'administration des aumôneries ne pouvait être conférée à des gens d'église, et qu'elle devait être confiée à des personnes notables faisant partie du corps de ville. En conséquence, Me Jehan Jourdain, maire en exercice et aumônier de Saint-Jacques depuis 1474, est continué dans ce dernier emploi.

Cependant, André Boubot est nommé chapelain perpétuel de l'aumônerie, parce qu'il donnait tous ses biens, meubles et immeubles, en s'en réservant l'usufruit, et qu'il avait remis au maire 30 réaux d'or (45 livres) et une cédule constatant que le curé de Châteauneuf devait audit Boubot 120 écus d'or, sommes qui seraient employées à l'acquisition de biens au profit de l'aumônerie.

Nous n'avons découvert dans le XVIe siècle que six aumôniers, dont les noms suivent : en 1517, Me Jehan Berthelin ; en 1523, sire Guy Devilliers ; de 1531 à 1533, Olivier Roy ; 1535-1537, François Arribat ; 1537-1539, André Bidault ; 1539-1541, Audet Savignon.

L'aumônerie de Saint-Jacques fut détruite par les protestants, en 1568, en même temps que l'aumônerie de Saint-Georges et les édifices religieux de Niort. En 1740, cette aumônerie n'était qu'une masure, qui faisait partie du jardin du confesseur des religieuses de Saint-François.

Par acte passé, le 20 avril 1785, par-devant Gibouin et Bion, notaires à Niort, Mathieu Rouget, seigneur de Gourcez, conseiller du Roi, lieutenant criminel honoraire, maire et capitaine de Niort, Antoine-Etienne Piet-Berton, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts, lieutenant du maire ; Jacques-Claude-Louis Arnauldet, sieur du Mairé, avocat ; Charles-Noël Piet de Pijouy, avocat, échevins ; et Me Louis Barré-Chabans, procureur ès cours royales de Niort et procureur du Roi de la commune, formant le corps municipal de Niort, et, en cette qualité, administrateurs des aumôneries de Saint-Jacques et de Saint-Georges, cèdent à charge d'une rente perpétuelle de 5 livres 10 sols, à dame Marie-Françoise Bion, veuve de Jean-Alexis Palustre l'aîné, bourgeois de Niort, un petit terrain de 32 pieds de long sur 18 pieds de large, vulgairement appelé Chapelle de l'Aumônerie de Saint-Jacques, qui

Hosted by Google

est en masure de temps immémorial, n'ayant que quelques vestiges de murs de trois côtés, situé au faubourg Saint-Jean, confrontant au nord à une petite maison appartenant à ladite dame veuve Palustre, laquelle touche au jardin et clos des religieuses hospitalières, ci-devant aux dames de Saint-François, du midi et du bout au levant, au jardin de ladite veuve Palustre, et par le devant, au couchant, à la rue de Saint-Florent.

CHAPITRE V.

Aumôneries de Saint-Georges et de Saint-Jacques, unies.

Après l'entière destruction des deux aumôneries en 1568, le corps de ville renonça à les faire reconstruire. Il acheta dans l'intérieur de la ville, une maison située rue Saint-Gelais, sur l'emplacement actuel de la rue dite de Beauchamp et des maisons voisines. Il garnit ce nouvel hôpital de sept lits pour servir de refuge aux pauvres malades, et y commit un gardien, qui fut vulgairement connu sous le nom de Soultré. En qualité d'administrateurs nés des aumôneries, les maire et échevins réunirent entre leurs mains les biens des aumôneries de Saint-Georges et de Saint-Jacques, et employèrent les revenus à l'entretien de la maison du Soultré, à des secours en argent, à la nourriture des enfants abandonnés et au paiement de suaires pour des indigents décédés.

La prise de Niort en 1568, fut suivie du célèbre siège de 1569, de la reprise de la ville par le duc d'Anjou, vers la fin de l'année, des tentatives des protestants en 1574 et 1576, de l'emprisonnement de tous les habitants calvinistes en 1580, du séjour à Niort de Catherine de Médicis avec une troupe d'Albanais, dont les excès répandaient la terreur au dedans et au

Hosted by Google

dehors de la ville, et enfin de la surprise de Niort, en 1588, par les protestants, qui pillèrent les catholiques, en tuèrent plusieurs, enfoncèrent les portes de la maison commune, fracturèrent le coffre du trésor, et détruisirent une partie des archives. Ces vingt années d'exactions, de pillage et de meurtre dépeuplèrent la ville de Niort et ruinèrent les habitants. Les biens des aumôneries furent usurpés, et des rentes perdues par la dispersion des débiteurs. Ainsi, Louis Devilliers, aumônier de Saint-Georges et de Saint-Jacques, du 24 juin 1597 au 28 juin 1598, après avoir rendu ses comptes le 25 juin 1599, réclama, le 13 juin 1600, d'être déchargé de 26 écus 20 sols 8 deniers, 62 boisseaux de froment, 36 boisseaux de baillarge, 8 boisseaux de seigle et 15 boisseaux d'avoine, comptés et non reçus.

Le corps de ville nommait, chaque année, un aumônier choisi alternativement parmi les échevins et les pairs, selon l'ordre du tableau. Il serait facile de dresser une liste presque complète des aumôniers de Saint-Georges et de Saint-Jacques, depuis 1595. Mais on peut remarquer que les comptes de dix-sept anciens aumôniers ne furent rendus qu'en 1613, par leurs veuves ou leurs héritiers. Plusieurs d'entre eux étaient antérieurs à 1595, sans qu'il soit possible de préciser l'année de leur exercice. Tels sont Mathurin Arnauldet, Toussaint de la Rivière, Pierre Pastureau, Jean Bastard, et Philippe Devilliers, sieur de Prinçay, tué à la prise de Niort en 1588.

Les documents relatifs aux aumôneries que nous avons retrouvés, pendant cette période si tourmentée, se réduisent à un petit nombre: Le bail d'une pièce de vigne près de Chastreuil, joignant le Lambon, concédé à Philibert Morin, au quint des fruits, le 2 mars 1577; un bordereau de seize articles, montant à 4 livres 1 sol, omis dans le compte-rendu par l'aumônier, en 1584; un état des pauvres, mendiants et orphelins secourus par les aumôneries, en 1596; et l'arrentement d'une maison à Marie Nourry, au prix de 47 sols, le 28 août 1598.

Lorsque le culte catholique fut rétabli à Niort, en 1599, on construisit une église près de la nouvelle aumônerie, et on y transféra, en 1608, le service dû à l'aumônerie de Saint-

Hosted by Google

Georges par le chapelain de la chapelle de Bienvenue Jamente, aliàs des Birochons, fondée en 1291.

Après avoir réglé si difficilement les comptes des anciens aumôniers en 1613, le corps de ville décida qu'à l'avenir, les revenus des aumôneries seraient affermés au plus offrant et dernier enchérisseur, de trois ans en trois ans, et que les aumôniers rendraient compte des deniers distribués aux pauvres, quatre fois par an, pour les quartiers de la Saint-Michel, de Noël, de la Notre-Dame de Mars et de la Saint-Jean. Par cette mesure, les aumôniers n'étaient plus chargés que des dépenses, et l'administration devenait facile et régulière. Les pauvres donnaient des quittances notariées, pour les sommes qu'ils recevaient. Voici le texte d'une quittance délivrée en 1617 :

« Je Magdeleine Taillée, femme de Abraam Servier, demourant en ceste ville, de Nyort, confesse avoir heu et receu de Mᵉ Francoys Texier, aulmousnyier des aulmousneryes dudit Nyort, trente solz tourn. à moy ordonnez estre payez pour ayder à nourrir et gouuerner Marye et Ester Servier, mes enfans, mys au rang des paulures èsdites aulmousneryes, et ce pour ung quartier d'an escheu dès le jour et feste de la Nostre-Dame de Mars dernier passé; dont je m'en contente et enquicte ledit aulmousnier par la présente signée du notaire et tabellion royal audit Nyort soubzscript à ma requeste, par ce que je ne scay signer. Faict audit Nyort en la maison dudit notaire, le troisiesme jour d'apuril l'an mil six cens dix sept, avant mydy. *Signé* Brisset, notᵉ royal. »

L'administration de la nouvelle aumônerie du Soultré, établie rue Saint-Gelais, subit plusieurs transformations, sans cesser d'être alimentée par les fonds des aumôneries. Elle fut confiée en 1622, aux religieux de la charité, et en 1656, aux religieuses hospitalières. On agrandit alors les bâtiments, qui occupèrent tout le terrain compris entre la rue Saint-Gelais et la rue Basse. En 1784, les religieuses hospitalières abandonnèrent cette maison, et en 1789, on proposa d'y loger des troupes d'infanterie. On dut renoncer à ce projet, car les dégradations commises par les hospitalières, rendaient cet édifice inhabitable.

Hosted by Google

L'hôpital général créé en 1662, rendit service aux aumôneries, en se chargeant de l'entretien des enfants trouvés dès qu'ils avaient atteint l'âge de 7 ans.

Lorsque l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 juillet 1681 et les lettres-patentes du même jour, eurent réduit le corps de ville à sept officiers, un maire et six échevins, on ne nomma plus d'aumônier. Le maire administra directement les biens des pauvres. Il présidait à l'adjudication des revenus pour trois ans, et à dater de 1722, pour cinq ans; il délivrait les billets d'entrée à l'aumônerie du Soultré, puis aux hôpitaux des frères de la Charité et des religieuses hospitalières, et ordonnançait les dépenses pour les secours à domicile, pour l'entretien des enfants trouvés et pour la fourniture des suaires, d'après les certificats d'indigence délivrés par les curés de Notre-Dame et de Saint-André, ou par les Dames de la Miséricorde. On ne trouve de comptes rendus par les aumôniers que jusqu'en 1630. Les mandements du maire étaient adressés au fermier général des aumôneries, qui rendait compte, chaque année, des recettes et des dépenses, par devant le maire et les échevins.

Le premier bail qui nous soit connu, est celui du 16 juin 1616, adjugé pour trois ans à partir du 24 juin, à René Morin, pour le prix de 1300 livres par an. Le 6 novembre 1630, Jean Gaultier, fermier des aumôneries, fournit un état des dépenses extraordinaires faites pour les malades de la contagion, depuis le 30 septembre jusqu'au 6 novembre, et montant à 77 livres.

Louis XIV voulut reconstituer l'ordre de Saint-Lazare, et dans ce but, il réunit à cet ordre toutes les léproseries du royaume et les aumôneries dans lesquelles on n'exerçait plus la charité. Cette annexion donna lieu à des protestations et à des procès. La plupart des villes refusèrent de se dessaisir de l'administration des aumôneries. Vers 1678, les maire et échevins exposèrent que les aumôneries de Saint-Georges et de Saint-Jacques, situées autrefois en dehors de la ville, avaient été entièrement ruinées pendant les guerres civiles, et remplacées par un hôpital fondé dans l'intérieur des remparts, et que les revenus desdites aumôneries étaient toujours consacrés au

Hosted by Google

soulagement des pauvres et des malades. Ce factum finit ainsi : « Les maire et échevins n'ont d'autre intérêt dans la conservation de l'administration des aumôneries que celui d'empêcher que les pauvres malades ne périssent dans les rues, comme il arriverait infailliblement tous les jours, s'ils étaient privés d'un secours si nécessaire. » Les chevaliers de Saint-Lazare éprouvèrent tant de difficultés pour entrer en possession des biens qui leur avaient été concédés, que le Roi supprima cet ordre lorsqu'en 1693 il fonda l'ordre de Saint-Louis.

La création successive en titre d'offices héréditaires, des offices municipaux soumis à l'élection, et la vénalité de ces nouvelles charges, exercèrent une fâcheuse influence sur la prospérité des aumôneries. Un office héréditaire de procureur du Roi près de l'hôtel de ville de Niort, avait été créé au mois de juillet 1690 et réuni au corps de ville en décembre 1691, au prix de 3000 livres et les 2 sols pour livre. Mais le Roi créa, en 1699, un office de procureur du Roi de police, et alors on ne voulut point acheter l'emploi de procureur du Roi appartenant à la ville. Le 2 janvier 1702, les maire et échevins exposèrent à l'intendant du Poitou, que les tenanciers des aumôneries prétendaient s'exempter des cens et rentes qu'ils devaient, à l'aide de la prescription ; qu'il était fort important pour le corps de ville de poursuivre ceux qui retenaient ainsi le bien des pauvres ; et comme ils ne trouvaient pas d'acquéreurs pour l'office de procureur du Roi, ils requéraient que l'intendant commît telle personne qu'il lui plairait, pour exercer cette charge. L'intendant, faisant droit à cette requête, nomme Me Paul Vaslet pour remplir les fonctions de procureur du Roi, seulement pour les causes ci-dessus spécifiées.

Par édit du mois d'août 1692, le Roi créa dans toutes les villes et communautés de France, des maires perpétuels et héréditaires, qui furent cependant supprimés au mois de juin 1717. Jacques de Chasteauneuf, seigneur de Pierre-Levée, acheta l'office de maire perpétuel de Niort, en 1693, et l'exerça jusqu'à l'époque de la suppression. Les résultats de son administration pendant vingt-cinq ans, furent désastreux pour les aumôneries. Etienne Vidal, adjudicataire de la ferme des au-

Hosted by Google

môneries pour trois ans, le 15 novembre 1711, au prix de 1400 livres par an, présenta requête à l'intendant, pour qu'il lui fût permis de casser les baux particuliers passés à son préjudice, de pouvoir régir tous les biens des aumôneries par lui-même, ou les affermer aux meilleurs conditions qu'il lui serait possible, afin de remettre l'ordre dans cette administration. L'intendant accueillit favorablement cette réclamation. Il annula l'adjudication, par ordonnance du 21 novembre; et, le 8 décembre, il arrêta qu'à l'avenir, sans avoir égard aux anciens usages, les baux particuliers ne pourraient être faits que pour le temps du bail général, de manière que l'adjudicataire put affermer aux meilleures conditions, ou régir le tout par lui-même. Il ordonna que les sous-baux existants seraient maintenus, mais que le bail général ne serait adjugé que pour la durée des sous-baux.

Vers le mois de juin 1718, les maire et échevins adressèrent au Roi, une requête dans laquelle ils exposent que, depuis la création de la mairie perpétuelle, les revenus des aumôneries ont diminué de plus de moitié et sont réduits à 1410 livres au lieu de 3500 livres. Cette diminution provient de ce que le sieur de Pierre-Levée, juge de police et ci-devant maire perpétuel, a aliéné à titre de bail à rente, sans nécessité ni formalités de justice, la plus grande partie des meilleurs domaines des aumôneries, pour des sommes modiques et qu'il en a adjugé les baux à vil prix, à des échevins du corps, ce qui a obligé le Roi à casser ces échevins par arrêt du Conseil d'Etat, le 30 avril dernier. Pour faire cesser le désordre qui règne dans cette administration, ils ont invité le s[r] de Pierre-Levée à leur remettre tous les titres et papiers appartenant à l'hôtel de ville, et les registres de tenue d'assises des aumôneries et autres actes justificatifs de propriété, ainsi que les actes d'arrentement qu'il a faits, et de plus, la clef du trésor de l'hôtel de ville qu'il retient depuis le 31 décembre dernier qu'il a cessé ses fonctions de maire. Il a refusé d'opérer cette restitution; il a résisté aux injonctions de l'intendant. C'est pourquoi, ils requièrent qu'il plaise au Roi, ordonner au s[r] de Pierre-Levée de remettre incessamment tous les titres, pièces et actes appartenant à l'hôtel de ville, ainsi que la clef du trésor.

Hosted by Google

Les maire et échevins s'adressent ensuite au contrôleur général, pour demander qu'il soit délivré un arrêt du Conseil d'État qui ordonne aux maires de Niort de poursuivre la revendication des biens des aumôneries et des rentes qui lui sont dues. Ils exposent que par la négligence des maires précédents, des particuliers ont usurpé les domaines des aumôneries; que l'on a perdu ainsi deux métairies situées, l'une à Souché et l'autre à Chabans; que ceux qui doivent des rentes, s'en sont affranchis, et que ces droits sont perdus; que certains autres, d'accord avec les maires auxquels ils payaient des pots-de-vin, ont obtenu des biens à arrentement et à vil prix; et que les revenus des aumôneries, qui s'élevaient autrefois à 3,500 livres sont réduits actuellement à 1,400 livres, ce qui porte un préjudice considérable aux pauvres.

Enfin, un arrêt du Conseil d'Etat du 8 août 1722, avec lettres-patentes du même jour, règle l'administration des revenus des aumôneries de Saint-Jacques et de Saint-Georges; reconnaît pour administrateurs les maire et échevins, qui passeront les baux desdits biens pour trois ou cinq ans, ainsi qu'il sera jugé plus convenable; leur défend de recevoir aucune chose des adjudicataires, sous prétexte de sol pour livre, présents ou honoraires; de délivrer aucune ordonnance pour la réception des pauvres malades dans les hôpitaux des religieux de la Charité ou des hospitalières, sans un certificat d'indigence émané des Dames de la Miséricorde, ou des curés des paroisses où résident les pauvres; il sera pourvu à la nourriture et entretien des enfants exposés, jusqu'à l'âge de sept ans. Cet arrêt indique aussi les formalités à remplir pour l'adjudication des baux, et pour la prompte réunion des biens usurpés et des rentes dont se sont affranchis les débiteurs.

Ce règlement n'a point subi de modifications, jusqu'à l'extinction des aumôneries.

Hosted by Google

CHAPITRE VI.

Hôpital des frères de la Charité.

Les religieux de Saint-Jean-de-Dieu, dits de la Charité, de l'ordre de saint Augustin, fondés en 1572, furent introduits à Paris, en 1602, par la reine Marie de Médicis. Les maire et échevins de Niort, par délibération des 20 et 22 juin 1622, les demandèrent pour administrer l'aumônerie dite du Soultré. Ils y furent installés malgré l'opposition des protestants, qui étaient fort nombreux à Niort, et partageaient avec les catholiques le droit d'être investis des charges municipales. On leur donnait quatre sols par jour, pour la nourriture de chaque malade. Les archives de la ville renferment encore trente-cinq mandements adressés par le maire à l'aumônier de Saint-Georges et Saint-Jacques, en 1625 et 1626, pour payer au prieur des religieux de la Charité, certaines sommes destinées à l'entretien des pauvres reçus dans leur hôpital. Les quittances sont signées par le prieur, J. Lemaistre.

Lors du siège de La Rochelle, le Roi créa à Niort, un hôpital militaire dont il confia la direction aux religieux de la Charité, par lettres-patentes du mois d'août 1628. Se trouvant alors trop à l'étroit dans l'aumônerie de la ville, qui ne contenait que sept lits, ils conçurent le projet de construire un nouvel hôpital, et ils obtinrent, à cet effet, de la reine Anne d'Autriche, un don de dix mille livres. Fiers de la protection du Roi et de la bienveillance de la Reine, ils ne craignirent pas de contester aux maire et échevins, le droit d'administrer les aumôneries ; et ils réclamèrent une augmentation de prix pour l'entretien des malades, ainsi qu'une subvention pour la pension des religieux et pour la fourniture des médicaments. Le corps de ville s'opposa à ces prétentions, et refusa de consentir à l'abandon de l'hôpital du Soultré par les frères de la Charité. Il y eût procès, suivi d'un arrêt du parlement, daté du 26 juillet 1642. Enfin, après de nouveaux et longs débats, un accord fut

Hosted by Google

conclu le 23 octobre 1652, par devant Abraham Perot et Claude Arnauldeau, notaires à Niort, ainsi qu'il suit :

« Il a été arrêté entre noble homme Pierre Bonnault, sieur « de la Garrette, conseiller et procureur du Roi de l'Hôtel-de- « Ville, au nom d'icelui, et père frère archange Aubry, prieur « du couvent et hôpital de la Charité, que lesdits religieux « reconnaissent les maire et échevins comme administrateurs « des aumôneries Saint-Jacques et Saint-Georges, qu'ils ont « droit de visite dans l'infirmerie de la Charité, et qu'ils ont « le droit d'envoyer les malades et les blessés audit hôpital, « sur billets signés d'eux.

« Les maire et échevins accordent aux religieux, 150 livres « par an, pour les médicaments, meubles, ustensiles, médecins « et chirurgiens, plus 400 livres de pension annuelle, 33 sols « pour les frais de l'enterrement de chaque malade décédé en « l'hôpital, et 5 sols par jour pour la nourriture de chaque « malade.

« Leur donnent permission de se transporter dans la nou- « velle maison qu'ils ont fait construire près l'église de Notre- « Dame, et l'autorisation d'emporter tous les meubles qui sont « dans l'hôpital actuel, la cloche du campanier, les trois « petites cloches servant aux portes et au réfectoire, l'horloge, « les trois grands tableaux de la chapelle, le tableau de l'infir- « merie, le balustre de la chapelle et les bancs de l'église, à « l'exception des vitres de la chapelle et de l'infirmerie.

« Les maire et échevins leur délaissent la jouissance de la « maison, dite le Sanitat, pour la retraite des pauvres passants, « auquel lieu les religieux seront tenus d'avoir un homme « pour recevoir, coucher et contenir lesdits pauvres passants, « auxquels ils ne donneront que le lit et le couvert. Cependant, « en cas de contagion, les religieux délaisseront le Sanitat, et « alors ne seront pas tenus de recevoir les pauvres passants. « Les maire et échevins se laissent la faculté de reprendre la « maison du Sanitat, en donnant aux religieux 150 livres « pour bâtir un lieu dans la demeure desdits religieux, ou tout « près, pour servir aux pauvres passants.

« *Signé:* Jac. Louveau, écuyer, sieur du Mairé, maire,

Hosted by Google

« Simon Texier, Jean France, Franc. Assailly et Jac. Thi-
« bault, échevins ; Franc. Bouhault, pair ; Bonnault, procu-
« reur du Roi. — Jac. Brisset, (pair), a refusé de signer.

« Perot et Arnauldeau, notaires. »

Cet acte est le seul titre qui fasse connaître l'existence de la maison du Sanitat, qui fut vendue à l'époque de la Révolution. Elle était située dans le quartier de Pelet, en dehors des remparts du château. Lorsque la peste régnait à Niort, le Sanitat servait à renfermer les malades de la contagion, et en temps ordinaire on y logeait, pour une nuit, les pèlerins et les pauvres passants.

Le 1er septembre 1720, les maire et échevins de Niort rédigèrent un procès-verbal, duquel il résulte que le maire avait délivré des billets à deux pauvres malades, pour être admis à l'hôpital des frères de la Charité, et qu'on refusa de les recevoir. « Le maire, accompagné de trois échevins et du secrétaire,
« se transporta alors au couvent de la Charité. Il s'adressa
« d'abord à un religieux, qui répondit qu'il se nommait le
« père inconnu, que le prieur et le frère Fiacre étaient absents,
« que si l'on avait refusé de recevoir des malades, cela ne le
« regardait pas, et que si on les poursuivait, ils se défen-
« draient. Il ne voulut pas signer ses dires. Le maire, en se
« retirant, trouva sur le placiste le frère Fiacre, qui revenait
« de la ville. Celui-ci, interrogé, répondit que le père prieur
« était absent, et que ce dont il s'agissait ne le regardait point.
« Dont acte.

« *Signé :* Paul Esserteau de Chalusson, maire, Jean-de-Dieu
« Bion du Parc, Gabriel-Pierre Macé et Louis Arnauldet,
« échevins ; Claude Arnauldet, secrétaire. »

L'arrêt du Conseil d'Etat du 8 août 1722, que motivèrent cet incident et les plaintes qui en furent la suite, régla définitivement l'administration des revenus des aumôneries de Saint-Georges et Saint-Jacques, fixa les sommes destinées à l'entretien de l'hôpital des frères de la Charité, et défendit aux maires de délivrer aucune ordonnance pour l'admission des pauvres dans ledit hôpital, sans un certificat d'indigence délivré par les dames de la Miséricorde, ou les curés des paroisses où résidaient les pauvres.

Hosted by Google

Le 20 octobre 1731, les frères de la Charité exposent à l'Intendant du Poitou, qu'ils sont établis à Niort, depuis plus d'un siècle, et qu'ils n'ont que dix lits pour recevoir les pauvres et les soldats malades, ce qui n'est pas suffisant; qu'ils avaient été obligés de refuser deux soldats fiévreux de la garnison du château. En conséquence, ils demandent qu'on leur fournisse deux autres lits. Vu l'avis favorable des maire et échevins, l'Intendant, par ordonnance du 26 du même mois, autorise le corps de ville à fournir à l'hôpital de la Charité, deux lits dont le prix sera prélevé sur les revenus des aumôneries.

Les pauvres admis à l'hôpital de la Charité portaient un uniforme dont nous trouvons la description et le prix dans un mémoire de Jean Clerc, marchand à Niort, daté du 20 mai 1732 :

5 aunes et 1/2 de drap vert en 17/16 de large, pour faire deux robes pour les pauvres de la Charité, à 7 l. 10 s. l'aune.	41 l.	5 s.
3 aunes de cadi feu, à 18 s. l'aune	2	14
Fil.	»	5
	44	4
Façon des deux robes.	2	16
	47 l.	»

Le cadi feu était sans doute employé à la doublure de cette robe verte, et, peut-être en partie, aux revers des manches. Toutefois, il paraît que la robe était ouverte, puisqu'on ne voit figurer dans les fournitures, ni boutons, ni agrafes.

Le 1er mai 1733, les religieux de la Charité exposent à l'Intendant qu'ils ne jouissent que d'une pension modique de 400 livres, de 120 livres pour les médicaments, et de 5 sols par jour pour la nourriture des pauvres malades, que depuis le temps de cet accord (en 1652), les denrées ont beaucoup augmenté de prix, et que, cependant, ils n'ont reçu ni legs ni donation, qui leur vînt en aide; qu'ils auraient été forcés d'abandonner l'hôpital de Niort, sans la charité de leurs confrères qui subviennent à leurs besoins; que le ballet, qui est au devant de la salle de l'hôpital, est tombé en ruine depuis

Hosted by Google

quelque temps ; qu'ils souffrent considérablement de cet état de choses, par le vent et la pluie qui pénètrent dans la salle, et que, cependant, ils sont dans l'impossibilité de le faire rétablir à leurs frais ; qu'ils se sont adressés aux maire et échevins, qui, tout en reconnaissant l'urgence de cette réparation, ont déclaré qu'ils ne pouvaient la faire sans l'autorisation de l'Intendant.

Le 1er juin suivant, l'Intendant autorisa la reconstruction du ballet des religieux de la Charité, pourvu que la dépense ne dépassât pas cent livres.

Il paraît que la somme allouée était insuffisante, et que l'ordonnance de l'Intendant ne put être exécutée. En effet, dans l'assemblée des maire et échevins du 29 novembre 1735, le procureur du roi de l'Hôtel-de-Ville remontra que « dans la « visite qu'ils ont faite de l'hôpital des religieux de la Charité, « le 27 courant, les pauvres se sont plaints du froid, parce « que le ballet, qui était au devant de la salle où ils sont « couchés, est tombé en ruines depuis longtemps, et qu'il « serait nécessaire de le faire reconstruire. Sur ce délibérant, « il fut arrêté que l'on donnerait au frère prieur desdits reli- « gieux, la somme de 220 livres pour faire bâtir un ballet sur « la porte de la salle de l'hôpital étant au devant du canton « du Saumon. Ce ballet aura 21 pieds de long sur 8 à 9 pieds « de large, et sera couvert d'ardoises. Le prix en sera prélevé « sur l'excédent des revenus des aumôneries des années « passées. »

La construction de ce ballet ne coûta que 196 livres 6 deniers.

Des lettres-patentes du Roi, datées du mois de mars 1732, confirmèrent les privilèges des couvents et des hôpitaux des religieux de la Charité. Ces lettres-patentes ne furent enregistrées à la Cour des Aides que le 14 avril 1739. Le 26 juin suivant, les frères de la Charité de Niort exposent à l'Intendant que, en vertu de ces lettres, ils devraient être exempts de tous droits de tarif; que cependant ils ont seulement la faculté de faire entrer en franchise quinze charretées de bois et vingt barriques de vin, ce qui n'est pas suffisant pour la consom-

Hosted by Google

mation de l'hôpital. C'est pourquoi ils le supplient de leur accorder la même faveur que celle dont jouit l'hôpital général, c'est-à-dire, l'entrée en franchise de tout ce qui leur est nécessaire. — D'après l'avis des maire et échevins, l'intendant fixe à trente les nombre des charretées de bois, et à quarante celui des barriques de vin que les Frères de la Charité pourront désormais faire entrer en franchise.

Enhardis par ce premier succès, les frères de la Charité adressent, au mois de janvier 1743, une nouvelle requête à l'intendant, dans laquelle ils exposent que depuis vingt ans le prix des denrées est augmenté de plus de moitié; que cependant ils n'ont jamais reçu que cinq sols par jour pour la nourriture des pauvres, ce qui est insuffisant. Ils le prient d'ordonner qu'il leur soit payé sept sols par jour. Le 15 janvier, l'intendant fixe, à six sols, le prix de la journée de chaque malade. — Ces deux requêtes de 1739 à 1743, étaient signées du prieur, J. Laumônier de la Cousture.

En accueillant favorablement les demandes des frères de la Charité, l'intendant ne s'était pas aperçu qu'il outrepassait ses pouvoirs. Le 6 juillet 1744, il enjoignait au maire de Niort de ne payer que cinq sols par jour, ainsi qu'il était prescrit par l'arrêt du Conseil de 1722, attendu qu'on ne pouvait rien changer sans un nouvel arrêt, et que c'était aux religieux à se pourvoir comme bon leur semblerait. Le pourvoi eut lieu, et le 6 septembre 1745, l'intendant écrivit aux maire et échevins pour les informer que le contrôleur général l'avait chargé de les prévenir que le Conseil a décidé que les religieux de la Charité de Niort ne seraient payés à l'avenir qu'à raison de cinq sols par jour pour chaque malade à la charge de la ville, conformément à l'arrêt du Conseil du 8 août 1722, et qu'ils ne pourraient faire entrer en franchise des droits de tarif, que quinze charretées de bois et vingt barriques de vin. — Ainsi leurs demandes furent définitivement rejetées.

En 1757, une armée française était réunie sur les côtes de l'Aunis, pour s'opposer aux invasions des Anglais, qui menaçaient Rochefort et la Rochelle; vers le mois d'octobre, ils s'emparèrent de l'île d'Aix qu'ils dévastèrent. Les flottes enne-

Hosted by Google

mies opérèrent des descentes, les années suivantes, sur les côtes de la Normandie. La paix entre la France et l'Angleterre fut enfin signée le 10 février 1763.

Pendant la guerre, on évacua sur l'hôpital de la Charité de Niort un grand nombre de malades, et après la paix on envoyait encore des soldats convalescents. Les religieux, manquant de ressources pour loger et nourrir tant de malades, empruntèrent au corps de ville 1,500 livres, puis 1,000 livres, en 1758, et, en diverses fois, jusqu'en 1766, 4,595 livres 13 sols. Ils remboursaient ces emprunts, à mesure qu'ils recevaient de l'Etat les sommes dues pour l'entretien des soldats malades. Le 28 septembre 1758, les maire et échevins avaient loué, pour leurs besoins, une maison sise près de l'hôpital, au prix de 150 livres par an ; et le maire, Jacques-Etienne Rouget, fit prêter par les habitants, une grande quantité de bois de lits, de draps et de matelas. Lorsqu'il fut question de rendre ces objets de literie, les religieux ne se décidèrent qu'avec peine à les restituer, mais dans un tel état de dépérissement, qu'ils ne pouvaient être d'aucun usage.

L'intendant du Poitou, sur requête de plusieurs habitants, ordonna, le 16 juin 1766, que dans la quinzaine, pour tout délai, les religieux de la Charité feraient réparer les bois de lits, draps, etc., et les rendraient en bon état aux habitants qui les leur avaient prêtés lors de la dernière guerre, à l'occasion de la foule de soldats malades, envoyés de la généralité de la Rochelle à Niort ; et, en cas de refus, il charge M. Rouget, lors maire en exercice, qui les avait fait délivrer, de faire estimer tous ces objets. Le prix de l'estimation sera retenu sur les sommes dues auxdits religieux pour le traitement des soldats, et distribué aux habitants.

Le 12 août 1766, les religieux de la Charité rappellent « que leur hôpital fut primitivement fondé pour les pauvres habitants de la ville et de la campagne ; que, pendant les dernières guerres, on leur envoya des côtes de l'Aunis, des soldats malades ; qu'ils en ont traité jusqu'à 600 à la fois ; que, depuis la paix, on leur envoie encore des soldats convalescents, des hôpitaux de la Rochelle et de l'Ile-de-Ré, parce que l'air

Hosted by Google

de la mer s'oppose souvent à leur parfaite guérison, surtout les scorbutiques qu'on guérit radicalement à Niort. Ils en ont traité jusqu'à 150 à la fois, jusqu'au mois de juin dernier, époque à laquelle ils ont été obligés de rendre les fournitures de literie que les habitants leur avaient prêtées. Ils concluent en disant qu'ils veulent bien, ainsi que leur propose M. le Ministre, entreprendre le traitement d'une cinquantaine de soldats que peut contenir leur maison, aux conditions stipulées pour leur hôpital de la Rochelle.

Il paraît que l'un des privilèges de l'hôpital de la Rochelle, était l'exemption des droits d'entrée pour les denrées nécessaires à cet établissement, et que ce privilège fut accordé aux frères de la Charité de Niort. Car, le 2 juillet 1770, le secrétaire de l'intendant, nommé Gaultier, écrivit à M. du Coudray (Antoine Perret), subdélégué à Niort, pour conférer avec les officiers municipaux, et lui faire savoir pour quel motif le fermier du tarif porte atteinte à l'exemption des droits d'entrée pour les denrées nécessaires à l'hôpital, qui est une des clauses du marché passé avec les religieux de la Charité en 1766, clause qui avait été exécutée sans difficulté jusqu'alors.

La dernière pièce que nous ayons découverte, relativement à l'hôpital de la Charité, est une réponse des maire et échevins, datée du 21 août 1770, à une requête présentée à l'intendant par les frères de la Charité, pour obliger le corps de ville à faire réparer le toit de leur couvent.

Les maire et échevins déclarent qu'ils ne peuvent, en aucune manière, accueillir cette demande, attendu que le mauvais état de la toiture résulte de la négligence qu'ils ont mise à faire exécuter, de temps en temps, de menues réparations; que la ville ne dispose dans cette maison que de quatre lits, pour lesquels elle dépense plus de 900 livres par an, sans compter l'exemption de certains droits d'entrée, qui les oblige à payer une forte indemnité au fermier du tarif; enfin, parce qu'ils affectent de dire que ce toit couvre la salle de l'hôpital, tandis qu'il couvre les chambres qu'ils occupent. S'il restait quelque excédent de revenu aux maire et échevins, ils préféreraient l'employer à venir au secours d'une partie des habitants, que

Hosted by Google

d'entretenir une plus grande abondance dans une communauté à qui l'économie peut fournir toutes sortes de ressources.

Les frères de la Charité n'étaient pas seulement des infirmiers. Ils étudiaient la botanique, la chimie, la pharmacie, l'anatomie et la chirurgie qu'ils pratiquaient avec succès. Ainsi, Isidore Pondeveau, prieur de la Rochelle, écrivait à M. Arnauldet (Dumairé, échevin), le 3 juin 1766, pour le prier de donner un billet d'entrée à l'hôpital de Niort, à un individu atteint d'une cataracte, afin qu'il pût l'opérer le lendemain, avant son départ.

Pendant la Révolution, l'hôpital militaire dirigé à Niort par les frères de la Charité, fut supprimé et transféré à la Rochelle. Plus tard, on y installa la cour criminelle et le tribunal civil. Malheureusement, on établit, au deuxième étage, le dépôt des archives du département, près des ateliers de l'imprimerie de la préfecture. Le 20 décembre 1805, à trois heures du matin, un violent incendie éclata dans l'imprimerie, et détruisit entièrement les précieuses archives du département, ainsi que les bâtiments de la Charité.

Ap. Briquet.

Hosted by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Donation de biens, faite à la charité de la Blée, par André Chault ou Cailleau (Andreas Calidi), prêtre, maître et gouverneur de la Maison-Dieu de Beauchamp. — 1342.

Or. arch. munic. de Niort, n° 1987.

In Dei nomine, amen. Pateat universis per hoc presens publicum instrumentum, quod regnante illustrissimo principe ac domino, domino Philippo dei gratiâ Francorum rege, anno Domini millesimo tricentesimo quadragesimo primo, quintâ die mensis januarii, circiter horam terciam, apud Niortum in aulâ herbergamenti quod tunc inhabitabat dominus Andreas Calidi, presbiter, in mei notarii et testium subscriptorum ad hoc vocatorum et rogatorum presenciâ, personaliter constituti idem dominus Andreas, ex parte unâ, et Joannes Pertseschauces, procurator caritatis messis apud Niortum institute, in villâ Niorti pauperibus erogende, ex parte alterâ; predictus dominus Andreas, non coactus sed ex merâ et spontaneâ voluntate suâ ad hoc ductus, recognovit et publice confessus fuit se nuper pietatis intuitu et pro sue parentumque suorum animarum salute dedisse et concessisse perpetuo pauperibus in dictâ caritate apud Niortum occurentibus in die quâ caritas erogatur, omnia et singula bona sua immobilia et hereditaria quecunque sint et in quocunque loco sittuantur, sive sint in terris, domibus, vineis, nemoribus, censibus, redditibus, pratis aut aliis rebus immobilibus et hereditariis quibuscumque, ad habendum, tenendum et explectandum dicta bona perpetuo et levandum et percipiendum ac recipiendum omnes et singulos fructus et exitus dictorum bonorum annuatim et in perpetuum per

Hosted by Google

procuratorem dicte caritatis, ac eosdem fructus et exitus perpetuo convertandum ad opus caritatis predicte et ad utilitatem pauperum predictorum, retento tamen per eundem dominum Andream in et super dictis bonis suo quandiu viveret usufructu, quodque idem dominus Andreas dictum procuratorem nomine predicto de dictis bonis induxerat ac possessionem et saisinam dictorum bonorum immobilium et hereditariorum dicto procuratori qui dictam donationem acceptaverat, ut asseruit, nomine quo supra, tradidit corporalem ipsumque ut procuratorem dicte caritatis nomine et ad usum quibus supra de bonis et rebus predictis verum dominum legitimumque possessorem et proprietarium fecit et constituit, transferens et cedens in ipsum procuratorem, nomine et ad opus caritatis et pauperum predictorum, quicquid juris, proprietatis, possessionis nomnis, tituli, cause, dominii, saisine et racionis quorumque predictus dominus Andreas habebat et habere poterat et debebat in bonis immobilibus et hereditariis antedictis, pro eisdem ut promittitur convertendis et pro faciendo de dictis bonis hereditariis suam perpetuo voluntatem, et ulterius dictus Andreas non recedendo a promissis, sed ad robur et firmitatem in dictâ donacione contentorum de bonis et rebus immobilibus et hereditariis omnibus et singulis supradictis ad usus et utilitatem dictorum pauperum ad eandem caritatem occurentium, dictam donacionem et omnia et singula in donacione predicta contenta voluit, laudavit, ratifficavit, approbavit et confirmavit juxta ipsius continentiam et tenorem perpetuo valituram ac firmam et stabilem remansuram ac de premissis omnibus et singulis bonis immobilibus et hereditariis se devestivit et dissaisivit dictum procuratorem presentem et recipientem pro se et successoribus suis nomine et ad opus quibus supra, in mei notarii infra scripti presenciâ, induxit in possessionem et saisinam corporales per tradicionem hujusmodi presentis publici instrumenti, cedens et transferens in ipsum procuratorem nomine predicto quicquid juris, proprietatis, possessionis, saisine, dominii et racionis habebat et habere poterat et debebat in dictis bonis immobilibus et hereditariis, pro ipsis convertendis ad opus predictum, retento sibi domino Andree in et super

Hosted by Google

dictis bonis quandiu vixerit usufructu, confitens et publice recognoscens prefatus dominus Andreas quod si contigitur ipsum vel alterum nomine ipsius de cetero tenere et explectare aliqua de bonis eisdem quod illudent et est ex nunc ad opus et commodum caritatis et pauperum predictorum et non aliter, ad finem illum quod post ejusdem domini Andree mortem ipsius heredes dicere nec asserere valeant propter explectamenta predicta, possessio vel saisina dictorum bonorum, sit eisdem suis heredibus aliqualiter attributa, supplicando etiam dictus presbiter omnibus et singulis dominis temporalibus a quibus dicta bona tenentur et sub quorum dominio sittuantur, ut eundem procuratorem nomine predicto, dicto presbitero non vocato ac presente vel absente, ad possessionem premissorum recipiant et inducant ac inductum defendant de cetero in iisdem.

Dans insuper in mandatis Guillelmo Juyllet, clerico, qui litteram dicte donacionis audivit, ut eandem litteram faciat et signet ac dicto procuratori reddat et liberet indilate. Quibus sic actis, dictus Giletus Pertseschauces, procurator et nomine procuratorio predicto, petiit de me notario infra scripto sibi quo supra nomine fieri et concedi publicum instrumentum, quod sibi concessi.

Acta fuerunt hec ut supra, presentibus venerabilibus et discretis viris Guillermo de Morillon, maiore de Niorto, magistro Petro Pertseschauces, clerico jurisperito, Andrea Fromentini, aliter dicto Chepdeville, Johanne Dulcis, et pluribus aliis testibus ad premissa vocatis et requisitis. Et postmodum dictus Giletus Pertseschauces, nomine procuratorio predicto, eisdem die et horâ predictis, in ipsius domini Andree ac testium predictorum et mei notarii infrascripti presenciâ, continuendo possessionem et saisinam donacionis sepedicte de bonis immobilibus et hereditariis in dictâ donacione contentis, accepit veirolium prime porte introitus dicti herbergamenti dictamque portam clausit et aperuit de assensu ipsius Andree in signum vere possessionis et saisine dicte donacionis et bonorum in eadem donacione contentorum, et sic incontinenti vel quasi, idem procurator nomine quo supra, accessit ad alias portas circa dictum herbergamentum existentes et cepit manualiter

Hosted by Google

veirolia dictarum portarum nomine possessionis et saisine predictorum cum universis juribus et pertinenciis ad eandem donacionem spectantibus, causis et racionibus sepedictis. Quibus sic actis, predictus procurator nomine procuratorio predicto petiit a me notario infra scripto sibi fieri et concedi super hec publicum instrumentum quod sibi concessi.

Acta fuerunt hec ut supra, presentibus dictis domino maiore, magistro Petro, Andrea, Matheo, Johanne Philippi et Johanne Chailli, aliter dicto Darragon, ac Dionisio Juylletti, clerico, testibus ad hoc vocatis specialiter et requisitis.

Et ego Rollandus Maleti, clericus de Lambaliâ, publicus auctoritate regia notarius, premissis omnibus et singulis una cum dictis testibus, presens interfui eaque audivi, publicám manu propria scripsi et recepi, et in hanc formam publicam redegi ac meo signo solito signavi in testimonium omnium premissorum et ad maioris roboris firmitatem et ad mei relacionem premissorum sigillum apud Niortum constitutum pro eodem domino Francie rege, huic presenti publico instrumento appensum extitit in testimonium omnium premissorum.

—

Acte d'investiture des biens donnés par André Chault à la charité de la Blée. — 1342.

Or. arch. munic. nº 1988.

In Dei nomine, amen. Pateat universis per hoc presens publicum instrumentum quod regnante illustrissimo principe ac domino, domino Philippo, Dei graciâ Francorum rege, anno domini millesimo tricesimo quadragesimo primo die quinta mensis Januarii circiter horam merediei, ante magnam portam ecclesie sancti Georgii in bello campo Niorti, in mei notarii et testium subscriptorum presencia, Egidius Pertseschauces, procurator et nomine procuratorio caritatis messis apud Niortum institute, requisivit venerabilem virum Guillermum de Moreillon, commissarium ex parte regia deputatum in villa et castellaniâ de Niorto quo ad recipiendum vendas, honores, de-

Hosted by Google

vestiones et dissaisinas feudorum et rerum immobilium et hereditariarum venditarum vel alienatarum sub ipsius regis dominio in quantum tangit dominum regem predictum, ut dictus commissarius eidem procuratori, nomine procuratorio predicto et ad opus dicte caritatis, traderet possessionem et saisinam omnium et singulorum bonorum immobilium et hereditariorum in et sub dominio eiusdem domini regis et in dictis villa et castellania existentium que dominus Andreas Calidi, presbiter, dederat et concesserat perpetuo intuitu pietatis dicte caritati et pauperibus occurrentibus eidem caritati, die qua eadem caritas erogatur. Cum constaret eidem commissario de dicta donacione sicut premittitur facta per confessionem ipsius presbiteri in ipsius Guillermi presencia nuper factam et quod idem presbiter coram dicto commissario de bonis eisdem se devestivit et voluit quod idem procurator, nomine quo supra, investiretur de eisdem prout plenarie liquere potest de premissis per publicum instrumentum, quicquid Guillermus de Morillon, commissarius predictus, omnia et singula predicta recognovit esse vera et ob hoc eundem procuratorem nomine procuratorio predicto, de predictis omnibus et singulis bonis immobilibus et hereditariis, specialiter de herbergamento in quo apud Niortum dictus presbiter moram facit cum suis pertinenciis universis, dictus Guillermus ex parte domini regis investivit et saisivit ac possessionem et saisinam de eisdem herbergamento, pertinenciis et bonis predictis, per tradicionem cirothecarum dicti Guillermi quas in sua manu tunc tenebat, sibi tradidit corporalem, salvo super hoc jure regio et quolibet alieno. Quibus sic actis, idem procurator nomine procuratorio predicto, petiit a me notario infrascripto sibi super hoc fieri et concedi publicum instrumentum, quod sibi concessi.

Acta fuerunt hec ut supra, presentibus magistro Petro Pertseschauces, clerico jurisperito, domino Hugone Guilloti, presbitero, Guillermo Pasiaudi, Stephano Pasiaudi, Dionisio Juille, Matheo Malet, et pluribus aliis testibus ad premissa vocatis specialiter et requisitis.

Et je Rollant Malet, clerc de Lambale, notaire public de

Hosted by Google

l'auctorité royal fui present, oy, receu et publiay les choses dessus dictes et les escrips de ma propre main et mis en ceste fourme publique et signay de mon signe acoustumé, à ce appelé et requis ; et à mellieure fermeté de toutes les choses dessus dictes ay fait apposer à cestui present public instrument le scel royal establi à Niort pour nostre sire ledit Roy, en tesmoing de toutes les choses dessus dictes, à ce appellé et requis.

—

Permission accordée par le Grand-Vicaire de l'Évêque de Poitiers, à l'aumônier de l'aumônerie ou Maison-Dieu de Saint-George, de faire construire une chapelle dans ladite aumônerie. — 1430.

Or. arch. munic. n° 2083.

Johannes de Marchiâ, in utroque jure licentiatus, canonicus ecclesie Pictavensis, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini, domini Hugonis permissione divinâ Episcopi Pictavensis, dilecto nobis in Christo Johanni Martin, elemosinario elemosinarie, sive domûs Dei, sancti Georgii de Niorto, diocesis Pictavensis, salutem in Domino.

Pro parte vestrâ nobis nuper expositum extitit quod licet dicta elemosinaria extra villam predictam favore peregrinorum, pauperum et infirmorum ibidem transeuntium et affluentium, cum quodam oratorio sive capellâ in quo seu quâ peregrini et pauperes ipsi, maxime infirmi, possent missam audire, fuerit antiquitus constructa; et ex post, propter guerrarum turbines et continuos concursus gentium armorum, que et qui illuc a diu, proh dolor, viguerunt et vigere non cessant, cum ibidem obstantibus premissis, peregrini, pauperes et infirmi predicti recipi et sustentari non possent, alia elemosinaria sive domus Dei fuerit, pro recollectione et sustentatione peregrinorum, pauperum et infirmorum predictorum, loco elemosinarie supradicte constructa, et edificata fuerit bene et decenter; peregrinique, pauperes et infirmi ibidem de die in diem copiose

Hosted by Google

affluant, et per Dei graciam bene et decenter recipiantur et sustentantur; peregrini, pauperes et infirmi ipsi, ob defectum oratorii sive capelle, maxime infirmi missas non audirent et audire non possent; supplicando quatenus, favore premissorum, licentiam infra dictam elemosinariam sive domum Dei, quoddam oratorium sive capellam erigendi, ubi missarum solemnia celebrari possint, concedere dignaremur :

Nos igitur, Johannes, vicarius prefatus, attendens requisitionem hujus modi esse favorabilem, vobis Johanni Martini, elemosinario predicto, dictum oratorium sive capellam, infra dictam elemosinariam sive domum Dei, in loco ad hoc decenti, honesto erigendi seu erigi faciendi, favore peregrinorum, pauperum et infirmorum predictorum, auctoritate Domini Episcopi, tenore presentium, licentiam impertimur. — Datum Pictavis, sub signeto nostro et sigillo curie officialatûs Pictavensis, die 27 mensis novembris anno Domini 1430. — J. Lucas.

Le 6 novembre 1431, Jean de la Marche Grand-Vicaire de l'Évêque de Poitiers, donna l'autorisation de célébrer des messes basses dans la chapelle de l'aumônerie de Saint-George, sur un autel portatif en marbre, consacré et muni d'ornements ecclésiastiques, suffisamment et décemment.

—

Arrentement d'une partie du grand champ de Beauchamp. — 1444.

Acte passé par-devant Jehan Rollier, clerc, garde du scel établi aux contrats à Niort, pour le Roi de France, par lequel sire Jehan Martin, aumônier de l'aumônerie de Saint-Georges près Niort, en son nom et au nom de ses successeurs, avec l'autorisation du maire de ladite ville, afferme à perpétuité à Thomas Moricet, cordonner, pour le prix de dix sols de cens, ou rente noble, payables chaque feste de Pasques,

Une partie du grand champ assis devant la chapelle de Saint-Georges, laquelle partie est assise devant le grand vitrau de

Hosted by Google

ladite chapelle, tenant d'une part audit champ de ladite aumônerie, contenant devers ledit champ trente huit pas en prenant dès le piller de ladite chapelle jusques aux murs qui ferment ledit champ, et devers ladite chapelle contient vingt-six pas de longueur, en tirant dès le piller de ladite chapelle, qui est devers ledit champ jusques au mur qui est entre ledit champ et la vigne de Jehan Garraut, et tenant d'une part au verger de Colete Monoyeuse, ung sembler entre deux, et d'autre au verger Jehan Garraut, un mur entre eux, et d'autre au verger Jehan Garin, ledit sembler entre deux.

Témoins : Jehan Indre, Jehan Chammea, et Jehan Veillesegle.

Niort, le 16 juin 1444.

Signé: J. Geoffroy ; J. Veillesegle.

—

Comptes des dépenses de l'aumônerie ou Maison-Dieu de Saint-Georges de Beauchamp, de la ville de Niort, du 1er juillet 1439 au 30 juin 1445, rendus par Jehan Martin, aumônier et administrateur de ladite aumônerie.

(2 cahiers réunis en un seul : 34 rôles in-4°, papier).
Or. arch. munic. n° 2077.

C'est l'unique document de ce genre qui existe dans les archives de la ville. Un inventaire de 1615 indique plusieurs comptes des aumôniers du seizième siècle et du dix-septième ; mais toutes ces pièces ont disparu.

Les renseignements que fournissent les comptes de Jehan Martin, sont trop rares et trop curieux, pour ne pas être recueillis avec soin.

Les dépenses de l'aumônerie forment deux sections : dépenses ordinaires et annuelles ; dépenses éventuelles.

1° DÉPENSES ORDINAIRES.

Cens dus à l'abbaye de Saint-Ligaire, pour certains prés et terres. . . . . » l. 4 s. 4 d.

Hosted by Google

Cens dus au seigneur de Chauray, pour certaines terres sises à Chabans.	» l.	2 s.	3 d.
Cens dus au prieur de Notre-Dame, pour certaines terres.	»	22	9
Cens dus au prieur de Saint-Martin, pour certaines vignes sises devant la fontaine de Saint-Martin.	»	»	2
Cens dus aux confrères de Saint-Nicolas de Beauchamp, sur le ballet de la maison de l'aumônerie.	»	5	»
Cens dus au duc d'Alençon, sgr de Niort, puis au Roi.	»	31	3
Cens dus à Sonnade, seigneur de Surin, à cause de sa femme, pour un marreau de bois sis sous Chabans.	»	»	2
Dépense d'huile pendant l'année, pour tenir lumière devant les malades, de nuit, un pot d'huile, valant.	»	5	»
Chandelles de rost, pendant l'année, pour aller et venir dans la maison des pauvres, chacune semaine six chandelles, valant 5 deniers pièce, baillées à la gardienne de l'aumônerie.	6	10	»
Salaire de ladite servante, pendant l'année, tant pour sa robe, chaperon, chausses et souliers.	»	60	»
A ladite servante, en 1441-42 et années suivantes, un pain *faitiz*, chaque semaine, du prix de 10 deniers, parce que le blé était à bon marché.	»	43	4
Pour la vesture, nourriture et chaussure d'une fille, appelée Margaute (et Margarite en 1445), laquelle fut apportée et donnée à l'aumônerie, et demeure encore chez l'aumônier.	10	»	»
Dépense et vesture de l'aumônier, pour l'année.	20	»	»

Hosted by Google

A Jehan Indre, procureur aux causes de l'aumônerie, pour ses gages de l'année. . . » l. 40 s. » d.
Pour l'écriture au net et papier du compte de chaque année, et pour le double d'icelui. . » 10 »

Une autre dépense ordinaire était celle des chapelains qui chantaient leurs messes, le jour de Mr Saint-Blays et le jour de la fête de saint Georges, et de messire Benest Roguer, prêtre, pour servir à la chapelle de Saint-Georges pendant l'année et dire deux messes par semaine. — Mais ces dépenses varièrent pendant les six années de ce compte.

Ainsi pour la fête de saint Blays on paya :

En 1440. . . . . » l. 32 s. 6 d.
En 1441 et 1445. . . . . » 35 »
Et les trois autres années. . . . . » 20 »

Pour la fête de saint Georges :

En 1440, 1441 et 1445. . . . . » 30 »
Et les trois autres années. . . . . » 20 »

Benest Roguer reçut :

En 1441, 1442 et 1445. . . . . 8 » »
Et les trois autres années. . . . . 9 » »

2. — DÉPENSES ÉVENTUELLES.

Les dépenses éventuelles sont de différents genres : Réparations à l'église et à la maison de l'aumônerie ; entretien des lits et ustensiles à l'usage des pauvres ; frais pour la nourriture des pauvres, pour les femmes qui accouchaient à l'aumônerie, pour les enfants trouvés mis en nourrice, pour administrer et enterrer les pauvres qui mouraient à l'aumônerie ; pour les frais de poursuite contre les débiteurs de l'aumônerie ; enfin, frais de la récolte des vignes appartenant à l'aumônerie.

Réparations.

Le 5 janvier 1342, Gilles Pertseschausses avait reçu l'investiture des biens donnés par André Cailleau à la charité de la Blée, devant la grande porte de l'église de Saint-Georges en Beauchamp. Mais l'église fut détruite pendant les guerres

Hosted by Google

anglo-françaises, puis rebâtie et détruite une seconde fois, sous le règne de Charles VI, par les bandes armées qui désolaient les campagnes. Jehan Martin, déjà aumônier en 1430, obtint du grand vicaire de l'évêque de Poitiers, le 27 novembre, la permission d'avoir une chapelle dans l'aumônerie de Beauchamp. Cette chapelle était construite le 6 novembre 1431, date de l'autorisation accordée par le grand vicaire d'y célébrer des messes basses sur un autel portatif en marbre, consacré et muni d'ornements ecclésiastiques, suffisamment et décemment.

Des gens d'armes commirent bientôt de nouveaux ravages dans les propriétés de l'aumônerie.

En 1439, on répara les murs de l'ousche de Saint-Georges, qui avaient été abattus par la guerre.	4 l.	» s.	» d.
Et l'on fit faire une échelle de bois à la maison de l'aumônerie assise devant la porte Saint-Gelais.	»	32	6

Lorque le duc d'Alençon assembla à Niort, dont il était seigneur, les chefs de la Praguerie, en 1440, Jehan de la Roche, seigneur de Barbezieux, sénéchal de Poitou, l'un des principaux conjurés, fit abattre l'église et une partie de la maison de l'aumônerie, qui, sans doute, gênaient la défense de la ville. La reconstruction et les réparations durèrent cinq ans.

Au mois d'août 1440, on fit recouvrir la maison de l'aumônerie qui est assise devant la porte Saint-Gelais : tant pour teuble (tuile), pour la main du recouvreur et pour sa dépense.	» l.	40 s.	» d.
Le 13 mars 1441, pour recéper l'église de Saint-Georges, qu'avait fait abattre Mr de Barbezieux, ledit aumônier prit Guillaume Rideau et son valet, Louys Rivollet, et y demourèrent chacun trois jours, et gagnaient chacun par jour, 4 s. 2 d., le prix qu'ils gagnaient à la ville.	»	62	6

Hosted by Google

Pour deux mineurs, François Puissart et Surot, chacun trois jours, à chacun par jour 3 s. 4 d.	» l.	20 s.	» d.
Eau pour détremper le mortier.	»	2	6
A Mygou, pour avoir amené 50 sommes de sable.	»	25	»
Trois charges de chaux.	»	10	»
Le 26 juillet 1441, pour recouvrir le ballet de devant la porte de Saint-Georges. . . .	»	2	6
La même année, pour une porte à Saint-Georges, qu'a faite Jehan Pagié et son valet, chacun 10 jours à 3 s. 9 d. par jour. . .	»	75	»
Pour l'achat de deux soliveaux achetés de la femme de Texer, pour faire les deux bourdonnetz à ladite porte.	»	13	4
A Puissonneau, pour avoir fait les coyetes et quatre paumelles et les torrillons qui se mettent ès costez et pour les quilles. . .	»	20	»
Pour faire une claveure à deux clefs, avec toute la garniture, et un tirouer pour mettre en ladite porte	»	15	»
Pour faire réparer la maison de la porte Saint-Gelais, à Guillaume Rideau, son valet, et Louys Rivollet, pour trois jours, à 3 s. 4 d. par jour	»	30	»
A deux hommes, pour servir lesdits maçons, pour trois jours, à 2 s. 6 d. par jour . .	»	15	»
Pour vingt-cinq sommes de sable	»	12	6
Pour aller quérir l'eau	»	»	20
Pour trois charges de chaux.	»	10	»
En 1442. — A Jehan Danjou, pour tirer cent quartiers, à réparer les piliers de Saint-Georges, pour six jours, à 4 s. 2 d. par jour.	»	25	»
A deux hommes, pour mettre lesdits quartiers en charge, à chacun 2 s. 6 d.	»	5	»

Hosted by Google

A Guillaume Rideau et son valet, pour abattre lesdits quartiers à la pierrière, pour deux jours, à 4 s. 2 d. par jour.	»	l. 16	s. 8 d.
Pour charroier lesdits quartiers, de la pierrière jusque devant Saint-Georges. . .	»	12	6
Pour les faire mettre en l'église, afin qu'ils ne gelassent.	»	2	6
En 1443. — A Guillaume Rideau, son valet et Louys Rivollet, pour avoir recépé trois piliers, qui sont entour de la chapelle de Saint-Georges, lesquelx étoient tous rompus par dessus et par debas, et commencèrent lesdits maçons le lundi 4 mars, et gagnèrent 4 s. 2 d. par jour, et y furent le mardi, mercredi, jeudi et vendredi, qui valent quinze maçons	»	50	»
La semaine suivante, y furent six journées.	»	75	»
Item, pour sept journées.	4	7	6
Item, pour neuf journées.	5	12	6
Pour un manœuvre qui passa quinze jours à servir lesdits maçons, à 2 s. 6 d. par jour.	»	37	6
Pour cinq charges de chaux, à 4 s. 2 d. la charge	»	20	10
Pour douze boisseaux de chaple, pris de Jehan Regnault, perreour, à 10 d. le boisseau .	»	10	»
Pour soixante-quinze soulmes de sable, qu'amenèrent Jehan Mycou et Jehan Symot, à 6 d. la solme	»	37	6
Pour avoir fourni d'eau, pour ladite besogne.	»	15	»
Pour perches et clies, pour faire les chaffaulx à ladite besogne.	»	15	»
Pour avoir fait faire une porte en la maison où couchent les pauvres, du côté devers la gardienne, et aussi pour faire l'uysset qui ouvre au ballet devant l'aumônerie, tant			

Hosted by Google

pour le bois que pour la façon, et aussi pour les goings et ardivelles appartenant à ladite porte et uysset.	»	l. 20	s. » d.
Pour la claveure dudit uysset, et pour avoir adoublé la claveure de l'autre porte, et pour avoir cousu lesdites claveures. . .	»	10	»
Pour 200 de tiéble (tuile), pour mettre sur la maison où couchent les pauvres. . . .	»	10	»
Pour quatre journées que le recouvreur fut à recouvrir ladite maison, à 3 s. 4 d. par jour	»	13	4
Pour la dépense du recouvreur.	»	6	8
En 1444. — Pour 200 de tiéble, prises chez Jacques Belot, pour achever de recouvrir l'église de Saint-Georges	»	11	8
A Guillaume Laidet, pour huit boisseaux de chaple	»	5	»
Pour deux charges de chaux.	»	7	6
A Macé Aymeron, pour avoir amené, tant de pierre que sable, pour paver devant la maison de la porte Saint-Gelais, et pour dix-sept solmes.	»	11	»
A Pierre, le paveur, pour avoir fait ledit pavé.	»	12	6
A Macé Aymeron, pour avoir amené la pierre et le sable, pour paver devant la maison où couchent les pauvres	»	12	6
A Pierre, le paveur, pour avoir fait ledit pavé.	»	15	»
A Meriot Barré, pour avoir relevé quatre pends de mur de la clôture de l'ousche de Saint-Georges	»	25	»
Pour faire le marché avec ledit Barré, une pinte de vin.	»	»	20
A Mery Ferron, paintier, pour avoir refait la			

Hosted by Google

cloche de Saint-Georges : pour sa main-d'œuvre	» l.	15 s.	» d.
En charbon, pour fondre ladite cloche. . .	»	5	»
Pour la dépense dudit Ferron et d'un homme qui était avec lui, pour lui aider à fondre ladite cloche.	»	10	»
A Thomas Martin, charpentier, pour avoir entouré et baillé le bois d'entour . . .	»	7	6
A Jehan Challoys, maréchal, pour avoir adoubé la vieille ferrure de ladite cloche.	»	»	20
Pour la ression dudit Thomas Martin et de son valet, pour une quarte de vin. . . .	»	2	6

Entretien du mobilier de l'aumônerie.

En 1439. — Pour faire réparer la cuve où *gisent les commères en ladite aumônerie.*	»	2	6
Le 15 mars 1441, fut acheté de Jean Abelin, cent aunes de toile, de laquelle toile fut fait vingt linceulx pour la garniture des lits de ladite aumônerie, et coûta ladite toile, 10 réaux (30 s. le réal)	15	»	»
Item, pour la façon desdits draps	»	12	6
Le 12 avril 1441. — Pour un coytrou et un coissin, à réparer les lits de ladite aumônerie, qui étaient usés et gâtés, fut acheté le prix de 2 réaux	»	60	»
Le 12 juillet 1441, fut acheté un coyssin et un coéty pour adouber les autres lits. . .	»	60	»
En 1442, fut acheté trente aunes de toile, pour faire six linceulx, l'aune valant 3 s. 4 d.	»	100	»
Pour la façon et le fil.	»	10	»
En 1443, pour quatre orilliers qui furent faits d'un chaytif courtibault, tant pour toile que pour la façon, et pour quatre touailles qui furent adoubées.	»	15	»

Hosted by Google

Cierges et torches pour la chapelle.

En 1441, à Guillemette Lussate, pour avoir ouvré six livres de cire, à 3 s. 4 d. la livre, tant en une torche qu'en six cierges, pour chaque livre, 4 d. . . . . » l. 22 s. » d.

En 1442, à Guillemette Lussate, pour avoir ouvré huit livres de cire, pour chaque livre, 4 d. . . . . » 29 4

En 1443, à Guillemette Lussate, pour avoir fait six cierges de six livres de cire, pour chaque livre, 4 d. . . . . » 22 »

En 1444, à Guillemette Lussate, pour avoir ouvré neuf livres de cire, en six cierges et une torche, à 4 d. par livre. . . . . » 33 »

Pauvres reçus à l'aumônerie.

Les pauvres coûtaient à l'aumônerie 20 deniers par jour.

Du 22 juillet 1439, au 9 avril 1440, entrèrent à l'aumônerie et y restèrent :

Treize hommes, pendant 504 jours. .	42 l.	» s.	» d.
Deux femmes, pendant 48 jours. . .	4	»	»
Un enfant, pendant 17 jours. . . .	1	8	4

Parmi ces pauvres, nous citerons : une femme du pays de Normandie; un Breton bretonnant, duquel on ne pouvait rien entendre, et qui mourut au bout de 12 jours; un homme de Chollet; une femme qui accoucha à l'aumônerie et l'enfant mourut.

Du 21 août 1440, au 7 mars 1441 :

Cinq hommes restèrent 52 jours . . .	5 l.	3 s.	4 d.
Trois femmes restèrent 98 jours. . .	8	3	4
Un enfant resta 4 jours.	»	6	8

Nous citerons une pauvre fille de chemin, appelée Mathurine Coutelere, laquelle avait maladie en sa nature, et pour laquelle Pierre, le barbier, bailla médecine à la garir, valant 15 sols; et mourut au bout de 42 jours.

Hosted by Google

Du 12 juillet 1441, au 21 avril 1442 :

Neuf hommes restèrent 129 jours . .	10 l.	15 s.	» d.
Trois femmes restèrent 88 jours . . .	7	6	8
Quatre enfants restèrent 62 jours. . .	5	3	4

Nous citerons un enfant, qui fut valet de Leurot, et mourut au bout de 20 jours, un enfant qui avait été clerc de Guillaume Geoffroy, et mourut au bout de 15 jours, une femme qui avait demeuré chez sire Jehan Bastier, et mourut au bout de 40 jours.

Du 15 juillet 1442, au 8 mars 1443 :

Neuf hommes restèrent 240 jours. . .	20 l.	» s.	» d.
Trois femmes restèrent 54 jours . . .	4	10	»

Du 5 août 1443, au 14 juin 1444 :

Cinq hommes restèrent 31 jours . . .	2	11	8
Cinq femmes restèrent 57 jours . . .	4	15	»

Du 12 juin 1444, au 18 mars 1445 :

Dix-sept hommes restèrent 198 jours. .	16	10	»
Trois femmes restèrent 51 jours . . .	4	5	»
Trois enfants restèrent 100 jours. . .	8	6	»

Nous citerons : un pauvre homme, qui ne parlait point, et ne demoura qu'un jour ; un homme appelé Guillaume de Laval et disait qu'il était d'Angers ; un pauvre enfant, de Pouzauges, nommé Jehan Raoul ; un homme, nommé Pierre Jacquelin, qui était d'auprès Paris.

Accouchements à l'aumônerie.

Pendant les six années de ce compte, 4 femmes accouchèrent dans l'aumônerie, et y entrèrent le 9 octobre 1439, le 24 décembre 1440, le 8 mars et le 5 août 1443. — Nous transcrivons le dernier article.

« Le 5 août 1443, vint une pauvre femme à la Maison-Dieu, « laquelle était grosse d'enfant et accoucha à ladite maison ; et « fut relevée de gésine ainsi qu'il appartient ; et incontinent « qu'elle fut relevée, elle s'en alla et laissa l'enfant qu'elle « avait eu ; lequel fut nourry et coûtait par an 7 réaux (8 fr. « 15 sous), sans le linge et langeotz qui peuvent valoir 10 sols.

Hosted by Google

« Pour la relevée de ladite femme, et lui avoir administré ce « qu'il lui était nécessaire en 15 jours, savoir : pour nourri- « ture 25 sols; et pour apporter l'eau pour la baigner, 5 sols. »

Enfants trouvés mis en nourrice.

Le 26 mars 1440, vint une pauvre femme et apporta un petit enfant, qui fut baillé à norrice, par an	5 l.	10 s.	» d.
Le 3 juillet 1440, fut baillée à Groizette Pélérine, une petite fille à norrice, qui avait été apportée à l'aumônerie, par an. . . .	6	10	»
Le 12 juillet 1441, fut baillée à la femme d'Estienne Paynot, une petite fille à norrice laquelle ne vécut que 3 mois, à 6 l. par an.	»	30	»
Au mois d'août 1443, une pauvre femmo accoucha à l'amônerie, et laissa son enfant, lequel fut norry et coûtait par an 7 réaux. .	8	15	»

Pauvres morts à l'aumônerie.

Depuis le 2 septembre 1439, jusqu'au 19 novembre 1444, moururent dans l'aumônerie, 13 hommes, 5 femmes et 6 enfants; en tout, 24 pauvres. Les dépenses pour chaque décédé, montaient ordinairement à 4 s. 7 d. Le chapelain recevait 20 deniers, pour donner le *corpus domini* ou *Nostre sire* et pour absoudre le moribond. Le sacristain touchait 2 s. 6 d., pour sonner le glas et creuser la fosse. Le suaire coûtait 5 deniers; et l'on plaçait près du corps une chandelle valant également 5 deniers. Cette chandelle était de rost (résine); plus tard, on fit usage de chandelles de cire, du prix de 6 ou 7 deniers; quelquefois même, on mit deux chandelles, au lieu d'une, ce qui augmentait la dépense. En 1442, le chapelain reçut 3 s. 7 d., pour avoir administré tous ses sacrements à une pauvre femme, et l'on brûla deux chandelles de cire, de 6 deniers chacune. Pour les petits enfants, le chapelain ne recevait rien, et l'on payait seulement 2 s. 6 d., pour le glas et la fosse. —

Hosted by Google

Les frais d'inhumation s'élevèrent pendant les six années, à la somme de. . . . . 51 l. 19 s. 8 d.

Il paraît qu'à cette époque, on enterrait les pauvres sans bière. Car on ne trouve, dans ces comptes, aucune dépense relative à cet objet.

Récolte des vignes de l'aumônerie.

L'aumônerie de Saint-Georges de Beauchamp possédait des vignes qu'elle faisait cultiver pour son compte, et dont le produit était réservé pour le service des pauvres. — Il faut noter qu'une pipe de vin contenait 432 pintes, soit 402 litres.

1439. — Ladite année, crût ès vignes de l'aumônerie demie pipe de vin, et fut baillé tant pour la faire amasser que venir à la maison, et pour la fouler et le vin entonneler, et pour la dépense . . . . . » l. 23 s. 4 d.

1440. — Ladite année, crût ès vignes de ladite aumônerie, 3 pipes de vin. Pour amasser la vendange, pour la faire venir à la maison, et pour la fouler, et le vin entonneler. » 40 »

Pour l'adoubage de trois pipes, deux tonneaux et deux cuves, et pour les cercles baillés à relier lesdites pipes . . . . . » 13 4

1441. — Ladite année, crût une pipe de vin ès vignes de l'aumônerie. Pour faire amasser et amener la vendange desdites vignes, et pour fouler le vin, entonneler; et pour l'adoubage des pipes et des cuves. . » 30 »

1442. — Ladite année, crût 4 pipes de vin ès vignes de l'aumônerie. Pour amasser et venir ladite vendange desdites vignes à l'ostel; pour la fouler et le vin entonneler; et pour l'adoubage des pipes, cuves et tonneaux . . » 60 »

1443. — Pour amasser et amener la vendange pour trois pipes et demie de vin, fouler et entonneler, et appareiller les vaisseaux. . » 40 »

Hosted by Google

1444. — Ladite année, crût 5 coustretz de vin ou environ, ès vignes de l'aumônerie; pour faire amasser et venir la vendange desdites vignes à l'ostel, pour la fouler et entonneler. . . . . » l. 25 s. » d.

Et valait la pipe de vin 9 réaux (11 l. 5 s.).

Baux et poursuites contre les débiteurs de l'aumônerie.

Le 21 novembre 1439. — Pour une enquête contre sire Pierre Bennetz, à Jean Veilleseigle et Guillaume Geoffroy, commissaires pour l'article	»	25	»
Pour la peine desdits commissaires. . . .	»	40	»
Pour examiner les témoins en mon ostel; deux pots de vin et autres choses	»	5	»
Pour une lettre passée par Vauguion, entre l'aumônier et Peluchon, à cause d'un champ sis derrière l'aumônerie de Saint-Jacques.	»	7	6
1440. — Pour une cause qui pendait entre ledit aumônier et messire Hemery Bennez, pour une pièce de vigne, qui est assise à Moussay, de quoy ledit aumônier est déchû et a été condamné à la somme de. . . .	4	»	»
Pour une lettre, qui fut passée à cause de la baillette de Saint-Hilaire de la Palluz, par Jehan Indre et Guillaume Geoffroy . . .	»	7	6
1441. — Pour un debitis, pour faire payer les dettes de l'aumônerie	»	7	6
Pour une lettre passée par Jehan Indre et Guillaume Geoffroy, faisant mention de la maison de Saint-Hilaire de la Palluz. . .	»	10	»
1442. — Pour un mandement de debitis, pour faire payer les dettes de l'aumônerie . .	»	7	6
Dépense faite avec les commissaires pour le fait des exempts, pour Malet, métayer de			

Hosted by Google

l'aumônerie, pour ce qu'on lui avait promis de le tenir franc, en prenant ladite métairie	» l.	60 s.	» d.
Et pour avoir la quittance	»	2	6
1443. — Pour un mandement de debitis, pour faire payer les dettes de l'aumônerie.	»	7	6

—

Notes sur les comptes de Jehan Martin.

Comme les officiers de la commune de la ville de Niort étaient élus vers la fin du mois de juin, l'année financière commençait le 1er juillet et finissait le 30 juin de l'année suivante.

Le maire de Niort en exercice recevait cinquante livres pour l'année. L'aumônier de Saint-Georges de Beauchamp avait trente livres de gages par an. Lorsque le maire était chargé de l'aumônerie, il ne cumulait pas les deux appointements; il abandonnait ses gages d'aumônier, et administrait gratuitement. Jehan Martin fut élu maire et installé le 11 juin 1442, après que Charles VII, par lettres du 12 mai 1442, eut restitué à la ville de Niort sa mairie et ses privilèges qu'il lui avait enlevés en 1440, pour punir les habitants d'avoir favorisé la rébellion, dite de la Praguerie. Dans les comptes des deux années, 1441-42 et 1442-43, que Jehan Martin rendit pendant son année de mairie, il s'abstint d'y comprendre non-seulement ses gages d'aumônier, mais encore les dix livres destinées à l'entretien d'un fille trouvée, nommée Margaute ou Margarite, qui demeurait chez lui et y remplissait sans doute l'office de servante.

Mais cette réduction existe encore dans le compte de l'an 1443-44. Elle serait sans cause appréciable, si Jehan Martin n'avait pas été continué pour un an dans la charge de maire. Au compte suivant, 1444-45, année où Jehan Martin n'était plus maire depuis le 11 juin, figurent de nouveau les trente livres, gages de l'aumônier, et les dix livres pour l'entretien de Margarite. Il est donc démontré que Jehan Martin, élu maire de Niort en 1442, fut continué pour un an en 1443.

Hosted by Google

On peut remarquer que, depuis sa promotion à la charge de maire, Jehan Martin prend dans ses comptes le titre de sire. Ce qui prouve, comme je l'ai écrit ailleurs, que tout échevin ou pair de Niort, qualifié de sire avant le seizième siècle, avait exercé les fonctions de maire.

Jehan Martin était échevin en 1454, et il fut anobli en 1461, avec les autres échevins de la commune. Il possédait une métairie en Ribray, pour laquelle ses héritiers payaient, en 1487, trois livres six sous huit deniers et douze boisseaux de mesture de rente à la charité de la Blée.

La fonte d'une cloche est un fait curieux, dont on ne trouve aucun autre exemple dans le quinzième siècle. Il est certain que la cloche de l'aumônerie de Beauchamp ne devait pas être d'une bien grande dimension, puisqu'on ne dépensa, pour la fondre, que cinq sols de charbon, soit un franc quarante centimes de notre monnaie actuelle. C'était, sans doute, une vieille cloche brisée que refondit le paintier, Mery Ferron. On fit servir la vieille ferrure qu'adouba le maréchal, Jehan Challoys, au prix de vingt deniers, soit quarante-huit centimes. Le charpentier, Thomas Martin, fournit le bois dont il entoura la cloche : bois et façon, sept sous six deniers, soit deux francs onze centimes. Ainsi, en comptant une quarte de vin, donnée au charpentier et à son valet, valant deux sous six deniers ou soixante-dix centimes, la fonte et la mise en place de la cloche de l'aumônerie ne coûtèrent que quarante-et-un sous huit deniers, soit onze francs soixante-dix centimes. Il est fâcheux qu'on ait négligé de faire connaître de quel métal était composée cette cloche, ainsi que le lieu où on la suspendit.

Les dépenses pour visites de médecin ne figurent point dans ces comptes, et l'on n'y trouve indiqué qu'un seul remède, coûtant quinze sols, fourni par Pierre, le barbier, à une pauvre fille qui mourut au bout de quarante-deux jours. Ce fait, assez singulier, mérite une explication.

Il n'y avait pas toujours des médecins résidant à Niort. De temps en temps, lorsque les habitants redoutaient l'invasion

Hosted by Google

d'une épidémie, les maire et échevins demandaient un médecin à Poitiers, en lui offrant des gages; dès que le danger n'existait plus, on s'empressait de le congédier. Tant que le médecin restait dans la ville, il devait visiter gratuitement les malades des aumôneries, une fois par semaine.

Ainsi, Me Jean Tartax avait reçu dix livres pour l'année 1452 et dix livres pour l'année 1453. Le 2 janvier 1454, on décida qu'il ne serait plus aux gages de la ville. Cependant, le 24 février 1455, le corps de ville s'aperçut qu'un médecin lui serait encore utile. On écrivit à Tartax pour le prier de revenir; il refusa. On s'adressa ensuite à Me Robert, qui refusa également. Quinze livres de gages furent alors accordées à Me Guillaume Lemoygne, habitant Niort depuis le mois de novembre 1455. Mais, le 19 janvier 1457, sire Jehan Bastier et Jehan Jourdain s'opposèrent à ce qu'on payât à Me Guillaume les quinze livres qui lui avaient été allouées pour l'année 1456.

En 1534 et 1535, la ville payait à deux médecins vingt livres de gages par an. Le 30 septembre 1536, quelques membres du corps de ville s'opposèrent à ce que ces deux médecins fussent, à l'avenir, aux gages de la ville. Toutefois, le 27 avril 1537, ces oppositions furent levées en faveur de Me Jacques Gasteavoyne, à qui on alloua les gages de vingt livres, à la charge de traiter gratuitement les pauvres, et de visiter les malades dans les aumôneries une fois par semaine.

En 1602 et 1603, pendant l'épidémie, il n'y eut point de médecins à Niort, et les maîtres-chirurgiens refusèrent de traiter les pestiférés. On fut obligé d'employer des compagnons barbiers, à qui l'on promit de les recevoir maîtres, sans examen.

Il résulte de là que les malades des aumôneries recevaient rarement la visite d'un médecin, et que le soin de les guérir était confié à la gardienne de l'aumônerie, ainsi qu'à des barbiers-chirurgiens et à des apothicaires, dont le salaire consistait en la concession de quelques privilèges.

—

Hosted by Google

Noms des aumôniers de Saint-Georges et Saint-Jacques que nous avons découverts depuis 1595 jusqu'en 1676.

(L'exercice de cet emploi commençait toujours le 24 juin et finissait le 23 juin suivant).

1595-96, Jacques Pastureau, échevin. — 1596-97, Denis Audoyer, pair. — 1597-98, Loys Devilliers, échevin. — 1598-99, Hiérôme Bothéac, pair. — 1599-1600, Lucas Coutocheau, échevin. — 1600-1, Jacques Pastureau, pair. — 1601-2, Pierre Texier, échevin. — 1602-3, Nicolas Michel, pair. — 1603-4, Gamaliel Toucquard, échevin. — 1604-5, François Ryot, pair. — 1605-6, Philippe Chalmot, échevin. — 1606-7, Jean Arnauldet, pair. — 1607-8, Noë Laurens, échevin. — 1608-9, Lucas Coutocheau, pair. — 1609-10, Hiérôme Avice, échevin. — 1610-11, Pierre Sabourin, pair. — 1611-12, Joseph Audouard, échevin. — 1612-13, André Hersant, pair. — 1613-14, Guillaume Giraudeau, échevin. — 1614-15, Thomas Jamonneau, pair. — 1615-16, Pierre Rousseau, échevin. — 1616-17, François Texier, pair. — 1617-18, Hiérôme Sacher, échevin.

Lacune (4 ans).

1622-23, Benjamin Ferré, pair. — 1623-24, Simon Demayré, échevin.

Lacune (1 an).

1625-26, Jean Régnault, échevin. — 1626-27, André Frétault, pair.

Lacune (1 an).

1628-29, André Bidault, pair.

Lacune (1 an).

1630-31, Guillaume Manceau, pair.

Lacune (22 ans).

1653-54, Jean France, échevin.

Lacune (13 ans).

1667-68, Louis Migault, échevin. — 1668-69, Claude Arnauldeau, pair. — 1669-70, Pierre Bonneau, échevin. —

Hosted by Google

1670-71, Pierre Parthenay, pair. — 1671-72, Jacques Thibault, échevin. — 1672-73, Philippe Thibault, pair. — 1673-74, Jacques Turpault, échevin. — 1674-75, Pierre Thibault, pair. — 1675-76, Joseph Mangou, pair. — 1676-77, André Brunet, échevin.

On pourrait peut-être augmenter cette liste de quelques noms, à l'aide des registres de délibérations pour les années 1615-26, 1638-42, 1653-54, 1660-67, 1676, 1678-80.

—

Noms des fermiers généraux des biens des aumôneries, avec les prix d'adjudication, depuis 1616 jusqu'en 1795.

René Morin, 24 juin 1616 au 23 juin 1619; 1300 l. par an.
Lacune (9 ans).
Jean Gaultier, 1628-31.
Lacune (36 ans).
Louis Clemanson, 1667-70; 1600 l. par an.
André Ducrocq, 1670-73; 1475 l. par an.
Joseph Gaultier, procureur, 1673-76; 1100 l. par an.
Jacques Allonneau, avocat, 1676-77; 1410 l. par an.
Lacune (24 ans).
Jean Neau, 1700-3; 1580 l. par an.
Jean Neau, 1703-6; 1650 l. par an.
Lacune (3 ans).
Jacques et André Gille, 1709-12; 1200 l. par an.
André Gille, 1712-17 (1); 1410 l. par an.
Lacune (10 ans).
Jean-Marie Marchand, 1728-33; 1840 l. par an.
Lacune (5 ans).
Antoine Brefford de la Clopinière, m^{d}, 1738-43; 1930 l. par an.

(1) A dater de 1712 et par suite de l'ordonnance de l'intendant, du 8 décembre 1711, la ferme des aumôneries fut adjugée pour 5 ans, commençant et finissant à la Notre-Dame-de-Mars.

Hosted by Google

Antoine Brefford de la Clopinière, 1743-48; 2260 l. par an.

Jacques Bernard, m^d^, 1748-53; 2300 l. par an.

Jacques-Pierre Baudry, m^d^, 1753-58; 2630 l. par an.

Lacune (10 ans).

Jacques-Yves Racapé, m^d^, 1768-73; 2250 l. par an.

Pierre-Augustin Perraine (1), postulant aux consuls, 1773-78; 3450 l. par an. (Caution, Louis-Jacques Bernier (2), notaire royal à Niort.)

P.-A. Perraine, 1778-83; 3450 l. par an.

P.-A. Perraine, 1783-88; 3450 l. par an.

Marie-Jeanne Desbordes (3), veuve Perraine, 1788-95 (pour 7 ans); 3000 l. par an.

Nécrologe des religieux de la Charité, de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, avec le nom de leur pays, la date de leur entrée en profession, et selon l'ordre de leur décès (4).

29. Roch le Sene, de Normandie, a fait sa profession de religieux, le 12 octobre 1621, décédé à Niort le 13 décembre 1627.

34. Cosme Larchon, de Paris, 13 septembre 1627, décédé à La Rochelle en 1628.

39. Jean Le Maistre, de Paris, 4 septembre 1618, décédé à La Rochelle en 1629.

40. Joseph le Normand, de Gonesse, 18 avril 1622, décédé à La Rochelle en 1629.

42. Paul Gasté, de Paris, 21 août 1623, décédé à La Rochelle en 1629.

43. Louis Bourgoin, de Couloumières, 14 septembre 1623, décédé à Niort le 29 novembre 1629.

(1) Mon bisaïeul maternel. BR.

(2) Gendre de P.-A. Perraine, et mon aïeul maternel.

(3) Ma bisaïeule maternelle.

(4) M. Briquet ayant relevé certains noms de religieux morts à La Rochelle, mêlés à ceux de Niort, nous les avons laissés, bien qu'ils ne se rapportent guère au sujet du mémoire.

Hosted by Google

44. Germain Martin, de Chartres, 9 juin 1624, décédé à La Rochelle en 1629.
45. Gilles Biet, de Senlis, 16 février 1628, décédé à La Rochelle en 1629.
50. Laurent Chambise, de Paris, 26 février 1629, décédé à La Rochelle en 1630.
52. Sulpice Baumier, de Paris, 16 février 1628, décédé à La Rochelle en 1630.
53. Bernard André, de Paris, 26 mai 1628, décédé à La Rochelle en 1630.
57. Roch Saulcet, de Beaumont-sur-Oise, juillet 1632, décédé à La Rochelle le 2 février 1634.
67. Basile de Méricour, de Corbie, 4 mai 1629, décédé à La Rochelle le 17 juillet 1638.
70. André Bigot, de Paris, en 1608, décédé à La Rochelle en 1640.
72. Pierre Chubere, de Melun, 25 avril 1630, décédé à Niort le 10 mars 1640.
82. Raimond de Launay, de Niort, 9 janvier 1634, décédé à La Rochelle le 25 décembre 1642.
84. Epiphane Auvergnou, de Saint-Flour, 21 février 1638, décédé à La Rochelle le 3 février 1643.
95. Cosme Watrin, de Chesy, 25 mars 1640, décédé à Niort le 25 septembre 1647.
97. Noel Maurice, de Paris, 15 novembre 1632, décédé à La Rochelle le 18 décembre 1647.
149. Vincent Poinsot, de Langres, 28 janvier 1635, décédé à Niort le 22 janvier 1662.
155. Esmond Racaut, de Tours, 12 septembre 1658, décédé à Niort le 24 juin 1662.
193. Odo Grillot, de Dijon, 10 octobre 1666, décédé à Niort le 13 février 1671.

C'est le dernier inscrit. Le premier inscrit est Toussaint Brun, de Bersa en Auvergne, profès le 20 novembre 1614, mort à Paris le 10 novembre 1615.

Hosted by Google

LE MYTHE

DE LA

MÈRE LUSINE

(Meurlusine, Merlusine, Mellusigne, Mellusine, Mélusine, Méleusine)

ÉTUDE CRITIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

Par le Dr Léo DESAIVRE

Mais plus il t'éblouit par mille formes vaines,
Plus il faut resserrer l'étreinte de ses chaînes.
(J. Delille.)

Hosted by Google

Hosted by Google

A MON EXCELLENT AMI

ABEL BARDONNET

LICENCIÉ EN DROIT

Secrétaire de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts des Deux-Sèvres, Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest et l'un des fondateurs de la Société des Archives historiques du Poitou.

En souvenir de notre longue collaboration.

LÉO DESAIVRE.

Hosted by Google

Hosted by Google

Tantùm abest ut nostra miremur !
(Cic.)

INTRODUCTION.

—

LES FÉES ET LES INCUBES.

Hosted by Google

Hosted by Google

I

Un recueil hebdomadaire de *Mythologie populaire*, fondé à Paris par MM. Henri Gaidoz et Eugène Rolland, au commencement de l'année 1877, avait emprunté le nom de notre célèbre fée Mélusine; une étude sur sa patronne s'imposait à cette publication, on l'annonça dans le journal du 4 février et les correspondants furent invités à transmettre toutes les traditions orales qu'ils pourraient recueillir.

La nouvelle revue n'eut malheureusement pas le succès matériel auquel ses éminents directeurs étaient en droit de prétendre; destinée à exercer dans l'avenir une influence durable sur les travaux des folkloristes ralliés autour d'elle et bientôt mieux accueillis du public, *Mélusine* disparaissait au bout de l'an, faute d'abonnés, avant même d'avoir pu réunir les matériaux de l'étude promise.

Des notes très sommaires qu'il nous fut impossible de produire en temps utile, est issu tardivement ce long mémoire.

Nous l'eussions volontiers livré à quiconque eût tenté de reprendre l'étude annoncée en 1877; c'est après avoir vainement attendu que nous nous décidons à publier enfin le résultat de patientes recherches ininterrompues depuis cette époque, sans nous dissimuler cependant que l'érudition nécessaire à un aussi vaste sujet, nous fait absolument défaut.

Nous avons suppléé à notre éloignement de la capitale, dans

Hosted by Google

la mesure du possible, en mettant à contribution l'inépuisable complaisance de M. Léopold Delisle, directeur de la bibliothèque nationale; ce savant a bien voulu, sur la demande de notre ami Abel Bardonnet, secrétaire de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, nous adresser de précieux renseignements sur les manuscrits du roman de Jehan d'Arras et du poème de Couldrette, faisant partie du dépôt confié à ses soins. A Paris encore, un bibliophile bien connu, M. de Lignerolle, grâce à la recommandation de M. le sénateur Tribert, s'empressait de nous adresser la description de son inappréciable édition de la *Mélusine* de Jehan d'Arras.

A Vannes, nous devons à M. l'abbé Luco bibliothécaire de la ville, une légende d'un type particulier, souvenir des Lusignans, seigneurs de Porhoët, en Bretagne, au XIII^e^ siècle. Mais c'est surtout en Poitou que nos correspondants ont été nombreux. Nous avons à citer tout d'abord feu Rédet (1) archiviste honoraire de la Vienne, possesseur des quelques pages imprimées de l'*Essai bibliographique sur le roman de Mélusine* de Pressac sous-bibliothécaire de la ville de Poitiers, œuvre de premier ordre, dont la connaissance nous a épargné bien des recherches.

A Poitiers encore, notre excellent cousin, Alfred Richard archiviste départemental, après nous avoir souvent patronné près de ses nombreux amis, prenait la peine de nous adresser une judicieuse et impartiale critique de notre manuscrit.

M. Vaugeois notaire à Lusignan, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, répondait à notre appel toutes les fois qu'il s'agissait de contrôler près du berceau des Lusignans quelque indication nouvelle.

M. Tom Arnauldet ex-attaché au cabinet des Estampes, aujourd'hui bibliothécaire de la ville de Niort, allait au devant de nos désirs en nous invitant à puiser largement dans les notes qu'il n'a cessé de prendre depuis plus de vingt années. Un autre de nos collègues de la Société de Statistique des Deux-

(1) M. Rédet poussa l'obligeance jusqu'à faire la recherche du manuscrit chez l'imprimeur et dans la famille du savant bibliothécaire.

Hosted by Google

Sèvres, notre ami Paul Frappier, mettait généreusement à notre disposition sa riche bibliothèque poitevine.

Bien d'autres noms seraient à mentionner, de tous les points du Poitou et surtout du département des Deux-Sèvres, des lettres nous sont venues, elles nous rendent une foule de légendes perdues, indispensables pour l'étude du mythe de la *mère Lusine;* c'est grâce à elles encore que nous avons pu à peu près reconstituer l'*œuvre* de la fée architecte, jusque-là peu connue.

La lecture du roman de Jehan d'Arras et du poème de Couldrette avait précédé notre étude des traditions locales, nous avons voulu ensuite connaître les travaux de nos devanciers, les études critiques ou bibliographiques auxquelles Mélusine a donné lieu nous sont successivement passées sous les yeux.

Ce labeur ne serait point l'œuvre *d'un petit compaignon* (1) si en Mélusine tout n'était essentiellement Poitevin, aussi bien sa légende que ceux qui ont cherché jusqu'ici à en débrouiller les mystères. Un heureux concours de circonstances nous mettait donc en mains les principaux éléments de cette étude, laissant ainsi quelque compensation à notre éloignement de Paris et des ressources qu'offrent ses bibliothèques. Que de difficultés encore en présence d'un mythe sans cesse en contact avec l'histoire et résumant toute la féerie en ses changeants aspects?

Des apports successifs avaient profondément modifié la légende primitive. Une longue analyse nous a permis de retrouver derrière le génie tutélaire des puissants barons, l'architecte et la gardienne de leurs forteresses, la banshee des rois de France et d'Angleterre, la serpente même, l'humble fée gauloise de la fontaine de Lusignan. S'il nous a fallu parfois aller chercher un peu loin nos termes de comparaison, on ne doit s'en prendre qu'au développement tardif des études mythologiques en France et par suite à l'ignorance presque absolue où nous sommes encore de la plupart de nos légendes nationales.

(1) Montaigne. *Les Essais.*

Hosted by Google

Loin de nous le désir d'imposer une seule de nos appréciations. Une notice bibliographique très complète termine cette étude, le lecteur pourra suivre à son tour la route que nous avons parcourue et refaire, si bon lui semble, notre long travail selon ses propres inspirations.

II

La présence d'une fée dans la famille des rois chrétiens de Chypre et de Jérusalem semble tout d'abord sentir quelque peu l'hérésie. On s'en étonne moins quand on considère la persistance du culte de ces divinités champêtres, malgré l'évangélisation, jusqu'à la fin du moyen âge.

Si les prêtres chrétiens leur attribuaient une origine diabolique, les paysans convertis se refusaient à croire à la damnation éternelle des êtres bienfaisants dont ils avaient si longtemps imploré le secours. On les appelait encore les *bonnes dames,* à côté d'elles les nains « aux mortels secourables (1) », conservaient aussi leur gracieuse désignation de *bonnes gens,* et cela n'était point dû à un sentiment de crainte comme il en arriva pour les Euménides chez les Grecs (2).

Sur la fin du XVII^e^ *siècle*, un pasteur au pays des Higlanders, le R. Robert Kirke (3), imbu des idées qui régnaient autour de lui, représente encore les fées comme une sorte d'esprits célestes tenant le milieu entre les anges (4) et les hommes, se

(1) Voltaire.

(2) Les Grecs pour ne point désigner les Erynnies par leur nom, de peur de les irriter, les appelaient *Euménides* (bonnes déesses) dans leurs invocations.

(3) *Essai sur les êtres souterrains, etc.*, 1691, réimprimé à Edimbourg, en 1815, chez Longman. On doit à R. Kirke une traduction des psaumes en vers gaéliques (d'après Walter Scott).

(4) D'après une tradition juive, rapportée par M. Jules Souris, les anges s'unirent eux-mêmes aux filles de la terre, un jour de fête des tabernacles, sur le mont Moria.

Hosted by Google

mariant, naissant, mourant comme de simples mortelles. Cent ans plus tôt, *les causes célèbres de Pitcairn* nous montrent les accusés des tribunaux d'Ecosse se défendant de tout commerce avec le diable, mais ne voyant rien de compromettant à avouer des relations avec une race nullement hostile aux hommes et même toute disposée dans certains cas à leur être utile et favorable. Pour eux, de pareils rapports différaient certainement beaucoup de la conduite des sorcières qui renonçaient à leur salut, se donnaient personnellement au diable et s'assuraient une condamnation infaillible dans ce monde et dans l'autre.

Walter Scott (1) accorde, il est vrai, aux fées d'Angleterre « une nature plus douce et plus agréable, une délicatesse plus grande » qu'aux divinités similaires des autres contrées. Il ne voit point qu'elles fussent soumises ou alliées aux esprits infernaux. C'est, à notre avis, leur faire la part trop belle. La croyance aux esprits *bons ou mauvais*, qui cadrait si bien avec les tendances dualistes du moyen âge, est de tous les pays.

Une différence analogue existait entre la magie *blanche* et la magie *noire*. Il n'était point défendu de combattre l'enfer avec ses propres armes. Les cercles et les évocations interviennent à chaque instant dans les récits quand il s'agit de sauver des héros ou des âmes en peine (2).

L'astrologie elle-même n'a pour Jehan d'Arras rien de scabreux. C'est elle qui apprend au comte de Poitiers sa fin prochaine (3), le romancier ne voit point de mal à ce qu'il se soit fait instruire dans cet art occulte.

La pénitence du samedi, à laquelle ne manqua jamais Mélusine, même aux jours de sa prospérité, fut un des moyens inventés par le peuple pour mettre les bonnes fées tout à fait d'accord avec le ciel. La mère des Lusignans eut en outre une punition spéciale, une queue de serpent lui fut infligée pour s'être voulu venger de son père.

(1) *Démonologie*. Traduction Albert de Montémont. Paris, Ménard, 1838, lettre v, p. 141.

(2) Voir notamment Le Tasse et la chronique de Turpin.

(3) Jehan d'Arras. *Mélusine*, édition Ch. Brunet. Paris, Jannet, 1854, p. 30-32.

Hosted by Google

Grâce à tous ces châtiments, Mélusine put se dire « de par Dieu (1) » et se faire accepter comme une bonne chrétienne dans une famille de Croisés (2).

III

Mélusine ne fut point d'ailleurs la seule fée dont les descendants s'armèrent pour la délivrance du saint Sépulcre. Si l'on en croit une tradition populaire fort analogue à celle de Lusignan, le *pieux Godefroy de Bouillon* aurait eu lui-même pour bisaïeule une fée que le roi Lothaire avait *prise à femme*. Cette *bonne dame* d'une fécondité extraordinaire lui donna dans une seule grossesse six garçons et une fille. Chacun d'eux naquit avec un collier d'or, talisman qui lui permettait de se métamorphoser en cygne, puis de reprendre la figure humaine (3).

L'aventure attribuée à l'un des premiers comtes de Toulouse rappelle tout à fait celle d'Élinas Thiaus, roi d'Albanie, époux de la fée Pressine, mère de Mélusine. Ce comte en allant tendre ses rets pour prendre des fauves, rencontre une séduisante fée sur les bords d'un clair ruisseau et ne tarde pas à s'unir à elle (4).

Le second époux d'Éléonore d'Aquitaine, le roi Henri II

(1) Jehan d'Arras, p. 40 et aliàs.

(2) La mère Lusine apparaît tantôt avec une queue de serpent et tantôt avec une queue de poisson. La queue de poisson appartient plus spécialement à la fée des eaux, et la queue de serpent à la fée champêtre. On verra bientôt que la nymphe de la fontaine de Lusignan peut être envisagée sous ces deux aspects.

(3) Ernest Faligan. *Note sur une légende attribuant une origine satanique aux Plantagenets*, Angers, imp. Lachèse et Dolbeau, 1882. Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 18. V. Grimm, *Veillées allemandes*, traduction L'Héritier de l'Ain, II, 342, 381.

(4) Ernest Faligan, L. C., p. 17, d'après la chronique rimée de Philippe Mouskes, publiée par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1836, in collection des Chron. belges.

Hosted by Google

Plantagenet, resté célibataire jusqu'à l'âge de trente ans, n'avait voulu consentir une première fois à se marier qu'à la condition d'avoir « la plus belle femme de l'univers ».

Des ambassadeurs partis à la recherche de cette perle unique, rencontrèrent au milieu de l'Océan un vaisseau magnifique. On y voyait une princesse entourée d'une brillante cour. Son visage avait *l'éclat de la glace qui reflète le soleil.* Le roi Henri s'avoua vaincu et conduisit bientôt à l'autel *cet autre fée* (1).

On retrouve encore une variante de cette légende dans un poème du VI^e^ siècle sur le roi de Bretagne Gradlon-le-Grand (2).

On pourrait ajouter à cette longue liste la fée Normande qui devint la femme du brave chevalier Robert d'Argouges, célébré par Wace, dans le roman de Rou, et même les Serpentes dont nous raconterons bientôt les aventures.

M. Ernest Faligan n'a pas sans raison confondu ces diverses fées avec les *incubes* auxquelles s'unirent Geoffroy d'Anjou et Baudouin de Flandres (3).

Gervaise de Tilbury avait déjà raconté l'histoire de l'une de ces singulières femmes.

La dame du château de l'Epervier ne pouvait assister à la consécration de l'hostie et sortait dès l'évangile. Un jour que son époux l'avait fait maintenir de force, elle s'enfuit à travers les airs au moment de l'élévation, renversant sur son passage une partie de la chapelle (4).

Hélius, comtesse de Flandre, était une belle inconnue que Baudouin avait rencontrée un jour à la chasse, au milieu de la forêt de Noyon, montée sur un palefroi noir. Comme la

(1) Ernest Faligan. L. C., p. 13, 21, 22, d'après George Ellis *specimens of early English métrical romances.....* Ellis a lui-même emprunté cette légende à un poème sur Richard Cœur-de-Lion, de la fin du XIV^e^ siècle. Nous verrons bientôt que le prétendu mariage d'Henri II Plantagenet n'est qu'une réminiscence de celui qu'on attribuait à son ancêtre Geoffroy, comte d'Anjou.

(2) Ernest Faligan. L. C., p. 20.

(3) *Histoire et chronique du noble et vaillant Baudouyn, comte de Flandres, lequel épousa le Diable*, Paris, Michel Lenoir, s. d.

(4) Gervasius von Tilbury. *Otia Imperialia* 3^a^ Decisio LVII. Edition Felix Liebrecht, Hannover Carl Rümpler, 1856, in-8°, p. 26.

Hosted by Google

dame du château de l'Epervier, elle sortait toujours de l'église avant que le sacrement ne fût levé. Exorcisée plus tard par un ermite, elle raconta qu'elle n'était qu'un diable inclus au corps de la fille morte d'un empereur d'Orient, puis elle disparut par une fenêtre dont elle emporta l'une des colonnettes (1).

Le mariage de Geoffroy d'Anjou rappelle tellement celui de son descendant, Henri II Plantagenet, qu'il est évident que l'auteur du poème sur Richard Cœur-de-Lion qui l'attribue au père de son héros (Henri II) n'a fait que changer le nom de l'époux; qu'on en juge plutôt par la citation que M. Faligan emprunte à Jehan de Fordun (2).

« Un certain Geoffroy, comte d'Anjou, voulant contracter mariage, fit chercher par des messagers une femme de la plus grande beauté, leur recommandant de n'avoir pas le moindre souci de sa famille et de ses parents, ni davantage de son extraction, si par ses attraits corporels elle devait satisfaire son aveugle passion. Laquelle femme ayant été trouvée et s'étant présentée à lui avec le désir de lui plaire, il s'unit à elle par un mariage précipité. »

« La comtesse d'Anjou allait rarement à l'église et alors c'était à grand'peine qu'elle y restât pendant la messe jusqu'à la consécration. La chose ayant fini par être remarquée, son époux la fit garder dans l'église par quatre soldats. Mais elle, ayant rejeté le manteau par lequel elle était tenue, s'envola par une fenêtre à la vue de tous les assistants et ne reparut plus jamais. »

Comme on le voit, il ne manque que l'épisode du vaisseau pour que les deux aventures soient identiques.

Si la nature de la comtesse d'Anjou, si facile à confondre avec la *fée* qu'avait épousée Henri II Plantagenet, pouvait laisser quelque doute, il n'en serait plus de même pour la *fée*

(1) Cf. la légende de la fondation d'Aix-la-Chapelle. (Note à la fin de l'introduction.)

(2) *Scotichronicon cum suppl.*, in-fol.. editum Edinburghi, 1752. d'après Ernest Faligan, L. C., 3, 4, 5.

Hosted by Google

véritable qu'avait épousée le comte de Toulouse (1). Même aversion de cette dame pour les églises et surtout pour le saint sacrifice de la messe, et même fuite par la fenêtre lorsqu'elle est retenue de force pendant l'office divin (2).

IV

Le peuple ne voyait d'ailleurs aucune différence entre toutes ces alliances. Chacune d'elles devait, à son avis, procréer une lignée d'êtres misérables, cruels pour leurs vassaux et sans respect pour les liens de la famille.

« Ceux-là sont les enfants de *Mélusine*, les parents de Merlin et de la femme de *Bauldouyn, comte de Flandres*, ensemble aultres qui sont descendus des *esperits succubes et incubes*, comme scaiz de ceulx *qui se jactent* d'être descendus de fayerie que malheur suit en celuy pays de Poictou (3). »

Les chroniqueurs Anglais et Ecossais du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle regardaient les désordres des Plantagenets comme une conséquence de leur origine (4). Eux-mêmes, si l'on s'en rapporte à ces auteurs, se croyaient en lutte contre la fatalité à la façon des héros antiques. « Ce n'est chose étonnante, font-ils dire à Richard cœur de lion, si provenant d'une telle souche, mes frères et moi nous harcelons et nous tourmentons les uns les autres comme des gens issus du diable et devant retourner à lui (5). »

(1) Voir ci-dessus.

(2) Ernest Faligan, L. C., p. 17. On pourrait nous reprocher d'employer le mot *incube* au lieu et place de celui de *succube* qui est le terme propre aux diables femelles. Nous n'avons fait que suivre l'exemple des auteurs cités et de beaucoup d'autres.

(3) J. Thenaud. *Le triomphe des vertus*. Pressac, *Essai bibliographique*, p. 105, 106.

(4) Ernest Faligan, L. C., 1, 2.

(5) Ernest Faligan, L. C., p. 56. Geoffroy la grand dent, a peut-être éprouvé un sentiment pareil. Comment expliquer son cri de guerre : *Non est Deus* en plein XIII^e^ siècle.

Hosted by Google

La divulgation d'une alliance presque oubliée sur le continent, n'était plus cependant qu'une manifestation de la haine vouée aux envahisseurs par les populations de la Grande Bretagne (1). Un sentiment analogue semble avoir été éprouvé par les vassaux des comtes de Flandres et de Toulouse à l'égard des familles de leurs suzerains. Si ailleurs ces prétendus mariages restèrent inaperçus cela serait peut-être à la louange des seigneurs. Il est vrai de dire pourtant que si les sujets des Lusignans ne songèrent point à leur reprocher leur origine, ceux-ci n'en ont pas moins cru aux conséquences fatales du mariage de Raymondin.

Il eut fallu sans doute peu de princes semblables à Geoffroy la grand dent pour que Mélusine ne redevînt un suppôt de l'Enfer. La mémoire de ce farouche guerrier paraît avoir beaucoup gagné à sa lutte contre saint Louis. Il s'y était montré le champion des pays d'outre Loire contre l'invasion des Français. La guerre des Albigeois à peine terminée venait de réveiller l'antagonisme du Nord et du Midi, Geoffroy devenait en quelque sorte un héros national. Le peuple dut aussi lui pardonner aisément d'avoir tourmenté des moines qu'il n'aimait guère.

L'antiquité fournirait des exemples sans nombre de fantaisies généalogiques analogues à celles des Lusignans. Il n'est point étonnant que l'alliance des fées soit la dernière manifestation de cette tendance, fort politique d'ailleurs, des grandes familles à se chercher des ancêtres en dehors de l'humanité. Elles étaient devenues les uniques représentants de la religion primitive et le monothéisme chrétien ne permettait guère d'aussi extravagantes conceptions.

Assez tardivement quelques seigneurs songèrent à se rattacher à la famille de David (2). On avait bien eu aussi de prétendus fils d'Énée, tels que Francus, Brutus et Belgius, soi-disant appelés à fonder autant de nationalités différentes plus ou moins en rapport avec leurs noms, mais ces bizarres inventions

(1) Ernest Faligan, L. C., 12.
(2) Les Lévis, par exemple.

Hosted by Google

n'avaient plus leur raison d'être, personne ne croyait à ces audacieuses fictions.

Saint-Maxire, 16 août 1882.

NOTE

—

D'un prodigieux amour de Charlemagne envers une femme.

..... François Pétrarque..... discourant en une épître son voyage de France et Allemagne, nous raconte que passant par la ville d'Aix, il apprit de quelques prêtres une histoire prodigieuse *qu'ils tenaient de main en main pour très véritable*, qui était que Charles-le-Grand après avoir conquesté plusieurs pays, s'esperdit de telle façon en l'amour d'une simple femme, que mettant tout honneur et réputation en arrière, il oublia non seulement les affaires de son royaume, mais aussi le soin de sa propre personne, au grand déplaisir de chacun, étant seulement attentif à courtiser cette dame, laquelle par bonheur commença à s'aliter d'une grosse maladie qui lui apporta la mort, dont les princes et grands seigneurs furent fort réjouis, espérant que par cette mort Charles reprendrait comme devant et ses esprits et les affaires du royaume en mains.

Il se vit tellement infatué de cet amour, qu'encore chérissait-il ce cadavre, l'embrassant, baisant, accolant de la même façon que devant, et au lieu de prêter l'oreille aux légations qui lui survenaient, il l'entretenait de mille bages, comme s'il eût été plein de vie. Ce corps commençait non seulement à mal sentir, mais aussi se tournait en putréfaction, et néanmoins, il n'y avait aucun de ses favoris qui lui en osât parler, dont advint que l'archevêque Turpin mieux avisé que les autres pensa que telle chose ne pouvait être advenue sans quelque sorcellerie. Au moyen de quoi, épiant un jour l'heure que le roi s'était absenté de la chambre, commença de fouiller le corps de toutes

Hosted by Google

parts, finalement trouva dans sa bouche, au-dessus de sa langue, un anneau qu'il lui ôta. Le jour même Charlemagne retournant sur ses premières brisées, se trouva fort étonné de voir une carcasse aussi puante. Par quoi comme s'il se fût réveillé d'un profond sommeil, commande qu'on l'ensevelisse promptement. Ce qui fut fait; mais en contre-échange de cette folie, il tourna tous ses pensements vers l'archevêque porteur de cet anneau, ne pouvait être sans lui et le suivait en tous les endroits. Quoi voyant ce sage prélat et craignant que cet anneau ne tombât en mains de quelque autre, le jeta en un lac prochain de la ville. Depuis lequel temps on dit que ce roi se trouva si épris de l'amour du lieu qu'il ne désempara de la ville d'Aix, où il bâtit un palais et un monastère en l'un desquels il parfit le reste de ses jours et en l'autre voulut être enseveli. Ordonnant par son testament que tous les empereurs de Rome eussent à se faire sacrer premièrement en ce lieu. — Petrarca. *Epistolæ familiares*. (Lib. I, cap. 3). — Etienne Pasquier. *Recherches*, VI, 33. Cf. Dippoldt *Karl der Gross*, p. 121. — *Veillées Allemandes* de Grimm. Traduction L'Héritier, t. II, p. 153. — *L'anneau du lac voisin d'Aachen* (Aix-la-Chapelle).

Le journal *le Temps* a reproduit cette légende dans son n° du 28 août 1882, in *La vie à Paris* (Chronique hebdomadaire de M. Jules Claretie). On en trouve une curieuse variante dans le n° du 1er septembre suivant, à la fin d'un autre article de M. Claretie. Son correspondant anonyme l'avait extraite de la chronique latine manuscrite de Brenwald, dernier prévôt du chapitre d'Embrach (Zurich). Cf. *Veillées Allemandes*, II, p. 155, Scheuchzer. *Itiner. Alpina*, III, 381, etc., etc.

Charlemagne étant à Zurich, logé dans la maison appelée Zumloch(1), ordonna d'ériger une colonne sur la place où les saints martyrs Félix et Régula avaient été décapités et d'y suspendre une cloche d'où pendrait un cordon. Puis il fit publier que quiconque demanderait justice eût à sonner à cette cloche pendant que l'empereur serait à dîner, avec promesse qu'il se lèverait pour connaître et juger la cause.

On entendit un jour la cloche, un page est dépêché pour savoir qui demande justice et revient sans avoir vu personne, — ce qui se répète par trois fois. L'empereur très émerveillé, ordonna à quelques personnes de se cacher dans le voisinage de la colonne et de faire bonne garde. Un moment après arrive un grand serpent qui tire le cordon

(1) Au trou.

Hosted by Google

et fait sonner la cloche. Le fait est rapporté à Charlemagne, qui se lève précipitamment de table en disant : Gens ou bêtes, n'importe, je dois la justice à tous mes sujets, sans dictinction.

Arrivé devant la colonne, il trouve, en effet, le serpent qui s'incline respectueusement devant Sa Majesté impériale pour lui rendre hommage et prend ensuite le chemin de la Limath. Le monarque le suit avec toute sa cour et ne tarde pas à découvrir un énorme crapaud qui s'était emparé du trou où le serpent se retirait et déposait ses œufs. Justice fut promptement rendue; le crapaud fut arraché du domicile dont il s'était emparé, condamné au feu et exécuté sur place.

Peu de jours après ce mémorable jugement, le serpent entra dans la salle où l'empereur était à dîner, et, après avoir fait une profonde révérence, il s'élance sur la table, découvre un riche bocal, y laisse tomber une pierre précieuse et se retire non sans avoir réitéré son inclination accoutumée.

D'autant plus frappé de ce prodige qu'il arrivait dans un lieu teint du sang des martyrs, le pieux empereur y fit construire une église appelée Wasserkirch (1), et donna comme un gage d'amour la pierre précieuse à l'impératrice. Or, cette pierre avait la propriété d'un philtre, car aussitôt que l'impératrice l'eut en sa possession, son mari ne pouvait plus la quitter. Etait-il obligé de s'absenter? il tombait dans une profonde tristesse. L'impératrice découvrit le secret et dans sa dernière maladie, elle cacha cette pierre sous sa langue, de peur qu'elle ne vînt à tomber entre les mains d'une autre femme qui, captivant ainsi l'empereur, lui ferait oublier sa première épouse. L'impératrice dûment embaumée, fut ensevelie, et la pierre avec elle, mais bientôt Charlemagne, fit tirer son corps du tombeau, et pendant dix-huit ans le mena avec lui dans tous ses voyages.

Un des courtisans ayant découvert le mystère, fouille le corps de l'impératrice, trouve le précieux joyau sous sa langue, et s'en rend maître; incontinent, l'empereur ressent pour lui la même passion que lui avait inspirée sa défunte épouse et ne peut plus vivre sans ce gentilhomme. Celui-ci ennuyé de ne pouvoir quitter le monarque et fatigué sans doute du poids de sa faveur (2), jette un jour la pierre dans

(1) Ou *Eglise de l'Eau,* ce nom s'explique mieux dans la version des *Veillées Allemandes,* le serpent conduit l'empereur sur le *rivage d'un étang* où un gros crapaud était établi dans son nid et sur ses œufs.

(2) Dans la version plus rationnelle des *Veillées Allemandes,* le courtisan laisse tomber par *mégarde* la précieuse pierre dans une source d'eau chaude d'où on ne peut la retirer.

Hosted by Google

un endroit marécageux, remarquable par une source d'eau chaude, d'où il ne fut plus possible de la retirer.

Charlemagne conçoit alors pour cette place la tendresse qu'il avait eue pour sa femme et pour le chevalier, et, en preuve de son attachement, il y fit bâtir la ville d'Aix-la-Chapelle. Il y fonde une superbe église et y dote richement un chapitre de chanoines qui établit une fraternité perpétuelle avec le chapitre de Zurich.

Hosted by Google

PREMIÈRE PARTIE.

—

LE LIVRE DES LUSIGNANS.

Hosted by Google

Hosted by Google

Et, par la lerme de Vendosme!
Je croy que ce n'est que fantosme.
Ne la vy-je pas en son baing?
Je n'en estoie pas moult loing,
Par le pertuis de l'uis, oyl,
De la teste jusqu'au nombril,
Femme estoit moult belle et gente,
Mais au dessoubz estoit serpente;
Serpente, voire vraiement:
Queue avoit burlée d'argent
Et d'asur, dont se débatoit
Tant que l'eau toute troubloit.
(Couldrette, 40e chap.)

CHAPITRE Ier

Origines de la légende de Mélusine.

Sommaire : L'histoire et l'épopée, les mythes et les rhapsodies. Le moyen âge et les traditions de races.

La fontaine de l'oppidum celtique et sa fée. Fondation de Lusignan par Lucinius, *mater Lusinia*, d'où la *mère Lusine*. Conquête barbare. Les Lusignans, *mater Lusinianorum*.

I

Les grands peuples de l'antiquité nous ont transmis en des poèmes immortels le secret de leur origine, l'épopée finit où commence l'histoire, elle seule nous fait assister à la genèse des nations.

Hosted by Google

On ne saurait lui demander ni de froides appréciations, ni des récits exacts, et cependant les plus anciennes annales ne nous léguèrent point des tableaux aussi fidèles des mœurs et des croyances religieuses. Dans son cadre immense, elle résume la vie d'une race, s'assimile toutes ses traditions et lui assigne sa destinée; l'histoire ne connaît plus ces entraînements inspirés, elle ne rayonne pas au-delà des faits, son unique but est de les étudier dans leurs conséquences et leur logique enchaînement.

Toutefois il ne faudrait pas croire qu'Hésiode ou même Homère nous ait livré les mythes sacrés de la Grèce dans toute leur pureté native. Leurs poèmes correspondent à une époque relativement récente de l'humanité, une longue élaboration a précédé leur avènement. Avant eux les chants de rhapsodes inconnus avaient déjà préparé plus d'une substitution, de nouvelles divinités succédaient aux anciennes, Zeus détrônait Chronos et foudroyait les Titans.

L'idée religieuse cessant d'être exclusivement naturaliste, s'incarnait en des personnalités nombreuses et changeantes que des attributs communs reliaient encore au type originel; mais à côté de l'ancien Dieu symbolisant seul l'une des forces de la nature, on en voyait surgir tout un groupe, les puissantes épaules d'Atlas gémissaient sous le poids des hôtes du ciel (1).

La fondation des diverses nationalités Helléniques avait produit une véritable invasion de héros et de demi-dieux; les anciens peuples croyaient se glorifier eux-mêmes en vouant leurs grands hommes à l'apothéose. On fit en l'honneur de plusieurs de ces déités nouvelles des emprunts aux mythes les plus divers et leur fonds légendaire s'accrut encore d'éléments de formation plus récente, éclos sous un autre ciel, loin de la mère-patrie, au sein d'une civilisation déjà plus avancée.

Nos sociétés modernes ont eu aussi leur âge héroïque, il apparaît dans les chants des troubadours, avec ses mœurs, ses traditions, ses aspirations et ses douleurs patriotiques, tout

(1) Voir M. Michel Bréal. *Le mythe de Cacus.*

Hosted by Google

aussi bien au moins que les temps fabuleux de la Grèce dans les immortelles rhapsodies d'Homère. La poésie naît des larmes et jamais encore on n'avait vu tant de ruines amoncelées. La chute de l'empire d'Occident, les luttes de Charlemagne, la conquête de Byzance et la délivrance du saint Sépulcre, offraient l'imposante grandeur des anciens récits.

La création des nouveaux idiomes fut fatale à ces premiers essais et nous priva d'une véritable épopée. Il fallut traduire des livres que personne ne comprenait plus et les rajeunir pour les sauver.

Les romans de chevalerie naquirent de cette transformation, ils conservèrent certains mythes qui, comme celui de Mélusine, se liaient intimement à l'histoire fabuleuse de leurs héros. Ces tardifs souvenirs de la religion des aïeux consacraient le pouvoir de beaucoup d'illustres familles en les plaçant sous le patronage de divinités toujours respectées malgré l'avènement du christianisme, les peuples qu'elles étaient appelées à gouverner aimaient à reconnaître les enfants des dieux et à croire à une mission providentielle (1). Ce rôle privilégié flattait l'ambition des princes, tout en mettant entre leurs mains un puissant moyen d'action, ils virent un précieux gage d'avenir dans la légende de leur origine et la gardèrent avec un soin jaloux; restait à fondre les anciennes croyances avec les nouvelles, le peuple et les trouvères s'en étaient déjà chargés. C'est ainsi que paraît s'être formé près de nous le livre des Lusignans.

Les traditions de cette famille se confondent avec celles du Poitou, le roman de Jehan d'Arras offre donc des ressources précieuses pour l'étude de nos anciens mythes; malheureusement, comme les poèmes du vieil Homère, il marque le terme ultime d'une longue série de métamorphoses.

Au moment où le secrétaire de Jehan de Berry réunit les fragments épars de sa prétendue histoire, Mélusine représente tout ce qui reste encore du vieux paganisme national, elle *résume toute la faérie*, comme l'a si bien dit avant nous M. Félix Herbet (2). Cette concentration d'attributs n'est point l'œuvre

(1) J. Grimm.

(2) Félix Herbet. *Le roman de Mélusine*, in *Revue de l'Aunis, etc.* Niort, Clouzot, année 1869, p. 296-313.

Hosted by Google

du romancier, ses précurseurs — et nous prouverons qu'il en eut beaucoup — ne firent que la constater, nous en avons pour preuves de vieilles traditions poitevines fort indépendantes de son récit et dont la haute antiquité ne saurait faire un doute, où la fusion des mythes est déjà très évidente. En réalité, l'*alma mater Lusianorum* ne fut tout d'abord qu'une simple fée gauloise, tout le reste de sa légende résulta de la lente assimilation d'éléments qui lui furent étrangers au début. Humble divinité agreste, elle régnait sur le rocher où les Lusignans vinrent bâtir leur forteresse, ils prirent son nom et son culte, en retour elle partagea leur brillante destinée, et bientôt le génie tutélaire des puissants barons usurpa le domaine des anciens dieux.

II

La ville de Lusignan paraît porter un vocable romain : Lucinius ou Licinius (1), dont hérita la famille du chef qui vint s'y établir lors de la grande invasion ; une désignation latine ne saurait être le fait d'un barbare, et l'on sait que les noms de lieux subsistent toujours comme d'immuables témoignages du passé.

Un château était construit par Hugues de Lusignan, dit le Bien-Aimé, dès le milieu du x^e^ siècle, réédifié par ses descendants, il conserva une grande importance stratégique jusqu'à la fin des guerres de religion.

On a pu supposer, non sans quelque raison, que le poste féodal avait remplacé un camp fixe de l'époque romaine, peut-être même les Gaulois avaient-ils déjà établi un oppidum sur le promontoire escarpé si bien protégé par la Vonne. Cette succession de forteresses d'âges différents est assez fréquente, les lieux d'un abord difficile s'imposant toujours à la défense avant l'invention des armes à feu.

(1) Feu M. Cardin paraît avoir le premier signalé cette étymologie.

Hosted by Google

Le château de Lusignan fut démoli en 1575, après avoir soutenu un long siège contre les troupes du duc de Montpensier. A cette époque, une fontaine consacrée à Mélusine coulait encore dans l'enceinte de l'une des tours ; c'est à cette modeste source que la fée poitevine a dû son illustre destinée.

Le culte des fontaines fut cher à nos aïeux, leurs fées gauloises étaient sœurs des nymphes de la Grèce et de Rome, les compagnons de Lucinius purent donc prendre pour génie tutélaire de la nouvelle ville une divinité autochthone que le peuple vaincu honorait déjà de ses offrandes et de ses prières ; restait à lui donner un nom, ils lui imposèrent celui de leur capitaine, et la nouvelle Egérie devint *mater Lucinia, la mère Lusine* (1).

Le mythe en était là sans doute quand les barbares envahirent la Gaule romaine, ils acceptèrent sans peine à leur tour une divinité très voisine des leurs et ne tardèrent pas à la gratifier de quelques-uns des attributs des dieux de la Gaule et de la Germanie. Un intérêt égoïste rattachait leur chef à la vieille fée dont le vocable romain rappelait le nom glorieux qu'il venait lui-même de conquérir. La déité protectrice de la forteresse devint la patronne de la première famille féodale, elle s'identifia avec sa destinée et la *mère Lusine* se changea peu à peu en *mère des Lusignans.*

C'est sur ce nom de *mère*, commun à tant de divinités gallo-romaines analogues aux fées celtiques sinon complètement identiques, que repose la fable du mariage de Mélusine avec l'ancêtre légendaire des seigneurs poitevins, et ce prétendu mariage fut l'origine de leur légende héroïque. Mélusine, *mère des Lusignans,* n'appartient pas plus à l'histoire que Vénus, *mère d'Enée,* et que tous les autres dieux ou déesses qui s'unirent à de simples mortels ; c'est une conception purement mythologique, et c'est à cet unique point de vue que nous continuerons de l'étudier.

(1) Par un heureux hasard, ce nom se trouvait en rapport avec le rôle capricieux d'une fée toujours à se jouer *(ludere)* dans les ondes ou dans les plaines de l'air. On peut encore rapprocher Lucinia de Luscinia = rossignol. On verra plus loin que Pressine et la Mélusine du Stollenberg attiraient les chevaliers par la douceur de leurs chants, à la façon des sirènes.

Hosted by Google

Sy veulle Dieu donner aux trespassez sa gloire
Et aux vivants force et victoire,
Qu'ils la puissent bien maintenir
Cy vueil ceste hystoire finir.
(JEHAN D'ARRAS.)

CHAPITRE II

Les précurseurs de Jehan d'Arras.

(Jongleurs, trouvères et chroniqueurs des Lusignans.)

SOMMAIRE : La librairie de la tour de Maubergeon. Chroniques latines antérieures au roman de Mélusine. Jehan, duc de Berry, et Guillaume de Parthenay. Jehan d'Arras et Couldrette.

I

Jean d'Arras ne nous donne que des renseignements fort incomplets sur les sources où il a puisé les éléments de sa prétendue histoire. Bien que le duc de Berry ait cru devoir le faire venir en Poitou et que sa présence au château de Lusignan avec la petite cour du prince royal soit des plus probables, il semble que les traditions orales du pays ne lui aient fourni qu'un assez maigre contingent (1).

(1) Ce fut sans doute pendant l'un de ces séjours que Jehan de Berry acheta un jardin à Lusignan, fait confirmé par une charte de la seigneurie de Mauprié citée par M. J. Babinet. *Sec. mem.*, 31. Charles-Quint fut invité à visiter Lusignan lors de son passage en France et plus tard Catherine de Médicis en déplora la ruine. Il paraît bien peu probable que Jehan de Berry n'ait jamais habité un château si justement célèbre.

Hosted by Google

Il ne paraît pas en être ainsi des *chroniques qu'il reçut de son maître et du comte de Salebri* (Salisbury ?) *en Angleterre.* A ces documents étaient joints *pluisieurs autres livres* réunis par ces seigneurs pour faciliter son travail et parmi eux se trouvait très certainement un manuscrit des *Otia imperiala* de Gervasius de Tilbury (1) qui déjà avait raconté l'histoire de la serpente Provençale.

Couldrette, quelques années plus tard, mit en vers le livre des Lusignans et travailla certainement sur les mêmes documents quand il ne se borna pas à suivre le récit de son prédécesseur. Il y a donc lieu de s'arrêter au complément d'informations qu'il nous donne.

Le chapelain trouvère déclare s'être conformé à un *livret* que Guillaume de Parthenay avait fait faire, ce livret concordait à la fois avec *les deux chroniques latines* de Maubergeon et avec celle du comte anglais :

> Des trois fu vostre livre extrait
> Ainsi le dist-on et retrait (2).

Ailleurs Couldrette indique très clairement des vers antérieurs aux siens et ce poème n'était pas perdu puisqu'il le recompose pour complaire aux désirs de son seigneur :

> Mais à mon povoir je feray,
> Se Dieu plaist, tant que le mettray
> D'autre forme, se j'ay loisir,
> Qui mieulx vous venra à plaisir,
> Quand l'autre pas ne vous hette (3).

En vain dirait-on que le ménestrel de la Gâtine ne parle ainsi que pour faire oublier le roman de Jean d'Arras qu'il se garde bien de citer, eût-il été si osé que de prendre pour compère son vieux maître, le sire de Parthenay ?

Jehan Bouchet, le célèbre auteur des *Annales d'Aquitaine*,

(1) Jehan d'Arras, édition Brunet, 1854, p. 13-14.
(2) *Mellusine.* Ed. Fr. Michel, Niort, 1854, vers 113-4.
(3) *Ibid.*, vers 93-97.

Hosted by Google

devait plus tard lui rendre justice, car il déclare avoir vu le roman de Mélusine en *rithme ancienne :*

« Est à présupposer que dès l'an mil deux cent on commença à faire plusieurs livres en gros et rude langage et en rithme mal taillée et mesurée, pour le passe-temps des princes et aucunes fois par flatterie pour collauder oultre mesure les faits d'aucuns chevaliers, à ce qu'on donnast courage aux jeunes gens de bien faire et de se hardier, *comme ledict roman de Méluzine*, les romans d'Artus de Bretagne, Lancelot du Lac, Tristan l'Aventurier, Ogier le Danois et autres *que j'ai vus en ladicte rithme ancienne*, en aucunes notables librairies ; lesquels ont été depuis rédigés en prose et en langage assez bon, selon le temps qu'ils furent ainsi rédigés, esquels on veoit choses incrédiles et toutes fois délectables à lire. Et à la vérité, c'est un songe que ledict romant de Mélusine, et ne pourroit estre soutenu ainsi qu'il est escript (1). »

M. Félix Herbet (2) se refuse pourtant à croire à l'existence d'un poème relatif à Mélusine antérieur à Couldrette. Jehan Bouchet, dit-il, n'affirme le fait que pour quelques-uns des romans qu'il cite, et suppose seulement l'analogie pour celui de Mélusine. *L'aurait-il vu en vers*, ce serait le poème de Couldrette qui serait tombé sous ses yeux; en l'examinant à la légère, il a pu le croire antérieur au roman en prose. L'autorité de Couldrette serait elle-même très contestable.

Le chapelain dit en effet :

Je le feray à mon povoir ;
Mais n'en vueil pas le los avoir,
Si los y a car autrefois
Elle a été mise en François
Et rimée, si comme on compte.
Pourquoy ce me seroit à honte
De me vanter de cestui fait
Puisque autrefois a été fait (3).

(1) *Annales d'Aquitaine*. Poitiers, 1545, feuillet 66. Citation de M. Herbet.

(2) Félix Herbet, *le roman de Mélusine*, in *Revue de l'Aunis, etc.* Niort, Clouzot, 1869, p. 302.

(3) Edition 1854. V. 85-92.

Hosted by Google

L'histoire de Mélusine a déjà été mise en vers : *si comme on compte*, mais ce n'est plus qu'une tradition, le nouveau troubadour n'a plus rien en mains, il n'a même jamais vu le poème, et trop peu d'années le séparent de l'époque où le clerc de Jehan de Berry a écrit son roman pour que l'on puisse supposer que ce dernier ait été plus heureux.

Enfin on ne trouve nulle part mention d'un roman en vers de Mélusine, antérieur au livre des Lusignans de Couldrette, et Jehan d'Arras n'a pu recueillir, selon toute apparence, en dehors des légendes qui avaient cours en Poitou, que les chansons informes des jongleurs, etc., etc. (1).

Ainsi, on le voit, peu s'en faut que M. Herbet n'aille jusqu'à nier l'existence de tout document écrit relatif à Mélusine antérieur à Jehan d'Arras. Il cite cependant la *cronique gardée en l'abbaye du Moutier-Neuf à Poictiers* qui est authentique et dignement escrite à la main avec brièves et belles observations, mentionnée par Jehan de la Haye, baron des Coulteaux, dans les *Mémoires et recherches de France et de la Gaule aquitanique* (2). Les histoires de Lezignem relatées dans les divers inventaires de Jehan de Berry lui sont demeurées inconnues.

L'une d'elles cependant avait été récemment indiquée par feu M. Pressac, dans son *Essai bibliographique sur le roman de Mélusine* (3), à la suite des manuscrits du roman de Jehan d'Arras, dont elle suit la numérotation (N° XIII), mais il est vrai de dire que le tirage de cet opuscule resta inachevé, les quelques feuilles imprimées ne furent point mises dans le commerce, elles ne purent dès lors parvenir à M. Herbet.

(1) Un ms. en *françois rimé* du roman de Mélusine est mentionné dans la *Bibliothèque protolypographique des fils du roi Jean*, par J. Barrois, Paris, Treuttel et Wurtz, 1830. Rien ne prouve, il est vrai, qu'il ne s'agisse pas ici du poème de Couldrette.

(2) Paris, Parent, 1581, chap. III, p. 8.

(3) Cette savante bibliographie était destinée à servir de complément à la brochure de feu M. Jérémie Babinet qui a pour titre *Mélusine, Geoffroy la grand' dent*. Paris, Techener, 1847, dont elle continue la pagination et le format. (Gustave Bardy.)

Hosted by Google

Le sous-bibliothécaire de la ville de Poitiers avait trouvé cette chronique mentionnée au nombre des manuscrits ayant appartenu à Jean de France, duc de Berry, comte de Poitou, etc., dans l'inventaire fait après la mort de ce prince (1), que donne Le Laboureur dans son édition de l'*histoire de Charles VI* par le moine de Saint-Denis (2).

Le traducteur (3) a placé en tête du livre des biographies fort abrégées des plus proches parents du malheureux monarque. C'est à l'occasion de celle de Jehan de Berry qu'est reproduit ledit inventaire (p. 83).

Le précieux manuscrit figure parmi les livres « trouvez et inventoriez à Mehun (sur-Yèvre), amenez à Paris et prisez illec » (4); il est ainsi désigné : *Un livre de l'Histoire de Lezignem, escrit en latin, de lettre de fourme, bien historié, et au commencement du second feuillet après la première histoire a escrit, sola sed tantùm, couvert de drap de damas rouge, fermant à deux fermoirs de laiton, et tixus de soye, prisé huit livres parisis.*

Il est enfin une autre chronique citée par M. Hiver de Beauvoir dans sa *librairie de Jehan, duc de Berry, au château de Mehun-sur-Yèvre* (5), (p. 72), sous le n° 149, et ainsi décrit.

Un livre de l'istoire de Lesignen (6), *en latin de lettre courant, et au commencement du second feuillet, après la première histoire du livre, a escript : Ornatus stans super equum, couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermoers de laiton et cinq bouillons sur chascun ais*, 10 livres.

Comme on ne peut guère admettre qu'il ne fût très longuement question de Mélusine dans ces deux *Histoires*, l'existence

(1) Il n'y eut pas moins de quatre inventaires. (V. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale.*)

(2) 2 tomes en un vol. in-folio. Paris, Louis Billaine, 1663.

(3) L'original était en latin.

(4) Jehan de Berry mourut en 1416.

(5) In-8°. Auguste Aubry, Paris, 1860.

(6) Le manuscrit 1482 de la Bibliothèque nationale a pour titre : *La noble histoire de Lusignan*. Ce fut celui peut-être que Jehan d'Arras donna à son roman.

Hosted by Google

de *très anciens manuscrits* sur les discours et les actions de la fée, admise déjà par M. Arthur Dinaux (1), devient fort vraisemblable. Ces chroniques longtemps conservées dans les archives des Lusignans avaient été sans doute transportées à Poitiers bien avant que Jehan de Berry ne devînt apanagiste du Poitou. Couldrette nous dit que :

Dedens la tour de Mabergeon (2)
Deux beaux livres furent trouvez
En latin et tous approuvez (3)
Qu'on fit translater en françois (4).

Ces vers sont tout au moins la preuve qu'une ancienne *librairie* avait existé dans la tour de Maubergeon, les deux manuscrits de l'inventaire en proviennent vraisemblablement et tout porte à croire qu'ils furent bien au nombre de ceux que Jehan d'Arras et Couldrette eurent entre les mains (5). Comment admettre en effet qu'une source aussi riche de renseignements n'ait pas été mise à contribution tout au moins par le clerc de Jehan de Berry, lorsque nous les voyons figurer dans la bibliothèque de son maître. Aussi ce sont bien là pour nous deux de ces *vrayes chroniques* que le prince confia à son secrétaire lorsqu'il le chargea de composer son histoire de *Mélusine*, à la prière de sa sœur Marie, duchesse de Bar et marquise de Pont, et de son cousin-germain le marquis de Moraine (6).

(1) *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères.* Caen, 1834, 2 vol. Citation de M. Herbet.

(2) Maubergeon (Maal-berg) centre féodal du comté de Poitou.

(3) Cela rappelle les *brèves et belles observations* de la chronique de Montierneuf, citée par Jean de la Haye, vide suprà.

(4) Couldrette, 102-5.

(5) M. Léopold Delisle (*Cab. des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, tome 1er, Louis IX), a pensé qu'Alphonse de Poitiers avait eu une librairie. C'est peut-être l'origine de celle de Maubergeon. Thibeaudeau avait émis la même opinion.

(6) Quel était ce marquis? Peut-être M. G. Brunet eût-il pu nous le dire en se rapportant à quelqu'un des nombreux manuscrits qui existent encore. Lorraine et Moravie sont les leçons les plus probables.

Hosted by Google

Accuser Jehan d'Arras de mensonge nous paraît bien hardi quand nous ne le trouvons jamais en faute dans aucune des citations qu'il est permis de contrôler (1).

Le romancier parle encore d'une autre chronique de provenance anglaise. Il est facile de reconnaître un comte de Salisbury sous le nom de *Salebri*. Cette indication serait vraiment singulière si elle n'était exacte; il faudrait avouer que Jehan d'Arras se serait donné, sans raisons appréciables, beaucoup de mal pour nous dévoyer. Couldrette mentionne aussi ce livre, mais pour le besoin de la rime, le seigneur anglais devient :

Le comte de Salz et Berry (2).

Pour ce qui est du document lui-même :

. . . . Il parloit en tous ses dis
Comme les livres dessus dis (3).

C'est à dire comme les deux histoires latines de la tour de Maubergeon.

Il indique la provenance de ce dernier manuscrit mais de façon assez incompréhensible. Le chapelain dit en parlant de la chronique du comte Anglais :

D'un livre qu'avoit du chastel
Qui tant parest fort et bel (4).

laissant à la perspicacité du lecteur le soin de deviner le nom du beau château fort, celui de Lusignan sans doute qu'il hono-

(1) Jean d'Arras n'est point un clerc à la solde des Lusignans, il n'a aucun avantage à dérouter le lecteur en lui citant des sources mensongères. Conclure de ce qu'un document est perdu ou ignoré à sa non existence dans le présent et surtout dans le passé, nous semble bien hardi.

(2) Vers 108. Ce comte de Salisbury était sans doute un allié des Pembrocke que J. d'Arras (p. 404), mentionne parmi les descendants des Lusignans. V. aussi Couldrette, vers 5743-46.

(3) Vers 111-112.

(4) Vers 109-110.

Hosted by Google

rera d'une visite avant d'en chanter la légendaire histoire, comme il nous l'apprend bientôt après :

Lors print congié de monseigneur,
A qui Dieu doint joie et honneur !
Et m'en vins tout droit au chasteau
De Lezignen, qui tant est beau,
Dont vous orrez briefvement l'histoire (1).

II

On ne peut concevoir aucun doute sur la date du roman de *Mélusine* et sur le nom de son auteur. Tous les manuscrits portent ces trois mentions :

» Et commençay ceste histoire présente à mettre en prose le mercredi devant la saint Clément en yver (2) l'an de grâce 1387 (3). »

« ..... Et encore au jour de la perfection de ceste histoire qui fut parfaicte le jeudi 7e jour d'aoust, l'an de grâce 1394 (4). »

« Et icy se taist *Jehan d'Arras* de l'histoire de Lusignen (5). »

Ces phrases reparaissent dans toutes les bonnes éditions françaises, il est donc absolument certain que Jehan d'Arras a composé son livre de 1387 à 1394 (6). Couldrette nous apprend que son poème n'était pas fini le 17 mai 1401, au moment où mourut Guillaume VII de Parthenay :

Bons chevaliers, ilz ont été (7)
. . . . . .

(1) Vers 119-123.
(2) La saint Clément tombe le 23 novembre.
(3) Dernière phrase du prologue,
(4) Dernier chapitre à la fin de l'épisode de Mélior.
(5) A la fin du livre, dernière phase avant le quatrain.
(6) M. Herbet donne 1393.
(7) Les Larchevêque.

Hosted by Google

Oncques ne faulsèrent leur foy
. . . . . .
Bien parut au bon chevalier
Qui ce livre fit commencier,
De Parthenay le bon seigneur
En sa vie a moult gaint honneur,
Mais tant que ce livre faisoye
Et que *grand part* fait en avoye,
Le bon chevalier trespassa
Qui grand honneur en sa vie a.
On ne peut rien contre la mort
Elle prend le fieble et le fort.
. . . . . .
. . . . . .
Ainsy que je cuide pour vray
Que monseigneur de Perthenay
C'estoit Guillaume Larchevesque
. . . . . .
. . . . . .
Et trespassa le mardy que
Len dit devant la Penthecouste
A maint povre ot esté hoste,
En l'an mil ung et quatre cens,
Le bon chevalier plein de sens
Ne se pot de la mort défendre,
A Dieu lui convint l'âme rendre
Le dix septiesme jour de may.
Et gist en terre à Parthenay,
En l'église de Sainte Croix,
Là gist le chevalier courtois
En moult belle sépulture (1).

Si le poème de Couldrette n'était qu'en *grand part* fait le

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, manuscrit 24,383. B. Ledain, *la Gâtine*, p. 185. Vers à la louange des Larchevêque, à la fin du poème, publiés pour la première fois par M. Pressac en 1855 et reproduits encore par M. Herbet en 1869. Ces vers ne se trouvent pas dans l'édition de M. Francisque Michel, Niort, Robin et Favre, 1854, faite d'après un autre manuscrit.

Hosted by Google

17 mai 1401, il est donc postérieur d'au moins sept années au roman de Jehan d'Arras.

M. Pressac nous apprend (1) que la *Mellusine* de M. Fr. Michel fut annoncée par un prospectus dans lequel le futur éditeur disait que le poème de Couldrette fut *mis en prose au* XV^e^ *siècle.* On ne dit point par qui, ajoute notre bibliographe poitevin, mais c'est évidemment de Jehan d'Arras qu'on a voulu parler. Il ne saurait, en effet, être question du texte en prose plus ou moins parallèle au poème de Couldrette, qui a servi aux imprimeurs allemands depuis 1474, dont nous parlerons bientôt.

Au reste, en 1854, date de la publication du poème du trouvère de Parthenay, l'opinion de M. Francisque Michel était celle de tout le monde. Ainsi on lisait, à propos du roman de Jehan d'Arras édité par M. Ch. Brunet, à la même époque, dans le catalogue de la bibliothèque Elzévirienne: « On connaît sur ce sujet le roman en vers de huit pieds écrit par Couldrette en l'honneur de la famille de Lusignan, plus court, moins chargé d'incidents et *par conséquent antérieur* (2). »

L'honneur d'avoir prouvé l'antériorité du roman de Jehan d'Arras revient à M. Pressac et après lui à M. Herbet qui très certainement ne connaissait pas l'œuvre de son devancier.

Couldrette n'a pas seulement daté son poème, il a pris en quelque sorte le soin de la signer en nous donnant son nom à l'avant-dernier vers, à l'exemple de Jehan d'Arras qui avait cru bon de se mentionner dans la dernière phrase de son livre :

> Toute l'ouvrage sera faicte
> Adoncques se taira Couldrette.

On ne sait rien de sa vie ni des autres poésies qu'il a sans doute composées. De même qu'il est peu probable que Jehan de Berry ait confié à un clerc dont la réputation ne fût pas faite la rédaction du roman de *Mélusine*, il paraît acquis que le trouvère Parthenaisien avait dû faire ses preuves avant de mettre en vers *le livre des Lusignans.* Mais tandis qu'il est bien

(1) *Essai bibliographique.*
(2) Pressac.

Hosted by Google

établi que Jehan d'Arras est venu en Poitou à la suite du puissant comte, rien ne nous prouve que Couldrette fût étranger à cette province; ses fonctions de chapelain du seigneur de Parthenay (1) permettent même de lui assigner pour patrie notre Gâtine poitevine avec quelque chance de certitude. C'est plutôt, il est vrai, un trouvère qu'un troubadour, mais cela ne saurait prouver qu'il fût venu d'outre-Loire, puisque Parthenay se trouvait au point de contact des deux langues.

Le *livre des Lusignans* ne fut point composé comme le roman de Jehan d'Arras pour le seul plaisir d'un prince et de ses amis. Il continue, sans la compléter cependant, la série des chroniques légendaires de l'illustre famille des enfants de la fée. Guillaume VII de Parthenay croyait descendre de Mélusine comme tous les alliés des Lusignans, c'est à ce titre qu'il fit composer un poème en l'honneur de sa glorieuse aïeule, cherchant une consécration à la genèse fabuleuse de ses ancêtres :

Faites, dit-il, tout à loisir,
Car vostre est toute la journée.
Le chastel (2) fu fait d'une faée,
Si comme il est partout retrait,
De laquelle je suis extrait
Et moy et toute ma lignie
De Partenay, n'en doubtez mie.
Mellusigne fu appelée
La fée que vous ay nommée,
De quoy les armes nous portons (3),
En quoy souvent nous déportons,
Et afin qu'il en soit mémoire,
Vous mettrez en rime l'histoire;
Je vueil qu'elle soit rimoye :
Elle en sera plus tôt oye.

La glorification des Parthenay sera donc la préoccupation constante de Couldrette, elle débute dès les premiers vers et

(1) Ce titre nous est révélé dans une édition allemande citée plus loin.
(2) De Parthenay.
(3) C'est-à-dire burelé d'argent et d'azur comme la queue de la serpente. V pour cette singulière comparaison vers 3772-76.

Hosted by Google

prend après l'aventure de Palatine la proportion d'un épisode, enfin, c'est encore par une charmante prière en l'honneur des Larchevêques — et non des Lusignans — que le dernier chant sera terminé.

N'est-il pas probable que le sire de Parthenay ne faisait que suivre l'exemple des Lusignans eux-mêmes, et que cette noble race avait dû elle aussi être célébrée en son temps par ses troubadours ?

Il est facile de reconnaître, dit M. Herbet, que le poète s'est souvent contenté de mettre en vers la prose du romancier. Il paraît avéré en effet qu'il a connu l'œuvre du secrétaire de Jehan de Berry. Le fait s'explique de lui-même par le voisinage de Parthenay et de Lusignan (1), et surtout par la parenté qui unissait les Larchevêques aux anciens seigneurs de cette dernière ville.

On n'est pas mieux renseigné sur Jehan d'Arras que sur Couldrette, son nom semble devoir lui faire attribuer la ville d'Arras comme lieu d'origine, mais ce n'est qu'une pure hypothèse. Il ne figure point parmi les officiers connus du duc de Berry, peut-être cependant avait-il reçu de son maître quelque emploi richement salarié, tel que celui de secrétaire qu'on lui décerne assez gratuitement, ou de gardien de la librairie.

III

Si nous avions à porter un jugement sur la valeur littéraire du roman de *Mélusine,* nous trouverions que M. Herbet s'est trop arrêté *au titre* du chapitre où Noël du Fail (2) donne son sentiment sur Jehan d'Arras.

Il nous semble que loin de *se moquer,* ce charmant conteur

(1) Il paraît probable que Jehan d'Arras venu en Poitou sur la demande du duc de Berry, a composé son roman à Lusignan ou à Poitiers; cette dernière ville est encore moins éloignée de Parthenay.

(2) *Contes et discours* d'Eutropel, XXXIII, *De la Moquerie,* p. 367, de l'édition J.-Marie Guichard.

Hosted by Google

apprécie très nettement les conditions de temps et de milieu où s'est formée l'invraisemblable histoire des enfants de la Serpente, comment, en un mot, Jehan d'Arras procède de ses précurseurs et rajeunit de vieux récits, suivant en cela l'exemple des traducteurs qu'avait autrefois réunis dans sa librairie le frère de son maître, Charles V, roi de France (1).

« S'ils objectent..... que les romans ou livres touchant ce, sont trop approchant de notre langue d'aujourd'hui pour prouver telle antiquité; je leur répondrai que le roi Charles-le-Quint les fit mettre et traduire en langage de sa saison, comme aussi il y fit traduire plusieurs livres latins. Et qui voudra voir la conférence des premiers vieux romans écrits à la main dont s'en voit beaucoup à la librairie du roi et autres où l'on ne peut presque rien entendre, avec iceux ainsi faits agencer par iceluy roi Charles, jugera aisément que les choses ont été ainsi sans fables. Si quelqu'un se fondait sur la non verisimilitude de tant d'aventures, enchantements, de la flûte d'un roi Oberon, tant de somptueux palais soudainement se perdant et évanouissant, et du cheval de Pacolet, *qui est encore plus en ça d'une Mélusine,* de Merlin, je lui répondrai que le christianisme étant pour lors bien peu avancé aux contrées de par deçà, le diable avait beau jeu à faire ses besognes, essayant en tant qu'il est en lui, nous empescher et divertir du vrai service de Dieu, par ses moqueries et illusions et gagnant toujours pays, allant de pied à pied a si bien fait cet esprit calomniateur que d'éteindre en ce qu'il a pu le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ et icelui obscurcir et cacher aux hommes.....

« Et ne trouveront étranges telles badineries diaboliques et sorcelleries ceux qui auront lu les histoires des pays septentrionaux et autres nouvellement trouvés, Saxo grammaticus, Olaus le grand, Spranger, Pol Grilland et surtout ce qu'en a dernièrement écrit ce très docte Bodin en sa démonomanie. »

M. Herbet nous conduit encore à citer Rabelais qui tout en se taisant sur l'auteur, traite à sa façon ses deux principaux

(1) Charles V mourut en 1380, sept ans à peine avant que Jehan d'Arras n'entreprît d'écrire son roman de *Mélusine*.

Hosted by Google

personnages. Dans l'enfer visité par Epistémon, Geoffroy à la grand'dent passe à l'état *d'allumetier* et Mélusine n'est plus qu'une *souillarde de cuisine* (1). »

Un curieux rapprochement entre les Titans, Mélusine et la nymphe scythique Ora, nous semble plus digne de remarque que toutes ces fantaisies.

« ..... Et vous réduisez à mémoire la force des géants antiques, lesquels entreprindrent le haut mont Pélion imposer sur Osse, et l'umbrageux Olympe avecques Osse envelopper pour combattre les dieux et du ciel les déniger. Ce n'estoyt force vulgaire, ne médiocre. Iceulx toutesfoys n'estoyent que andouilles pour la moitié du corps, *ou serpens*, que je ne mente.....

« Si ces discours ne satisfont à l'incrédulité de vos seigneuries, présentement (j'entends après boyre) visitez Lusignan, Partenay, Vovant, Mervant et Pouzauges en Poictou : là trouverez témoings vieulx de renom et de bonne forge, lesquelz vous jureront sur le bras sainct Rigomé que Mellusine leur première fondatrice, avoyt corps féminin jusques aux boursauits, et que le reste du corps *estoyt andouille serpentine.* Elle toutes foys avoyt alleures braves et guallantes.....

« La nymphe scythicque Ora avoyt pareillement *le corps mi-party en femme et en andouille.* Elle toutesfoys tant sembla belle à Jupiter qu'il coucha avecques elle et en eut un beau filz nommé Colaxès (2). »

C'est ainsi que, tout en se jouant, l'immortel curé de Meudon nous révélait les singulières analogies qui rattachent le mythe de Mélusine aux cosmogonies des temps antiques.

Est-ce une circonstance fortuite qui a conduit le premier auteur qui ait porté au XIX^e^ siècle la question de Mélusine sur son véritable terrain à une conclusion presque identique (3)?

M. Ursin identifie Mélusine à Echidna, la déesse Serpente

(1) *Pantagruel*, livre II, chap. 30.

(2) *Pantagruel*, livre IV, chap. 18.

(3) Ursin. *Notice sur Mélusine*, in *Annales de la Société académique de Nantes*, 2^e^ vol. 12^e^ livr., déc. 1831, p. 408-418.

Hosted by Google

des Scythes (1) « que Phœbé remplaça plus tard dans le Panthéon grec. Tout s'accorde, dit-il, à nous montrer Diane ou la lune dans le personnage fabuleux de Mélusine. C'est un ancien mythe apporté dans la Gaule par les nations Indo-Germaniques qui vinrent s'y établir dans les temps antérieurs à l'histoire. »

(1) Hérodote, livre IX, traduction de L'Archer. (Citation de M. Ursin).

Hosted by Google

Est à présupposer que dès l'an mil deux cent on commença à faire plusieurs livres en gros et rude langage et en rithme mal taillée et mesurée pour le passe-temps des princes et aucunes fois par flatterie, pour collauder oultre mesure les faits d'armes d'aucuns chevaliers, à ce qu'on donnast courage aux jeunes gens de bien faire et de se hardier, *comme ledict roman de Méluzine*, les romans d'Artus de Bretagne, Lancelot du Lac, Tristan l'Aventurier, Ogier le Danois, et autres.....

(Jehan Bouchet.)

Si quelqu'un se fondait sur la non vérisimilitude de tant d'aventures, enchantements, de la flûte du roi Oberon, tant de somptueux palais se perdant et évanouissant, qui est plus encore en çà d'une *Mélusine*, de Merlin ; je lui répondrai que le christianisme étant pour lors bien peu avancé aux contrées de par deçà, le diable avait beau jeu à faire ses besognes, essayant en tant qu'il est en lui, nous empescher et divertir du vrai service de Dieu par ses moqueries et illusions.....

(Noël du Fail.)

CHAPITRE III.

Le roman de Mélusine.

Sommaire : La fée chrétienne et sa lignée. Les trouvères et Mélusine. La conquête de Jérusalem et le parjure de Raymondin. Geoffroy la grand'dent.

I

Le premier chapitre de *Mélusine* n'est que le canevas du vieux livre des Lusignans. Il nous montre quelle faible part le

Hosted by Google

clerc de Jehan de Berry prit à l'ordonnance générale du roman.

Comment expliquer ces épisodes annoncés dont l'omission va laisser le drame sans issue, que signifierait surtout la singulière apologie de Geoffroy la grand'dent, s'ils étaient l'œuvre de Jehan d'Arras? On comprend que Couldrette, en présence d'un ancêtre très direct du sire de Parthenay, ait accepté avec empressement les louanges du romancier, mais pour Jehan d'Arras les conditions ne sont plus les mêmes, les longues guerres des aïeux de son maître contre les puissants comtes de la Marche le mettaient fort à l'aise. La lignée directe des seigneurs de Lusignan était éteinte, le prince Jehan occupait leur château par droit de conquête, aucun intérêt personnel ne le portait à célébrer la gloire des barons poitevins qu'il était venu supplanter à son tour, et surtout à faire un héros du féroce Geoffroy.

Les « bons chevaliers » (1) devaient se trouver en bien mauvaise compagnie avec ce farouche soudard dont le cri de guerre était un blasphème (2) et qui si souvent avait pillé les moines et brûlé les abbayes. Un troubadour à la voix complaisante ne pouvait manquer d'être favorablement accueilli quand il évoquait les luttes imaginaires de Geoffroy contre des géants terribles, pour faire oublier de très réelles violences.

Bien longtemps avant que Jehan d'Arras ne fût appelé en Poitou, un flatteur habile avait dû songer à mettre dans la bouche de la douce Mélusine des paroles d'indulgence et de pardon.

Mais laissons là ces appréciations qui se présenteront bientôt d'elles-mêmes; après avoir montré dans quels milieux s'est formée la légende de Mélusine et à quelles sources a puisé Jehan d'Arras, le moment est venu d'envisager de plus près son œuvre et d'en faire connaître au moins les grandes lignes.

(1) Couldrette.

(2) « *Non est Deus* ». Chron. ap. Labbe.

Hosted by Google

II

Le mariage d'Elinas *Thiaus*, roi d'Albanie (1), avec la fée Pressine est la première phase du récit. Leur rencontre près d'une fontaine et le serment exigé du futur époux se reproduiront encore lors des amours de Mélusine et de Raymondin (2). Une fée a toujours des précautions à prendre quand elle s'allie à un enfant des hommes (3), et pour ce qui est de la fontaine elle indique nettement la nature même des êtres surnaturels dont procédera la lignée des Lusignans.

Le roi a promis de ne point assister aux couches de sa femme mais, à l'instigation d'un fils issu d'une première épouse, il pénètre dans l'appartement au moment où Pressine *baigne* les trois jumelles qu'elle vient de mettre au monde et la fée disparaît pour toujours avec ses enfants. Pressine se réfugie chez sa sœur, la reine de l'île d'Avalon (4), là ses filles grandissent

(1) M. G. d'Espinay, *La fée Mélusine*, brochure in-8° de l'imprimerie Lachèze et Dolbeau, Angers, sans date (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*) identifie l'Albanie avec l'Ecosse ainsi appelée par Geoffroy de Montmouth, et où il existe encore un *duché d'Albany*.

(2) M. F. Herbet. Le père de Raymondin avait épousé lui-même une fée qui l'avait quitté on ne sait pourquoi Il l'avait rencontrée dans le Foretz, pays de haultes montagnes et de haultes foretz. (Jehan d'Arras, p. 25.) Raymondin était né d'un second mariage.

(3) V. plus loin les traditions similaires.

(4) D'après Laisnel de la Salle, *Croyances et légendes du centre de la France*, t. II, p. 55, la presqu'île de Glastonbury (Sommerset, au sud du canal de Bristol) ne serait rien moins que l'ancien pays d'Avalon. On y rencontre, il est vrai, les traces d'un ancien sanctuaire druidique, et J. d'Arras dit un peu plus loin que de la montagne d'Elinéos, située en Avalon, Mélusine voyait la terre d'Hibernie *où elle était née*, ce qui rend cette attribution assez défendable.

Il est à remarquer que la légende débute en plein pays celtique. Les principaux attributs de Mélusine expliquent sa présence dans ce milieu. Comme les Mermaids Bretonnes, la fée Poitevine a une longue chevelure blonde et une queue de poisson, et tient un peigne d'or. Le don de prophétie indiqué par le miroir n'était pas non plus étranger aux nymphes d'Albion.

Hosted by Google

et atteignent l'âge de quinze ans, elle leur apprend alors le parjure de son époux. A son insu, les trois sœurs la vengent d'une façon cruelle; par leur pouvoir surnaturel, Elinas est enfermé pour toujours dans la montagne de Brumbeloy, située dans le Northumberland.

Pressine punit ce crime en condamnant Mélusine, l'aînée et la plus coupable, à se métamorphoser tous les samedis en femme serpente; la seconde, Mélior, ira garder jusqu'au jour du jugement un *épervier* dans un château d'Arménie. Tout noble chevalier qui veillera trois nuits de suite dans ce manoir, l'avant-veille, la veille et le soir du 20 *juin*, recevra un don honorable et raisonnable des choses terriennes à son gré (1), mais Mélior devra bien se garder de se livrer à lui, même en le prenant pour époux; le chevalier qui se sera laissé aller au sommeil ne sortira plus du château.

La dernière enfin, Palatine, sera enfermée dans la montagne de Guigo en Aragon, pour y garder le trésor d'Elinas jusqu'à la venue d'un héros de la lignée de Mélusine, qui s'en rendra maître et l'emploiera à la conquête de la terre promise.

Ainsi la plus lourde peine retombe sur l'aînée, instigatrice du châtiment paternel; elle ne peut s'en affranchir qu'en trouvant un mari qui consente à ne jamais la voir le samedi.

Sa vie ne dépasserait point alors le terme ordinaire, mais son tourment serait sans fin ni trêve jusqu'au jour du jugement si, comme Elinas, il manquait à la parole donnée. Il lui faudrait en outre apparaître trois fois sous sa forme de serpente devant le château qu'elle bâtira et auquel elle donnera son nom, quand ce château changerait de maître ou que quelqu'un de ses descendants devrait mourir. Sa race sera d'ailleurs illustre *et de grande prouesse.*

Mélusine, maudite par sa mère, va cacher sa détresse dans la forêt de Colombiers où Raymondin, réduit au désespoir par

(1) Le canevas du roman semble montrer que ce *don précieux* était pour les précurseurs de Jehan d'Arras, *la couronne de Jérusalem*. Cette hypothèse rendrait à l'œuvre l'unité qui lui fait défaut dans les textes qui nous sont parvenus. S'il était autre, le rôle de Mélior ne s'expliquerait plus.

Hosted by Google

le meurtre involontaire du comte de Poitiers, la rencontre s'ébattant à minuit, au clair de la lune, avec deux autres fées « *sur une fontaine merveilleuse appelée la fontaine de soif* » (1).

Les dix fils qui naîtront de leur mariage ne participeront point au pouvoir surnaturel de Mélusine, tandis que les trois filles d'Elinas et de Pressine, dont la condition semble identique, sont des fées comme leur mère. On ne conçoit pas bien la cause de cette différence, peut-être y aurait-il lieu de croire que le prétendu roi d'Albanie était lui-même dans l'origine un personnage pris hors de l'humanité comme l'a pensé avant nous un membre de la Société Asiatique, M. E. Blacher (2).

S'il en était ainsi, la déchéance des enfants de Mélusine s'expliquerait par son alliance avec un simple chevalier.

Couldrette prendra par deux fois la peine de nous dire qu'Avalon est un pays situé *en faérie* (3), on le nommait aussi l'*île perdue*, parce que ceux qui la visitaient en oubliaient le chemin. Au milieu s'élevait une haute montagne, Elinéos ou la *montagne florie*, que Pressine visitait souvent avec ses filles. Elinéos fait penser au Pushpagiri — mont des fleurs — séjour favori du dieu indien Varuna, *le roi des eaux* (4), et permet à M. Blacher de comparer à cette divinité Elinas dont la montagne rappelle le nom. C'est enfin à Avalon que les druides plaçaient leur Elysée (5). On portait encore en procession,

(1) Aujourd'hui la Font de Cé, près Lusignan. *Melusine*, édition Ch. Brunet, p. 35-36.

(2) Nous trouvons dans l'un des catalogues de la librairie L. Clouzot le nom de cet auteur: 1059. *Etude de philologie et de mythologie comparées. Essai sur la légende de Mélusine*, par E. Blacher. Paris, Parent, 1872, brochure in-8°.

(3) V. 4897-4922.

(4) A. de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, I, 76.

(5) Avalon est le séjour de Morgane, la fée protectrice d'Ogier le Danois. C'est dans le château de la fée qu'il rencontre le roi Artus, Oberon et plusieurs défunts illustres des deux sexes. Avalon semble venir du radical celtique Aval = *pomme*. La pomme était considérée comme un fruit prophétique. V. Laisnel de la Salle, L. C. On pourrait comparer la *montagne florie* de l'île d'Avalon, Elysée des Druides, à l'*himmel stollen* de la Mélusine de Stauffenberg dont nous parlerons bientôt.

Hosted by Google

comme cadeau de Noël, au temps de Charles Ier, une branche de l'aubépine de *Glastonbury* que l'on prétendait descendre en ligne droite du bâton de Joseph d'Arimathie. Cette aubépine fleurissait toujours la veille de Noël, c'était ce jour-là que Joseph avait planté son bâton en terre et opéré le prodige pour la première fois (1). On n'a pas oublié que Laisnel de la Salle avait identifié Glastonbury à Avalon.

La légende de Mélusine fournit encore à M. E. Blacher d'autres ingénieux rapprochements favorables à la déification du roi d'Albanie. Le trésor d'Elinas Thiaus, confié à Palatine et enfermé dans la montagne de Guigo, n'est pour lui que la figure de la pluie au sein du nuage, considérée par les Aryens comme le plus précieux des dons de Varuna et la troisième fille de Pressine se confond elle-même avec les déesses des eaux célestes — les *âpah* — gardiennes de l'ambroisie. La montagne de Brumbeloy, située dans le Northumberland, où Elinas est « enclos » par les trois sœurs et plus tard enterré par Pressine, évoque par son nom (2) le souvenir du tonnerre et nous fournit encore l'image d'une de ces montagnes résonnantes où se cache la pluie bienfaisante. Enfin l'épervier figure au nombre des messagers célestes chargés d'apporter l'étincelle qui fait crever le nuage et jaillir le breuvage divin. C'est vers la Saint-Jean qu'un chevalier peut aller braver l'insomnie dans le château d'Arménie gardé par Mélior, le jour où finit l'épreuve coïncide même avec le solstice, époque bien connue des fêtes solaires.

Il n'est donc pas étonnant que pour M. E. Blacher la légende de Mélusine, loin d'être propre au Poitou, « fasse partie d'un cercle mythique dont on trouve des traces chez tous les peuples d'origine aryenne (3) ». Le drame aurait au début la voûte céleste pour théâtre et reproduirait même sous des noms nouveaux un épisode des Védas.

(1) A. de Gubernatis, *Mythologie des plantes*, II, 30.

(2) Du radical Brem, en haut allemand, Brim, en grec βρομὸς, βροντή.

(3) Nous consacrons un chapitre au remarquable travail de M. Blacher. Une seconde étude, du même auteur, depuis longtemps annoncée, doit comprendre l'examen de ce cycle de légendes et du mythe qui y est renfermé.

Hosted by Google

Quoi qu'il en soit, la fondation de la glorieuse dynastie des Lusignans par l'un des dix fils de la fée est la conclusion naturelle de cette période purement fabuleuse de la prétendue histoire des barons Poitevins. Ce guerrier, d'une force extraordinaire, détruisait ses ennemis et purgeait le pays des monstres qui l'infestaient.

Pendant longtemps sans doute la légende s'arrêta sur cette première donnée, célébrant uniquement les exploits du *prototype* de Geoffroy la grand'dent et de ses successeurs.

III

Le prologue du roman de chevalerie assigne, il est vrai, une mission toute chrétienne à la lignée de Mélusine, mais il est bon d'observer que les Lusignans ne purent songer à conquérir la terre promise avant qu'elle ne tombât aux mains des infidèles (1). Ce n'est même qu'à la fin du XI^e^ siècle que les éloquentes prédications du pape Urbain II et de Pierre l'Ermite soulevèrent l'Occident contre l'Asie et firent songer à la délivrance du saint Sépulcre.

Près de sept siècles s'étaient écoulés depuis la conquête de la Gaule romaine, pendant cette vaste période la *mère Lusine* devenait la *mère des Lusignans*, tout ce qui restait encore de vieux paganisme local s'accumulait sur sa tête, elle se divinisait au détriment des anciens dieux mais le christianisme restait étranger à la formation de la chronique légendaire des puissants seigneurs.

Au XII^e^ siècle au plus tôt (2) trouvères et chroniqueurs s'emparèrent à leur tour de la vieille fée gauloise pour lui faire subir une dernière métamorphose et comme une sorte de baptême chrétien. Il ne fallait pas que la religion nouvelle fît oublier l'illustre épouse du premier des Lusignans. Sa conversion salutaire lui valut un rôle providentiel et la divinité

(1) Commencement du VII^e^ siècle.

(2) Jehan Bouchet parle des premières années du XIII^e^.

Hosted by Google

payenne se racheta en facilitant à sa race la conquête de Jérusalem.

La délivrance du tombeau du Christ fut la grande pensée du moyen âge, elle s'imposait d'ailleurs à la légende héroïque des Lusignans. L'intervention d'une divinité payenne était alors fort acceptable, le peuple se refusait à croire à la damnation éternelle des êtres surnaturels dont il avait si longtemps imploré le secours, les trouvères plus instruits croyaient combattre l'Enfer avec ses propres armes, le Tasse lui-même plus tard ne dédaignera pas l'aide des bons génies.

Nous voici donc en présence d'une autre action dont la conclusion est nettement indiquée; les Lusignans obéirent à leur destinée, ils occupèrent le trône de Jérusalem et cependant le livre de Jehan d'Arras ne nous en dit rien, il nous laisse vainement attendre le dénouement annoncé dès le début, par suite le rôle de Mélior est tout à fait inutile et devient inexplicable, bien plus la troisième sœur, Palatine, n'a même pas l'honneur d'une mention, c'en est fait du trésor qui devait être consacré à la conquête de Jérusalem et pour couronner l'épopée il ne nous reste que les exploits fantastiques et fort inattendus de Geoffroy la grand'dent.

Nous n'accuserons point Jehan d'Arras d'avoir volontairement négligé des personnages indispensables à l'action pour le plaisir d'exagérer sans raison un rôle purement secondaire, il nous semble qu'il a dû suivre pas à pas les textes qui lui ont été confiés par le duc de Berry. Si l'on en juge par son propre récit les chroniques *latines* de Maubergeon et celle du comte de Salisbury furent composées vers la fin du XIII[e] siècle, nous y voyons figurer Geoffroy la grand'dent, mort en 1248, et il est difficile d'admettre que leur rédaction soit postérieure à la réunion de la baronnie de Lusignan à la couronne de France, survenue en 1308 après le décès sans hoirs mâles du dernier seigneur.

Ces prétendues histoires ne furent sans doute que la traduction de toute une série de chants héroïques (1) qui conti-

(1) M. F. Herbet croit « aux chansons informes des Jongleurs » tout en paraissant peu disposé à admettre l'existence des chroniques qui les ont suivies.

Hosted by Google

nuèrent à célébrer les exploits des descendants de Mélusine longtemps après la perte de Jérusalem, conséquence immédiate de la perte de la bataille de Tibériade, livrée dès 1137; l'apologie du sinistre Geoffroy est leur fait, car personne n'admettra que le clerc de Jehan de Berry se soit chargé sans motifs d'une aussi ingrate besogne, et c'est avec un étonnement bien légitime que l'on voit le féroce incendiaire de l'abbaye de Maillezais métamorphosé en pieux héros d'une épopée chrétienne.

Il est à remarquer cependant que Mélusine et Geoffroy *au grand'dent* furent *les seuls Lusignans* qui laissèrent leurs noms aux tours du château détruit en 1575. On peut se demander ce qui valut au fils d'Eustache Chabot toutes ces glorifications posthumes.

Le rival de saint Louis s'est peut-être substitué à son ancêtre Hugues-le-Diable mais il est plus probable qu'il représente un personnage emprunté à la période barbare de la légende de Mélusine que nous croyons être le fondateur de la dynastie, fils de la fée et du premier chef qui s'établit à Lusignan (1). Faute d'un dénouement rationnel l'action évolue sur elle-même et revient à son point de départ,

> *Elle* se ramène en soi n'ayant plus où se prendre.
>
> (Corneille.)

Si l'on tient compte des divers éléments inscrits au prologue du livre de Jehan d'Arras, il est permis d'apprécier la savante composition de la véritable épopée chrétienne qui a précédé le roman de chevalerie et de rendre un juste hommage au talent du trouvère ingénieux qui sut si bien l'adapter à l'antique tradition des filles d'Elinas. La destinée des Lusignans était intimement liée à celle des trois sœurs, chacune d'elles concourait à l'action et servait en quelque sorte d'intermédiaire entre la divinité et le héros chargé de la mission providentielle. Il n'est pas jusqu'à l'insuccès de la conquête de Jérusalem qui ne semble prévu par suite de la folle curiosité de Raymondin.

(1) Ce serait là le *prototype* de Geoffroy dont nous avons déjà parlé.

Hosted by Google

Dans toutes les histoires de *serpentes* le chevalier parjure est toujours voué au malheur et sa lignée condamnée à « décroître de jour en jour de toutes ses prospérités » (1).

Cette observation, si elle était fondée, nous fournirait un renseignement plein d'intérêt sur l'époque de la formation de ce poème, il serait forcément postérieur à la bataille de Tibériade (1187) qui réalisa la funeste prédiction. Plus tard les trouvères auraient continué à célébrer les exploits des Lusignans malgré leur expulsion de la ville sainte et c'est ainsi qu'auraient été composés tant de récits incorporés vaille que vaille au cycle des aïeux où chaque chevalier intervient sous un pseudonyme emprunté à l'un des enfants de la fée. On en serait venu ainsi jusqu'à Geoffroy la grand'dent, trop connu pour changer de nom, qui, par un artifice singulier qu'explique à peine l'oubli de la première donnée, devint le héros de la famille et sur lequel le livre se ferma. Les dix fils si généreusement accordés à Mélusine offraient un canevas commode pour l'emploi successif de tous ses personnages. La chronique des Lusignans telle qu'elle fut transmise à Jehan d'Arras ressemble quelque peu à un *livre à tiroirs*. Il y eut même des cadres qui ne furent pas remplis et qui nous valurent en plein XVII^e^ siècle le singulier pastiche de Nodot (2).

C'est ainsi que la gracieuse épopée des Lusignans aurait fini par se transformer en une chronique sans doute successivement rimée, traduite en latin et incorporée telle quelle ou peu s'en faut dans le roman de chevalerie.

Couldrette, plus soucieux de la bonne ordonnance de son poème que de l'informe récit de son précurseur, s'efforça de rendre à l'action son unité première en confiant à Geoffroy la délivrance du saint Sépulcre mais, hélas! le chevalier à la grand'dent meurt de vieillesse avant même d'avoir pu s'emparer du trésor d'Elinas. C'était apparemment chose convenue

(1) *Mélusine*, p. 13, 14.

(2) Nodot prend le soin de nous annoncer dans sa préface qu'il a entrepris de renouveler l'histoire de Mélusine et même de l'éclaircir *en quantité d'endroits*, à la sollicitation de plusieurs personnes qui sont issues de la fameuse fée.

Hosted by Google

que l'on se tairait sur la première occupation de Jérusalem et que tout était à recommencer. Le trouvère voulait sans doute laisser croire qu'il était réservé à un futur héros de la race de Mélusine d'arracher pour toujours le saint Sépulcre aux infidèles. A la fin du XIVe siècle les Lusignans n'avaient point encore perdu tout espoir de reconquérir leurs trônes d'Orient, une dernière croisade venait de se terminer par la sanglante défaite de Nicopolis.

IV

L'Allemagne a eu incontestablement l'honneur d'imprimer pour la première fois le roman de Mélusine. Brunet (1) et Renouvier (2) nous apprennent que, dès 1456, Thüring von Ringeltingen, de Berne au pays de Luchtland, donna une traduction d'après l'original français pour rendre honneur et service à son gracieux seigneur, le margrave Rodolphe de Hochberg, et qu'elle fut imprimée à Augsbourg en 1474 par Jean Baemler. Hain (3) ne croit pas que ce soit la première édition allemande puisqu'il décrit avant elle, sous le n° 11061, un livre s. l. n. d. qu'il dit publié à Strasbourg. Brunet, moins affirmatif sur le lieu d'origine, pense au contraire qu'il s'agit d'une édition voisine de 1477, c'est-à-dire plus récente.

Il n'en est pas moins absolument certain que ni l'une ni l'autre ne reproduit littéralement le texte de Jehan d'Arras, le poème de Couldrette a été aussi consulté, il est même probable qu'il fait en partie les frais de la traduction de Thüring von Ringeltingen.

N'oublions pas les premiers vers du ménestrel du sire de Parthenay :

(1) *Manuel du Libraire*, 1862, *verbo* J. d'Arras.

(2) Jules Renouvier. *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du* XVe *siècle*. Bruxelles, Hayez, 1860, p. 226-28.

(3) *Repertorium bibliographicum*. Stuttgartiæ, Cotta, 1826-1838, 4 vol. in-8°.

Hosted by Google

Le philosophe fut moult sage,
Qui dit en la première page
De sa noble métaphysique
Que l'humain entendement s'applique
Naturellement à concevoir
Et à apprendre et à savoir.

Bien qu'Aristote ne soit pas désigné par son nom, il est impossible de ne pas le reconnaître. Or voici comment débute l'édition allemande de 1474 :

« Seyt das der gross natürlich meister Aristotiles... » C'est à dire le grand maître en ce qui concerne la nature Aristote.....

Il faut reconnaître que le texte de Jehan d'Arras n'a rien de commun avec cette entrée en matière (1), mais le n° 11061 de Hain, nous fournit une preuve tout à fait irréfragable. La rubrique du premier chapitre se poursuit ainsi :

« Wye her Johannes von Portenach Sienem Capplon beualch dis buch in franczosischer sprach zu machen. » Comment le sgr Jean de Parthenay (2) commanda à son *chapelain* (3) de composer ce livre en langue française.

Ne savons-nous pas très pertinemment que ce fut le duc de Berry qui fit faire le roman de Jehan d'Arras et qu'au seigneur de Parthenay revient seulement l'honneur d'avoir inspiré un peu plus tard le poème de Couldrette. Ces observations s'appliquent aux autres éditions allemandes du xv^e^ siècle, notamment à celle qui figure à la vente d'Ourches (Hain, 11063), nous y retrouvons encore Aristote et Jean de Parthenay. Ce livre, d'après Panzer (4), a été imprimé avec les mêmes caractères que l'*Histoire de Bourgogne,* en allemand, sortie des presses de Strasbourg en 1477.

Il en est encore ainsi pour la *Mélusine* que l'on attribue à Antoine Sorg, d'Augsbourg (Hain, 11062), et pour celle de

(1) Voir plus loin la description des manuscrits et des éditions diverses du roman de *Mélusine*.

(2) Ce fut en réalité Guillaume VII de Parthenay qui fit faire le poème de Couldrette. mais il est vrai que l'œuvre ne fut terminée que sous son fils Jean II, le dernier des Larchevêques, mort en 1427.

(3) C'est la première fois que ce titre est donnée à Couldrette.

(4) *Annal. der deutch litterat.*, p. 86.

Hosted by Google

Knoblochtzern, Heidelberg, 1491 (Hain, 11066). Comme il n'est pas bien prouvé qu'il existe d'autres éditions allemandes antérieures au XVI^e^ siècle (1), on peut affirmer qu'à l'époque où Steinschaber imprima à Genève la première édition française (1478), le véritable texte du roman de Jehan d'Arras était encore inédit. Les successeurs de Baemler s'étaient contentés de reproduire son livre sans recourir aux manuscrits, la traduction que Thüring von Ringeltingen avait faite de son mieux pour l'agrément de son gracieux seigneur continuait à avoir cours et il semble en avoir été ainsi jusqu'à nos jours où d'autres versions sont enfin apparues.

M. Schwab a mis en lumière un manuscrit à peu près inconnu de la bibliothèque de Stuttgard (2), auquel M. Pressac se promettait de consacrer une note spéciale quand la mort le surprit en 1855, alors que l'on commençait à imprimer sa description des manuscrits du poème de Couldrette. Depuis lors il a été impossible de retrouver les notes du bibliothécaire de Poitiers et la fin de son travail semble à tout jamais perdue. Nul doute cependant que le manuscrit de Stuttgard ne doive être attribué au chapelain troubadour car nous ne le rencontrons pas dans la première partie du Mémoire de M. Pressac, consacrée à l'œuvre de Jehan d'Arras. La capitale du Wurtemberg n'a donc très vraisemblablement qu'un pastiche du roman français dont la version rappelle encore celle de Thüring von Ringeltingen.

On ne saurait s'étonner que le traducteur du margrave ait préféré le poème à l'œuvre assez indigeste de Jehan d'Arras. En présence de deux compositions d'inégale valeur, il a choisi la meilleure et tout homme de goût en eût fait de même.

Avant de terminer cette longue digression sur les éditions allemandes, il est de notre devoir de déclarer qu'à M. Pressac revient incontestablement l'honneur d'avoir montré que jus-

(1) Panzer, *Deutch Ann.*, suppl., p. 11, mentionne très laconiquement une édition in-folio datée de 1478, et Hain dit encore moins : n° 11065, anno Domini MCCCCLXXVIII iar in-folio.

(2) La *Mélusine* de M. Schwab a eu l'honneur mérité de trois éditions données à Stuttgard en 1836-42-46 (Pressac).

Hosted by Google

qu'au XIXe siècle on n'a guère connu de l'autre côté du Rhin qu'une traduction arrangée du poème de Couldrette (1).

V

Un mot maintenant sur le vocable de l'héroïne. Feu M. de Sainte-Hermine (2) observe avec raison que c'est mal à propos et par corruption que les savants (*sic*) se sont servis du nom de *Mellusine* et que le peuple n'a jamais cessé de dire *Merlusine,* ou plutôt *mère Lusine* (c'est-à-dire *mère des Lusignans*). Nous n'ajouterons qu'un mot à cette étymologie rationnelle et la seule vraie, c'est qu'il y eut une *mère Lusine gallo-romaine* avant les Lusignans et que les premiers *savants* auxquels ce nom parut trop populaire pour figurer dans une généalogie féodale furent évidemment les trouvères à la solde des Lusignans.

Quoi qu'en aient dit Dom Mazet et ceux qui vinrent après lui, il n'y eut jamais dans l'histoire de princesse nommée Mélusine, et faire dériver ce mot de Mélisende est étymologiquement aussi téméraire que de lui donner pour origine le nom de la déesse védique Milushi (3).

La mère Lusine est une *déesse mère* analogue à celles qui figurent dans des inscriptions bien authentiques et dont nous avons même plusieurs images votives (4). C'était dans le principe une divinité agreste aimée du peuple dont elle était le génie tutélaire, une de ces bonnes petites déesses qui firent

(1) L'Allemagne a eu une foule d'éditions populaires analogues à celles de notre bibliothèque bleue où d'importantes modifications furent souvent apportées au thème initial, c'est ainsi que le texte du Walhalla (Berlin, 1841, et Leipsig, 1844) ne donne plus les épisodes de Mélior et de Palatine. (Pressac.)

(2) Deuxième édition de l'*Histoire du Poitou,* de Thibaudeau, notes.

(3) Comme M. E. Blacher.

(4) Consulter sur les déesses mères : C. de la Ménardière, *Le Culte chez les Pictons,* in *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e série, t. III, 1880.

Hosted by Google

oublier au moyen âge les *bons petits saints* dont parle Rabelais et que rappellent encore aujourd'hui les patrons de nos villes et villages. Qu'il nous soit donc permis de lui rendre désormais le nom sous lequel nos aïeux l'ont adorée et que beaucoup de gens ne prononcent point encore aujourd'hui sans quelque émotion superstitieuse.

Hosted by Google

On a compté seulement que parfois,
Pendant la nuit Mélusine qui pleure,
En long serpent vient sans bruit et sans voix
Revoir encor son antique demeure.
Mais quand des maux s'élèvent menaçants
Sur sa famille ou bien sur sa patrie,
Quand un grand homme ou l'un de ses enfants
Perd le bonheur ou va perdre la vie,
Peignant son trouble en d'horribles accents,
Du haut des tours Mélusine s'écrie.
(Creuzé de Lesser. *La Table ronde*, ch. xii.)
Citation de M. E. Blacher.

CHAPITRE IV.

Après Jehan d'Arras.

(*Fin de l'histoire de Mélusine.*)

Sommaire : Diffusion de la légende de Mélusine. Les alliés des Lusignans. La banshee. La fée champêtre et les dragons des cavernes, hôtes plus tard des souterrains des châteaux. La queue de serpent. Ruine du château de Lusignan et délivrance de la mère Lusine. La chasse-gallery. Les gâteaux Merlusins et le vers d'Horace.

I

Le grand succès du roman de Jehan d'Arras ne suffit pas à expliquer la diffusion de la légende de Mélusine ; pendant bien longtemps il n'y eut guère de grande famille en Europe qui ne songeât à se rallier à la descendance de la fée et toujours les

Hosted by Google

apparitions de la pauvre serpente servirent de consécration et de preuve à ces prétentions généalogiques (1).

Les Sassenages du Dauphiné osèrent même se dire les frères utérins des Lusignans. Prenant la fable où le romancier l'avait laissée, ils donnaient l'un des leurs pour second mari à Mélusine après le décès de Raymondin et ce nouvel époux, observateur fidèle des conventions jurées, permettait à la fée maudite de mourir enfin comme une vraie chrétienne.

Il est à remarquer que presque partout la légende poitevine venait supplanter une fable plus ancienne que nous rencontrerons parfois libre de tout apport étranger.

Le roman du XIV^e^ siècle paraît avoir été accueilli avec peu de faveur dans nos contrées ; tandis que les éditions se multipliaient à l'infini dans le reste de la France et jusqu'en Allemagne, on n'en voyait point apparaître à Poitiers, ni dans aucune de nos villes de l'ouest et pourtant il n'existe nulle part un pareil contingent de traditions locales, preuve nouvelle que le roman s'est fait en dehors d'elles et, pour ainsi dire, à leur insu.

La patronne payenne de Lusignan devint celle de toute une région, ce fut bientôt la divinité la plus en vue, elle fit oublier toutes les autres, grâce à la brillante destinée de ses enfants.

Mais la mère Lusine du Poitou n'est pas la Mélusine de Jehan d'Arras, elle mènerait volontiers la *chasse-gallery* (2)

(1) Voici les indications que donne Jehan d'Arras sur les descendants de Mélusine, p. 403-404. « Et dist l'histoire que le roi Urian régna moult puissamment en Chippre et aussi firent ses hoirs après luy. Et par cas pareil régna roy Guion en Arménie, et aussi semblablement le roy Regnault en Behaigne (Bohême), Antoine à Lucembourg, Odon à la Marche, Raimonnet en Foretz, Geoffroy à Lusignan, Thierry à Parthenay.

« Et en sont issus ceulx de Penebrot (Pembrocke) en Angleterre, ceulx de Cabières en Arragon, comme j'ai dessus dit ; ceulx du Chassenage (Sassenage) du Dauphiné ; ceulx de la Roche et ceulx de Candillat, si comme on le trouve ès anciennes croniques. »

Rabelais pense qu'une aussi belle lignée peut bien aussi recevoir Pantagruel et les siens.

Brantôme cite les d'Archiac et les Saint-Gelais.

(2) C'est la chasse nocturne désignée ailleurs sous le nom de *Mégnie Hennequin, Chasse du roi Hugon, etc.*

Hosted by Google

et guiderait fort mal une armée de croisés; nos ancêtres ne la reconnaissant plus après sa dernière métamorphose lui ont conservé sa première forme et son véritable nom.

Bien longtemps avant qu'un trouvère ingénieux n'eût songé à en faire une fée chrétienne, la mère Lusine avait posé des pierres levées et construit des édifices romains (1); si elle éleva ensuite des châteaux et même des églises, ce fut plutôt pour se livrer à un divertissement favori que pour le plaisir des Lusignans ou par un esprit de dévotion assez inexplicable.

La fée poitevine tend souvent, nous l'avons dit, à se confondre avec ces divinités agrestes qui, après avoir régné paisiblement sur les lieux solitaires, devinrent les bons génies des villes et des forteresses quand leur domaine fut envahi par les bâtisseurs; sœur des géants, des fadets et des *dragons* qui vivaient dans les cavernes des montagnes avant d'aller garder des trésors dans les sombres galeries des châteaux, derrière des portes de fer, la mère Lusine participe même à leur forme ambiguë, car sa queue de serpent et ses ailes de chauve-souris sont les attributs d'un rôle souterrain (2).

A cet aspect du mythe correspondent encore les singulières fonctions de messagère funèbre. La divinité protectrice de la forteresse est devenue la patronne vigilante des hôtes qu'elle reçoit sans subir de nouvelle métamorphose et par une extension logique et naturelle de son domaine religieux. La triste

(1) Ce ne sont pas seulement les anciennes voies qui sillonnent la contrée, les arènes et les aqueducs de Poitiers, que les traditions populaires attribuent à la mère Lusine. Toute trace de construction romaine a retenu son nom. Aujourd'hui encore lorsque les terrassiers poitevins viennent à rencontrer quelque vestige d'édifice romain, ils se plaignent que la mère Lusine gêne leurs travaux. (Communiqué par M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne.)

(2) Nos recherches personnelles nous ont appris que le génie local, le dieu du foyer, prend encore souvent en Poitou la forme ophique (serpent génie). Notre article iconographique montrera bientôt que cette assimilation n'a rien de forcé. Cf. Jehan d'Arras, p. 358 « et lors se mua en forme de serpent moult grande, grosse et longue comme de xv piés » et p. 359. « Car ils veoient la figure d'une serpente et oyoient la voix d'une dame qui sailloit d'elle. »

Hosted by Google

serpente sortira donc de son ténébreux séjour pour servir de banshee à ses enfants (1) et venir annoncer leurs malheurs.

II

La banshee de Lusignan est certainement plus ancienne que le roman de Jehan d'Arras. C'est l'un des aspects les mieux accusés du mythe de la mère Lusine et celui peut-être que les prétendues chroniques ont le moins défiguré. Brantôme (2) retrouvera la tradition au XVI^e^ siècle telle qu'elle était à l'origine. Il n'y a plus de Lusignans, leur forteresse a déjà bien des fois changé de mains depuis que le dernier seigneur de ce nom est descendu dans la tombe, la mère Lusine n'en reste pas moins fidèle à son château, elle en sera la gardienne jusqu'au jour fatal de sa destruction ; elle est, nous le répétons encore, la fée autochtone, la divinité du sol sur lequel la forteresse est bâtie et par suite la protectrice de la forteresse elle-même. C'est à ce titre qu'elle devient l'*alma parens*, la *mère* de *tous* les possesseurs du château quels qu'ils soient (3) ; les Lusignans n'ont donc pas tout-à-fait tort de la revendiquer, mais les rois de France et d'Angleterre (4) pourraient leur opposer les mêmes prétentions.

Si les apparitions funèbres de Mélusine suivirent ses prétendus enfants et même leurs alliés partout où ils furent s'établir, il ne faut pas oublier qu'elle devint aussi la banshee de

(1) On donne en Angleterre le nom de banshee à des esprits qui apparaîtraient peu avant le décès des représentants de plusieurs familles presque toutes irlandaises.

(2) Pierre de Bourdeilles, sgr de Brantôme, *Vies des hommes illustres et grands capitaines français. Eloge de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier.*

(3) Cf. Walter Scott. *Monastère*, la dame blanche d'Avenel.

(4) Les Plantagenets se reliaient à Mélusine par les alliances des comtes de Poitou, ancêtres d'Aliénor, avec les Lusignans. Ils passaient eux-mêmes pour être issus d'une succube. V. Ernest Faligan, *Note sur une légende attribuant une origine satanique aux Plantagenets*, brochure in-8°, Angers, 1882.

Hosted by Google

nos rois (1) et qu'elle apprit au gouverneur anglais, Sersuelle, la prochaine victoire des Français.

Elles se renouvelèrent à Lusignan toutes les fois que la forteresse eut à changer de maîtres, soit par le décès du seigneur, soit par droit de conquête. Trois jours auparavant la mère Lusine apparaissait, faisait trois fois dans son vol le tour de la ville en poussant des cris, et venait finalement s'abattre sur la tour Poterne avec un grand fracas (2).

Jean d'Arras nous la montre encore annonçant jusque dans l'île de Chypre la triste fin du roi Pierre le Grand (3). Mais, dit Brantôme, ce fut lorsque la sentence fut donnée d'abattre et ruiner *ses* châteaux qu'elle fit entendre *ses plus hauts cris et clameurs.*

La fée vint encore quelquefois pleurer et se lamenter sur les ruines, bientôt pourtant on sembla oublier la brillante épouse de Raymondin, ses cris n'éveillaient plus chez les voyageurs étrangers à la contrée que le souvenir de la *chasse-gallery* (4); nous ne la verrons même pas figurer dans le combat fantastique dont Lenglet Dufresnoy nous a conservé le curieux récit (5).

La mère Lusine redevenue libre avait repris le chemin des airs et se livrait de nouveau à ses capricieux ébats en compagnie des autres habitants de la nuit. Une croyance très répandue au moyen âge voulait que les édifices construits au milieu des

(1) Dom Mazet raconte que M. Robert, président et lieutenant-général de la basse Marche (Robert du Dorat), a consigné dans ses écrits le récit que lui firent les officiers de la ville de Lusignan et les principaux habitants du lieu des apparitions qui précédèrent de quelques jours la mort d'Henri IV et celle de Louis XIII. La serpente jetait *trois* cris effroyables.

(2) Jehan d'Arras, édition Brunet, 400, 421-22.

(3) *Id.*, 423. Pierre le Grand fut assassiné en 1369.

(4) Note qu'au pays de Poictou est de tout temps cette vaine opinion qu'il y a un rabat qui rôde encore quelquefois par les ruines de ces édifices (Lusignan) qu'ils appellent *Méluzine, comme en la ville de Tours le roi Hugon. (La grande guide des chemins pour aller et venir par tout le royaume de France.* Rouen, Clément Malassis, 1658). La chasse du roi Hugon n'est pas autre chose que notre chasse-gallery poitevine.

(5) Voir plus loin le chapitre consacré à Geoffroy la grand'dent.

Hosted by Google

campagnes eussent été imposés aux divinités payennes des lieux où ils s'élevaient; ces monuments les enfermaient en quelque sorte au milieu de leurs fondations, aussi le génie enchaîné sortait-il de sa prison souterraine le jour de leur destruction (1).

On voyait encore, il y a quelques années, sur l'esplanade plantée, créée sur l'emplacement du château détruit, une petite dépression conduisant à une salle voûtée où coulait une fontaine. C'était de là, disait-on, que sortait Mélusine à minuit pour faire *son sabbat*, surtout à l'occasion des malheurs publics et notamment de la mort des grands personnages. L'excavation est aujourd'hui comblée (2).

Cette fontaine est sans doute celle que l'on voyait jadis dans l'une des tours et qui était dédiée à Mélusine.

III

Par un contraste plus apparent que véritable la divinité de l'ancien oppidum celtique était destinée à devenir *une fée bâtisseuse* dont la puissance créatrice aurait produit les innombrables édifices qui couvraient les vastes contrées soumises au sceptre des Lusignans (3). La mère Lusine construit elle-même ses châteaux au clair de la lune, de minuit au chant du coq, portant dans son devanteau (4) de mousseline les pierres et le sable qui lui sont nécessaires, elle renverse ceux qu'on élève dans un site qu'elle n'a pas choisi ou les change de place comme Aladin; surveille-t-on son travail, elle condamne l'édifice à une ruine prochaine, etc.

(1) V. 2e partie, 2e chapitre, la *banshee*.

(2) Communiqué par M. le docteur V. Eymer, président de la Société de Statistique.

Cf. la grotte de la mère Lusine au château Salbart, dont nous parlerons bientôt.

(3) Tous les historiens ont constaté que les Lusignans furent des bâtisseurs obstinés. L'île de Chypre notamment est encore littéralement couverte des monuments qu'ils ont élevés.

(4) Tablier.

Hosted by Google

A ce titre, il faut bien l'avouer, la déité autochthone de la forteresse de Lusignan usurpe le domaine des autres génies locaux. Cet envahissement est si réel que nos légendes nous montreront parfois les deux puissances entrant en lutte ouverte.

Il serait facile de démontrer que la fée de la forteresse reparaît encore dans la serpente de la fontaine de Lusignan (1) que nous retrouvons encore dans le récit de Brantôme. Lorsque Catherine de Médicis, très soucieuse de tout ce qui touche au passé du château, interroge les vieilles femmes qui lavent à cette fontaine, elles lui représentent Mélusine comme une *très belle dame*(2) en habit de veuve (3) allant souvent à la fontaine pour s'y baigner. On la voyait alors se promener par les chemins avec une grave majesté. Ce n'était que le samedi à la vesprée qu'on la rencontrait à la fontaine *avec sa queue de serpent* et encore en cet état ne se laissait-elle guère voir.

IV

Dans l'étude d'un mythe aussi curieux que celui de la mère Lusine, il n'est point de détail inutile quelque frivole qu'il paraisse quand il peut fournir un supplément d'informations. Il nous sera donc permis de rappeler que les habitants de la ville de Lusignan, non moins fidèles à la mémoire de la pauvre serpente que leurs anciens seigneurs, se font encore aujourd'hui appeler les *Merlusins*. On désigne encore sous le nom de *Mères Lusines* des gâteaux d'une forme particulière fabriqués à Lusignan dont il se fait un grand débit, notamment à la foire de la Font-de-Cé, le lundi après la Pentecôte.

Ces pâtisseries ont été l'objet d'une savante dissertation de

(1) La Font de Soif de Jehan d'Arras, p. 35, aujourd'hui la Font-de-Cé ou plutôt de Sé; Sé = Soif en patois poitevin.

(2) Malgré les odieuses métamorphoses de la fée, les auteurs allemands l'appellent toujours la belle Mélusine.

(3) Cet *habit de veuve* nous prouve que la légende de Sassenage n'était point admise en Poitou.

Hosted by Google

feu Belin de la Liborlière (1) à laquelle leur description a été par nous empruntée.

Le plus vulgaire de ces produits indigènes est connu *dans tout le Poitou.* On le confectionne en coupant la pâte en longs rouleaux de la grosseur d'une saucisse que l'on contourne en plusieurs replis de façon à représenter très grossièrement *une femme à queue de serpent,* les mains jointes sur la poitrine, dans l'attitude de la prière. L'autre beaucoup mieux fabriqué, *mais à peu près propre à Lusignan,* offre la figure d'une *femme à queue de poisson* tenant un peigne de la main gauche, appuyée sur la poitrine et portant la main droite à la tête. La chevelure paraît ornée d'un peigne en éventail.

Il est probable, dit Belin de la Liborlière, que la forme de ces gâteaux n'a jamais changé. Nodot cependant (2) dit qu'ils offraient de son temps (1698) la figure de femmes *bien coiffées,* ce qui pourrait faire croire que la disposition de la chevelure a parfois subi les caprices de la mode dans le gâteau de premier choix, la pâtisserie vulgaire étant trop simple pour s'être sensiblement modifiée.

On sait que le bonhomme de pain d'épices de Paris s'est souvent métamorphosé (3), il serait assez extraordinaire qu'il en eût été de même au fond du Poitou pour notre mère Lusine,

(1) *Rapport sur des gâteaux d'une forme particulière.* Notice sur Mélusine. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e trimestre, 1840, avec 2 fig.

(2) Page 13, en note, édition Favre.

(3) Il signor pulchinella a conservé à Naples son accoutrement primitif assez semblable à celui de notre pierrot. Ch. Monselet a suivi dans une savante étude les transformations du polichinel français dont le nez bourbonien rappelle, assure-t-il, le profil du roi Henri IV.

Le Poitou possède un autre gâteau anthropomorphe. A Noël les boulangers de notre ancienne capitale distribuent à leur clientèle un gâteau qui offre l'image d'un petit enfant et que l'on appelle *un naulet* (de Noël, en patois nau).

Naulet = enfant Jésus, petit enfant. La fabrication du naulet est identique à celle de la mère Lusine pisciforme. Le naulet est aussi connu à Fontenay. La Rochelle a ses *calins de nau,* gâteaux dont la forme nous est inconnue.

Hosted by Google

nous ne croyons pas, tout au moins, que les changements aient pu s'étendre aux attributs essentiels, tels que la queue et le peigne, et nous voyons dans nos gâteaux deux images de la fée (1), l'une sous sa forme de serpente-banshee, l'autre sous celle de nymphe aquatique (mermaid). Nodot n'avait pas lieu de se croire obligé de modifier de la façon suivante :

Desinit in colubrum mulier formosa supernè

le vers d'Horace si souvent cité :

Desinat in piscem mulier formosa supernè

puisque à Lusignan même les deux attributs subsistent à l'heure présente.

Resterait à savoir si quelque réminiscence donna au poète latin cette bizarre idée, cela paraît d'autant plus probable que les dieux pisciformes n'étaient pas rares chez les anciens, d'autres les ont cités avant nous, il nous paraît inutile d'en parler encore (2).

(1) M. Vaugeois cite une autre Mélusine *à queue de poisson*, sculptée sur le manteau d'une cheminée, dans une ferme près de Saint-Sauvant, du temps de Louis XV et transportée là on ne sait d'où.

(2) V. G. d'Espinay, *La fée Mélusine*, broch. in-8°. Angers, Lachèse et Dolbeau, s. d. Extrait des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, p. 10-11.

Hosted by Google

Puis porta Gieuffroy au gros dent,
Une dent en la bouche avoit
Qui grandement dehors yssoit,
Il fu moult fort et hideux
Et en tous ses faits merveilleux ;
Cil occit les moines noirs
De l'abbaye de Maillères :
Dont son père se courouça
Et à Mellusigne toucha,
Et lui dist tant de vilenie
Qu'il en perdit sa compaignie,
A donc son estat déchut moult.
(COULDRETTE. V. 1408-19.)

Ceulx qui de lui parler ouoient,
En eux moquant de lui disoient :
« Dont est ce preudomme venus ?
« Renart est moine devenus.
« Jamais ne cuidasse ce tour :
« Le loup est devenu pastour. »
(*Id.*, 5430-35.)

CHAPITRE V.

Les enfants de Mélusine. — Geoffroy au grant dent.

SOMMAIRE : La légende et l'histoire. Le chevalier enchanté du château de Lusignan. Anciennes statues de Geoffroy. La tour et la fontaine de Mélusine et la Font-de-Cé. Margentine. Prise de Vouvent par saint Louis. Médaille bourguignonne à l'effigie de Geoffroy la grand'dent.

I

On croyait au moyen âge, avons-nous déjà dit, que tous les enfants nés de *mauvaise aventure* étaient indisciplinables et ne pouvaient trouver le bonheur :

Hosted by Google

« Ceux-là sont les enfants de Mélusine, les parents de Merlin et de la femme de Bauldouyn, comte de Flandres (1), ensemble aultres qui sont descendus des esprits succubes et incubes, comme scaiz de ceulx qui se jactent estre descendus de fayerie, que malheur suyt en celuy pays de Poictou et en la chastellenie tienne natifve de Melle (2). »

Et cependant si l'on excepte le huitième fils de Mélusine, Horrible, « qui avait trois yeux dont l'un était au front », qu'il fallut tuer au berceau d'après les ordres mêmes de sa mère, un seul des enfants issus du mariage de Raymondin devait pésenter ce caractère indomptable, c'était Geoffroy au grant dent (le sixième), ainsi nommé de ce que « au naître il apporta sur terre ung grand dent qui lui sailloit de la bouche plus d'ung pouce (3) ».

Les autres en furent quittes pour quelques difformités. L'aîné Urian ou Vrian montrait un visage court et large en travers avec un œil rouge et l'autre pers (4) « et les oreilles si très-grandes comme les *manilles d'ung van* (5).

Le puîné, Odon, portait une oreille « sans comparation plus grande ».

Le troisième, Guyon, était né avec un œil plus haut que l'autre.

(1) Cf. *l'histoire et cronique du noble et vaillant Baudouyn, comte de Flandres, lequel espousa le diable,* nouvellement imprimée à Paris, par Michel le Noir, s. d., figures sur bois. Manuel Brunet. V. Baudouin.

(2) J. Thenaud, gardien des Cordeliers d'Angoulême. *Le triomphe des vertus,* ouvrage inédit, que P. Pâris a mentionné dans ses manuscrits français de la bibliothèque du roi, t. I, IV et VI, 3e chapitre, qui traite de la première éducation. Cité par Pressac dans son *Essai bibliographique,* p. 105-106.

(3) Jehan d'Arras, 117.

(4) La chose ne serait pas physiologiquement impossible, un œil rouge serait un œil atteint d'albinisme, et pour ce qui est de l'œil *vert,* c'est sans doute l'œil *véron,* c'est-à-dire couleur glauque, que l'on rencontre parfois isolément chez le cheval et le chien.

(5) Et non les *mamilles d'un van,* Jehan d'Arras, 74, et même les mamielles d'ung vau, id., p. 118. La vraie leçon avait déjà été donnée par J. Babinet et par M. F. Herbet. Ces fautes d'impression sont loin d'être les seules que l'on rencontre dans la réédition de M. Ch. Brunet.

Hosted by Google

Le quatrième, Antoine, avait pour marque distinctive une griffe de lion sur la joue.

Le cinquième, Régnaut, avait la vue très perçante quoiqu'elle ne s'exerçât que par un œil unique.

Le septième, Froimont, plus tard novice à l'abbaye de Maillezais où il devait périr avec les autres moines dans l'incendie allumé par La grand'dent, était le moins défiguré, on ne lui voyait qu'une petite tache velue sur le nez « ainsi comme se ce fut la peau d'une talpe ou d'un fouant (1) ». Jehan d'Arras ne nous dit rien des deux autres, appelés Raymond et Thierry.

Nous aurions passé sous silence ces étrangetés si elles n'avaient conduit M. E. Blacher à son assimilation des dix fils de Mélusine aux Maruts de l'Inde, enfants de Rudra et de Priçni, comparés eux-mêmes au roi Élinas et à Pressine. La seule différence, dit-il, c'est que dans la chronique Thiaus et la fée sont les aïeux et non les parents, anomalie fréquente dans la mythologie (2).

Nous croyons plus volontiers que les stigmates imposés aux enfants de Mélusine ont été imaginés ou empruntés par l'un des précurseurs de Jehan d'Arras. La singulière comparaison des oreilles de Vrian aux *manilles* d'un van se retrouve notamment dans le liber *de monstris et belluis*, publié par Jules Berger de Xivrey d'après un manuscrit du x^e^ siècle appartenant au marquis de Rosanbo (3). Les géants qui se couvrent de leurs oreilles pour dormir sont dits avoir « vannosas aures », c'est-à-dire d'immenses oreilles semblables à un van. L'image a paru trop forte, on s'est contenté des anses du van, et c'est déjà beaucoup dire. L'idée est trop originale pour qu'il n'y ait point plagiat.

(1) Jehan d'Arras, p. 118.

(2) C'est ainsi par exemple qu'Hébé est, suivant Homère, fille d'Ouranos et de Gæa, tandis qu'Hériode lui donna pour parents, Zeus et Héra. Protée est tantôt considéré comme fils de Poséidon, tantôt comme ayant Okéanos pour père. E. Blacher, L. C.

(3) J. Berger de Xivrey. Traditions tératologiques. *De Monstris*, XLVI, p. 143, Monstrosi homines qui auribus se substernunt et cooperiunt.

Hosted by Google

II

Un seul des enfants de Mélusine a un rôle mythique bien accusé et pourtant ce personnage appartient bien réellement à l'histoire, c'est encore Geoffroy la grand'dent.

Nous avons déjà dit qu'il s'était substitué à un seigneur de Lusignan de beaucoup antérieur, resté inconnu et peut-être purement légendaire. Il est facile d'en donner la preuve. Le roman de Jehan d'Arras met Geoffroy en possession du château de ses pères qui ne lui a jamais appartenu, c'est dans cette forteresse que se passe sa curieuse aventure avec le chevalier enchanté, champion des droits du pape pour la pénitence non acquittée par Raymondin, malheureusement beaucoup trop longue pour être relatée ici (1). Cette tradition du château de Lusignan se rapporte à un seigneur du lieu et n'a pu que tardivement être attribuée à un simple seigneur de Vouvent.

Dans sa curieuse description du château de Lusignan, l'auteur anonyme de la relation du siège de 1574 nous apprend que la porte principale de la forteresse avait retenu le nom de Geoffroy la grand'dent.

Une statue gigantesque ornait, nous dit Brantôme, le tympan de cette porte. C'était sans doute un bas-relief analogue à celui du donjon de Coucy dont le plan général rappelle sur plus d'un point Lusignan.

Le guerrier de Coucy est représenté armé de toutes pièces, luttant contre un lion. Cette sculpture date du XIII^e^ siècle, à cette époque devrait sans doute être attribuée l'image de Geoffroy disparue lors de la démolition du château par le sieur de Marigny-Chémerault.

Bien que Jehan d'Arras ne nous ait point parlé de cette statue, il est au moins probable qu'elle existait depuis longtemps lorsqu'il composa sa *Mélusine*. Geoffroy, plus heureux que les rois d'Arménie, de Chypre ou de Jérusalem, avait

(1) Jehan d'Arras, 404-412.

Hosted by Google

laissé son nom à l'une des défenses de la place, honneur que la seule Mélusine partageait avec lui (1). Cette exception est d'autant plus étrange que Geoffroy, nous l'avons dit, n'avait jamais été sgr de Lusignan, et que sa mort, arrivée en 1248 (2), ne put précéder que d'un petit nombre d'années la reconstruction du château (3), si l'on admet que les Lusignans l'aient rebâti vers la fin de leur domination. Ce serait donc en toute connaissance de cause et sous les yeux mêmes des paysans et des moines qu'il avait opprimés que ses cousins l'auraient installé à la place d'honneur ! Nous aimons mieux croire que là encore Geoffroy a remplacé l'un de ses ancêtres vrais ou supposés, *peut-être du même nom*. La statue pouvait encore être restée longtemps sans attribution bien définie.

III

Toutes ces substitutions nous paraissent l'œuvre des clercs aux gages des Lusignans. Jongleurs, trouvères et chroniqueurs célébrèrent à l'envi les exploits du fils d'Eustache Chabot; grâce à eux il devint le plus fier, le plus hardi et le plus entreprenant de la famille, *ne doubtant aucun homme*, combattant même avec succès, pour le plus grand bien de l'humanité, les géants et les chevaliers fayes.

S'il brûlait les moines de Maillezais, y compris son frère, le novice Froimont, *c'était pour leurs péchés et vie désor-*

(1) La fontaine de Mélusine se trouvait dans une tour voisine de celle qui portait son nom. C'est sur la tour poterne, non loin du portail de Geoffroy, que la serpente vint s'abattre à son arrivée de Mervent, et c'est encore là qu'elle vint se poser après avoir fait trois fois le tour de la forteresse quand elle vint annoncer à Geoffroy et à Thierry la mort de leur père. Au plus haut étage eut lieu la première rencontre de Geoffroy et du chevalier enchanté. La tour poterne était protégée par une charpente élevée terminée par une tige ornée d'un globe ou pommel. (Jehan d'Arras, passim.)

La font de Cé, où Raymondin rencontra Mélusine, ne peut être confondue avec la précédente. Elle est située hors de la ville et du château.

(2) B. Ledain. *La Gâline*, p. 127.

(3) Lusignan fit retour à la couronne de France en 1308.

Hosted by Google

donnée (1). Ces flatteries réussirent à souhait, le terrible seigneur disparut derrière le chevalier fantastique et lorsque plus tard Jehan d'Arras recueillit la légende des Lusignans, Geoffroy en était devenu le principal héros, ses prouesses en faisaient même oublier le dénouement naturel et prévu dès la première page.

Ces attributions diverses au sgr de Vouvent sont d'une explication facile. Lorsqu'un mythe est créé, les divers personnages qu'il met en action se renouvellent d'âge en âge, tous les héros qui apparaissent successivement sur la scène du monde viennent tour à tour s'imposer au récit, il leur suffit de posséder des qualités analogues à celles de leurs devanciers pour les faire condamner à l'oubli.

Par sa force surhumaine, par sa bravoure à toute épreuve, Geoffroy se confondait avec quelque ancêtre inconnu, il n'en a pas fallu davantage pour qu'il fût appelé à hériter des exploits que lui attribuait la commune renommée. Cette réputation usurpée voilait les crimes du véritable Geoffroy, les Lusignans avaient trop intérêt à faire oublier le personnage historique pour ne pas favoriser cette tendance naturelle des esprits et l'on comprend l'empressement de leurs clercs à monumenter en quelque sorte la prétendue histoire du sixième fils de Mélusine. Ce qui reste vraiment extraordinaire, c'est que la substitution de la légende à la réalité ait pu s'accomplir aussi vite, car il ne faut pas oublier que le dernier descendant de la fée qui ait possédé Lusignan mourut soixante ans à peine après le chevalier à la grand'dent (2).

Vainement ferait-on intervenir ici ces traditions orales du bon peuple des campagnes qui, si l'on croit M. F. Herbet, ont fourni à Jehan d'Arras presque tous les éléments de son livre. *Abandonnée à elle-même,* la voix du peuple restait fort étrangère à ces complaisantes fictions. On la trouvera toujours peu favorable à la mémoire du terrible guerrier. Bien plus, l'illustre

(1 Jehan d'Arras.

(2) Nous verrons dans le prochain chapitre Jehan d'Arras attribuer à Mélusine la fondation du prieuré des Trinitaires de Sarzeau, *quarante-six ans* après le décès de son fondateur véritable.

Hosted by Google

mère des Lusignans est changée par elle en une *affreuse sorcière* cherchant à soustraire son fils bien-aimé à la juste colère du roi saint Louis en l'enlevant à sa suite dans les airs *sur un manche à balai.* La brillante épouse de Raymondin n'est même plus une fée bienfaisante, les crimes de son fils la mettent au nombre des plus infimes suppôts de l'enfer.

Voici l'un de ces récits populaires recueilli par Biaille de Germond, maire de Fontenay sous la première République, et reproduit plus tard par feu M. B. Fillon (1).

« Le borgne de Py-Chabot, l'âme damnée de la grand'dent, a enlevé la fille de Thibault le manchot, vieillard privé du bras droit perdu à la guerre, ce qui le met hors d'état de tirer vengeance d'un tel affront. Dans sa détresse, l'infortuné père implore le secours du roi alors occupé à rosser les Anglais dans le voisinage. Saint Louis accourt sans plus tarder, mais le borgne trouve asile avec sa proie dans le château de Fontenay dont le siège est immédiatement entrepris et poussé avec tant de vigueur que le chevalier manchot, à la tête de mille bons compagnons, pénètre le troisième jour dans la forteresse. Déjà les cris de victoire se font entendre, déjà la porte du donjon cède sous l'effort des assaillants, lorsque à leurs yeux étonnés la *Mrelusine* s'élève dans les airs à califourchon sur une acouette (2) emportant en croupe son terrible fils, Py-Chabot, sa captive, les 799 gibiers de potence qui défendaient la place et un gros matou noir fort occupé à ressouner (3) d'un moineau venu trop près de sa griffe.

« L'acouette rapide comme l'éloise (4) franchit coteaux, bois et ravines et va déposer sa charge sur la motte de Vouvent où *Mrelusine* se hâte de ramasser dans son devanteau (5) de mousseline une dornée de pierres dont elle bâtit plus bas en virant la main, la grosse tour pr' y caller sans bourder, tot le drigail qu'a traînait dare lé (6).

(1) *Poitou et Vendée.* Fontenay-le-Comte, 27, 28.
(2) Manche à balai.
(3) Dîner.
(4) Éclair.
(5) Tablier.
(6) Pour y mettre sans tarder toute la bande qu'elle traînait derrière elle.

Hosted by Google

« A peine la porte est-elle fermée sur le dernier payen ayant le chat à ses trousses qu'on voit arriver le roi à bride abattue. Mieux édifié cette fois sur l'espèce d'ennemis qu'il a à combattre, il fait signe à l'armée de s'arrêter. Suivi d'un seul moine avec son bénitier, il s'avance à la portée du trait, saisit le goupillon et sa forte main lance une telle quantité d'eau bénite, qu'elle retombe en pluie furieuse sur la tour qui s'écroule incontinent et laisse à sa merci hommes et choses, armes et bagages, y compris l'endiablé matou. Quant à la fée, dans sa frayeur des brûlures de l'eau bénite, elle entrouve du talon la terre et va sortir à la Fumerie de Jazeneuil (1), à treize lieues de là, sous la chaise de Catûche la revêche, qui dormait en triant des mojettes au nez de son voisin Michâ. Le choc est si rude qu'il envoie la vieille, avant de retomber à la même place à côté de son jadeau, passer par dessus la lune, où elle laisse échapper de sa main dans un champ labouré quatre mojettes qui fournissent l'espèce à ce pays réduit jusqu'alors à la gesse de Saintonge et au pois Limousin dont se nourrissent les gorets maigres et les habitants de Bourneau (2).

« Le borgne est pendu au chêne de la Grand'Rhée comme s'il était Jacques Bonhommet, le mennier de Pilorge, le chat noir est brûlé vif devant l'église de Vouvent, les 799 payens sont livrés aux grolles (3) et la grand'dent, que sa qualité de cousin du roi protège, se met en route, sous l'habit de moine, pour Jérusalem, afin d'y demander à Dieu pardon de ses méfaits.

« La jeune beauté, cause première de tant de bruit et de tant de combats, épouse le lendemain Gilles Mussaprès (4), le plus beau garçon du Poitou.

« Depuis cette aventure, Mrelusine a cessé de hanter ses

(1) Aujourd'hui la ferme de la Funerie, commune de Jazeneuil, située sur un coteau très accidenté. Le changement de l'*m* en *n* est fréquent dans le patois Poitevin : Sener = semer, gerner = germer.

(2) Comp. dans le roman de Jehan d'Arras le récit du voyage de la serpente de Mervent à Lusignan.

(3) Corbeaux.

(4) L'intention satirique est évidente (pour musse après).

Hosted by Google

anciens domaines et Mervent, Vouvent et Lusignan se sont en allés en devallant (1). »

Bien que cette légende ait subi des rajeunissements, nous n'hésitons pas à la croire fort ancienne, Geoffroy ne légua à la postérité que la mémoire de ses méfaits, sur ce point-là tout au moins nous la trouvons d'accord avec l'histoire. Au XVI^e^ siècle on ne voyait encore en lui que le fier chevalier, à l'air furieux, toujours prêt à dégaîner. C'est sous cet aspect singulier que les moines de Maillezais, oubliant l'incendie de leur abbaye, le faisaient alors représenter sur son tombeau dans leur église, en souvenir de ses générosités forcées. Pantagruel, on le sait, alla visiter la sépulture de son *ancêtre* et fut peu flatté de la ressemblance (2). Il ne viendra à l'esprit de personne que la statue qu'il rencontra fût celle qu'avait vue Couldrette :

Encores y est ensevelis (à Maillezais)
Geoffroy, le chevalier *gentils* ;
Là gist Geoffroy et là repose :
Je l'ai véu, bien dire l'ose,
Pourtrait en une tombe de pierre ;
Dessoubz celle fu mis en terre (3).

Jean d'Arras parle d'une autre image de grandeur naturelle que Geoffroy lui-même aurait fait « signifier et escripre » à la porte du couvent (4). Ce devait être un dessin au trait, si l'on en juge par cette description.

Couldrette avait fait succomber son héros sous le poids des ans, mais Geoffroy n'en continua pas moins longtemps encore à figurer dans les récits fantastiques ; un nouveau trouvère le fit même mourir une seconde fois dans une lutte sans merci contre le champion de la fée Margentine (5).

(1) Déclinant.

(2) Ch. Arnauld, *Histoire de Maillezais*, 183-4. Rabelais, *Gargantua*, livre II, chapitre V. p. 112 de l'édition du bibliophile Jacob. On voit au Musée de Niort une tête sculptée du XVI^e^ siècle que l'on croit être celle de la statue qui existait au temps de Rabelais.

(3) V. 5757-62.

(4) Jehan d'Arras, 403.

(5) Jérémie Babinet, *Mélusine, Geoffroy à la grand'dent*, légendes poitevines. Brochure in-8°, Paris-Poitiers, 1847, p. 79-82.

Hosted by Google

On finit par l'oublier, même à Lusignan, car nous ne le voyons point prendre part à un combat aérien livré au-dessus de cette ville, où sa place semblerait toute marquée (1).

« Le mercredi de nuit 22 de juillet s'apparut entre le château de Lusignan et le Parc, comme droit sur la rivière, deux hommes de feu extrêmement puissans, armés de toutes pièces, dont le harnois étoit tout enflamé, avec un glaive tout en feu en une main et une lance toute flambante en l'autre de laquelle dégouttoit du sang, et se rencontrant comme cela armés tous deux de semblables défenses et d'une même qualité, se combattirent longtemps; tellement qu'à la fin il y eut un des deux qui fut blessé, et tombant fit un si horrible cri qu'il réveilla plusieurs habitants de la haute et basse ville et étonna la garnison qui veilloit pour lors.

« Si tôt après cette batterie finie, s'apparut comme une longue souche de feu qui passa la rivière et s'en alla dans le parc, suivie de plusieurs monstres de feu comme de cinges; et quelques pauvres gens qui étoient allés là dedans la forêt pour apporter quelque peu de bois pour travailler et brûler, rencontrèrent ce prodige dont, bien étonnés, pensèrent mourir, et, entre autres, un pauvre ouvrier de bois de galoche qui en eut telle appréhension que la peur lui causa une fièvre qui ne l'a point quitté.

« Ce ne fut pas tout, car ainsi que les soldats étoient tous en alarmes du cri que avoit fait cet homme, s'en étoient allés sur les murailles pour voir; il passa sur eux une grande troupe d'oiseaux, les uns noirs, les autres blancs, criant tous d'une voix hideuse et épouvantable, et avoient deux flambeaux qui les précédoient et une figure en propre forme d'homme qui les suivoit, faisant le hibou. De telle vision furent-ils bien épouvantés (2) ».

(1) Lenglet-Dufresnoy. *Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes.* Paris, 1752, t. I, 2e partie, p. 127 et seq. Cité par Félix Liebrecht, *Des Gervasius von Tilbury. Otia Imperialia,* in-8°, Hannover, Carl Rümpler, 1856, p. 194.

(2) Cf. Grimm, *Veillées allemandes*, traduction L'Héritier, t. I, p. 482. Hackelnberg *(Chasseur maudit) précédé* d'une chouette qui crie hu! hu!

Hosted by Google

IV

On ne tarda point à remarquer que l'épisode de Geoffroy, résultat d'une adjonction tardive, compliquait inutilement la légende de Mélusine sans lui servir de conclusion. On en fit un roman nouveau, objet plus tard d'une publication spéciale. Nous avons, à l'exemple de M. Pressac, créé une division pour les diverses éditions du roman de Geoffroy. De même J. Babinet a traité à part les deux légendes dans son étude critique.

Contrairement au rôle exagéré de Geoffroy, celui de son frère puîné Odon « qui fut *comte de la Marche* » est à peine indiqué (1). Les puissants feudataires qui avaient si longtemps tenu en échec la politique des rois de France de l'autre côté de la Loire occupaient un assez haut rang pour ne pas dédaigner le personnage destiné à les représenter dans la chronique des Lusignans. L'oubli de Jehan d'Arras paraît étrange et fait involontairement penser à un épisode perdu à l'époque de sa rédaction.

Plus heureuse que les statues de Maillezais et de Lusignan, une médaille, sans doute bourguignonne, à l'effigie de Geoffroy, est venue jusqu'à nous (2). Cette attribution ne saurait être contestable, en présence de la légende qui entoure le buste du chevalier à la grand'dent : GODEFRIDS' DE LVZINEM.

La tête tournée à droite est couverte d'un large chapeau maintenu par une forte bride, orné d'une sorte de tortis et sommé d'une armature sans doute métallique, à bords frangés, terminée par une courte tige cylindrique (3) ; suivant une

Voir notre note sur la chasse-gallery, dans l'article intitulé *le monde fantastique*, in *Bulletins de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, nos 1-3, 1882.

(1) Il en est ainsi pour Thierry de Parthenay.

(2) Largeur, 37 millim. Les figures offrent une très forte saillie, elles sont d'un assez mauvais style.

(3) Le corps du chapeau était sans doute en cuir bouilli. V. Viollet-Leduc, *Dictionnaire du mobilier français*, verbo chapeau.

Hosted by Google

tradition acceptée plus tard par l'artiste qui dessina la tête reproduite dans le mémoire de Babinet, la dent légendaire figure à titre de canine de la mâchoire inférieure ; Nodot cependant avait cru devoir la donner « à la mâchoire d'en haut (1) ».

Le revers bien qu'anépigraphe offre évidemment l'image de la Mélusine de Stauffenberg, reconnaissable à ses bras en forme d'entonnoir ou de ventouses (2). C'est la seule représentation de ce monstre qui nous paraisse connue. La médaille semble dater du xv^e^ siècle, elle appartient à la Société polymathique du Morbihan (3) ; sa provenance est restée inconnue.

Après avoir suivi l'origine et le développement de l'histoire fabuleuse de Mélusine à l'aide des rares documents dont nous avons pu disposer et signalé en passant les divers éléments sur lesquels le roman chrétien est venu se greffer, il nous faut maintenant contrôler par la tradition les données du livre de Jehan d'Arras. Les légendes du Poitou nous offriront le plus précieux contingent d'informations nouvelles. On les trouvera groupées suivant les principaux aspects du mythe. Chaque attribut forme une série. S'il nous a été impossible d'arriver à un ordre parfait dans ce travail, malgré de longs rebrassements, les folkloristres reconnaîtront, je l'espère, que nous avons toujours recueilli « avec des mains pures (4) ». Grimm a dit, il y a longtemps déjà, qu'une tradition doit toujours apparaître sans variations et sans arrangements. Ce n'est que dans sa candeur virginale et naïve qu'elle offre tous ses enseignements.

(1) *Histoire de Geoffroy de Lusignan*, ch. 1^er^.

(2) Babinet. *Mélusine, Geoffroy, etc.*, p. 56.

(3) Nous la décrivons d'après un moulage pris par notre ami, M. J. Revelière (aujourd'hui receveur de l'enregistrement à Angers), avec la bienveillante autorisation de la Société Vannetaise.

(4) J. Grimm.

Hosted by Google

DEUXIÈME PARTIE.

LE MYTHE DE LA MÈRE LUSINE.

Hosted by Google

Hosted by Google

Qui n'a pas su de Mélusine
Et les amours et les malheurs?
Lusignan, tes murs en ruine
Attestent ses longues douleurs.

EDMOND GÉRAUD.

CHAPITRE Ier.

La fée.

SOMMAIRE : Les fées et le diable, les anges et la Vierge, émules de la mère Lusine dans l'art de bâtir. Le chant du coq et la dornée. Le cheval de la mère Lusine. Transport, destruction et préservation des monuments. Dolmens posés par la mère Lusine. Fontaines, souterrains et trésors, baguette et anneaux magiques, la pierre merveilleuse.

I

La multiplicité des traditions relatives aux *bâtisses* de la mère Lusine est vraiment incroyable. Pendant tout le moyen âge et jusqu'à l'aurore de la Renaissance, presque tous les édifices de quelque importance qui s'élevèrent sur le sol du Poitou lui furent attribués. Plusieurs d'entre eux sont évidemment de date plus récente que la réunion des domaines des Lusignans à la couronne de France, on a donc avancé fort arbitrairement que la fée travaillait pour ses seuls enfants.

Nos traditions locales ne sauraient laisser subsister une pareille opinion, elles gratifient la mère Lusine de constructions de l'époque romaine tels que les anciennes voies qui sillonnent la contrée, les arènes et les aqueducs de Poitiers; plus anciennement encore, elle aurait érigé un grand nombre de monuments mégalithiques.

Hosted by Google

Si l'on en croit Couldrette, la fée songea d'abord à sa résidence.

Et quand basti fu le château,
Mellusigne qui le vit bi au,
De son droit nom le baptisa :
Partie de son nom pris a,
Lusignen lui donna en nom.

La fondation pieuse de l'église et du beau moustier de Notre-Dame ne se fit pas longtemps attendre. Nous voyons ensuite s'élever par ses soins :

Le bourc et le chasteau de Melle,
. . . . . Vauvent et Mervent
Et puis la tour de Saint-Maxant;
Le bourc fist commença l'abbaye
. . . . . .
Puis la ville de Partenay
Et le chastel joli et gai.

On la trouve enfin occupée plus tard à l'erection du

. . . . . beau fort.
Des deux jumelles de Nyort.

Jehan d'Arras avait été plus généreux, il lui attribuait en outre les tours et le château de la Rochelle et même une partie de la ville, des fortifications nouvelles ajoutées à la tour voisine du chasteau Aiglon bâtie par César, la fondation de Pons, de Saintes et de Talmond.....

J. Babinet ajoute à cette longue liste les murs de Mirebeau, la tour de Béruges, les châteaux d'Issoudun, de Salbart (près Niort), du parc Soubise, de Caumont, de Marmande en Touraine, de Montelier et de Sassenage en Dauphiné, et enfin un souterrain de six lieues de longueur qui, du château de Lusignan, allait déboucher dans les arènes de Poitiers (1).

(1) Un aqueduc romain mal observé a probablement donné lieu à cettte tradition. Cependant il existe un autre souterrain en Bretagne aussi attribué à Mélusine et dont nous parlerons bientôt.

Hosted by Google

Nous avons pour notre part recueilli les noms de plusieurs autres monuments et chaque jour nous apporte un contingent nouveau.

Les Lusignans ne furent pas seuls à bâtir pendant les croisades. De tous côtés, d'immenses murailles surgirent comme par enchantement du sol de notre province. Aux chapelles de bois et aux forts palissadés de l'an mil, succédaient tout à coup de magnifiques églises et des donjons imposants. Rien de pareil ne s'était vu depuis la chute de l'empire romain.

Une architecture nationale, pleine d'audace et de majesté, née au contact des merveilles de l'Orient, couvrait de son magique épanouissement les villes et les solitudes agrestes. Le peuples des campagnes vit une cause surnaturelle à cette subite transformation. Il crut que les pierres obéissaient encore à la baguette des fées et naturellement ce fut la plus illustre, la brillante mère des Lusignans qu'il fit le plus souvent intervenir.

On raconta même qu'on l'avait surprise une fois pendant son travail et plus tard, lorsque la guerre de Cent ans eut couvert notre sol de nouvelles ruines, le peuple fit de l'abandon et du délabrement des forteresses enchantées la punition de cette indiscrète curiosité.

En Vendée nous ne la retrouvons pas seulement à Vouvent et à Mervent, les donjons de Tiffauge, Châteaumur et Pouzauge ont aussi retenu son nom. Si l'on en croit la tradition l'événement fatal serait survenu lors de la construction de cette dernière forteresse.

Les habitants de Pouzauge s'étonnaient de trouver les murs plus avancés chaque matin et de voir la *bâtisse* marcher ainsi vers son achèvement toute seule et sans le concours d'aucun ouvrier. L'un d'eux plus hardi résolut de pénétrer ce mystère. Il se cacha dans les broussailles au-dessous du bois de la *Folie* en face de la tour carrée alors bien près d'être finie.

A minuit sonnant, la mère Lusine apparut et se mit à monter le ciment et les pierres, mais l'importun ne put se dissimuler longtemps aux yeux vigilants de la fée; furieuse d'être découverte elle disparut en criant :

Hosted by Google

Pouzauge, Tiffauge, Mervent, Châteaumur et Vouvent
Iront chaque an, je le jure, d'une pierre en périssant.

Et depuis lors, tous les ans, une pierre se détache de l'une et de l'autre des forteresses dont il ne restera bientôt plus que le souvenir (1).

II

Il ne faudrait pas croire, nous l'avons dit, que la mère Lusine ait eu le monopole des constructions hardies, les fées et le diable, les anges et la bonne Vierge se livraient parfois à des travaux nocturnes tout aussi surprenants.

Sans sortir de la Vendée, le château et l'église de Mareuil, l'église d'Angles, la tour de Moric et l'église de Moutiers-les-Mauxfaits sont l'œuvre des fées.

A Curzon, leur reine décida une fois en conseil qu'elle et ses compagnes construiraient en *trois dornées,* la nuit suivante, *avant le chant du coq,* un pont traversant l'immense vallée du Lay (2). Un méchant homme qui les épiait entendit donner l'ordre et en empêcha l'exécution, au grand dommage des populations riveraines, en forçant le coq à chanter avant l'heure accoutumée. Les fées n'avaient pu apporter qu'une seule *dornée,* témoignage toujours visible de leur intention bienfaisante. A la suite de plusieurs autres méfaits, elles furent obligées de quitter le pays, mais désormais Curbon, « petite ville en grand renom », fut condamnée à se nommer Curzon et à varier chaque année *d'une maille et d'un denier*, ce qui rappelle trait pour trait, les châteaux bâtis par la mère Lusine et condamnés par elle à la ruine par suite de la surveillance indiscrète d'un habitant de Pouzauge.

(1) Abbé Ferdinand Baudry. *Antiquités celliques de la Vendée*, in *Annuaire de la Vendée*, t. x, p. 240 et seq. Tirage à part pour les arrondissements de Fontenay-le-Comte et de la Roche-sur-Yon, p. 16.

(2) Abbé Baudry, L. C., canton des Moutiers-les-Mauxfaits, p. 31 du tirage à part.

Hosted by Google

Sur le littoral de la Vendée, c'est avec le diable que saint Martin fait marché pour la construction du pont (1) qui doit lui permettre d'aller évangéliser l'île d'Yeu, mais là encore le coq sonne le réveil avant l'heure habituelle et le travail reste inachevé comme la plupart des œuvres des fées et comme souvent celles de la mère Lusine elle-même (2).

L'époque mégalithique nous permettra de poursuivre cette assimilation de la mère des Lusignans aux autres déités locales. Sa *dornè* (3) ne contient pas toujours de simples matériaux de construction; de même encore que les fées, Gargantua, le diable, etc., nous la voyons souvent transporter des pierres de dolmen ou des menhirs.

C'est la mère Lusine qui laisse tomber au-dessus de Montbernage la pierre levée de Poitiers (4) (dolmen). En Vendée, dans le parc des Roches-Baritaud, près Chantonnay, trois menhirs sont plantés par elle près d'une dornée dont la chute sur la gasse d'un chemin fait jaillir trois sources (5). Dans la plaine de Denans Lary mentionne une pierre levée, ouvrage de la Mélusine, dans sa *Notice sur quelques antiquités des environs de Niort* (*Mém. de la Soc. de statistique des* 2-*S.*, 1840-41).

A Champ-Arnauld, commune de Vouillé (Deux-Sèvres), surprise par l'aurore portant trois énormes pierres au château Salbart, dans sa dorne et sous ses bras, elle disparaît et les blocs vont joncher le sol de la plaine, là où ils sont restés jusqu'à nos jours, non loin du chemin de Vouillé à Prahecq et de la ferme de Blanzay (6).

Repoussée pendant un orage de Châtelaillon, elle joint ses

(1) La légende du pont du-diable est très répandue (Marche, Bretagne, Berry, Poitou, etc.). Toujours le diable doit avoir pour sa peine l'âme du premier être qui traverse le pont et toujours ce premier passant se trouve être un matou.

(2) *Idem, ibidem*, 7.

(3) Giron.

(4) J. Babinet. *Mélusine, Geoffroy la grand'dent*, p. 25. Attribué aussi à sainte Radégonde.

(5) Abbé Baudry. *Antiquités celtiques de la Vendée, arrond. de Fontenay et des Sables*, p. 27 du tirage à part. — Gasse = mare, flaque d'eau.

(6) Cette légende est donnée in extenso à la fin du chapitre.

Hosted by Google

efforts à ceux de l'Océan pour détruire la forteresse et transporte jusqu'à Maillezais les pierres du château maudit quand la fatigue ne la force pas à les abandonner sur la route où elles se changent en dolmens (1).

Dans ces mêmes provinces de Saintonge et d'Aunis *le devanteau de mousseline de la Vierge* laisse aussi échapper des dornées et des pierres levées (2). Notre-Dame devient l'émule des fées et la substitution qui s'opère en sa faveur sous l'influence de la religion nouvelle se retrouverait encore dans le nom gracieux donné à ces fils ténus qui tapissent nos champs à l'automne, appelés encore en Allemagne *fils des vieilles femmes.*

La belle église de Parthenay-le-Vieux fut élevée *en trois nuits* par la mère Lusine.

Le jour l'ayant surprise à la fin de son travail, elle partit au galop et *son cheval* (3) laissa l'empreinte de ses fers sur la dernière pierre qu'elle voulait fendre. Vainement depuis lors, les maçons ont essayé de remplacer la pierre absente, celle qu'ils plaçaient tomba toujours, si bien que le monument resta inachevé malgré tous leurs efforts (4).

Lors de la construction du pont de Saint-Martin, la scie tombe des mains des fées au chant du coq, laissant une énorme entaille sur un rocher que l'on voit encore à la Martinière, commune de Pau (Loire-Inférieure) (5).

(1) Cette légende est aussi reproduite intégralement plus loin.

(2) Lesson René Primevère (*sic*). *Histoire, archéologie et légendes des Marches de la Saintonge*, 1 vol. in-8°.

(3) Cf. Les empreintes des pieds de derrière du cheval de Rolland dans la vallée qui conduit au cirque de Gavarnie que domine la brèche ouverte à travers les Pyrénées par la fameuse épée du paladin, la trace du pied du cheval du roi Grallon, sur le rocher de Carrec en Bretagne. (Cambry, *Voyage dans le Finistère*, t. II, p 285); le dolmen de Mavaux en Poitou, frappé par la jument de saint Jouin, un jour où le bienheureux était tourmenté par le diable. Guerry, *Usages et traditions du Poitou*, in *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. VII; le piédestal de la croix Malhon frappé par la mule du diable après la destruction du château de Marsais près Thouars. H. Imbert, *Revue de l'Aunis*, 1869, p. 364.

(4) Baugier et Arnauld, *Monuments religieux, militaires et civils du Poitou. — Deux-Sèvres*, p. 114.

(5) Abbé Baudry, L. C. Voir plus haut.

Hosted by Google

A Mervent, Mélusine laisse la trace de son pied sur l'appui de la fenêtre où elle s'envole et se transmue en serpente (1). On montre de même à Ranes et à Argouges les empreintes de la fée anonyme qu'épousa le chevalier Robert, mais à Noirmoutiers la roche Patte-de-Diable, et à Saint-Jean-de-Monts la pierre levée de la Vérie, montrent les griffes du maudit. A Gétigné, c'est Gargantua qui laisse sur la *Roche-aux-Ecuelles* du village de l'Anerie (2) des dépressions correspondant à ses genoux et à ses coudes.

S'agit-il de l'habitation, il est facile de voir combien la demeure de la mère Lusine rappelle celle des fées quand elle cesse d'appartenir à l'humanité.

En Vendée, les *belles dames* qui bâtirent l'église d'Angles avaient pour retraite un refuge en communication avec la crypte de l'édifice religieux ; les *demoiselles* qui furent les architectes de l'église des Moutiers-les-Mauxfaits se cachaient dans de longues galeries encore praticables creusées sous le plateau qui porte les maisons du bourg. A Curzon les fées résidaient encore sous terre, de même à Saint-Pierre-du-Chemin (3).

On sait que trois nuits suffirent à la mère Lusine pour l'érection du château Salbart. Elle travaillait au clair de la lune, portant sans fatigue, dans les pans de son tablier, les tours et les murailles. La tradition veut encore que ce manoir, partageant le sort de la plupart des édifices élevés par la fée bienfaisante, *n'ait jamais été fini* (4).

On montre à l'entrée de la contre-mine qui débouche au pied du donjon, un petit réduit voûté, connu sous le nom de Grotte de la mère Lusine. Cet appartement très obscur donnait

(1) Jean d'Arras, 359. Couldrette place cette scène à Vouvent, vers 3733, et Jehan d'Arras à Mervent, p. 350, ligne 20. La rubrique du XLVIII[e] chapitre de l'édition Ch. Brunet est fautive. Pour lever toute incertitude à ce sujet voir la première phrase du second alinéa de la p. 359.

(2) Abbé Baudry, L. C. 7-8.

(3) Abbé Baudry. Arrondissement de la Roche, canton de Montaigu, p. 19.

(4) Baugier et Arnaud, L. C., p. 148.

Hosted by Google

peut-être accès aux substructions du château primitif que les tours et les redans du XIIIe siècle entourent à la façon d'une *chemise* (1).

La Mélusine du Dauphiné avait choisi pour résidence favorite les célèbres grottes de Sassenage, elle aimait encore à passer sa longue queue dans l'orifice d'une cavité circulaire pratiquée dans le mur d'un fossé du château de Montelier (2).

Si nous passons à la Mélusine de Staufenberg (3), nous la trouverons en possession d'un immense trésor analogue à ceux que gardent les fées Poitevines dans les caves de Saint-Pierre-du-Chemin et dans la tour de Moric (4). Par tous pays l'argent caché est confié à la vigilance des hôtes habituels des sombres demeures : Géants et fadets, vieillards et fées, chiens noirs et dragons. On admet en Poitou qu'au bout de cent ans il devient la proie de leur grand chef le diable, il est tout naturel que celui-ci en rende responsable qui bon lui semble. Le rôle de la mère Lusine n'a encore rien de personnel, les autres suppôts de l'enfer sont chargés des mêmes fonctions, il n'y a donc pas lieu de faire de la pauvre serpente, à l'exemple de feu M. Rondier, une sorte de Proserpine dispensatrice de tout ce que la terre renferme tant en richesses minières qu'en trésors (5). Peut-être cependant, en présence des gigantesques travaux auxquels a donné lieu l'antique exploitation métallurgique de Melle, le peuple a-t-il songé à la reine des merveilles, à celle qui absorbe toute la faérie locale.

On pourrait pousser plus loin encore l'assimilation de la mère Lusine avec nos fées celtiques, rappeler qu'elle apparaît près des fontaines (6), qu'elle possède des baguettes magiques

(1) Terme d'architecture militaire.

(2) J. Babinet, *Mélusine, etc.*, p. 49.

(3) *Idem*, p. 56.

(4) Abbé Baudry. *Fontenay et la Roche*, p. 14.

(5) *Historique des mines de Melle*, chap. IX.

(6) Jehan d'Arras, 37, 55, 41, 357. On croit apparemment que ces baguettes sont aujourd'hui cachées sous les dolmens. Il est impossible de fouiller un de ces monuments sans que l'on pense que vous en ayez rouvé, seulement ces baguettes ne sont plus que des *cannes en argent.*

Hosted by Google

et des anneaux merveilleux (1), qu'elle subit son châtiment le samedi (2).

Comment ne pas reconnaître l'œuf serpentaire des Druides dans cette pierre enchantée qui donne victoire contre les malveillants « si on ne l'abandonne, soit en plaidoirie ou meslée (3). »

III

La *dornée* de Mélusine va nous conduire à d'autres rapprochements, mais avant d'en parler il est bon de rappeler les légendes auxquelles elle se rapporte.

Dans la Vienne, la chapelle de l'abbaye de Valence près de Couhé est aussi passée par les mains de la mère des Lusignans. On assure qu'elle l'éleva en une seule nuit. Près de là existe encore une *dornée* provenant des matériaux perdus par l'ouvrière (4).

La dornée qui forma le terrier de Puyzay près de Lusignan échappa par un trou du tablier de la mère Lusine, tandis qu'elle apportait des pierres et du sable aux maçons qui bâtissaient son château favori (5).

Il faut sans doute attribuer à la construction de Saint-Maixent la *dornée* qui forme une petite montagne sur la rive droite de la Sèvre, au territoire de la commune de Nanteuil, à peu de distance de plusieurs pierres levées. D'autres cependant y voient le résultat de l'une des digestions de notre géant solaire et lui donnent le nom trop caractéristique « d'estr.... onc de Gargantua (6). »

Nous avons dit ailleurs que le personnage mythique laisse

(1) Voir la note 6 à la page précédente.

(2) Les fées perdaient leur puissance et subissaient leur châtiment le samedi, c'est au contraire le vendredi (Friday, le jour de Friga) qu elles avaient le plus de pouvoir. Walter Scott, *Démonologie*.

(3) Jehan d'Arras, 41.

(4) Aug. Lièvre, *Notes sur Couhé*, p. 133.

(5) J. Babinet, *Mélusine, Geoffroy, etc.*, p. 25.

(6) Communiqué par M. G. Richard, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, natif de Saint-Maixent.

Hosted by Google

quelquefois, comme la mère Lusine, de petites montagnes sur son chemin (1). La boue ou la poussière de ses sabots en font d'ordinaire les frais, on les voit aussi naître des déblais qu'il porte dans sa hotte et *cette hotte* n'est pas sans quelque analogie avec *la dorne* de la prétendue mère des Lusignans. Les dornées de Mélusine sont en rapport encore plus direct avec celle que les fées de Curzon transportent sur les bords du Lay.

Une dernière dornée nous conduit aux légendes où la mère Lusine opère de si curieux transports de monuments.

A Clussais, près de Melle, on songea tout d'abord à bâtir l'église au village de la Pommeraie, mais la besogne faite chaque jour disparaissant la nuit suivante on dut y renoncer. On reprit alors les travaux à Clussais et la mère Lusine pour témoigner sa satisfaction se mit dès la nuit suivante à construire elle-même, portant comme toujours dans son tablier les pierres et la terre dont elle avait besoin. Une fois le devanteau de mousseline, apparemment surchargé, céda malencontreusement sous le poids et laissa échapper une énorme quantité de matériaux qui allèrent former la butte du Montail appelée souvent par les bonnes gens du pays la *dornée* de la mère Lusine. Cet accident ne ralentit point l'ardeur de l'architecte qui eut bientôt achevé son travail (2).

Elle allait quelquefois plus vite, car nous la voyons en Vendée bâtir en une seule nuit les *sept* tours de Vouvent avec *trois* dornées de pierres et une *goulée d'eau* (3), et la construction du château de Lusignan ne lui prit pas plus de temps. On était, il est vrai, dans l'attente d'un siège.

IV

Un grand bâtiment orienté du nord au sud, contrairement à

(1) *Gargantua en Poilou avant Rabelais*, Niort, Clouzot, p. 7.

(2) *Monuments religieux, civils et militaires*, p. 81.

(3) Abbé Baudry. *Antiquités celtiques de la Vendée*. In *Annuaire de la Vendée*. t. x, p. 240 et seq. Tirage à part pour les arrondissements de Fontenay et de la Roche-sur-Yon, p. 13.

Hosted by Google

la tradition liturgique, remplace depuis quelques années déjà la vieille église romane de Verruyes, à laquelle la mère Lusine avait aussi mis la main (1). « Il fut question dans le commencement de placer cette église au Vieux-Verruyes (2), on fit les fondations et on se mit à *murailler,* mais il fallut bientôt y renoncer, toutes les nuits la mère Lusine emportait dans sa *dorne* au bourg actuel la bâtisse faite dans la journée, si bien qu'au bout de quelque temps l'église qu'on vient de démolir se trouva presque achevée. Au clocher seulement il manquait une fenêtre et jamais on ne put arriver à la faire. Tout allait bien jusqu'à la clef du cintre, mais cette pierre retombait toujours amenant avec elle tout ce que les maçons avaient ajouté depuis que la mère Lusine avait laissé le chantier. Il fallut bien à la fin se passer de cette fenêtre (3). »

La mère Lusine était d'humeur changeante, car nous allons trouver à Saint-Paul, canton des Herbiers (Vendée), la contrepartie de ce qui se passe à Verruyes et à Clussais.

L'église de cette paroisse est située à plus d'un kilomètre du chef-lieu où l'on avait fort sagement pensé à l'établir dans le principe. Chaque nuit la mère Lusine transportait au lieu qu'elle avait choisi les pans de murailles que les maçons édifiaient au centre du bourg, force fut encore d'en passer par sa volonté et de renoncer au premier emplacement (4).

On peut comparer ces singulières traditions à celle de

(1) Cette église a été décrite assez incomplètement par M. le chanoine Auber. *Notes géographiques et archéologiques d'un voyage dans le Bas-Poitou.* In *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* 1863, et tirage à part, H. Oudin, imprimeur, Poitiers. L'auteur n'a pas signalé notamment la curieuse *chaire en pierre* que l'on voyait dans cette église.

(2) Le *Vieux-Verruyes* est situé à peu de distance du bourg actuel et n'a plus que quelques maisons. Son nom dénote une origine ancienne et la légende en fait le chef-lieu primitif de la paroisse. Verruyes est situé canton de Mazières-en-Gâtine (Deux Sèvres).

(3) Raconté par Hyacinthe Métayer, fermier de ma mère au Grand Chambord de Verruyes.

(4) Abbé Baudry. *Antiquités celtiques de la Vendée. Fontenay-le-Comte et la Roche.* Tirage à part, p. 26. *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée,* t. x, p. 240 et seq.

Hosted by Google

l'église d'Amuré où une puissance surnaturelle intervient pour empêcher la construction du temple chrétien sur l'ancien autel des Druides (1).

Les pierres celtiques d'Amuré seraient les premières fondations de l'église paroissiale. Lorsqu'elles furent en place, les ouvriers eurent beau travailler, ce fut peine perdue, le matin la besogne avait disparu. Alors dans son découragement l'un d'eux jeta son marteau bien loin en disant : « Va-t-en où nous pourrons travailler. » Le marteau partit comme une flèche et s'arrêta sur l'emplacement de l'église actuelle que l'on put bâtir sans encombre (2).

C'est surtout en Allemagne que nous trouverons des légendes analogues. Nous en citerons deux d'après Grimm, *Veillées allemandes*, traduction L'Héritier de l'Ain :

L'ÉGLISE D'ALTENBERG.

(J.-B. Heller. *Merkwurdigkeiten Thüringens*, I, 59, 466. — Falkenstein. *Thür., chronik*, II, 273. — Rem. B., III, 1272. — L'Héritier, L. C., I, 456-57.)

Au dessus du village d'Altenberg, dans la forêt de Thuringe, s'élève sur une haute montagne, au milieu d'un agréable massif d'arbres, la petite église du lieu, qu'on appelle l'église Saint-Jean. A cause de la difficulté des chemins qui y conduisent, particulièrement en hiver, lorsqu'il faut, au milieu des glaces, y porter des morts ou des enfants à baptiser, les habitants d'Altenberg voulurent, dit-on, abattre

(1) Baugier et Arnauld. *Monuments des Deux-Sèvres*, p. 11.

Dans une légende recueillie par Bonnafoux, *Fontaines celliques de la Creuse*, Guéret, 1874, saint Martin tourmenté par la soif lance *son marteau* loin de lui en disant :

« Où mon marteau s'arrêtera
Fontaine, il y aura. »

Et une source surgit là où le marteau touche la terre.

Comp. *Le rocher de Cashel*, Loys Brueyre, *Contes populaires de la Grande-Bretagne*. Conte LXXXVII, p. 342-3, et surtout le marteau de Thor qui *ne manque jamais son but*.

(2) On portait encore des pièces de monnaie aux pierres d'Amuré, il y a quelques années. Ce petit sanctuaire avait aussi sa fontaine sacrée.

Hosted by Google

cette église et la reconstruire dans le village même, mais ils ne purent y parvenir. *Tout ce qu'ils avaient enlevé et descendu dans la vallée pendant le jour, le lendemain ils le trouvaient remis à sa place* et dans l'ordre convenable dans l'église, de sorte qu'ils durent renoncer à leur projet.

Cette église a été fondée par saint Boniface qui très souvent prêcha sur la montagne (1).

DES BŒUFS MONTRENT LE SAINT EMPLACEMENT.

(Kastofen, *Alpenrosen*, 1813, p. 188. — L'Héritier, I, 543-4).

Près de Matten, village presque situé à l'entrée du Fermesthal en Suisse, il y a un énorme bâtiment de pierre tout en ruines, voici ce que rapporte la tradition à son sujet :

Anciennement la commune voulut faire bâtir une église en l'honneur de saint Etienne et l'on jeta les yeux sur l'endroit où sont aujourd'hui les murailles, *mais chaque nuit*, au grand effroi de tout le monde, *ce que les vaillants habitants de la vallée avaient fait pendant le jour était détruit*. Alors la commune résolut de mettre, au milieu des prières, sur une paire de bœufs attelés au joug, les instruments qui devaient servir à la construction de l'église, de regarder le lieu où ils s'arrêteraient comme marqué par le doigt de Dieu même et d'y bâtir l'église. Les deux animaux passèrent la rivière et s'arrêtèrent sur l'autre bord à l'endroit où est maintenant l'église de saint Etienne (2).

A Châtelaillon, la scène change, la mère Lusine s'unit à l'Océan pour activer la destruction de la forteresse qu'elle a bâtie (3).

« Les vieilles gens du pays d'Aunis racontent que, par une nuit de tempête, une pauvre vieille femme, harassée de fatigue, vint frapper à la porte du manoir de Châtelaillon (4) et demander

(1) Circonstance qui rend probable l'existence d'un culte antérieur à sa prédication.

(2) Cf. la légende bretonne de la *châsse de saint Renan* que deux bœufs entraînent au plus épais d'une forêt ce qui fait que les disciples enterrent le saint et lui élèvent une chapelle au lieu où les bœufs s'arrêtent, croyant voir une indication divine dans ce fait singulier.

(3) Jehan d'Arras, p. 117.

(4) Commune d'Angoulins, canton de la Rochelle (Charente-Inférieure), autrefois aux Larchevêques.

Hosted by Google

l'hospitalité. Malgré l'heure avancée et sans s'arrêter aux dangers que la voyageuse pouvait courir, le seigneur refusa d'ouvrir. Mal lui en prit, celle qui était venue réclamer un si faible service n'était autre que la puissante Mélusine (1). Furieuse de sa mésaventure, elle se dresse en face de la forteresse et à la lueur des éclairs, elle lui jette sa malédiction. Puis arrachant quelques pierres de la falaise, *elle adjure la mer* de continuer son œuvre et de détruire cet arrogant donjon jusque dans ses fondements. A compter de ce jour, Mélusine revint souvent joindre ses efforts à ceux de l'Océan. C'était à Maillezais qu'elle transportait *dans les plis de sa robe* les débris des murailles renversées, destinés cette fois à la magnifique cathédrale dont on admire encore les restes. Souvent la fatigue lui faisait abandonner sur la route les énormes moellons arrachés à la ville ensevelie sous les flots (2). »

Du château dont la fondation fut attribuée à César il ne reste plus rien aujourd'hui et la mer roule ses galets là où se dressaient jadis les orgueilleux remparts des sires de Parthenay.

Dans un article récent sur la plage de Châtelaillon (3) nous voyons apparaître une seconde version. La destruction de la forteresse serait le résultat de la mort d'une sirène, tuée par un pêcheur imprudent. A partir de ce fâcheux événement, les murs n'auraient cessé de crouler pierre à pierre jusqu'au jour où l'Océan promena ses vagues sur ses antiques fondements.

La sirène habitait l'étroit canal qui sépare Châtelaillon de l'île d'Aix. Nous verrons que contrairement à la pensée de l'auteur, il est facile de la confondre avec la fée qui bâtit et renversa tour à tour le château englouti.

(1) *Notice sur Châtelaillon*, brochure de 24 pages. J. Teissier, impr., Surgères, 1878.

(2) Ce sont là, comme ailleurs, des pierres levées : Dolmens de l'Houmée, commune de Saint-Laurent de la Prée, d'Ardillères, de Clavette, de Salles.

(3) *La renaissance d'une ville. Châtelaillon*, in *Mémorial des Deux-Sèvres*, du 20 juillet 1882, article signé X. (Musset).

Hosted by Google

Nous n'avons point encore exposé tous les aspects du mythe de la fée bâtisseuse.

Sur la route de Parthenay à Poitiers, au bois des défûnts (1), non loin de Vouillé, on voit les ruines d'un château fort à la *reconstruction duquel Merlusine s'est toujours opposée.*

La mère Lusine apparaît encore pour sauver de la destruction les monuments qu'elle a bâtis. Nous l'avons déjà vue à Lusignan pousser vainement les *hauts* cris lorsque l'ordre est donné d'abattre ses châteaux (2), le même fait s'était produit avec plus de succès à Béruges (3), au moment où saint Louis, marchant contre les Anglais et le comte de la Marche leur allié, en 1242, s'empara de la célèbre tour et voulut la faire démolir. Un cri douloureux retentit dans les airs, traînant des sons plaintifs et suppliants. Alors les guerriers ébahis s'arrêtent et tournent leurs regards vers le roi, mais Louis se souvient de Mélusine, il dit à ses gens : « Amis, plus ne défaictes » (4).

Il nous reste à signaler parmi les monuments attribués à la mère Lusine la gracieuse chapelle de Menigoute, toujours à l'exception de la dernière pierre ; là encore il lui a fallu s'enfuir sans délai au premier chant du coq, si terrible pour tous les êtres fantastiques (5). A Champeaux, la légende relative à la construction d'une autre chapelle, située dans la paroisse voisine de Saint-Marc-la-Lande, est déjà beaucoup plus vague quoique très répandue. Ce splendide édifice, plus remarquable à coup sûr que celui de Menigoute, desservait un monastère de religieux de l'ordre saint Antoine et ne remontait pas très haut. A Niort enfin on se contente d'attribuer à la mère Lusine la construction de la magnifique flèche de Notre-Dame, toute trace de légende a disparu (6). De toutes ces traditions rela-

(1) Sans doute pour défends (bois défendu). Bourgnon de l'Aire, *Le bois des défûnts*. Histoire du père Pichard, devin du village de Maillé. Chronique poitevine. *Revue de l'Ouest*, 1er vol. Bourbon-Vendée, 1832.

(2) Brantôme.

(3) Près Poitiers.

(4) G. d'Espinay, *la fée Mélusine*, broch. in-8°. Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

(5) Lettre de M. Bachard, notaire à Secondigny-en-Gâtine.

(6) Baugier et Ch. Arnauld, *Monuments civils et militaires.*

Hosted by Google

tives aux bâtisses de la mère Lusine découle plus d'un enseignement et ce n'est point sans raison que nous avons réuni celles qui ont trait au *transport*, *à la conservation*, *à la destruction même des monuments*, la banshee nous permettra, dans le prochain chapitre, de reprendre le même ordre d'idées, les conclusions se présenteront mieux alors à l'esprit du lecteur, s'il daigne nous suivre jusque-là. Il nous a été impossible, nous le disons encore, de grouper les légendes suivant un ordre absolument conforme aux divisions de ce travail. Beaucoup d'entre elles mettent en œuvre plusieurs des attributs que nous nous proposions d'isoler et chevauchent ainsi d'un article sur l'autre. Nons n'eussions pu les reproduire sans cesse sans fatiguer l'attention déjà soumise à une rude épreuve, nous avons préféré les donner *in extenso* une fois pour toutes et nous contenter d'une citation lorsqu'ils nous apportent quelque nouvel enseignement.

V

Le nombre des lieux-dits qui ont retenu le nom de la fée poitevine paraît fort restreint, nous n'en pouvons citer qu'un dont l'authenticité ne puisse faire l'objet d'aucun doute, c'est le *fossé de la mère Lusine*, situé sur le chemin de grande communication de Niort à Parthenay, à la limite des deux arrondissements et des communes de Mazières-en-Gâtine et de Champeaux.

La route actuelle a remplacé une voie plus ancienne souvent parcourue par des bandes armées au moyen âge, le *fossé* situé au sommet d'un dos d'âne séparant deux affluents de l'Egrée, en un point facilement défendable, près de la frontière des anciens barons de Parthenay, fait penser à une fortification temporaire dédiée par les Gâtineaux à l'aïeule légendaire de de leurs seigneurs. Il est donc assez logique de citer cet humble tènement à la suite des glorieuses constructions de la mère Lusine.

Tout près de là, dans la prairie de la Sauquetière se trouvait,

Hosted by Google

dit la tradition, un village détruit par les Anglais; on leur attribue encore le fort disparu de la Tavelière et les retranchements voisins des bois d'Arpentéreaux. Les longues guerres des Larchevêques avec le pays niortais leur firent fortifier plusieurs positions stratégiques, encore faciles à déterminer (1) sur la frontière méridionale de la Gâtine, la présence d'un retranchement sur l'un des anciens grands chemins de Niort à Parthenay est donc fort rationnelle. Le fossé de la mère Lusine cependant n'offre plus rien de caractéristique. Le peu de solidité du terrain et surtout sa situation sur une voie fréquentée ont sans doute hâté sa destruction.

On dit qu'il fut creusé par la mère Lusine et *c'est la seule tradition qui s'y rapporte.*

VI

Une légende mentionnée au chapitre consacré aux enfants de la fée, nous a montré la mère Lusine chassée par saint Louis des châteaux de Fontenay et de Vouvent, *ouvrant la terre d'un coup de talon* pour cheminer ensuite sous le sol, à la façon des coffrets de certains contes, et finalement revenir au jour après un voyage souterrain de treize lieues, à la Fumerie de Jazeneuil. M. J. Babinet nous apprend encore que la mère des Lusignans trouvant sans doute ce mode de locomotion pénible avait fait creuser un souterrain, long de six lieues, lui permettant de se rendre *incognito* de son cher château de Lusignan aux arènes de Poitiers. —

Voici maintenant une légende qui a cours dans la presqu'île de Rhuys (Morbihan), et qui nous est communiquée par M. l'abbé Luco, bibliothécaire de la ville de Vannes, dont nous produisons intégralement la version : « Le château de Sucinio a été

(1) On rencontre de l'est à l'ouest le fort anglais de la Tavelière, les retranchements des bois d'Arpentéreaux, la mothe du pré Chimu, près la planche du *débat*, le fossé de la mère Lusine, le castrum de Ternant, le château des Mothes de Germond, le donjon de Béceleuf, et enfin plus au sud Salbar et le camp du Pas Noir.

Hosted by Google

bâti par la fée Mélusine et son époux, c'est elle aussi qui a fait construire le couvent des Trinitaires de Sarzeau (1), *à trois kilomètres* environ au nord-ouest de son manoir. Elle habitait Sucinio, et tous les dimanches et jours de fêtes elle assistait à la messe dans la chapelle des Trinitaires qu'elle avait choisie pour lieu de sa sépulture. Mais *elle faisait sous terre le trajet de Sucinio à Sarzeau*, aller et retour. *Un large souterrain reliait ces deux points et dans ce souterrain il y avait un canal et une voie carrossable.* Tantôt la fée se servait *d'un bateau*, tantôt *d'un carrosse traîné par des bœufs.* La très majeure partie de ce souterrain est maintenant détruite, les deux extrémités seules existent encore, mais on ne les connaît pas parce qu'elles sont bouchées depuis longtemps. Le tracé de la partie détruite est parfaitement reconnaissable. Il est indiqué par les salines qui partent du pied du château (entre le château et l'Océan) et se poursuivent jusqu'à un pont situé entre les villages de la Brousse et de la Parquerie. Au-delà, le tracé est donné par le grand étang de Calzac, dont la queue, maintenant desséchée et sous prairie, se prolonge jusque tout près de Sarzeau, du côté où se trouve le couvent de la Trinité.

La fée Mélusine était très vieille quand elle mourut, elle fut enterrée dans l'église des Trinitaires sous une grosse pierre que les vieillards se rappelaient encore y avoir vue avant la Révolution.

Notre aimable correspondant ajoute : « J'ai été pendant trois années professeur au collège fondé en 1850 par la congrégation de Picpus dans l'ancien couvent des Trinitaires; souvent des vieillards du pays sont venus me trouver pour me conseiller de chercher le souterrain de la fée Mélusine. La ministrerie des Trinitaires de Sarzeau a eu en réalité pour fondateur, en 1341, le mardi après la Quasimodo (17 avril), le duc de Bretagne, Jean III, alors au château de Sucinio, et qui mourut le 30 du même mois, comme le prouvent deux copies de l'acte de fondation, délivrées par la cour de Vannes, le 16 juillet 1395, qui existent aux archives départementales du Morbihan. »

(1) Cf. Jehan d'Arras, p. 112.

Hosted by Google

Nous n'avons pas cru ce renseignement inutile, il nous montre avec quelle rapidité les fables les plus absurdes se propageaient au moyen âge ; Jean d'Arras commençait sa Mélusine en 1387, juste 46 ans après la fondation du couvent des Trinitaires de Sarzeau par Jean III, et il en trouvait déjà la fausse attribution à Mélusine acceptée de tous et monumentée sans doute dans les chroniques manuscrites (1). On comprendra mieux maintenant les substitutions diverses opérées en faveur de Geoffroy la grand'dent au siècle précédent, peu après sa mort. Comment, grâce à l'effort soudoyé des chroniqueurs et des trouvères, il avait pu au bout de quelques années faire oublier l'ancêtre légendaire des Lusignans et devenir le héros de leur épopée. A la fin du XVI^e^ siècle, Jehan de la Haye (2), toujours peu scrupuleux, renchérit encore sur *l'historien* Jehan d'Arras. Raymondin et Mélusine habitent le château nommé le Sucinio. Il se disait comte de Forest, qui estoit l'île ferme appelée à présent l'isle de Ruys. Ils firent bastir un monastère en l'honneur de la Trinité, auquel ils *sont ensevelis moult honorablement.* Nous ne connaissons encore que deux décès de Geoffroy la grand'dent, sa mère, plus favorisée, sera morte trois fois au moins.

Si nous revenons maintenant à l'histoire, nous voyons que les Lusignans possédèrent dès le XIII^e^ siècle le comté de Porhoët en Bretagne et qu'ils le perdirent au commencement du XIV^e^, à la suite de la confiscation par Philippe-le Bel des domaines de Guy, comte de la Marche et d'Angoulême. Le prétendu voyage de Raymondin en Bretagne pour reconquérir les biens de ses ancêtres, raconté par Jehan d'Arras, ne saurait donc être antérieur au XIV^e^ siècle, preuve nouvelle de l'invention tardive de quelques-uns des épisodes du roman (3).

(1) Jehan d'Arras, 110-112.

(2) *Mémoires et recherches de France et de la Gaule Aquitanique.* Paris, Parent, 1581.

(3) On pourrait ajouter que la légende elle-même est forcément postérieure, au moins dans quelques-uns de ses éléments, à la fondation de la ministrerie des trinitaires.

Hosted by Google

Pour ne pas couper notre récit, nous avons dû citer très brièvement la légende des pierres de Vouillé. Elle nous paraît assez intéressante pour figurer *in extenso* à la fin de ce chapitre, à titre de note.

« Un pauvre moissonneur harassé du travail de sa journée, ne pouvant se rendre à sa demeure, résolut de passer la nuit dans les champs. On lui fit avec des gerbes une espèce de hutte dans laquelle il s'endormit bientôt. La fraîcheur du matin l'ayant réveillé, il se promenait pour se ranimer lorsqu'il aperçut la mère Lusine portant dans sa dorne un énorme bloc et sous ses bras deux pierres un peu plus petites. Surprise par le jour, elle laissa tomber son fardeau et disparut. »

La plus grosse pierre échut à la plaine de Champ-Arnauld, où on la voit encore près de la ferme de Blanzay, les deux autres glissèrent à quelques cents mètres plus au levant, près de la limite de la commune de Prahecq. Toutes les trois provenaient du lit de la Boutonne, la mère Lusine les portait au château Salbar, qu'elle était alors en train de bâtir. Autrefois, quand les coqs de Blanzay et de Saint-Ambroise (1) chantaient au matin, la grosse pierre changeait de bout. Les deux autres s'appellent encore les *pierres de justice*. On prétend que les seigneurs s'y rendaient jadis pour juger les différends de leurs vassaux (2).

(1) Fermes voisines.

(2) Lettre de M. Lière, instituteur communal de Vouillé. Il est à remarquer que l'une des pierres du sanctuaire de la haute Sèvre se nomme *pierre querelle*. Baugier et Sauzé, *Monuments des Deux-Sèvres*.

Hosted by Google

Quin ubi Parca ferox aliquem damnaverit Orco,
Mœsta subibo Lares duri prenuncia fati,
Flebilibusque leves replebo questibus auras.

(Le Président de Boissieu, *Melusina*, poème dédié à Christine de Suède, cité par Nodot.)

CHAPITRE II.

La Banshee.

Sommaire : La banshee, la fée serpente des ruines, l'esprit du sol. Les oiseaux banshees et joyeux messagers. Mélusine en colère.

I

En Irlande, plusieurs familles dont l'origine est antérieure à la conquête prétendent avoir le singulier privilège de ne jamais perdre l'un des leurs sans qu'un esprit ne vienne prédire l'événement fatal. On donne le nom de *banshee* à ces sinistres prophètes.

Des traditions analogues existent dans toute l'Europe. Chez nous le *petit homme rouge* des Tuileries se montrait quelques jours avant la mort des rois (1). Une famille noble de Parme

(1) *Ce diable habillé d'écarlate* pourrait bien être un *ondin de la Seine*. Le *rouge* paraît être la couleur des ondins comme le *vert* est celle des fées. L'ondin de la Sèvre niortaise se nomme le *bras rouge* et il en est ainsi de celui de la Drôme (Eug. Rolland). Cette couleur reparaît jusqu'en Allemagne. Grimm a cité un quatrain des enfants de la Hesse tout aussi caractéristique. *Veillées allemandes*, traduction L'Héritier, t. I, 91-93. Chez nous le bras rouge se glisse jusqu'au fond des puits (B. Fillon et Baudry). Ces ondins sont toujours des génies malfaisants.

Hosted by Google

avait aussi, si l'on en croit Cardan, son messager funèbre, il apparaissait sous la figure d'une vieille femme qui s'asseyait devant la cheminée (1). On croit voir dans le Tyrol, pendant les nuits d'orage, une femme voilée et couverte d'un linceul, désignant de la main les maisons où la mort va bientôt frapper (2). Chez les Romains, Brutus s'entretint stoïquement avec son mauvais génie — nous allions dire son banshee — la veille de la bataille de Pharsale.

En Allemagne, la femme mystérieuse des châteaux de Neuhaus et de Rosenberg ajoutait à son rôle de banshee les fonctions assez singulières de messagère des événements heureux. Au dire de Gerlanius, une longue robe blanche remplaçait son vêtement noir lorsqu'elle venait annoncer les mariages ou les naissances. Guillaume Slavata, chancelier de Bohême, royaume où sont situés les deux manoirs, lui donne encore une robe brillante à l'occasion des décès, mais il y ajoute des gants noirs. Outre la maison de Brandebourg (3), on cite celles de Brunswick, de Bade et de Pernstein comme recevant d'elle des avertissements sur leur destinée.

En dehors de ces apparitions, la dame s'était rendue familière à plusieurs personnes. On la voyait dans les châteaux passer rapidement de chambre en chambre, soit de jour, soit de nuit, portant à la ceinture toutes les clefs dont elle avait besoin pour ouvrir et fermer les portes (4). Si quelqu'un la saluait sans la déranger, elle prenait un ton de voix de femme veuve et une gravité de personne noble, puis après une honnête révérence elle s'en allait. Toujours polie avec les plus humbles, elle s'irritait et allait même jusqu'à jeter des pierres à ceux qui lui tenaient des discours impies. Elle fit même un grand charivari (*sic*), lorsque les Suédois, maîtres de Rosen-

(1) Bullet, *Dissertations. Mélusine*, p. 14.

(2) Loys Brueyre. *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, p. 269 et seq. Suivant Grimm, le spectre du Tyrol regarde aux fenêtres comme le banshee des O'Brien de l'Irlande, *Veillées allemandes*, I, 428.

(3) La dame blanche apparaissait la veille de leurs trépas aux membres de la famille de Brandebourg. Loys Brueyre. L. C.

(4) Et couverte d'un voile blanc. Grimm, *Veillées allemandes*, I, 429.

Hosted by Google

berg, oublièrent la distribution de bouillie aux pauvres qu'elle avait fondée. Tout rentra dans l'ordre quand ces pieuses intentions furent de nouveau remplies (1).

Si l'on s'en rapporte au récit de Sersuelle, Mélusine lui apparut à la fois sous les formes de *serpente* et de *vieille femme*, peu de temps avant qu'il ne fut obligé de rendre Lusignan au duc de Berry (2).

Le gouverneur était alors couché avec sa maîtresse Alixandre. Ce fut tout d'abord la serpente qui se montra dans la chambre sans qu'on sut par où elle était passée, car portes et fenêtres étaient bien fermées et dans la cheminée brûlait un grand feu. La banshee allait et venait « débattant sa grande queue « sur le lict sans eulx malfaire..... et grant pièce aprez, elle « se mua en guise de femme haulte et droicte, et sambloit « estre vestue d'un gros bureau, et çainte dessoubz les ma- « melles et estoit affublée d'un couvrechief à la guise du « viel temps.... et plus il dist qu'elle se alla seoir sur le banc « auprez du feu (3). L'une heure avoit le visage de vers le lict et « le doz au feu, et si qu'il povoit bien tout à plain veoir sa face, « et bien sambloit qu'elle eut esté moult belle femme; et l'autre « heure, elle tenoit le visage devers le feu, et gaires de temps « ne se tenoit en ung mouvement. Et dist Sersuelle qu'elle de- « moura jusques à une heure près du jour (4). A doncques se « transfigura en guise de serpente comme devant (5), et s'en « alla débatant sa queue autour du lict et sur le piet, et puys

(1) Bullet. L. C. D'après Grimm, L. C., I, 429, Berchta de Rosenberg reconstruisit le château lorsqu'elle devint veuve de Jean de Lichtenstein. Pour exciter ses vassaux à l'ouvrage, elle leur promettait de bon bre, lorsque la besogne serait finie. C'était la formule pour inviter à un festin. Elle ne se contenta pas de tenir sa parole, elle établit qu'à l'avenir tous les Rosenberg auraient à donner à leurs gens un semblable repas. C'est l'origine de la prétendue bouillie. Le brei se composait de pois, de gruau, de blé noir et de poisson.

(2) Jehan d'Arras, 421-22-23.

(3) Comme la béfane de Parme. V. plus haut.

(4) C'est-à-dire jusqu'au chant du coq.

(5) « Grande et grosse avec une queue longue de 7 à 8 pieds, brodée d'azur et d'argent. »

Hosted by Google

« elle se partit si soudainement qu'il ne vit point son parte-
« ment.....

« Encore est-il vérité qu'il y a ung lieu à Lusignen, *emprès*
« *le puys,* auquel au temps passé on a nourri poulaille, qu'elle
« se montroit pluisieurs fois à un homme qui est encore en
« vie..... Item Ivon de Gales (1) jura par sa foi à Monseigneur
« qu'il l'avoit veue par deux foys sur les murs de Lusignen,
« par trois jours avant que la forteresse fût rendue; et aultres
« pluisieurs en ont eues..... »

Brantôme rapporte à son tour que quand Catherine de Médicis interrogea les vieilles femmes qui lavaient la lessive à la fontaine de Lusignan, elles lui représentèrent Mélusine comme une très belle dame *en habit de veuve,* allant souvent à la source pour s'y baigner. On la voyait alors se promener par les chemins *avec une grave majesté* (2).

A Sassenage, lorsque Mélusine apparaissait trois jours avant la mort du seigneur, on la voyait sous la forme *d'une grande femme se promenant à pas lents* (3).

Voilà bien des similitudes entre Mélusine et la dame blanche de Neuhans et de Rosenberg, nous ne croyons pourtant pas devoir les confondre à l'exemple de Bullet, ce sont pour nous deux banshee différentes.

Il n'en est peut-être pas tout-à-fait ainsi à Luxembourg, mais ici la légende se scinde, la protectrice du château et l'aïeule des comtes ont chacune un nom différent. La première s'appelle encore *Mélusine,* l'autre a reçu le nom de Mélusinde. Il semble que les seigneurs aient eu quelque scrupule à rattacher leur généalogie au génie de la forteresse, toutefois il n'est pas douteux que la légende de Lusignan ne soit venue se greffer sur une tradition locale (4).

(1) Sans doute un Breton, comme Sersuelle paraît l'être lui-même.

(2) *Eloge de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier.*

(3) De la Liborlière. *Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e *Bulletin* de 1840. On y a surtout rapporté cependant la tradition de la *serpente-banshee.*

(4) Un Luxembourg avait pour cri de guerre : Lusignen. — Sa mère, qui était de la maison de Baux, devait être alliée aux Lusignans d'Orient;

Hosted by Google

Mélusinde, la noble aïeule des comtes, est vue un jour par Siegfried, ondateur de Luxembourg, comme elle se baignait dans les flots de l'Else. Frappé de ses attraits, il ne songe plus qu'à elle. Les jours suivants, il parcourt en tous sens la forêt pour la retrouver. Il la rencontre enfin et l'épouse, mais à la condition qu'il ne tentera jamais de la voir le samedi. La protection de la fée lui procure richesse, gloire et bonheur; puis il viole son serment, il l'épie et l'aperçoit sous la *forme d'un poisson.* La comtesse irritée s'élance dans l'Else, maudit ses enfants, et son mari ne la revoit plus. Mais quand quelque malheur menace la famille de Luxembourg, quand l'un de ses membres *doit mourir*, on la voit s'asseoir sur la plus haute tour du château, *pleurant et poussant des sanglots.*

Pour ce qui est de la Mélusine de Luxembourg, elle réside *dans les antres* que recèle le rocher sur lequel la forteresse est bâtie. Elle coud une chemise mystérieuse, à laquelle, dans l'apparition qu'elle fait *chaque septième année*, elle ajoute un point cousu avec le rare lin que fournissent les flancs arides de la montagne. L'instant où elle terminera son travail sera aussi celui de l'anéantissement de la ville et du château: ils s'engloutiront dans le sein de la terre et leurs ruines amoncelées formeront le tombeau de la fée *qui aura alors trouvé le repos.*

Plusieurs fois on l'a vue apparaître la nuit à la sentinelle *placée au-dessus de la porte de la forteresse;* elle implorait son secours pour accomplir des actes et des prières qui devaient faire cesser son expiation, promettant en récompense tous ses trésors et sa personne. La mort a puni les soldats qui manquaient à la parole qu'elle avait obtenue d'eux. Le dernier

son aïeule, Marguerite d'Enghien, était fille de Louis d'Enghien, comte de Brienne et de Conversano, et descendait de Marie de Lusignan, fille de Hugues, roi de Chypre, qui, vers 1240, avait épousé Gauthier le Grand, comte de Brienne.

G. Le Hardy, *Polybiblion*, novembre 1877, 453-54. Cf. aussi Lévêque de la Basse-Moûterie, *Itinéraire du Luxembourg;* et M. Delafontaine, volume de 1850 de la *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg*. V. *Bulletins*, 1850-52, *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, p. 23, 142, 297. Cet auteur croit la légende luxembourgeoise empruntée à celle du Poitou.

Hosted by Google

auquel elle se montra ayant fait à sa vue un signe de croix, depuis lors elle n'a plus reparu (1).

La famille de Luxembourg était alliée aux Lusignans, il n'est donc point étonnant que la célèbre banshee les ait encore suivis à leur château d'Enghien (2).

Paquot rapporte que l'on parlait des apparitions de la Mélusine à ce manoir à l'occasion de la mort de chacun des membres de la famille des seigneurs (3). Le duc d'Arschott l'avait assuré si positivement à la sœur d'Henri IV que cette princesse voulut le persuader à son tour au roi lui-même, qui se défendit d'y ajouter foi (4).

De même que la Mélusine de Luxembourg la dame blanche de Neuhans ne peut, au dire de Slavata, être délivrée *tant que le château sera debout* (5). (Jusqu'alors on ne pourra pas la retirer du Purgatoire.)

Dans ces diverses légendes les apparitions de la banshee ne sont qu'une manifestation ultime de l'antique divinité du sol se débattant sous l'étreinte des châteaux qu'elle supporte et attendant avec impatience le jour de leur destruction.

La tour octogone du donjon de Marmande (6) avait 365 marches; si l'on en croit une tradition locale (7) Mélusine en montait une chaque nuit, ce qui lui permettait de *s'envoler* du haut de la tour *à la fin de l'année,* en poussant de grands cris, pour reprendre ensuite son ascension dès la nuit suivante.

(1) Telle est la tradition luxembourgeoise que M. Theodor Von Cederstolpe a racontée dans une série de cinq romances historiques. Gedichte, Berlin, 1841. Pressac, L. C.)

(2) Ou plutôt Anguyen, ville du Hainaut.

(3) *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.*

(4) Henri IV fut duc d'Enghien. Cette ville était passée dans la maison de Bourbon par le mariage de Marie de Luxembourg avec François de Bourbon, comte de Vendôme, aïeul de Henri IV, en 1485. Ce roi la vendit, en 1607, à Charles de Ligne, comte d'Aremberg. (Pressac.)

(5) Bullet. L. C. 12.

(6) Commune de Vellèche, canton de Leigné-sur-Usseau (Vienne), autrefois en Touraine, bâti par Mélusine au rapport de M. J. Babinet.

(7) M. d'Argenson, *Notice sur le château et les seigneurs de Marmande,* in *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1853, p. 130.

Hosted by Google

II

La prétendue mère des Lusignans n'est pas seulement une fée celtique, une mermaid, une serpente, une banshee, elle tend à se confondre avec ces génies agrestes qu'il fallait en Angleterre apaiser avec du sang humain quand on voulait bâtir sur leur domaine et qui comme elle démolissaient la nuit l'œuvre de chaque journée quand on n'avait pas su se les rendre favorables.

« Les châteaux remarquables par leur grandeur, force et antiquité, dit W. Scott (1), sont communément attribués par le peuple aux Pictes ou Pechs, qu'ils croient en avoir baigné les fondations avec du sang humain pour se rendre la divinité du sol propice, ne croyant pas que leur science dans l'art de bâtir fût une garantie suffisante de leur solidité. »

Au moyen âge, quand un édifice en construction venait à s'écrouler, on ne s'en prenait pas toujours à l'inhabileté des ouvriers. Le diable passait parfois pour s'en mêler. C'était sans doute pour l'obliger à l'inaction qu'on enfouissait des reliques jusque dans les fondations. Ainsi s'expliqueraient les sarcophages chrétiens rencontrés sous les murs de plusieurs églises (2).

Une tradition gaélique semble rattacher cet usage aux pratiques sanguinaires dont nous venons de parler. Elle veut que saint Colomban ait enterré saint Oran *vivant* au-dessous des fondations de son monastère pour apaiser les esprits du sol qui

(1) Minstrelsy, *ballade du comte de Keeldar*, en note, citation de M. F. Liebrecht.

(2) L'abbé Cochet en cite plusieurs exemples, *Normandie souterraine*, édition 1855, p. 45-431. Le même fait a été observé au monastère de Saint-Bavon, à Gand. Mon ami Edmond Roy a rencontré un sarcophage engagé sous l'un des murs du prieuré de Sainte-Mégrine, commune de Coulon, près de Niort. On m'en signale un autre trouvé dans les mêmes conditions, à Notre-Dame de la Coudre, à Parthenay (Chapelle du château des Larchevêques).

Hosted by Google

s'obstinaient à détruire la nuit les constructions péniblement recommencées chaque jour (1).

Voici maintenant une légende Serbe (2) :

« Trois frères, le roi Vukaschin, Ugliescha le Voivode et Goicho le plus jeune, jetaient les fondations d'une forteresse. C'était sur le rivage de la Boiana, là où s'élève aujourd'hui Zidanié-Skadra dont le nom primitif est Skadar. Depuis *trois* années *trois cents* habiles ouvriers travaillaient sans relâche et loin de s'élever la ville n'avait pas encore ses fondements. C'est que, ce qu'on faisait le jour, la Vila (3) le défaisait la nuit.

« La quatrième année commençait lorsque la Vila fit entendre ces paroles : « Pourquoi toutes ces peines, roi Vukas-« chin ? Pourquoi prodiguer en vain tes trésors ? Espères-tu « bâtir une ville quand tu ne peux même en asseoir les fonde-« ments ? Sache que tu n'y parviendras qu'*après avoir muré* « *dans les premières pierres* deux êtres enfants de la même « mère, Stoï et Stoïana, etc., etc. »

Mélusine attribuait apparemment à son fils Horrible un pouvoir analogue à celui de la *Vila* Serbe. Obligée de quitter Raymondin, elle lui conseille le meurtre de ce fils indigne : « Car, certainement, dit-elle, *il détruirait tout ce que j'ai* « *édifié* (4). »

Une légende de la collection Grimm, reproduite par M. Favre dans sa récente édition de la *Mélusine* de Nodot,

(1) Gervasius de Tilbury. Edition Liebrecht. *Bemerkungen zu Grimm's Deutsch myth.*, p. 170.

(2) *La Servie et le prince Michel Obrenovitch,* par M. Ivane Ghicardo. (*Magasin illustré,* extr. du journal l'*Instruction pour tous.*)

(3) Vila, nymphe des forêts, qui dans l'esprit des Serbes a *toute puissance du bien et du mal.*

J'entendais dire dans ma jeunesse aux maçons qui relevaient les murs écroulés que leur chute était due à l'évasion du goujat qu'on y avait enfermé lors de leur construction. Faut-il voir dans cette drôlerie un souvenir des anciens sacrifices humains ?

En est-il de même du coq dont le sang arrose le sol de toute maison neuve en certains pays.

(4) Jehan d'Arras, p. 356.

Hosted by Google

offre plus d'un point de contact avec celle de la dame blanche de Neuhans et de Rosenberg. Elle nous montrera en outre la fée des ruines en possession de la *queue de serpent qui a tant préoccupé les critiques.* D'autres encore diront suffisamment que ce laid attribut est loin d'être spécial à la belle Mélusine et prouveront, je l'espère, qu'il était bien inutile d'aller chercher jusqu'au fond de l'Inde et de la Scythie un prototype de la déesse mère du Poitou.

LA JEUNE FILLE DE L'OSELBERG.

Entre Dinkelsbülh et Hahnkamm, il y avait anciennement sur l'Oselberg un château où vivait une jeune fille, unique enfant d'un père veuf dont elle tenait la maison, elle avait à ce titre en mains toutes les clefs des armoires. Ce château s'étant écroulé, elle fut ensevelie sous les ruines et le bruit courut dans le pays que son esprit planait sur les murailles à demi-renversées et que la nuit des quatre temps elle apparaissait sous la figure d'une demoiselle portant un trousseau de clefs pendu à son côté. Mais les vieux paysans de l'endroit prétendent avoir recueilli de la bouche de leurs pères que cette jeune demoiselle était la fille d'un vieux payen, qu'elle fut changée, par l'effet d'une malédiction, en un serpent affreux à voir et qu'à cette époque elle se montre *sous la forme d'un serpent ayant la tête et le buste d'une femme* et un trousseau de clefs pendu au cou (1).

LE ROI ENCHANTÉ DE SCHILDHEISS (2).

Le vieux château de Schildheiss, situé dans une forêt déserte et dans un pays de montagnes, devait être reconstruit et relevé par les Bohémiens. Quand les entrepreneurs et les ouvriers visitèrent les ruines et les fondations, ils trouvèrent des galeries, des caves et des voûtes souterraines. Dans une vaste salle, un roi puissant éblouissant de pierreries était assis sur un trône (3). A sa droite se tenait immobile une gra-

(1) *Veillées allemandes*, I, 362-3.

(2) *Ibid.*, I, 36-37.

(3) De même, si l'on en croit une légende recueillie par M. Vaugeois, les derniers Lusignans revêtus de leurs armures et couchés sur des lits de fer

Hosted by Google

cieuse jeune fille; elle tenait la tête du roi qui semblait reposer. Lorsqu'ils se furent approchés par curiosité et avidité du butin, *la jeune fille se changea tout à coup en serpent qui vomissait des flammes*, ce qui les fit tous reculer. Mais ils firent part de l'aventure à leur seigneur qui aussitôt se rendit à la voûte indiquée et entendit la jeune fille soupirer amèrement. Après, il entra avec son chien dans la caverne; mais le feu et la fumée le firent malgré lui reculer de quelques pas et il crut son chien qui avait couru en avant, perdu. Le feu s'éteignit et comme il approchait de nouveau, il vit que la jeune fille tenait son chien dans ses bras sans lui faire de mal; il aperçut aussi sur la muraille une inscription qui le menaçait de sa perte. Mais emporté par son courage il voulut tenter l'aventure et fut englouti par les flammes.

LA JEUNE FILLE DE LA PRAIRIE (1).

(Tradition orale de la Hesse)

Un garçon d'Auerbach, sur le chemin de la montagne, gardait les vaches de son père dans l'étroite prairie de la vallée, d'où l'on peut voir le vieux château. Voilà que tout à coup une main flasque lui donne par derrière un léger coup sur la joue; il se retourne et voit devant lui une jeune fille d'une merveilleuse beauté, *vêtue de blanc* depuis les pieds jusqu'à la tête, et qui ouvrait la bouche pour lui adresser la parole; mais lui, effrayé comme s'il avait à ses trousses le diable en personne, prit la fuite et se réfugia dans son village.

Cependant comme son père ne possédait que cette prairie, il fallut bien, bon gré, mal gré, qu'il se résignât à conduire toujours les vaches dans le même pacage. Il se passa longtemps sans que notre garçon ne vît rien de particulier, et il eut bientôt oublié l'apparition; mais un jour d'été qu'il faisait une chaleur étouffante, il entendit un léger bruit dans le feuillage, et il vit ramper vers lui un *petit serpent* qui portait à sa bouche (*sic*) une petite fleur blanche, et tout à coup se mit à parler: « Ecoute, bon garçon, tu pourrais me délivrer, si tu me prenais « cette fleur qui est la clef de la petite chambre que j'ai là-haut dans « le château; si tu le faisais tu serais sûr de trouver une grande

reposent dans l'une des salles souterraines de leur ancienne forteresse. Cf. les légendes de Charlemagne et de Barberousse, du sgr de Rodenstein, etc. *Veillées allemandes*, I, 33, 35, 291.

(1) *Veillées allemandes*, I, 365-67.

Hosted by Google

« quantité d'argent. » Mais le jeune vacher eut peur quand il entendit ces paroles, et il courut bien vite à la maison. Une autre fois, c'était un des derniers jours de l'automne, pendant qu'il gardait encore ses vaches dans la prairie, la même jeune fille aux blancs vêtements qui lui était déjà apparue, se montra de nouveau à lui, et lui donna encore un léger soufflet, en le suppliant de la délivrer, et lui indiquant tout ce qu'il y avait à faire pour cela ; mais toutes ses prières ne servirent à rien ; la peur était plus forte que le pauvre garçon ; il fit le signe de la croix, se recommanda à Dieu et ne voulut pour rien au monde avoir à faire avec le spectre.

Alors la jeune fille lui dit en poussant un profond soupir : « Mal-« heureux, j'avais mis ma confiance en toi ; maintenant il faut que je « souffre et que j'attende qu'il ait poussé dans la prairie un cerisier et « que du bois de ce cerisier il ait été fait un berceau. Il n'y aura que « l'enfant qui aura été le premier bercé dans ce berceau qui puisse « me délivrer un jour. » A ces mots elle disparut et le garçon, à ce qu'on dit, ne fit pas de vieux os ; on ignore où il est mort (1).

En voilà bien assez sans doute pour montrer que le dragon qui vomit des flammes, la femme serpente qui garde les ruines, la fée brillante qui séduit les chevaliers et la banshee elle-même ne sont que des transformations diverses de la nymphe agreste qui présidait aux lieux où s'élevèrent les châteaux et les forteresses.

On peut encore rapprocher de notre Mélusine la fée normande anonyme qui avait épousé le brave chevalier Robert d'Argouges, vainqueur du géant Brun, dont Wace raconte la prouesse dans le roman de Rou (2).

La tradition est constatée par Pluquet dans son édition du roman de Rou, par Galleron (3), et par M. G. Le Hardy (4).

(1) Comp. encore dans le même recueil, *La Springwurzel*, 1, 13-15. *La demoiselle de Boynebourg*, 16-19. *Le Piel Berg*, 19. *La jeune fille du Schlossberg*, 19-20.

(2) V. 16070 à 16168.

(3) *Mémoires des Antiquaires de Normandie*. t. IX, p. 184.

(4) *Polybiblion*, novembre 1877, 453-54.

V. aussi le journal *La Mélusine*, n° 4, p. 97-98, et le roman du marquis de Loulay, intitulé : *Les Eaux de Bagnoles*, etc.

Hosted by Google

La fée d'Argouges fut rencontrée par le chevalier sur *le bord d'une fontaine*; elle l'épousa et lui imposa pour unique condition de ne jamais prononcer le mot de *mort* devant elle. Son époux respecta longtemps cette promesse, mais un jour que la dame d'Argouges *s'attardait à sa toilette*, le chevalier s'impatienta et lui dit : « Vous « seriez bonne à aller quérir la mort car vous y mettriez du temps. »

A ce mot la fée poussa un grand cri et disparut, et à Ranes (1) comme à Argouges on montre encore l'empreinte de son pied sur le seuil du donjon ou sur le bord de l'une des fenêtres. Depuis, dans les environs de ces châteaux et de tous ceux qui ont appartenu à la famille d'Argouges, la fée revient souvent *la nuit errer autour des murailles* et crier encore le mot douloureux : la mort! la mort!

G. LE HARDY. *Polybiblion*, L. C.

Ces fées pleureuses, ces messagères funèbres font penser aux klagefrauen (filles de lamentation) et aux klagemütter (mères de lamentation) de l'Allemagne (2).

III

Sans nous attarder à cette comparaison, rappelons encore que le rôle de banshee n'est pas rempli en Poitou par la seule Mélusine. On croit encore dans nos campagnes que lorsqu'un oiseau de nuit vient se poser sur une maison, il présage la mort prochaine de l'un de ses habitants. Serait-ce cette analogie dans leurs fonctions de messagers funèbres qui faisait, à Béceleuf (3), attribuer à la mère Lusine les cris sinistres entendus la nuit au milieu des ruines de l'ancien château des Larchevêques, poussés en réalité par les effrayes et les hiboux, derniers gardiens de la forteresse démantelée. Il est curieux de

(1) Arrondissement d'Argentan (Orne). La double empreinte de Ranes et d'Argouges provient de ce que la légende est attribuée aux deux châteaux.

(2) Grimm. D. M. 403.

(3) Le château de Béceleuf, canton de Coulonges-sur-l'Autise, Deux-Sèvres, avait été bâti, sur les frontières de la Gâtine, par les Larchevêques, alliés des Lusignans.

Hosted by Google

voir chez nous ces tristes oiseaux *annoncer aussi les naissances* comme la dame blanche de la Bohême (1).

Béceleuf était, si l'on en croit la légende, l'une des résidences de la mère Lusine. On croit qu'elle s'est réfugiée depuis la destruction du château *sous un énorme rocher naturel* situé à quelques kilomètres, appelé Roc Cervelle. Elle *effraie* encore, dit-on, ceux qui passent de nuit dans ces parages (2).

Faut-il encore attribuer à la banshee *les cris* et *le train* de Mélusine passés en proverbe par toute la France (3).

De toutes ces locutions populaires la plus singulière est celle que M. E. Blacher (4) a recueillie en Bourgogne. Lorsqu'un orage éclate, les paysans ne manquent pas d'en rendre la fée responsable: « C'est, disent-ils, *que Mélusine est en colère* ». Le même auteur observe que Jehan d'Arras compare « *à la fouldre et à la tempeste prêtes à cheoir du ciel* le grand effroy que Mélusine en sa furieuseté menait par l'air sur le chemin de Lusignan après avoir fait ses adieux à son époux et à l'assistance éplorée au château de Mervent (5). Quand elle vint fondre sur la tour Poterne, le choc fut si soubdain et si horrible, elle menait telle tempeste et tel effroy qu'il sembla à tous que les pierres du sommet se heurtaient l'une l'autre et que la forteresse dut cheoir en abisme. »

Nous avons vu dans nos traditions locales la mère Lusine prendre le chemin des airs pour transporter plus rapidement ses matériaux de construction ou s'envoler *sur son cheval* au chant du coq. Le ciel semble donc son domaine aussi bien que

(1) Mon père, au temps de ma jeunesse, avait pour domestique un *Gâtineau* très au courant des superstitions du pays. Il ne manquait jamais de dire, quand une *chaveuche* (chouette, hibou, etc.) venait s'appuyer sur l'un des bâtiments de la maison, « qu'il y avait une femme enceinte dans le voisinage ». Cette croyance est générale en Poitou.

(2) Renseignement communiqué par M. Michaud, instituteur communal à Champdeniers, Deux-Sèvres, natif de Béceleuf.

(3) On dit partout des gens qui mènent un grand bruit qu'ils *font un train de Mélusine*. Les cris perçants et continus passent pour des *cris de Mélusine*. (Ch. Brunet, préface de l'édition de 1854.)

(4) *Essai sur la légende de Mélusine*. Paris, Parent, 1872, p. 10.

(5) Jehan d'Arras, p. 359-60.

Hosted by Google

l'eau et la terre. Nous dirons plus tard à quels mythes la mère des Lusignans emprunte ces attributions célestes. Une courte analyse de la brochure de M. E. Blacher nous conduira bientôt à ces rapprochements.

Nous reproduisons en note une légende rapportée par M. G. d'Espinay (1) relative au château de Marçay, situé à sept kilomètres au nord de Chinon, sur les confins de la Touraine et du Poitou.

« Dans ce château vivait à une époque inconnue une châtelaine, appelée M^me^ de Badou, qui, une fois par semaine, courait le loup-garou (2) pendant la nuit. Une de ces nuits, le fermier entend un grand bruit, il ouvre la fenêtre et aperçoit dans sa cour une truie monstrueuse; il saisit son fusil et tire, mais il n'ose sortir et se barricade dans son logis. A l'aube du jour il s'enhardit et se rend dans sa cour; mais, ô surprise! il aperçoit, au lieu du loup-garou, une femme couverte d'un linceul blanc, étendue sans vie sur le sol; il avait tué la châtelaine qu'il n'avait pu reconnaître la nuit sous sa singulière métamorphose. Il se hâte de l'enterrer, et depuis cette époque la malheureuse châtelaine, morte sans le secours de la religion, *revient errer sur les machicoulis du château en poussant des cris plaintifs.* »

M. G. d'Espinay compare la légende de M^me^ de Badou à celle de Mélusine et semble assez disposé à faire du spectre qui vient errer sur les machicoulis du château de Marçay une banshee assez analogue à la serpente de Lusignan. Si cela est, la tradition première nous arrive singulièrement voilée. L'idée qui se dégage est surtout celle du *revenant* en quête de prières pour sortir du purgatoire.

(1) *La fée Mélusine*, p. 7.

(2) Dans l'arrondissement de Niort on dirait courir la galipote.

Hosted by Google

... . Et vous réduisez à mémoire la force des géants anticques, lesquelz entreprindrent le haut mont Pélion imposer sur Osse et l'ombrageux Olympe auecques Osse envelopper pour combattre les dieux et du ciel les déniger. Ce n'estoyt force vulgaire ne médiocre. Iceulx toutes foys n'estoyent qu'andouilles par la moitié du corps, *ou serpens*, que ie ne mente.

Si ces discours ne satisfont à l'incrédulité de vos seigneuries, ... visitez Lusignan, Partenay, Vovant, Mervant et Pouzauges en Poitou : là trouverez témoings ..... lesquels vous iureront ..... que Mellusine, leur première fondatrice, avoyt corps féminin iusques aux boursauitz, et que le reste en bas estoyt *andouille serpentine*.....

La nymphe scythique Ora auoyt pareillement le corps mi-party en femme et en andouille. Elle toutes foys tant sembla belle à Jupiter..... qu'il en eut un beau fils nommé Colaxès.

(Rabelais. *Pantagruel*, livre iv, ch. 38.)

CHAPITRE III.

La serpente.

Sommaire : Les serpentes antérieures à Jehan d'Arras. Autres serpentes de France et d'Allemagne.

I

Si précaires que soient les indications fournies par Jehan d'Arras sur les sources où il a puisé, elles suffisent pour montrer à tout esprit non prévenu qu'il a dû bien souvent se con-

Hosted by Google

tenter de mettre en œuvre les divers documents qui lui ont été transmis et que son apport personnel est presque toujours fort restreint.

Nous avons pu constater l'existence des chroniques latines des Lusignans, sa mention d'une histoire de serpente dans le livre de Gervaise de Tilbury n'est pas moins exacte. Pourquoi soupçonnerait-on sa bonne foi quand nous ne le trouvons jamais en faute dans les trop rares circonstances où il nous est permis de contrôler ses citations.

Par un hasard singulier, l'épisode des *Otia imperialia* est resté inaperçu des critiques du romancier (1), il eût cependant montré que l'un des plus curieux attributs de Mélusine appartenait à la fée anonyme des bords du Laris, deux cents ans avant Jehan d'Arras, et l'on n'eût pas tardé à reconnaître qu'une foule d'autres femmes serpentes ont été signalées en Europe avant et après la rédaction du *livre des Lusignans.* A ce point de vue encore, elle ne constitue point une exception, les nombreuses légendes que nous avons déjà reproduites le prouvent surabondamment.

Devant le silence de nos devanciers, nous ne croyons point inutile de comparer le récit de Jehan d'Arras à la traduction du texte de Gervaise.

En allant chercher dans un manuscrit déjà ancien une autre aventure de serpente, le clerc du prince Jehan se propose, dit-il, *de coulourer son histoire à être vraie, comme il le tient* (2), il envisage que ce nouveau fait saura convaincre les plus incrédules :

« Les faées, dit Gervaise (3), se mettoient en guise de très

(1) Il faut cependant en excepter M. E. Blacher, *Essai sur la légende de Mélusine*, p. 10, qui se contente d'une simple mention.

(2) Jehan d'Arras, p. 13-14.

(3) Gervasius de Tilbury (bourg sur les bords de la Tamise), favori de l'empereur Othon IV, chancelier puis maréchal du royaume d'Arles, écrivit en 1185 les *Otia imperialia* pour l'amusement de son maître. C'est un recueil fort curieux de légendes et de traditions. Nous nous sommes servi de l'excellente édition de M. Félix Liebrecht. Hannover, Carl Rümpler, 1856.

Hosted by Google

belles femmes, et en ont eu aulcunes fois, pluisieurs hommes aulcunes pensées, et ont prins à femmes, moïennant aulcunes convenances (1) qu'elles leur faisoient jurer; les ungs qu'ils ne verroient jamais l'ung l'aultre; que le samedi ilz ne les enquerroient que elles seroient devenues en aulcunes manières; les autres que se elles avoient enfans, que leurs maris ne les verroient jamais en leurs gessines.

« Tant qu'ilz leur tenoient leur convenance ilz estoient en audience (2) et prospérité, et si tost qu'ilz défailoient en celle convenance, ilz décheoient de tout leur bonheur. Et ces choses advenues d'avoir enfraint leurs convenances, les aultres se convertissoient en serpens en pluisieurs jours. Et plus, dit ledit Gervaise, qu'il croit que ce soit pour aulcuns meffais estre fais en la desplaisance de Dieu, pourquoy il les punit si secrètement et si merveilleusement.....

« Avec ce, dit ledit Gervaise et met exemple d'ung chevalier nommé messire Rocher du Chasteau Roussel (3) en la province d'Aix (4) qui trouva d'aventure sur le serain une faée en une prairie, et la vouloit avoir à femme ; et de fait elle si consentit par telle convenance que jamais il ne la verroit nue; et furent longtemps ensemble, et cressoit le chevalier de jour en jour en prospérité.

« Or advint grant temps aprez que il vouloit veoir la dicte faée, et tant que la dicte faée bouta sa teste dedens l'eaue, et devint serpent; et oncques puys ne fut veue. Et depuis le chevalier de jour en jour peu à peu commença à décliner de toutes ses prospéritez et de toutes choses (5). »

Remarquons qu'au début de son récit Gervaise n'est pas moins affirmatif que ne le sera Jehan d'Arras. Le fait est vieux, mais il est véritable : *Scio equidem jam pridem relatum veridica narratione.*

(1) Conventions.

(2) Ils étaient écoutés de Dieu, c'est-à-dire que leurs prières et leurs souhaits étaient exaucés.

(3) Gervaise l'appelle Raymond, sgr de Château-Rousset. Voir plus loin. Ces variations sont sans doute le fait des copistes.

(4) Et non province d'Acy. V. Jehan d'Arras, édition Ch. Brunet, p. 14.

(5) Jehan d'Arras, 13-14.

Hosted by Google

« Dans la province d'Aix (1), à peu de milles de la capitale, est situé le château Rousset qui domine la vallée de Trezence. Le seigneur du lieu, nommé Raymond, se promenant un jour seul à cheval sur les bords du Laris (2) rencontra tout à coup une dame d'une beauté merveilleuse splendidement vêtue, montée sur un palefroi richement caparaçonné. L'inconnue rendit au chevalier son salut en le nommant par son nom; sur ce la conversation s'engagea et prit bientôt une tournure galante. Un mariage fut convenu; la dame promit au seigneur tous les bonheurs possibles à condition de ne jamais la voir nue, ajoutant que cette félicité cesserait alors et qu'il serait condamné à traîner une vie misérable.

« L'heureux époux croissait en toutes sortes de prospérités. La faveur des grands ne lui faisait pas défaut, ses richesses augmentaient chaque jour, il se faisait remarquer entre tous par son courage, on ne lui connaissait point d'ennemis, pour que rien ne manquât à sa joie, des fils et des filles étaient nés de son hymen.

« Le temps s'écoula, Raymond revint un jour de la chasse au moment où sa femme, retirée dans sa chambre, prenait son bain habituel. Pendant que ses serviteurs préparaient le gibier, il eut la malencontreuse idée de se rendre près d'elle, pensant que leur longue cohabitation lui permettrait enfin de la voir nue impunément.

« La dame rappela vainement à son mari le bonheur dont il n'avait cessé de jouir depuis son mariage et les chagrins dont il était menacé. Le chevalier mû par un sot orgueil ne se laissa point fléchir, il tira le rideau qui lui cachait la baigneuse. Aussitôt la fée se changea en serpent et disparut dans l'eau. Depuis lors on ne la revit plus.

« Cependant la pauvre mère revint encore la nuit visiter ses jeunes enfants, mais les nourrices l'entendaient sans distinguer aucune forme apparente (3).

(1) Provence.

(2) Laris fluvius.

(3) Mélusine revint aussi voir pendant la nuit ses enfants les plus jeunes. Jehan d'Arras, 361. De même Berthe de Rosemberg faisait des visites noc-

Hosted by Google

« Le seigneur privé de sa femme vit la prédiction s'accomplir et connut le malheur. Une de ses filles épousa un noble allié de la famille de Gervaise et sa race subsistait encore à l'époque où il écrivait (1). »

On croyait au temps de Gervaise qu'il y avait *beaucoup de femmes changées en serpents.* On les reconnaissait d'entre les autres reptiles à une petite bandelette blanche sur la tête (2). C'est à l'appui de ce fait que le maréchal nous donne l'aventure de la fée des bords du Laris.

Si Jehan d'Arras eût poursuivi ses recherches, il eût trouvé dans Vincent de Beauvais (3) la mention d'une autre serpente près de Langres. La traduction de ce curieux document montrera la parfaite identité des personnages :

« Un gentilhomme rencontra au fond d'une forêt du pays Langrois une très belle femme couverte de vêtements précieux, qu'il aima et épousa. La dame aimait beaucoup les bains, une suivante la vit un jour se muer en serpent pendant qu'elle se livrait à son divertissement favori. Elle en prévint le mari qui la surprit à son tour, mais alors la fée disparut pour ne plus reparaître. La race issue du chevalier et de la serpente existe encore.»

turnes aux nouveaux-nés de ses descendants comme une bonne grand'mère. *Veillées allemandes,* I, 430. Cf. aussi le second récit des *Tradicions del Vallès* (petite contrée de la Catalogne au nord de Barcelone), de D. Francisco Maspons y Labros. Barcelona estampa de la Renaixença, IV. Ce récit est intitulé *l'ondine* ou la dame d'eau (dona d'aigua). L'ondine catalane n'accorde sa main à l'héritier de Viaplana qu'à la condition qu'il ne l'appellera jamais « dame d'eau ». Le seigneur manque à sa parole et l'ondine disparaît ; mais elle vient encore chaque nuit prendre soin de ses enfants jusqu'au moment où son mari l'ayant voulu voir, elle s'enfuit pour toujours. On trouve encore une légende analogue dans le Bessin. Journal la *Mélusine,* p. 176, note Ch. Joret.

(1) *Olia imperialia.* Prima decisio. Caput XV. De oculis apertis post peccatum.

(2) De nos jours une espèce tachetée de jaune très jolie a retenu le nom de couleuvre des *dames.* C'est elle sans doute que désigne le favori d'Othon IV. *Olia imperialia,* ibidem.

(3) *Speculum naturale,* II, 127. Vincent de Beauvais fut, dit-on, gardien de la librairie de saint Louis, il appartenait à l'ordre de saint Dominique. *Olia imperialia.* Edition F. Liebrecht, Anmerkung, VII, p. 66.

Hosted by Google

Le chevalier Langrois semble plus excusable que l'époux de la fée provençale et que Raymondin, car la belle inconnue paraît l'avoir pris sans lui imposer de condition. Cependant, malgré la brièveté du récit, il est facile de reconnaître le même fond légendaire, le même mythe en un mot. Le nom seul de Mélusine fait défaut dans les récits de Gervaise et de Vincent de Beauvais, sans cela il y aurait identité parfaite avec la fable recueillie par Jehan d'Arras.

Ce nom se retrouve, on le sait, en Dauphiné. Si l'on en croit cette autre tradition que nous avons déjà rapportée, Mélusine, toujours jeune et belle, se serait consolée de la trahison de Raymondin dans les bras d'un second mari (1). Réfugiée en Dauphiné après son veuvage, elle y aurait épousé un seigneur de la maison de Sassenage. Inutile d'ajouter que ses dix premiers enfants n'avaient point épuisé sa fécondité. Un nouveau fils naquit de cet hymen et devint ainsi le frère utérin des Lusignans. Grâce à cette ingénieuse fiction, il ne fut plus besoin de chercher des alliances entre les deux familles pour expliquer la présence de Mélusine dans les armes des seigneurs Delphinois.

Le troubadour inconnu qui ne craignit pas de réouvrir encore en faveur de ses maîtres le livre des Lusignans, ne voulut pas que d'autres après lui eussent cette tentation, il prit la peine de faire mourir son héroïne, laissant croire que la pauvre serpente sortait enfin victorieuse de l'épreuve imposée par sa mère (2).

L'effort pour relier une légende locale à celle qui avait servi de thème à Jehan d'Arras est des plus évidents, voyons donc ce qu'était la serpente du Dauphiné considérée en elle-même en dehors de toute idée généalogique.

Les grottes de Sassenage, bourg situé à deux lieues de Grenoble, le trou et la fontaine de Mélusine au château de Montelier, près de Valence, nous montrent que le souvenir de cette nouvelle fée est tout aussi ancien dans le Dauphiné que celui

(1) Bullet. *Dissertations sur la mythologie française*, 1771, *Mélusine*.
(2) Jehan d'Arras, 23.

Hosted by Google

de la véritable Mélusine en Poitou, et là encore il s'agissait bien d'une Mermaid, la fontaine voisine du château de Montelier et la cascade souterraine de Sassenage sont des accessoires très nettement typiques.

Le trou de Montelier, de forme circulaire, se voit encore dans le mur de l'antique résidence féodale, Mélusine aimait à y faire passer *l'extrémité de sa longue queue,* cependant Sassenage fut toujours sa résidence préférée.

Dans sa célèbre grotte, on montre encore la chambre, la table, le four où la fée faisait cuire son pain (1), les *tines* où elle subissait sa pénitence du samedi, et ces deux cavités rondes médiocrement profondes creusées par la nature dans un rocher solide ont conservé le don de prophétie.

Ils sont vides toute l'année et il n'y paraît d'eau que le jour des Rois, encore n'en voit-on guère dans la plus petite depuis quelque temps (2). Ce jour-là elle semble vaincre l'obstacle qui s'oppose d'ordinaire à son écoulement, et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que le jour suivant on ne l'y voit point. On en tire un présage de la fertilité des terres et de l'abondance des blés et du vin ; plus ils sont remplis et plus ils promettent de récoltes. L'une annonce ce qu'on doit attendre des blés, l'autre ce qu'on a à se promettre des vignes (3).

Tous ces détails fournissent la preuve d'un culte des plus primitifs. La prétention des Sassenages à se rattacher à une divinité indigène est tout aussi explicable que celle des Lusignans ou des Luxembourg, la gloire des enfants de Mélusine engagea seule les seigneurs du Dauphiné à confondre leur aïeule légendaire avec la fée des barons poitevins.

(1) Laisnel de la Salle, I, 105.

(2) Bullet, L. C. 1771.

(3) Chorier, *Histoire du Dauphiné,* p. 28. — Babinet, *Mélusine, Geoffroy, etc.*, p. 49. — Rondier, *Histoire des mines de Melle*, 67-68. — *Mémoires Acad. Inscriptions,* IX, 593. — Cf. Grimm., *Veillées allemandes,* p. 192 : La Source intermittente à Halle. — F. Baudry, *Traductions populaires de la Neuville Chant d'oisel,* n° 1, journal *la Mélusine* :

« A Boos, près de l'église, se trouve une petite mare ; quand elle est pleine, c'est signe d'abondance pour l'année à venir ; quand elle est tarie, c'est signe de stérilité. »

Hosted by Google

II

Les Allemands ont aussi leurs Mélusines et ce sont encore des déités locales qui ont hérité *du nom* de la mère des Lusignans après la vulgarisation de sa légende de beaucoup antérieure au succès du roman de Jehan d'Arras, comme le prouvent si bien les demandes adressées au duc de Berry par la duchesse de Bar et le marquis de Moraine.

Le château de Staufenberg, Stollenwald, Stollenberg, la ferme d'Eisenbülh et les douze pierres désignés dans la légende allemande de Mélusine, sont tous situés dans la vallée de Durbach (duché de Bade).

Bien que la forme du mythe ait un peu varié, on retrouve les traits principaux de la fée poitevine et parmi eux sa queue de serpent et ses ailes de chauve-souris. Nul doute que cette tradition locale ne soit également antérieure au roman de Jehan d'Arras.

Un jeune homme d'une grande vertu, Sebald, fils du Amtmann (bailli) de Staufenberg, attiré par une voix mélodieuse, rencontre un matin dans la forêt du Stollenwald, au sommet d'une montagne, une femme à la longue chevelure blonde, d'une surprenante beauté.

Il apprend que la malheureuse est *prisonnière* et ne peut être délivrée que par un homme exempt de tout péché. Elle se nomme Mélusine, est fille d'Himmel Stollen (1) et possède un immense trésor. La main de la belle et ses richesses seront la récompense du libérateur. Il suffit pour mettre fin à son tourment de venir trois jours de suite, à neuf heures du matin, sur le sommet de la montagne et de lui donner trois baisers sur la bouche et sur les yeux.

Le chevalier enflammé d'amour ne demande qu'à commencer l'épreuve, mais il s'aperçoit avec horreur que la jeune

(1) Littéralement du ciel de Stollen. Stollen signifie galerie de mine, caverne. Les Védas comparent les nuages à des montagnes creuses contenant des trésors. Ce ne serait donc pas trop forcer le sens que de faire de Mélusine, la fille des nuages.

Hosted by Google

fille traîne après elle *une horrible queue de serpent* et que ses bras ressemblent à d'immenses ventouses. Il s'enhardit cependant et donne les trois gages. Le lendemain la sirène exhibe en outre d'énormes ailes de chauve-souris, l'amour est encore vainqueur du dégoût (1), mais le troisième jour une odieuse tête de crapaud a remplacé le charmant visage et l'ondoyante chevelure.

Ces beaux yeux qui savaient si bien implorer ne sont plus là pour animer le courage du jeune homme, il se dérobe à grand'peine aux étreintes de la Harpie et s'enfuit au château de Staufenberg.

Deux années se passèrent, le vieil Amtmann avait remis à son fils le gouvernement du bailliage, Sebald oubliant ses premiers serments d'amour et l'aventure de la forêt épousait la fille du prévôt.

Le soir des noces, au milieu du festin, un grand coup ébranle la salle jusque dans ses fondements, le plafond s'entrouvre avec fracas et les convives terrifiés voient une longue queue de serpent se balancer sur leurs têtes. Bientôt l'ignoble tête de crapaud apparaît menaçante du côté de Sebald, elle distille son venin sur les mets placés devant lui et quelques heures après le jeune époux meurt, entendant encore la voix vengeresse de Mélusine murmurer à ses oreilles : « Tu es à moi pour toujours (2). »

(1) On se demande comment Sebald n'a pas vu tout d'abord *l'énorme queue*, peut-être la fée lui apparaît-elle sur le bassin d'une fontaine.

Les Mermaids (fées des lacs et des fontaines) étaient, au dire de J. de Montlyard, des monstres marins à *visage de femme*. Il est facile de reconnaître les phoques et les morses à cette description singulière. De sorte que la Mermaid n'est en fin de compte qu'un animal marin mal observé. J. de Montlyard, *Mythologie* p. 798.

La tradition de poissons à tête humaine n'est point perdue. On dit en Poitou que la morue a une tête *semblable à celle de l'homme* et que c'est pour cette raison que les pêcheurs s'empressent de l'enlever quand le poisson est pris, de peur qu'elle ne les empêche de le vendre.

(2) Nous avons déjà dit qu'il existe une représentation numismatique de la Mélusine du Staufenberg, sans doute Bourguignonne, V. 1re partie chapitre v *in fine*. Le revers d'une médaille à l'effigie de Geoffroy la grand'dent porte en effet un monstre chevelu dont les membres antérieurs se terminent en

Hosted by Google

La tradition badoise veut que Mélusine soit encore vivante, elle indique en outre la montagne de Stollenberg, comme le lieu où elle subit sa punition. La pauvre prisonnière se serait révélée plusieurs fois à une vieille femme morte au commencement de ce siècle, au temps où elle était bergère à la ferme d'Eisenbülh, la priant de la délivrer, lui offrant même en retour des richesses suffisantes pour acheter des royaumes. La fée a laissé son nom à deux sapins issus de la même souche près du lieu appelé *les douze pierres*. C'est là qu'elle apparaissait à cette femme alors âgée de moins de dix-huit ans et, comme Sebald, pure de tout péché. La jeune fille devait attendre cet âge pour tenter l'aventure. Elle s'y refusa sur l'ordre du pasteur de la paroisse, malgré de pressantes instances. Mélusine la conduisit un jour au sommet du Stollenberg, la montagne s'ouvrit d'elle-même, découvrant une vaste excavation ; là étaient tous ses trésors renfermés dans de grandes caisses, *six géants* défendaient l'entrée et *six chiens noirs* étaient couchés sur le couvercle des coffres. Un geste arrêta la fureur des géants, les dogues se levèrent et la pauvre bergère put brasser l'or à pleines mains (1).

Il est manifeste que le mythe allemand a subi l'influence des idées chrétiennes. C'est avec la fée de Sassenage que la Mélusine badoise offre le plus d'analogie. Là, comme à Stollenberg, la serpente peut encore être sauvée malgré l'insuccès de Raymondin, un nouveau seigneur tente même avec succès l'aventure (2).

ventouses. Profil mal indiqué tourné à droite, cou orné d'une chaîne avec médaillon ovale. Les replis de la croupe disparaissent en partie derrière le buste. Diamètre 37 millim. Collection de la Société polymathique du Morbihan.

(1) Auffess et Mone, *Indicateur de la littérature allemande au moyen-âge*, 1834, citation J. Babinet, pages 55-60. Grimm, *Veillées allemandes*, II, 399, donne une autre version. V. aussi, I, 369. La fée de Grimm, restant *anonyme*, on est en droit de conclure que le nom de *Mélusine* n'a été imposé que fort tardivement à la meerfei de Staufenberg. La légende de Grimm est empruntée au vieux poème allemand d'Erkenbold (XIVe siècle). V. la note à la fin du chapitre.

(2) V. Angelo de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, traduction Baudry. II, p. 493.

Hosted by Google

Les deux légendes empruntées à la collection Grimm qui vont suivre nous montreront des fées serpentes fort analogues à la Mélusine du Stollenberg, *mais complètement anonymes,* preuve nouvelle de l'importation tardive du vocable poitevin dans la vallée de la Durbach.

LA JEUNE FILLE SERPENT (1).

En 510, il y avait à Bâle, un nommé Léonard, plus souvent appelé Lienimom, fils d'un tailleur, homme d'une candeur plus que naïve et qui de plus s'exprimait avec peine parce qu'il bégayait. Cet homme était entré et avait pénétré, plus avant que jamais personne ne l'avait pu faire avant lui, dans la galerie voûtée qui s'étend sous terre jusqu'à Augst, en passant par Bâle, et il a su trouver assez de facilité à s'énoncer pour raconter des faits surprenants, des histoires merveilleuses. Il raconte, et il y a encore des gens qui l'ont entendu de sa bouche, qu'il prit un cierge, l'alluma et entra dans le souterrain ; que d'abord il lui avait fallu passer par une porte de fer, puis d'une voûte sous une autre et enfin par de beaux jardins parés d'une agréable verdure. Au milieu s'élevait un magnifique château où était une belle fille qui avait un corps humain jusqu'à la ceinture ; elle portait sur la tête une couronne d'or et sa chevelure descendait jusqu'à terre ; au-dessous de la ceinture, c'était un affreux serpent. Cette jeune fille l'avait conduit par la main à un coffre de fer, près duquel étaient attachés *deux chiens noirs*, toujours aboyants qui en défendaient l'approche ; mais ces chiens elle les avait apaisés et retenus par leurs chaînes, et il avait pu avancer sans autre empêchement. Prenant ensuite son trousseau de clefs qu'elle portait au cou (2), elle avait ouvert le coffre et en avait retiré diverses pièces, tant d'argent que d'autre métal. Elle lui avait fait présent, avec une grâce particulière, d'un assez grand nombre de ces pièces, qu'il avait emportées avec lui en sortant et qu'il a même montrées à plus d'une personne. La jeune fille lui avait dit aussi qu'elle était de race royale, mais qu'elle avait été maudite et métamorphosée en monstre, et qu'elle ne serait délivrée

(1) *Veillées allemandes,* I, 20-22, reproduit par M. L. Favre dans la préface de son édition de la *Mélusine* de Nodot.

(2) Cf. dans le chapitre précédent, Berthe de Rosenberg, la jeune fille de la prairie, etc.

Hosted by Google

que quand un jeune garçon dont l'innocence n'aurait souffert aucune atteinte, lui aurait donné *trois baisers*; qu'alors elle recouvrerait sa première forme, et que pour prix de sa délivrance elle donnerait à son libérateur toutes les richesses qu'elle tenait cachées en ce lieu. Il raconta encore qu'il avait déjà donné deux baisers à la jeune fille, mais qu'à chacun de ces deux baisers la joie d'une délivrance inespirée l'avait jetée dans des transports si furieux, qu'il avait cru, dans sa frayeur, qu'elle allait le déchirer tout vivant; que par conséquent il n'avait pas osé donner le troisième baiser et s'en était allé. Dans la suite, il lui arriva de se laisser entraîner par des camarades dans un mauvais lieu et de s'oublier dans les bras d'une femme impudique, et depuis cette souillure il n'a jamais pu retrouver l'entrée du souterrain; plus d'une fois il a versé des larmes de regrets.

LA CHAISE DES CRAPAUDS (1).

A Nothweiler, château-fort alsacien, dans le Wasgau, vivait anciennement la fille d'un duc; elle était jolie mais si fière qu'aucun de ceux qui recherchaient sa main n'avaient à son gré assez de biens et que plusieurs perdirent inutilement leur temps à la courtiser. En punition de cet orgueil, elle fut maudite et condamnée à habiter sur un rocher désert jusqu'au jour de sa délivrance. Elle ne peut paraître qu'une fois la semaine, le vendredi, mais une fois sous la forme d'un serpent, la seconde sous celle d'un crapaud et la troisième sous celle d'une jeune fille, c'est-à-dire sous sa propre figure. Chaque vendredi, elle se baigne sur le rocher qui aujourd'hui encore s'appelle le Krœtenstuhl (chaise de crapaud), *dans l'eau d'une fontaine*, et quand elle est dans son bain elle regarde au loin autour d'elle si personne ne vient la délivrer. Celui qui veut tenter cette délivrance trouve au sommet du Krœtenstuhl un *coquillage* contenant trois marques : une écaille de serpent, un morceau de peau de crapaud et une boucle de cheveux jaunes. Muni de ces trois choses, il doit un vendredi à midi monter dans le château désert, attendre que la jeune fille vienne au bain, et pendant trois semaines consécutives, la baiser sur la bouche quand elle paraît, et cela sans prendre la fuite. Si on a le courage de persister, on lui rend le repos et on reçoit en retour tous ses trésors. Plusieurs personnes ont bien déjà trouvé les signes distinctifs et osé pénétrer dans les ruines du vieux château, mais la plupart sont morts

(1) Grimm, *Veillées allemandes*, I, 363-5.

Hosted by Google

de frayeur. Une fois un garçon plein de hardiesse avait déjà posé ses lèvres sur la bouche du serpent et voulait attendre les autres apparitions, mais la peur s'empara de lui, et il descendit la montagne en courant à toutes jambes; la jeune fille qui était alors sous la forme d'un crapaud le poursuivit avec fureur jusque sur le Krœtenstuhl. Au reste, elle demeure toujours comme elle était et jamais ne vieillit. Comme serpent elle est on ne peut plus hideuse, et a au dire du peuple la grandeur d'une aiguille de charrette à foin, comme crapaud la grandeur d'un four et vomit des flammes.

M. L. Favre (1) a encore retrouvé en Alsace une autre serpente anonyme, mais si semblable de tous points à notre Mélusine qu'on se demande avec lui si la légende de la dame de Lutzelbourg n'est point un écho fidèle du roman de Jehan d'Arras. Il est possible cependant qu'elle se soit entée sur quelque tradition locale plus ancienne. N'oublions pas les serpentes de la Provence et du pays Langrois que Gervaise et Vincent de Beauvais avaient signalées plusieurs siècles avant Jehan d'Arras.

M. Favre nous apprend encore qu'il existe une Mélusine forézienne. M. le docteur Rimaud dans un article intitulé: *Excursions foréziennes sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Montbrison*, dit qu'elle se rattache à l'ancien château de Marcilly sans plus amples détails. Il est probable que là encore Mélusine s'identifie avec l'ancienne divinité de la forteresse.

Près de Montbrison, une paroisse porte le nom de Lezignieux, ce nom si voisin de Lusignan ne lui paraît pas étranger à la formation d'une légende sur le type poitevin.

III

J. Babinet ne croit point à une Mélusine allemande, pour lui le mythe est exclusivement Poitevin; les mariages et les con-

(1) *Histoire de Mélusine* suivie de l'*Histoire de Geoffroy la grand'dent*, par Nodot, rééditée par L. Favre, Niort et Paris. In préface. L'origine de la légende n'est pas indiquée.

Hosted by Google

quêtes des Lusignans et plus tard la vulgarisation du roman de Jehan d'Arras expliqueraient la diffusion.

Il admettrait aussi volontiers qu'on ne connaissait guère Mélusine en Bourgogne avant le mariage d'Anne de Lusignan, fille de Jean II, roi de Chypre, avec Louis, prince de Piémont (2 janvier 1432). Le duc de Savoie célébra par des fêtes brillantes les noces de son fils. On y vit figurer, à côté du cardinal de Chypre qui conduisait la fiancée, le duc Philippe le Bon, allié à la maison de Savoie. Chacune des trois nations rivalisa de luxe et l'éclat de ces fêtes fut si grand que saint Remi, premier roi d'armes de l'ordre de la toison d'or, se plut à les décrire longuement. A l'un des banquets, il y avait, dit-il, au long de la salle *des formes de séraines* qui chantaient très gracieusement. Nul doute que si le roi d'armes eût entendu parler de Mélusine, il n'eût reconnu dans ces sirènes l'ancêtre légendaire des Lusignans.

Quelques années plus tard, au mois de février 1453, Mélusine de Lusignan figure sous son véritable nom dans une fête donnée à Lille par Philippe le Bon. Après les joûtes le duc de Bourgogne festoya les chevaliers et les dames du tournoi. A la deuxième table présidait le comte de Charolais qui devint plus tard Charles le Téméraire. Le second entremet, dit Olivier de la Marche, était un château à la façon de Lusignan, et sur ce château, au plus haut de la maîtresse tour, était Mélusine en forme de *serpente,* et par les deux moindres tours de ce château saillait, quand on voulait, *eau d'orange* qui tombait ès fossés.

Il n'y aurait point, d'après ce système, de légende bourguignonne antérieure à 1432 et la prétendue histoire de Mélusine serait passée en Allemagne par suite du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche (1).

Les sirènes du mariage d'Anne de Lusignan nous paraissent

(1) Babinet, 60, 66. La médaille de la Société polymathique du Morbihan, si elle appartient réellement à Bourgogne, prouverait sans doute que la Mélusine du Staufenberg y fut connue avant celle de Lusignan. V. 1re partie, chap. v, *in fine*.

Hosted by Google

aussi fort étrangères à Mélusine. Les sirènes furent très à la mode pendant tout le xv^e^ siècle, elles figurent souvent dans les fêtes données au roi Louis XI par ses bonnes villes. M. Henri Baudrillart nous apprend qu'elles étaient représentées par des jeunes filles *nues* plongées dans l'eau jusqu'à la ceinture (1). Le dévôt monarque aimait à leur entendre réciter des vers à sa louange et préludait ainsi aux exhibitions singulières dont le siècle suivant devait si souvent donner au peuple le déplorable spectacle.

Nous avons déjà fait remarquer que la duchesse de Bar et plusieurs autres parents de Jehan de Berry connaissaient la légende de Lusignan avant Jehan d'Arras.

Il ne serait donc point impossible que Mélusine fût populaire en Bourgogne en 1432, la tradition relative à la colère de Mélusine lorsqu'un orage éclate, recueillie par M. E. Blacher et citée plus haut, paraît ancienne, elle confirmerait cette opinion.

Si, oubliant Mélusine et son roman au sujet desquels nous partageons pleinement le sentiment de M. J. Babinet, nous en venons à l'étude des différentes traditions locales sur lesquelles ils sont venus s'implanter (2), nous ne saurions nous empêcher de reconnaître que la légende du Stollenberg diffère essentiellement de celle de Lusignan et que son origine allemande n'est point contestable. En France même la tradition des fées serpentes n'est nullement localisée en Poitou, nous avons démontré que bien souvent elle reste étrangère à l'histoire des Lusignans et de leurs alliés. Ce mythe, en réalité, appartient à plusieurs peuplades de même origine disséminées de l'un et de l'autre côté du Rhin, et lui chercher un centre d'irradiation *en Europe* nous semblerait ridicule. Nos fées serpentes sont

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1878, p. 854.

(2) Jehan d'Arras n'inventa ni le nom ni la légende de Mélusine. Bien avant lui, ne l'oublions pas, les malheurs de la pauvre serpente couraient le monde et la rendaient très populaire. C'est sans doute cette première vulgarisation qui permit à la fée poitevine de transmettre son nom à quelques-unes des autres serpentes jusque-là anonymes.

Hosted by Google

sœurs des déesses Scythes et des Titans de la Grèce, c'est dans l'Inde qu'il faut chercher leur commune patrie.

Il en est tout autrement de la prétendue chronique à laquelle la serpente des Lusignans a donné lieu. On ne saurait nier que la Bourgogne ne l'ait reçue du Poitou et que Mélusine jusque-là reléguée dans les récits populaires ne soit, grâce à Jehan d'Arras, entrée en faveur auprès des grands (1).

Pendant les orages de la guerre de Cent ans, la cour de Dijon eut souvent le monopole des choses de l'esprit, les puissants ducs représentaient dignement la tradition des Valois de la première race dont ils étaient issus; un demi-siècle durant, ils réglèrent le goût et la mode. Les gravures des premières éditions de Mélusine reproduisent le costume des seigneurs de la suite de Charles le Téméraire. Il semblerait que le livre soit fait pour eux.

Cette vieille épopée féodale où l'on voyait les anciens dieux prendre part à la conquête du saint sépulcre, convenait bien à cette brillante société plus chevaleresque que convaincue. Il ne faut point oublier cependant que le livre n'apparut guère avant la fin tragique du dernier duc. Jusque-là l'œuvre de Jehan d'Arras ne s'était fait connaître que par les manuscrits, sans doute peu nombreux, même en Bourgogne. Il paraît probable que le premier qui vint dans ce pays fut envoyé par Jehan de Berry à son frère Philippe le Hardi.

Pour rendre notre étude plus claire et plus intelligible, nous nous sommes efforcé de séparer les divers attributs de la mère Lusine, quoique la nymphe agreste apparaisse sans cesse sous la serpente ou la banshee aussi bien que sous la mermaid ou la fée des ruines, manifestations successives du génie local sur le domaine duquel les châteaux se sont élevés. Un instant l'idée nous était venue de donner pour titre à notre travail : *Histoire d'un esprit du sol,* mais cette désignation laconique n'a pas tardé à nous paraître obscure et insuffisante.

(1) M. J. Barrois ne cite pas moins de trois exemplaires de l'histoire de Mélusine dans sa *Bibliothèque prototypographique des fils du roi Jean.*

Hosted by Google

Ces quelques mots résument pourtant toute la fable de la mère Lusine, et si parfois le génie local semble emprunter les attributs de divinités d'un ordre plus élevé, cela tient uniquement à ce que resté seul au milieu des débris du Panthéon national, il absorbe le domaine inoccupé des anciens dieux dont il n'offre plus que la pâle image.

NOTE

PIERRE DIMRINGER DE STAUFENBERG.

(*D'après le vieux poème allemand d'Enkenbold, du* XIV^e^ *siècle.*)

Grimm. *Veillées allemandes*, traduction L'Héritier de l'Ain, II, 299.

Dans l'Ortenau, non loin d'Offenburg, est situé le Staufenberg, château héréditaire du chevalier Pierre Dimringer, sur lequel la tradition raconte ce qui suit :

Un jour de Pentecôte, de bon matin, il dit à son domestique de seller son cheval, parce qu'il voulait aller de son château à Nussbach pour y entendre matines. Le domestique passa devant ; chemin faisant, à l'entrée de la forêt, il vit une jeune fille merveilleusement belle et richement parée, assise toute seule sur une pierre ; il passa outre. Bientôt après arriva le seigneur Pierre lui-même ; il jeta sur la jeune fille un regard de satisfaction, la salua et lui adressa des paroles bienveillantes. Elle s'inclina devant lui et lui dit : « Que Dieu te remercie de ton salut. » Alors Pierre descendit de son cheval ; elle lui présenta les mains ; il l'enleva de la pierre où elle était assise et la prit dans ses bras. Tous les deux s'assirent sur le gazon et causèrent de tout ce qui s'offrit à leur esprit : « De grâce, belle dame, si je puis vous demander ce que j'ai à cœur de savoir, dites-moi pourquoi vous êtes assise ici toute seule ? — Je vais te le dire, ami, avec franchise : c'est que j'ai voulu t'attendre ici ; je t'aime depuis que tu sais monter un cheval ; je t'ai secrètement accompagné partout, dans les luttes et dans les combats, sur les routes, dans les rues et partout ; ma main libre étendue sur toi t'a préservé des atteintes du mal. » Le chevalier lui répondit : « Vous voir est ce qui pouvait m'arriver de plus agréable, et je voudrais être avec vous jusqu'à la mort. — Cela

Hosted by Google

peut bien être, dit la jeune fille, si tu suis mes préceptes. Si tu veux que je t'aime, il faut que jamais tu ne te maries, et si tu le fais, tu mourras le troisième jour de ton mariage; mais si tu restes seul, aussitôt que tu me demanderas tu m'auras près de toi et tu vivras dans les délices. » Pierre lui dit : « Femme, tout cela est-il bien vrai ? » Et elle prit Dieu à témoin de la vérité de ses paroles. Alors il lui promit de n'appartenir qu'à elle, et tous les deux s'engagèrent mutuellement leur foi. La noce devait, à la prière de la dame, se célébrer à Staufenberg; elle lui donna un bel anneau; ils se firent l'un à l'autre un chaste sourire, s'embrassèrent, et le seigneur Pierre continua sa route. Arrivé au village, il entendit la messe, fit sa prière, puis retourna dans son château. Aussitôt qu'il fut seul devant la cheminée, il pensa en lui-même : « Oh ! si j'avais à présent auprès de moi ma chère fiancée, que j'ai trouvée là-bas sur la pierre ! » A peine avait-il achevé ces mots que déjà elle était devant ses yeux; ils se couvrirent de baisers et furent heureux de se trouver ensemble.

Ils vécurent ainsi pendant quelque temps ; elle lui donna de l'argent, du bien, tout ce qu'il faut pour vivre heureux dans le monde. Ensuite il partit pour voyager, et en quelque lieu qu'il fût, sa femme était auprès de lui dès qu'il en formait le souhait.

Enfin il revint dans sa patrie. Ses frères et ses amis l'assiégèrent pour l'engager à se marier; il fut effrayé de leur proposition et chercha à l'éluder. Ils le firent encore obséder davantage par un homme très habile qui était aussi de ses parents. Pierre répondit : « Je me ferai plutôt hacher en morceaux que de consentir à me marier. » Le soir, comme il était seul, sa femme, qui déjà savait ce qu'on lui proposait, vint le trouver et lui répéta la promesse qu'il lui avait faite; mais à cette époque devait avoir lieu à Francfort l'élection de l'empereur d'Allemagne, et Pierre de Staufenberg s'y rendit avec beaucoup d'autres gentilshommes. Là, il se distingua tellement dans le tournoi qui eut lieu, qu'il attira sur lui l'attention du roi (1), et que le roi finit par lui offrir la main de sa cousine de Carinthie. Pierre fut en proie à de vives angoisses, mais il refusa, et comme tous les princes s'entretenaient de ce refus, il leur dit enfin qu'il avait déjà une jolie femme dont il n'avait qu'à se louer, qu'il ne pouvait à cause d'elle en épouser une autre, et que, s'il le faisait, il mourrait dans l'espace de trois jours. Alors l'évêque lui dit : « Seigneur, faites-moi voir cette femme. » Il répondit : « Elle ne se montre à personne qu'à moi. » — « Ce n'est

(1) Ou plutôt de l'empereur.

Hosted by Google

donc point une véritable femme, dirent aussitôt tous les assistants, c'est du diable que vous la tenez, et si la diablesse vous plaît mieux que les femmes pures et vertueuses, c'est aux yeux du monde entier une tache imprimée à votre nom et à votre honneur. » Embarrassé par ces discours, Pierre de Staufenberg dit qu'il ferait tout ce qui plairait au roi. Aussitôt la jeune princesse lui fut fiancée et le roi scella les fiançailles par les plus magnifiques présents. La noce, selon le désir de Pierre, dut être célébrée dans l'Ortenau. Lorsqu'il revit sa femme pour la première fois depuis cette résolution, elle lui fit de tendres reproches de ce qu'il avait transgressé sa défense et violé sa foi, et elle lui rappela que c'était aux dépens de sa vie : « Et je vais, ajouta-t-elle, t'indiquer à quels signes tu reconnaîtras que ta fin approche; quand tu verras mon pied et que tout le monde, hommes et femmes, le verront pendant la célébration de la noce, alors tu n'auras pas de temps à perdre, le moment sera venu de te confesser et de te préparer à la mort. » Mais Pierre crut, sur la foi du prêtre, qu'elle ne voulait peut-être que l'épouvanter par ces menaces et que c'étaient purs mensonges. Aussitôt donc que la jeune fiancée fut arrivée à Staufenberg il y eut grande fête au château, et le chevalier s'assit à table vis-à-vis d'elle. Tout-à-coup on vit sortir quelque chose à travers le plancher, c'était un pied humain ou plutôt une jambe d'une merveilleuse beauté et blanche comme de l'ivoire. Le chevalier pâlit et s'écria : « Ah ! mes amis, vous m'avez perdu, et dans trois jours je serai parmi les morts. » Le pied disparut sans laisser de trou dans le plancher. Les fifres, les danses et les chants cessèrent, on appela un prêtre, et le chevalier, après avoir pris congé de sa fiancée et confessé ses péchés, mourut. Sa jeune femme entra au couvent et pria Dieu pour son âme, et dans toute l'Allemagne on regretta le vaillant chevalier.

Dans le XVI^e^ siècle, selon le témoignage de Fischart, le peuple de toute la contrée savait encore l'histoire de Pierre de Staufenberg et de la *belle Meerfey* (1), comme on la nommait alors. On voit encore entre Staufenberg, Nussbach et Weileshofen, la pierre (Zwœlfstein, pierre des douze), où elle lui apparut pour la première fois, et l'on montre dans le château la chambre où Meerfei doit s'être tenue quelquefois (2).

(1) Fée des eaux.

(2) C'est une des innombrables variantes de l'histoire du chevalier qui trahit l'amour de la fée. La Merfei a cessé d'être anonyme le jour où la légende de sa sœur Mélusine a été connue à Staufenberg.

Hosted by Google

Nous invoquons le char des Maruts, qu'entoure l'abondance et sur lequel est monté Rodasi apportant les ondes pour plaire à ces dieux.

J'invoque donc cette forte et adorable famille des Maruts que l'on voit briller sur ce char. En même temps qu'eux est adorée une noble déesse, *Milushi* féconde et fortunée.

(*Hymne des Védas*, citation de M. E. Blacher.)

CHAPITRE IV.

La déesse.

Sommaire : Elinas Thiaus, Pressine, Mélusine et ses dix enfants assimilés à Rudra, à Priçni, à Milushi et aux Maruts. La déesse généreuse de l'Inde et la fée pleureuse des trouvères. La serpente Holda. La dorne de la mère Lusine et la hotte de Gargantua. Mélusine en colère.

I

Pour M. E. Blacher (1), Mélusine n'est autre chose que la *féconde et fortunée Milushi,* personnification céleste analogue à Priçni et présidant comme elle, dans la mythologie indienne, *à la pluie et la tempête.* Priçni était en outre épouse de Rudra, *dieu des vents et des orages*, et mère des Maruts. Dans ce système Elinas Thiaus correspond à Rudra, Pressine à Priçni (2), les enfants de Mélusine et de Raymondin aux Maruts.

Pressine et Mélusine rappellent assez bien Priçni et Milushi ; nos connaissances en linguistique sont malheureusement trop

(1) *Essai sur la légende de Mélusine,* par E. Blacher, brochure in-8°. Paris, Parent, 1872.

(2) Priçni paraît être devenue la Frigga scandinave.

Hosted by Google

bornées pour suivre l'auteur dans son assimilation d'Elinas Thiaus à Zeus — Ouranos — Diaus — Varuna — Rudra. Remarquons cependant que la légende de Staufenberg ne contredit pas cette manière de voir. Mélusine apprend à Sebald qu'elle est fille d'*Himmel Stollen*, c'est-à-dire sans doute des *nuages du ciel* (1). Dans le roman de Jehan d'Arras, ce père n'est autre qu'Elinas Thiaus, il peut donc y avoir quelque raison de croire que ce personnage représente encore *la voûte céleste où se forment les nuages*, c'est-à-dire le *ciel même*.

M. E. Blacher établit encore un parallèle entre les dix enfants de Mélusine et les dix Maruts (2). Revenons à Milushi dont le nom paraît provenir du radical *mîh* accepté par la langue grecque ὀμιχλη, nuage, de ὀμιχώ et plus tard par le latin — meio — d'où notre terme scientifique, miction.

Le *généreux* Rudra prend souvent lui-même l'épithète de *Midvas*, toujours en rapport avec l'idée grossière que l'on se formait alors de la façon dont les divinités célestes répandaient leurs bienfaits sur la terre. Que l'on se souvienne de Gargantua *inondant* les Parisiens du haut des tours de Notre-Dame et l'on aura le sens très exact de cette fonction naturelle :

Cujus recinet jocosa nomen imago.

Hâtons-nous d'ajouter que les Indiens comparaient volontiers les nuages à des montagnes et à des vaches (3). Dans l'imagination populaire ces vaches célestes ne tardèrent point à remplir le rôle *utile* des hôtes du ciel ; mais Midvas et Milushi n'en conservèrent pas moins leur désignation première et si la déesse *généreuse* de l'Inde devint plus tard la fée *pleureuse* de Lusignan, il ne faut y voir qu'un autre changement heureux apporté par le temps et des mœurs plus polies.

(1) Deuxième partie, chapitre III.

(2) M. Angelo de Gubernatis admet 21 Maruts. *Mythologie zoologique*.

(3) 4. Comme la vache chargée d'un lourd fardeau, les Maruts s'emportent avec violence ; sous leurs efforts ils agitent *la montagne lourde et retentissante*.

5. Lève-toi ! j'invoque dans mes hymnes la bande illustre, incomparable de ces Maruts qui grandissent et se répandent *tels qu'un troupeau de vaches*. *Védas*, traduction Langlois, t. II, p. 341, citation de M. E. Blacher.

Hosted by Google

Une station en Grèce n'est point inutile pour conduire Milushi de l'Inde jusqu'en Poitou. Les trois *Gorgones* (1) offrent à M. E. Blacher un mythe analogue à celui des trois filles de Pressine. *Méduse* subit les conséquences d'une étymologie assez hasardée en devenant une seconde incarnation de Milushi; *Sthénée* — la puissante — sera si l'on veut la tempête; *Euryale,* la vaste mer. Elles sont, il est vrai, filles de deux divinités océaniennes : *Phorcys* et *Kétos,* mais il s'agit évidemment de l'Océan atmosphérique, le *samudra* des Indiens et la preuve que cette interprétation est la vraie, c'est la poursuite de Méduse par Persée *dans les plaines de l'air.*

La forme ophique est un trait caractéristique de Mélusine, les Gorgones ont des serpents un peu partout (autour des reins, dans la chevelure, sur les mains); on va même parfois jusqu'à les représenter avec une tête de reptile comme la fée du Stollenberg (2). N'oublions pas aussi les cheveux blonds de Méduse, particularité antérieure à la punition de Minerve, qui la fait ressembler *de loin* à une fée celtique. Ce châtiment, l'attrait d'une beauté irrésistible, le malheur de ceux qui se laissent séduire sont peut-être autant de points de contact. Le nom seul de Méduse semble *pourtant avoir déterminé le choix de l'auteur. Les Harpyes, oiseaux stymphaliques, chiens de Jupiter,* etc., se prêteraient incontestablement mieux à un rapprochement avec le mythe Indien. Cette fois au moins l'étymologie ne saurait mentir. *Iris* est bien l'arc-en-ciel qui annonce la pluie; *Ocypode,* le nuage rapide; *Aëlla,* la tempête qui gronde. Malheureusement aucun de ces noms ne nous rend Priçni, Rudra, Milushi, et M. E. Blacher n'ayant pas l'embarras du choix a dû se rejeter sur la Gorgone blonde.

II

Si le savant orientaliste paraît avoir quelquefois fait

(1) De Γοργὸς prompt, terrible.

(2) J. de Montlyard, *Mythologie extraite du latin de Natalis Conti.* Lyon, Paul Frelon, 1600, p. 790.

Hosted by Google

fausse route, il lui reste le mérite indéniable d'avoir tenté le premier de débrouiller les origines du roman de Mélusine. M. E. Blacher ne s'ingénie plus à chercher dans les chroniques des croisades quelque brillante reine qui puisse servir de prototype à la prétendue mère des Lusignans. Il n'hésite pas à nous signaler au début du livre de Jehan d'Arras un mythe véritable, servant de prologue et de canevas à toute la légende héroïque.

Rabelais, en son temps, avait bien été frappé de la présence d'un attribut qui rattache Mélusine aux Titans de la Grèce et à la nymphe scythique Ora, aimée de Jupiter, M. Ursin et *après lui* M. J. Babinet retrouvaient encore en Scythie la déesse serpente Echidna; M. Félix Herbet enfin nous montrait *la sirène sous a fée* (1); mais l'effort n'avait jamais été porté plus loin. M. E. Blacher nous indique que pareille assimilation doit être tentée pour les autres acteurs du drame, ce qui paraît être vrai au moins pour le père, la mère et les sœurs de la fabuleuse épouse de Raymondin, malheureusement il semble chercher un peu loin les divinités similaires qui lui servent de termes de comparaison.

A l'époque où se forma la légende de la déesse mère de Lusignan, les Poitevins avaient depuis longtemps perdu le souvenir de la première patrie, les dieux de l'Inde leur étaient inconnus. D'autres mythes naissaient sous le ciel brumeux de l'Occident; c'était maintenant autour de la sauvage Bretagne que rayonnait le panthéon barbare, de nouveaux noms et de nouveaux attributs voilaient l'image des anciens dieux.

C'est dans cet autre Elysée qu'il faudrait à notre avis retrouver la famille de notre fée. La comparaison du mythe parallèle des nymphes de la Grèce aiderait sans doute dans cette recherche. Comme ses sœurs Méditerranéennes, la Mermaid bretonne passait sans doute pour être née de quelques divi-

(1) Sur l'un des sarcophages des catacombes de Rome, les sirènes sont représentées sous la forme *de femmes ailées à pieds d'oiseaux*, (de Rossi, *Rome souterraine*, traduction Allard, p. 433), ce qui prouve qu'elles appartiennent aussi bien à l'air qu'à l'eau, de même que notre mère Lusine.

Hosted by Google

nités marines, telles que les *nick* et les *nixes*, et cette autre origine n'empêcherait point encore d'en faire, à l'exemple de M. E. Blacher, une *personnification de la nuée pluvieuse*.

Nous arrivons au même résultat par une voie plus naturelle.

III

La plupart des traditions relatives aux édifices attribués à la mère Lusine nous montrent la fée transportant à travers l'atmosphère, dans son tablier de *mousseline*, tous les matériaux qui lui sont nécessaires. Souvent le *devanteau* cède sous le poids et son contenu tombant sur le sol y forme d'immenses amoncellements. Ces petites montagnes que la mère Lusine chasse devant elle, dans les airs, nous reportent aux nuages, ces autres montagnes creuses et résonnantes, des mythes de l'Inde. Bien plus la légende de Vouvent semble nous présenter ces prétendues montagnes se résolvant en eau. Rappelons-nous en effet que, lors de la construction de cette forteresse, la bâtisseuse portait *dans sa bouche l'énorme quantité d'eau qu'il lui fallait employer*.

Une fontaine monumentale, construite au XVI^e^ siècle, dans la cour principale du château de Vouvent, en l'honneur de Mélusine, était uniquement alimentée par *l'eau de pluie* qu'on recueillait dans une vaste cuve placée au niveau du second étage. La fontaine se composait d'un bassin supporté par quatre serpentes; au-dessus Mélusine tenant un miroir d'une main et un peigne de l'autre, lançait des filets d'eau par les seins. Faut-il voir dans ce monument un souvenir de la tradition relative à la construction de Vouvent et un nouvel argument en faveur de la thèse émise par M. E. Blacher?

En Dauphiné l'écoulement intermittent des tines de Sassenage, mises sous le patronage de Mélusine, annonce ce que l'on doit attendre des prochaines récoltes (1). On ne saurait

(1) V. dans les notes de l'édition des *Otia imperialia* de M. Liebrecht. l'indication de plusieurs faits analogues. *Anmerkung*, 50, 128, 130.

Hosted by Google

demander une preuve plus évidente de l'influence bienfaisante sur les fruits de la terre, attribuée à la fée poitevine. Ce sont les eaux qui donnent le présage, c'est par elles seules que la déesse des nuées répand ses bienfaits.

Mais voici deux traditions locales dignes en tous points de la déesse *généreuse* de l'Inde.

A Béceleuf l'eau découlait *pendant l'hiver* de la voûte d'une salle basse moins élevée que la cour du château. On n'hésitait pas à attribuer cette humidité temporaire à la *mère Lusine elle-même*. Ce qui suit dira mieux comment la fée y contribuait.

Non loin de l'ancienne forteresse, dans la vallée de l'Autise, les pluies d'automne font naître une petite source au fond de la grotte que domine Roc Cervelle. Elle est encore produite, assure-t-on, par la fée *quæ mingit* (1).

Ainsi, si les trouvères se contentent de faire *pleurer* la mère Lusine, nos traditions populaires célèbrent encore *sa générosité* sous une forme identique à celle des mythes de l'Inde.

La chasseresse sauvage allemande Gueroryssa (ou Guro-Rysserova, d'après M. Liebrecht), autre forme de la Frau-Holle — le fantôme de l'hiver — Holda — Friga — est représentée *avec une queue de serpent*, comme la fée poitevine (2).

Holda est souvent en rapport avec l'élément liquide car elle personnifie à la fois les *nuages*, la *pluie*, l'hiver, la nuit et la mort (3). L'attribut qui lui est commun avec Mélusine semble expliquer comment la fée poitevine a fini par hériter de quelques-unes de ses fonctions divines. Les dieux se succèdent dans le ciel comme les héros dans les traditions populaires, la meilleure place est toujours au dernier arrivant, il lui suffit pour faire oublier son devancier de présenter les principaux traits qui le distinguent.

Mélusine, envisagée comme *banshee*, offre encore quelques points de contact avec la déesse de la mort.

(1) Renseignement communiqué par M. Michaud, instituteur communal à Champdeniers, natif de Béceleuf.

(2) A. de Gubernatis. *Mythologie zoologique*. Traduction P. Regnault, I, note de la p. 211.

(3) La mesnie furieuse (Borgnet) in *Otia imperialia*, p. 184-185, en note.

Hosted by Google

Nous n'osons pousser plus loin cette comparaison. On pourrait remarquer cependant qu'il existe un contraste évident entre le tablier *plein de montagnes* que la mère Lusine chasse *devant elle* et la hotte que Gargantua porte au contraire *derrière lui* (1).

Si l'on admet avec M. Gaidoz et M. de Gubernatis que le mythe du géant soit purement solaire, on reconnaît aisément dans le fardeau de la *hotte* les nuages qui s'amoncèlent derrière le dieu de l'été, tandis que la *dorne* de la mère Lusine nous offrira l'image contraire, car c'est devant elle, dans son giron, que les nuages se forment. Enfin, par son odieuse métamorphose, la mère Lusine rappelle, comme nous l'avons dit, l'affreuse vieille qui, dans le conte du fidèle Eckart, personnifie l'hiver (2).

En présence de la mère Lusine reproduisant Holda sous ses sombres attributs, nous trouverions Gargantua symbolisant à son tour, comme Wuotan, l'été, le jour, l'amour et les combats.

Il est regrettable qu'aucune des traditions que nous avons recueillies ne nous montre la fée en lutte avec Gargantua, comme Holda avec le dieu de l'été. Que signifie pourtant la colère de Mélusine quand un orage éclate (3)? Les gens fâchés sont bien près de se battre, la déesse ne prendrait-elle point sa part au tumulte du ciel?

(1) En Suisse, le diable, autre personnification solaire, figure souvent avec une *hotte* dans les récits populaires. On peut en dire autant de Croquemitaine chez nous. Les enfants dont il se charge rappellent les *singes* (nuages) des mythes de l'Inde.

Le bonhomme de la lune porte un *fagot*.

Gargantua porte des *montagnes* dans sa *hotte* et quelquefois *du bois*, une tradition recueillie par Bourquelot montre que c'est une *provision d'hiver*.

Le géant mange souvent des *bœufs* (nuages), il poursuit des *femmes (Holda)*. Sa chevelure est blanchie par *les frimas de l'hiver* comme celle de Wuotan. Il est enfin poursuivi lui-même comme le dieu germanique. Ce sont des chiens qui représentent l'hiver dans la tradition recueillie par l'abbé Baudry. *Antiquités celtiques de la Vendée. Fontenay et la Roche*, p. 30.

(2) P. de Saint-Victor. *Les femmes de Gœthe*, la jeune fille dans la forêt.

(3) E. Blacher, L. C., p. 10.

Hosted by Google

N'oublions pas que c'est au sein des nuages qu'au retour du printemps le dieu du soleil foudroie ses ennemis. *Les cris de Mélusine* sont peut-être un aveu de sa défaite *jusqu'au plus prochain hiver* (1), mais chez nous son glorieux adversaire n'a plus de nom, on ne sait à qui attribuer la victoire.

IV

La déesse ne doit point nous faire oublier l'humble fée champêtre qui protégea le berceau des Lusignans. Si la mère Lusine, héritant d'attributs empruntés à des divinités d'un ordre plus élevé, semble les remplacer parfois dans les traditions populaires, son avènement est trop tardif pour qu'une place lui soit réservée dans le Panthéon de la Gaule ou de la Germanie. Le développement du mythe suit en quelque sorte la fortune de la famille du chef barbare établie dans le vieux camp de Licinius (2), tandis qu'elle conquiert des couronnes et mêle son sang aux races les plus illustres, la *mère* gallo-romaine suit partout ses enfants et se substitue aux autres déités locales. La religion primitive n'existait plus qu'à l'état de traditions vagues et sans objet, ce qui en restait encore devient l'apanage de la divinité la plus en vue, et un jour arrive où la mère de *Lusignan* résume tous les souvenirs du paganisme expirant.

Il est aujourd'hui démontré que le culte des *déesses mères* n'appartenait point exclusivement à la Germanie et à nos provinces de l'Est, il n'est pas moins certain que ces divinités ne formaient pas toujours *des triades féminines* (3), la mère *Lusine* n'est que l'une de ces mères isolées ; elle se confond avec la fée ou plutôt la mermaid de la fontaine de l'antique oppidum celtique, connue sans doute sous ce nom de *mère* avant que la

(1) V. Grimm. *Deutsch myth.*

(2) Voir 1re partie, chapitre 1er.

(3) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. III, 1880. De La Ménardière, *le culte chez les Pictons*, 28-29.

Hosted by Google

conquête romaine n'en fît l'Égérie de Licinius. A ceux qui tiendraient à donner aux *déesses mères* une origine germanique, il est facile de répondre que des barbares d'outre Rhin à la solde de l'empire ont pu donner cette désignation à la divinité agreste de Lusignan (1); *l'unique* génie indigène aurait alors été remplacé par une *simple* mère, et cette hypothèse expliquerait encore comment la *triade* a dû dans d'autres circonstances semblables se simplifier pareillement.

Quoi qu'il en soit la fée celtique apparaît clairement derrière la déesse mère, si même ces deux appellations n'ont pas été tout-à-fait synonymes dès le début. Les *mères* étaient des divinités dispensatrices de l'abondance, protectrices des maisons et des champs, des routes et des provinces (2). Tous ces brillants attributs ne les éloignent point sensiblement des fées gauloises. Nos légendes ne nous montrent-elles pas au-dessus des fées d'ordre inférieur des *reines* présidant à de vastes circonscriptions, comme les déesses mères dont les inscriptions nous ont gardé le souvenir. Si les mères et les fées ne se confondent pas entièrement, il faut au moins leur reconnaître ces traits communs qui appartiennent aux individus issus d'une même famille :

. . . . . Facies nec omnibus una
Non diversa tamen, qualem decet esse sororum.

(1) Nous voyons de même César donner des noms latins aux divinités gauloises, suivant que leurs attributions lui semblent analogues à celles des dieux de Rome.

(2) De La Ménardière, L. C.

Hosted by Google

TROISIÈME PARTIE.

BIBLIOGRAPHIE.

Hosted by Google

Hosted by Google

Nympha, parisque gradus, et totius unæ laboris
Apta comes, speculo manifestâ, et pectine nosci,
Dic, age, quo dominam memorem cognomine? quasque
Erigit indè novas, hinc priscas corrigit ædes
Conscia præteriti, venturi prescia vates,
Nil precor indignum. . . . . .

(Poème sur la mort de François, cardinal de la Rochefoucault. Citation de Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou* I, 175.)

CHAPITRE Ier.

Manuscrits du roman de Jehan d'Arras et du poème de Couldrette.

A. — *Roman* en prose *française de Jehan d'Arras, clerc du duc de Berry, composé de 1387 à 1394, ordinairement intitulé* Mélusine.

1. — Bibliothèque de l'Arsenal, n° 234.

M. Pressac (1) considérait ce manuscrit comme la copie la plus ancienne et la meilleure, il en donne la description suivante.

Volume grand in-4° (30 centim. de hauteur sur 21), de 166 feuillets, vélin à deux colonnes, XVe siècle, ancienne reliure

(1) *Essai bibliographique sur le roman de Mélusine*. Incomplet, 1855. Voir sur cet important ouvrage les biographies de l'abbé Gusteau et de M. Pressac (de M. Gustave Bardy), placées au commencement de l'édition des *Poésies patoises* de l'abbé Gusteau. Niort, Clouzot, 1862, pp. XIV-XV desdites biographies.

Hosted by Google

en bois où se voient encore les restes de deux fermoirs en cuivre et d'une armure en fer.

L'écriture de ce manuscrit semble appartenir au règne de Charles VII; les caractères sont ronds et nets. Il est orné de 36 miniatures ombrées d'un gris pareil à celui de l'encre de chine. Quelquefois elles sont rehaussées de certaines parties coloriées : ainsi les cheveux sont constamment roux et les visages légèrement carminés. Ces miniatures, la plupart belles, occupent seulement la largeur d'une colonne (6 centim. 1/2) et sont d'une hauteur qui varie de 8 à 9 centim. Les figures sont bien dessinées.

Les majuscules sont gothiques, gueules et azur, sans ornements. La première seulement qui est un E, est remplie et entourée de fleurons; elle est aussi beaucoup plus grande que les autres.

Dans ce manuscrit, le roman est divisé en 35 chapitres, précédés du prologue de l'auteur (1). Chaque chapitre est annoncé par une rubrique à l'encre rouge, à la suite de laquelle se trouve une miniature. Le prologue a aussi la sienne placée en tête. Elle représente l'auteur écrivant sous la dictée du duc de Berry.

M. Pressac croit qu'elles n'ont point servi de modèles aux gravures des imprimés dont la composition est différente quand le sujet traité est le même que dans le manuscrit.

Commençant par :

« En toutes choses commencier on doit appeler le Créateur des créatures qui est maistre de toutes les choses faictes et à faire qui doivent tendre à perfection de bn̄ et *lex* autres *pervenir* selon les vices des *créatures*..... »

Et finissant par :

« ..... Doit estre réputée pour euure et cy se taist Jehan Darras (2) de la noble histoire de Lusegnen. Dieux doint aux

(1) La réédition de la *Mélusine* de Steinschaber, Paris, Jannet, 1854, n'a pas moins de 65 chapitres.

(2) Tous les manuscrits complets portent cette mention. Il ne peut donc y avoir de doute sur le nom de l'auteur du roman.

Hosted by Google

trespassez sa gloire et aux viuans force et victoire, que ilz la puissent conquerir cy vueil lystoire fenir (1). »

« Deo gracias. »

Les mots soulignés sont des surcharges opérées par une main maladroite qui a voulu rétablir la première page du manuscrit dont les caractères ont eu beaucoup à souffrir.

Le correcteur s'est presque constamment trompé, mais il est facile de le rectifier à son tour grâce aux manuscrits 7555, 7556² et 9856 de la Bibliothèque nationale *dont le texte est identique.* Un changement plus grave a encore été fait à la même page : le millésime 1392 remplace celui de 1387 que l'on trouve indiqué partout ailleurs comme date du commencement de la rédaction du roman; il est à remarquer que si cette leçon était fondée elle n'enlèverait point à Jehan d'Arras l'honneur d'avoir précédé Couldrette (2).

Les nos 7555, 7556² et 9866 de la Bibliothèque nationale offrent entre eux de grandes analogies et semblent être des reproductions plus ou moins exactes du précieux manuscrit de l'Arsenal.

Ces trois copies sont à peu près de la même époque, dans chacune d'elles les lettres majuscules de tous les alinéas manquent totalement et ne sont même pas indiquées. Aux endroits où, dans l'exemplaire modèle, existent des miniatures, sont réservés des blancs qui devaient être, sans doute, remplis plus tard par des dessins analogues. Ces espaces en blanc sont au nombre de 36 dans les trois manuscrits.

Tant de ressemblance n'indiquent-elles pas un type commun et ce type ne se retrouverait-il point à la Bibliothèque de l'Arsenal? Ce qui rend cette idée fort probable, c'est l'ancienneté

(1) Ces quatre vers sont écrits de suite comme de la prose. Il en est de même dans les manuscrits 1482, 1484, et dans l'édition de 1854 (Ch. Brunet). P. Jannet, Paris,

(2) M. Pressac observe encore avec raison qu'il ne faut pas hésiter à rejeter la date de 1407 acceptée par le continuateur du P. Lelong dans la Bibliothèque historique de la France (no 43013), sur la foi de l'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Hosted by Google

de son manuscrit, la matière sur laquelle il est écrit, les miniatures dont il est orné, le nombre de ces miniatures égal aux espaces vides des trois autres exemplaires. Enfin, les dessins achevés ou non achevés du n° 75562[2] sont évidemment la copie grossière des miniatures de l'Arsenal. Il serait difficile de trouver des signes plus probants (1). Il ressortira de nouvelles preuves de l'examen particulier de ces trois manuscrits. (M. Pressac.)

2. — Bibliothèque nationale. Catalogue imprimé de l'ancien fonds français de 1867, n° 1485. Ancien 7556[2].

Le roman de Mélusine en prose [par Jean d'Arras], commençant par :

« En toutes choses commencier on doit appeler le Créateur des créatures, qui est maistre de toutes les choses faites et à faire..... »

Et finissant par :

« ... du temps que Cersuelle tenoit ycelle forteresce pour les Anglois..... »

Trois pages au moins (2 feuillets) manquent à la fin, au cours du manuscrit les feuillets 2 et 7 font encore défaut.

Description de M. Pressac : Volume grand in-4° (30 centim. de haut sur 27 de large) vélin, 134 feuillets à lignes longues, écriture du XV[e] siècle, veau brun, filets sur plats.

Quelques feuillets sont maculés de traits de plume, de dessins grossiers, de phrases et de signatures inscrites sur les marges et au bas des pages. On y lit les noms de Jehan Blondel, archer de la garde; de Jacques Blondel et de Jehan Cormoreau, notaire à Beaumont-le-Roger, qui peut-être ont possédé ce manuscrit.

Les lettres majuscules ont été laissées en blanc, à l'exception

(1) Feu M. App. Briquet, ancien archiviste de la ville de Niort, avait bien voulu se charger de l examen des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à la prière de M. Pressac. Les notes manuscrites du savant archiviste ont été retrouvées parmi ses papiers récemment acquis par la Société de statistique des Deux-Sèvres.

Hosted by Google

de la première. Les figures ne sont que des exquisses à la plume, presque toutes grossièrement faites, et la plupart inachevées. On n'y trouve (2e feuillet recto) qu'une seule figure entièrement coloriée; le fond est d'un bleu terne; au milieu une fontaine; à droite Raymondin avec des chausses rouges, et devant lui deux chiens blancs qui se dressent sur leurs pattes pour le caresser; à gauche une dame agenouillée (Mélusine). Cette miniature est évidemment une imitation fort grossière de celle du manuscrit de l'Arsenal. (3e feuillet recto), des places vides pour des esquisses absentes. Celles qui existent sont sans intérêt et d'une mauvaise conservation. Ecrit vers 1485. Ce volume provient de la célèbre bibliothèque Bigot.

3. — Bibliothèque nationale, catalogue (1867), n° 1482, ancien 7555.

« *La noble histoire de Lusignen*, » par « Jehan d'Arras, »

Commençant par :

« [E]n toutes choses commencer on doit appeler le Créateur des créatures qui est maistre de toutes les choses..... »

Et finissant par :

« ..... doit estre réputée pour euure. Et cy se taist Jehan d'Arras de la noble histoire de Lusignen. Dieux doint aux trespassez la gloire et aux vivans force et victoire ; qu'ils la puissent conquerir. Cy vueil l'istoire fenir. »

Amen.

Scriptor qui scripsit cum Christo vivere possit
Scriptori pro pena donetur pulcra puella.

Volume grand in-4° (30 centim. de hauteur sur 22), 140 feuillets, écriture du xve siècle. Vélin. Reliure moderne, veau racine, dos de maroquin rouge, dent. sur plats.

Comme dans le numéro précédent, les lettres majuscules ne sont point écrites et des blancs ont été réservés partout où des miniatures existaient dans le manuscrit qui servait d'original. M. Pressac et M. Apollin Briquet pensent qu'il fournit la plus ancienne des trois copies de la Bibliothèque nationale (nos 1485, 1482, 9866).

Hosted by Google

4. — Bibliothèque nationale, ancien fonds français, n° 9866. Ne figure pas dans la portion du catalogue déjà publiée (1878). Numérotation actuelle 5410 (1).

Volume petit in-folio (30 centim. de hauteur sur 24), papier, 140 feuillets, écriture du XV^e^ siècle, mais peu soignée en certaines parties du livre, demi-reliure dos de maroquin rouge au chiffre de Louis XVI (2 L enlacées).

Il n'y a encore dans ce volume ni lettres historiées, ni figures; des blancs y ont été également réservés pour de futures miniatures ou des dessins; point de lettres majuscules non plus, si ce n'est celles qui, par hasard, se trouvaient commencer une page. Le copiste a entrepris de les historier à la plume, mais d'une manière tellement inhabile, que ces prétendus ornements ressemblent assez aux arabesques dont les écoliers se plaisent à illustrer leurs cahiers. En somme c'est une assez mauvaise copie. (M. Pressac.)

Commençant par :

« [E]n toutes ces chouses commencer on doit appeler le créatur des créatures qui est mestre de toutes chouses..... »

Et finissant par :

« ... est reputée pour le fait et cy se taist Jehan Daras

De la noble istoyre de Lusignam
Dieux doint aux trespacés sa gloire
Et aux viuans force et victoyre
Que il puissant conquerir
Si vieux listoyre finir.

Le copiste semble avoir cherché à ajouter un cinquième vers aux quatre qui terminent le roman de Jehan d'Arras, sans être pour cela mieux avisé que la plupart de ses confrères pour lesquels le quatrain est resté inaperçu.

5. — Bibliothèque nationale. Catalogue (1867), n° 1484, ancien 7556. « *Livre de Mélusine* en prose » ou « *La très noble hystoire de Lusignen* » par « Jehan d'Arras ».

(1) Lettre de M. Léopold Delisle, du 10 février 1878.

Hosted by Google

Commençant par :

« Cy commance le prologue du liure de Mélusine en prose et premièrement (en lettres rouges).

E (gothique rouge) n toutes (grande gothique noire) euures commencées (on avait sans doute primitivement écrit commencer) on doibt tout premièrement.....»

Et finissant par le quatrain toujours écrit comme de la prose :

« Sy veulle Dieu donner aux trespasse sa gloire et aux vivants force et victoire qu'il la puisent bien maintenir, cy vueil ceste hystoire finir. Amen.

« Deo gracias amen. »

Volume petit in-folio (31 centim. de hauteur sur 22), 199 feuillets papier, XV^e^ siècle, reliure moderne, veau racine, dos de maroquin rouge avec l'N impériale couronnée, provenant de Mazarin (1).

Vis à vis du premier folio, feuillet vélin sur lequel sont tracées des armoiries appartenant à quelque abbaye royale de Flandre ou d'Artois : *mi parti à dextre d'un lion rampant, armé et lampassé, à senestre aux fleurs de lys sans nombre* (2), *surmonté d'une crosse abbatiale.* Ce blason tracé vers la fin du XV^e^ siècle, n'est ni colorié, ni émaillé. Une main plus récente a écrit au haut du premier feuillet : « Histoire de Melusine dédiée à Jean duc de Berri et d'Auuergne, fils de Jean, roy de France, l'an 1387. »

Diffère essentiellement des précédents. Il n'y a point de places réservées pour des miniatures; les majuscules sont gothiques et en rouge. Chaque mot qui a pour première lettre une majuscule, est lui-même tracé en grandes lettres gothiques noires, moins longues cependant que celle-ci. Une différence notable consiste encore dans des rubriques écrites à l'encre rouge et qui divisent l'ouvrage en chapitres dont elles sont le sommaire. (Ces sommaires n'existent pas dans les trois autres manuscrits de la bibliothèque nationale; mais M. Pressac a

(1) Lettre de M. Léopold Delisle.

(2) Flandre, Hainaut ou Bourgogne ancienne.

Hosted by Google

oublié qu'il les avait mentionnés dans l'exemplaire de l'Arsenal.)

M. Briquet trouve que les caractères hauts et larges du manuscrit que nous décrivons ne rappellent guère l'écriture française de la fin du xv^e^ siècle, il conjecture qu'il a été écrit en Belgique vers 1480. Quant au texte, il est facile de s'apercevoir, dit M. Pressac, qu'il offre une leçon nouvelle. Il a été singulièrement allongé par l'intercalation d'une foule de mots qui ne se trouvent point dans les autres manuscrits que nous avons examinés. Au dernier alinéa, les proverbes — à l'œuvre congnoist-on l'ouvrier — et — de petit mercier petit penier — ont disparu.

Il est à remarquer, ajoûte encore le même auteur, que dans les imprimés, dans ceux au moins qu'il a vus, le commencement et la fin du roman sont presque identiques aux passages correspondants du manuscrit. Les mots ajoutés s'y trouvent, les proverbes manquent. Ne doit-on pas en inférer que c'est de ce dernier manuscrit, ou de toute autre copie analogue, que le premier éditeur de Jean d'Arras se sera servi, et que le volume sorti de ses presses sera devenu le type des éditions qui succédèrent immédiatement à la sienne? Or comme les intercalations que nous avons signalées nous paraissent l'indice certain d'une leçon plus moderne, il faudrait en conclure que nous ne possédons pas même dans les éditions les plus anciennes le texte pur et primitif du roman. Si jamais il venait à quelqu'un la pensée de le faire connaître, ce serait, jusqu'à de nouvelles découvertes, au manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal qu'il faudrait aller le demander. (M. Pressac.)

6. — Il est fort rare de rencontrer la mention de manuscrits du roman de Jehan d'Arras dans les catalogues de ventes publiques. En voici un cependant qui faisait partie de la *bibliotheca elegantissima Parisina* vendue à Londres en 1791 (1).

(1) Catalogue ..... Londres, Edwards, 102, Pall Mall. Paris, Laurent, 1790. On avait joint aux livres de M. P*** un choix provenant de la bibliothèque d'un autre amateur.

Hosted by Google

La première page du catalogue porte ce titre :

Catalogue des livres de la bibliothèque de M. P***, et ce volume est ainsi décrit : 368. *Le roman de Mélusine*, fille du roi d'Albanie, in-folio velours vert avec boîte. Beau manuscrit sur vélin du xv^e^ siècle avec 47 miniatures d'environ 6 pouces de hauteur sur 7 pouces de largeur.

Provenant de la bibliothèque de Claude d'Urfé (1).

Vendu 23 livres 2 sous sterling au libraire Laurent.

La trace de ce manuscrit est complètement perdue.

7. — Il en est de même pour celui qui figure à la vente Soubise, n° 5354 du catalogue, et qui est ainsi décrit :

Histoire de Mélusine, manuscrit in-folio vélin avec quelques figures.

Vendu 50 livres.

Lenglet du Fresnoy, dans sa *Bibliothèque des romans* (2) en cite trois sans aucun commentaire qui puisse nous guider :

A. 8. — *Histoire de Merlusine*, manuscrit in-4°, p. 225.

B. 9. — *Histoire de Merlusine*, manuscrit in-folio en la bibliothèque du chancelier Séguier, p. 248 (3).

C. 10. — *Le roman de Merlusine*, manuscrit in-folio, p. 248.

11. — Ung livre en parchemin, de moyen volume, illuminé d'or et d'azur, *à diverses histoires*, et armoyé en la première et autres plusieurs, des armes des seigneurs de Créqui, intitulé : *le livre de Méluzine*, couvert de cuyr doré et argenté, garni de

(1) Voir Auguste Bernard, *Les d'Urfé*, souvenirs historiques et littéraires du Forez aux xvi^e^ et xvii^e^ siècles. Imprimerie royale, 1839, gr. in-8°.

(2) *De l'usage des romans avec une bibliothèque des romans*, par Gordon de Percel (Lenglet du Fresnoy). Amsterdam, 1734, 2 vol. in-12.

(3) Il s'agit peut-être ici d'un manuscrit du poème de Couldrette qui a appartenu audit chancelier et qui figure aujourd'hui sous le n° 20041 à la bibliothèque nationale. (Lettre de M. Léopold Delisle.)

Hosted by Google

cinq cloux, at ung cloant doré, et armoyé ledit cloant des armes dudit Créqui; quemenchant au second feuillet,

« ... Vrayes si come des choses que ont dist (1)... »

Et finissant ou derrenier feuillet,

« Cy veult ceste histoire finir. »

Bibliothèque prototypographique ou librairies des fils du roi Jean: Charles V, Jean de Berri, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, par J. Barrois, ancien député du Nord. Paris, Treuttell et Würtz, 1830. N° 1627.

12. — Un livre en parchemin couvert d'aisselles painturées à manie de draperie d'or, intitulé au dehors : *Livre de Mélusine;* fermans et esmaillé des armes de Mgr de Créqui, et boches de laiton dorez; historié de histoires; quemenchant le second feuillet après la table :

« Leur faisoient jurer (2) »

Et le dernier :

« De Dieu et les pugnicons (3). »

Et est escript à deux coulombes de très bonnes lettres.

Bibliothèque prototypographique. N° 1269.

13. — Faut-il ajouter aux manuscrits du roman de Jehan d'Arras la *Mélusine en prose* qui figure dans l'inventaire de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, fait après le décès de cette princesse, en 1484? Telle semble être l'opinion de M. L. Delisle sur la nature de ce document. *Cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale,* tome 1er, p. 93.

(1) Ces mots appartiennent à la fin de la première phrase du premier chapitre du roman de Jehan d'Arras, édition de 1854.

(2) Chapitre 1er, au commencement de la relation des histoires de serpentes épousées par des chevaliers, empruntée à Gervaise.

(3) Avant-dernier alinéa du dernier chapitre. Edition de 1854.

Hosted by Google

B. — *Le roman de Parthenay ou roman de Lusignan, poème en françois rimé, composé vers 1401 par Couldrette, chapelain de Guillaume VII Larchevêque, sgr de Parthenay.*

1. — Bibliothèque nationale. Catalogue (1867), n° 12575. Supplément français 630.

Commençant par :

« Le philosophe fu moult sage
« Qui dist en la première page... »

Et finissant par :

« Auec vous soions logiés
« On ciel on n'a n'a nulles complaintes. »

(Ces vers font partie d'une litanie à la vierge qui termine le poème dans les manuscrits complets.)

Vélin, in-4° magno (29 centim. sur 22 de large), 132 folios, très incomplet, écrit vers 1430, 16 miniatures.

Lacune entre le 131e folio et le 132e de 10 folios pleins. En outre les 26 derniers vers manquent, il y a de ce chef lacune d'un autre folio, de sorte que complet ce manuscrit aurait 143 folios.

Les quatre premiers folios sont employés à une table de matières divisée en 6 parties et 84 chapitres.

« Cy comence la table de ce liure lequel est intitulé de listoire de Lusignen. »

Les majuscules sont tracées or et ornées à l'intérieur gueules avec filet blanc et à l'extérieur azur avec filet blanc.

Des rubriques écrites à l'encre rouge accompagnent les miniatures, mais elles ne sont pas semblables aux rubriques de la table des matières. On s'est contenté de rappeler le titre des chapitres en marge, dans le courant du livre.

Les miniatures sont rehaussées de filets d'or dans les accessoires et dans les vêtements et en outre largement mosaïquées et brillantées d'or. Elles ont été faites par des artistes différents.

Les nos 2, 3, 4, 6, 8 et 14, d'une finesse remarquable, sem-

Hosted by Google

blent appartenir à la même main; les nos 7, 9, 11 et 12 offrant au contraire une assez mauvaise exécution sont aussi l'œuvre d'un seul.

Le fond du n° 9 est entièrement doré, celui des nos 13, 15 et 16 entièrement argenté, ce qui produit un assez mauvais effet. Le n° 13 représente Mélusine sous la forme *d'un dragon vert*, et le n° 14 *en femme-poisson* allaitant son dernier né.

Le n° 1 représente le sgr de Parthenay sous la forme d'un *vieillard à barbe blanche et pointue* remettant deux volumes à Couldrette.

Le plus ancien manuscrit du poème de Couldrette.

Ap. B.

Publié par M. Francisque Michel sous ce titre : *Mellusine, poème relatif à cette fée poitevine, composé dans le* XIVe *siècle*, in-8°, Niort, Robin et Favre, 1854. Le plus beau de la série de la bibliothèque nationale, mais présentant des feuilles arrachées et des *interpositions de cahiers*, et incomplet à la fin. Lacune d'environ 450 vers.

Personne n'a encore fait connaître intégralement la remarquable litanie à la vierge, de douze strophes, qui termine les manuscrits les plus complets. Elle est écrite en vers de quatre et de huit pieds habilement entrelacés. M. Herbet en donne une strophe fort belle et y remarque l'heureux effet produit par l'alternance des rimes masculine et féminine, règle harmonique que l'on ne connaissait pas encore au XVe siècle, et que le génie de Couldrette semble lui avoir révélée (1).

En 1865, M. Pressac a donné dans son *Essai bibliographique* quelques-uns de ces vers omis (p. 162 à 164), le manuscrit 24383 a fourni à M. B. Ledain ceux qu'il a publiés dans sa *Gâtine historique et monumentale* (2). Ils contiennent un éloge de divers membres de la famille des Larchevêques à propos de la mort de Guillaume VII, survenue le 17 mai 1401, avant que Couldrette n'eût achevé son poème.

(1) F. Herbet. *Le roman de Mélusine*, in *Revue d'Aunis*, 25 mai 1869, p. 312-13.

(2) Paris, Claye, 1876.

Hosted by Google

2. — Bibliothèque nationale. Catalogue (1867), n° 1459, ancien 7541³. *Colbert* 2721. Incomplet seulement à la fin.

1° « *Le Rommant de Partenay* » ou « *Le Rommant de Luzignen* » par « Couldrette ».

Commençant par :

« [L]e philosophe fut moult saige
« Qui dit en la première paige... »

Et finissant par :

« Toute l'ouvraige sera faicte,
« A dont se taira Couldrette. »

2° *Prière pour la famille des Larchevêques* (et non des Lusignans).

Commençant (folio 118) par :

« Glorieuse Trinité,
« Incompregnable déitté... «

Et finissant par :

« Doulx dieux, doubz père charitable,
« Garde nous des las du deable. »

Papier, écrit vers 1450, in-folio, mais dimension d'in-4° (28 centim. sur 19 de large), 120 feuillets à longues lignes, point de rubriques, les majuscules sont seulement *réservées*. Lacune de 15 vers à la fin de la prière. Venant de Colbert.

3. — Bibliothèque nationale. Catalogue (1867), n° 24383 (1). Fonds *Lavallière,* n° 53.

1°

Commençant par :

« Ce philosophe fut moult saige,
« Qui dit en sa première page... »

Et finissant par :

« Apres ntre jour derrenier
« Pardurable félicité. »

Explicit.

(Ces vers appartiennent à la litanie qui termine le poème.)

(1) V. la *notice de deux manuscrits de la bibliothèque du duc de la Vallière*, dont l'un a pour titre *le roman d'Artus*, et l'autre *le roman de Partenay*, de J.-Jos. Rive. Paris, 1779,

Hosted by Google

2° *Cy s'ensuivent les fais avenuz au royaume de France depuis l'an de grâce mil iiij^c trois.*

Cette chronique s'arrête à l'an 1454. Elle est écrite de la même main que le poème de Couldrette (Apollin Briquet). D. Rivet (*Histoire littéraire de la France*) est d'un avis contraire.

Vélin, in-4° magno (30 centim. sur 22 de large) 54 folios, dont 47 pour le poème et 7 pour la chronique, écrit vers 1460, beaux caractères, à 2 colonnes, 14 miniatures, complet.

Les majuscules sont azur ou gueules, la première plus ornée est enrichie de filets d'or.

Les miniatures sont toutes d'égale largeur (16 centim.), quant à la hauteur elle varie parce que quelques-unes de ces miniatures sont cintrées et les autres rectangulaires, les premières ont 11 centim. de haut et les autres 8 centim. 1/2, elles sont belles et rehaussées d'or, c'est-à-dire que les vêtements, les colliers, etc., sont ornés de filets d'or.

Ces miniatures sont bien traitées. Sept représentent deux scènes séparées l'une de l'autre, il y a donc 21 sujets dessinés. Elles ne ressemblent ni pour le fond ni pour la forme à celles du n° 630, comme on en peut juger par les exemples qui suivent :

1. Le seigneur de Parthenay est représenté sous la figure *d'un jeune homme.*

12. Deux compartiments : à gauche Mélusine s'envole sous la forme *d'une femme à queue de dragon ;* à droite Mélusine, sous le même aspect, allaite son dernier né.

Venant du duc de La Vallière.

4. — Bibliothèque nationale, n° 1560. Fonds *St-Germain.*

Au bas de la première page se trouve cette note imprimée : « Ex bibliotheca mss. Coisliniana, olim Segueriana, quam illustr. Henricus du Cambout dux de Coislin par Franciæ, eps Metensis etc. Monasterio S. Germani a pratis legavit an. MDCCXXXII. »

1° *Vie de Du Guesclin,* en prose, incomplète au commencement, à la fin le copiste dit avoir terminé de l'écrire le 3 octobre

Hosted by Google

1460. L'écriture du poème de Couldrette qui suit est de la même main.

2° *Cy apres ensuyvent les hystoires de Raymond, comte de Poitiers, et de Mellusigne sa feme et de leurs enfants, cy aps coe il aparaistra plus à plain.*

Commençant par :

« Le philosophe fut bien sage
« Qui dist en la première page... »

Et finissant par :

(Rouge) « Après noustre jour derrenier
(Rouge) « Pardurable félicité. Amen. » (noir)
(Maj. r.) « Et sit est finis »
« Deo gratias »
(Rouge) « Priez tous Dieu pour lescpuain
« Qui a escrit cestuy Romain. »

Papier, in-folio (31 centim. sur 21 de large), écrit vers 1460, à 2 colonnes, 50 folios dont un entièrement blanc entre le 41° et le 42°.

Majuscules peintes en rouge.

Les litanies qui terminent le poème sont écrites alternativement de deux vers en deux vers, rouge et noir.

Manuscrit complet et d'une belle écriture, bonne copie se rapprochant du n° 630.

5. — Bibliothèque nationale. Catalogue (1867), n° 1483, ancien 7555[3.3]. Colbert 1840. Au bas de la première page signature de de Thou (Jac.-Aug. Thuani).

2° *Le Rommant de Partenay...* ou *le Rommant de Lusignen* par « Coudrette ».

Commençant par :

« Le philosophe fut moult saige
« Qui dit en la première page...»

Et finissant par :

« Toute l'ouvraige sera faicte,
« Adoncques se taira Coudrecte...»

A la suite (folio 118) *La prière ou litanie pour les Larchevêques*, qui se termine ainsi :

Hosted by Google

« Après nostre jour derrenier
« Pardurable félicité. Amen. »

Explicit.

(Rouge) « Datur p̄o pena scritory pulcra pluella. » (*sic*)

Papier, in-folio (29 centim. sur 20 de large), écrit vers 1460, à longues lignes, 119 folios. Les majuscules peintes, la première plus ornée que les autres est rehaussée d'or. Venant de Colbert.

6. — Bibliothèque nationale, n° 1662. Fonds Saint-Germain.

1° Commençant par :

« Le philosophe fut moult saige
« Qui dit à la première page... »

Et finissant par :

« Après nostre jour derrenier
« Pardurable félicité. Amen.

Explicit.

Au bas de la première page se trouve une note identique à celle du n° 1560 : « Ex bibliotheca mss. Coisliniana, olim Segueriana ... Monasterio S. Germani a pratis legavit... »

Papier, in-folio (20 centim. sur 18 de large), écrit vers 1470, à longues lignes, fortement coupé à la reliure (plusieurs vers ne sont plus entiers) et profondément atteint par l'humidité, 107 folios, la première majuscule peinte et ornée.

2° *Grand et petit testament,* et autres œuvres de Villon.

7. Bibliothèque nationale, n° 1673. Fonds Saint-Germain.

1° *Le roman* (en prose) *de la belle Hélène, mère de Saint-Martin de Tours et de Saint-Brice.* Les premiers feuillets manquent et plusieurs autres folios de l'intérieur.

2° *Le Roman de Partenay ou de Lusignen* (en vers) *avec une vieille létanie rymée.*

Commençant par :

« Le philosophe qui fut moult sage
« Ont dit en sa première paage... »

Et finissant par :

Hosted by Google

« Apres le nostre jour dernier
« Pardurable félicité. Amen. »

Explicit l'histoire de Meluzine qui fut fille du roy Helynas d'Albanye.

Papier, in-folio fortement coupé à la reliure (27 centim. sur 20 de large), à longues lignes, écrit vers 1470, 137 feuillets dont trois lacérés en partie (plusieurs mots enlevés), majuscules coloriées, la première de plus grande dimension a 4 centim. sur 5.

En dedans de la couverture se trouve la même note imprimée que l'on voit au bas de la première page dans les nos 1560 et 1662 (1).

3° *L'histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne* (en prose).

8. — Bibliothèque nationale. Catalogue (1867), n° 1631, ancien 7630⁵. Supplément français, n° 98⁶.

1° *Roman de la destruction de Troye.* Incomplet.

2° *Roman de Melusine autrement de Lusignan ou de Partenay*, semblable à celui de la bibliothèque du Roy, mais plus ample, ayant à la fin deux feuillets d'oraisons qui ne sont pas dans l'exemplaire du Roy.

Commençant (folio 83) par :

« J'ay de douleur le cueur noircy
« Par trop merveilleuse adventure... »

Et finissant par :

« Toute leuvre sera parfecte
« Adoncques se taira Coudrette. »

3° *Prière ou litanie en l'honneur des Larchevêques.*

Commençant (folio 198) par :

« Glorieuse Trinité
« Incomprenable déité. »

Et finissant par :

(1) Les trois manuscrits du poème de Couldrette, venant de Séguier, aujourd'hui à la bibliothèque nationale, portent actuellement les nos 20041, 18623, 19167.

Hosted by Google

« Après nostre jour derrenier
Pardurable félicité. Amen. »

Papier, in-folio (28 centim. sur 20 de large), 118 feuillets (pour Mélusine), longues lignes, incomplet, écrit vers 1480. Lacune de 9 ou 10 feuillets comprenant les 539 premiers vers.

9. — Bibliothèque nationale. Catalogue (1867), n° 1458, ancien 7541.

« *Le Romant de Partenay* » ou « *Romant de Luzignen* » par Couldrette.

Commençant par :

« [L]e philozophe fut mult sage
« Qui dist en sa première page... »

Et finissant par :

« Prenez lequel que vous voulrez
« Car ainsi nomer le porrez. »

Inachevé, vélin, in-4° (30 centim. sur 22 de large, 57 feuillets à deux colonnes, écrit vers 1490. Blancs réservés pour les rubriques et les majuscules. Provenant de Gaston d'Orléans (1).

10. — Bibliothèque de l'Arsenal, n° 187.

Sensuit le romant de Melusine la faée.

Commençant par :

« Ce philosophe fut mlt sage
« Qui dit en la première page... »

Et finissant par :

« Lassus on ciel en paradis
« A tant de luy fine mes dis. »

Qui fecit finem sit bndictm. Amen.

Le copiste a négligé plus de 350 vers de la fin.

Papier, petit in-4° (19 centim. sur 14 de large) 104 feuillets à longues lignes, écrit vers 1490.

Reliure armoriée sur la tranche, blason entouré d'un manteau d'hermines, portant trois tours, 2 et 1 et timbré de marquis. Ce sont les armes de la marquise de Pompadour.

(1) Lettre de M. Léopold Delisle, du 10 février 1878.

Hosted by Google

11. — Dans le *catalogue* de vente des livres *de la bibliothèque de M. L. D. D. L. V.* (le duc de la Vallière), on trouve cette indication :

2e volume. Livres omis. 5609, *le roman de Mélusigne*, composé en ryme françoise. Manuscrit sur papier (1), en lettres gothiques, in-4° veau fauve.

12. — Inventaire de la bibliothèque de Jean duc de Berry, en 1416. *Bibliothèque prototypographique des enfants du roi Jean.* J. Barrois. Paris, Treuttel et Wurtz, 1830. N° 590, un livre appelé *Mélusine*, selon les vraies chroniques fournies par Jean duc de Berry écrit en *françois rimé.*

13. — Il faudrait sans doute ajouter à cette liste le manuscrit de la Bibliothèque de Stuttgard, objet de trois publications successives de la part de M. Schwab (Stuttgard, 1836, 42-46) et sur lequel nous n'avons aucun renseignement. M. Pressac se promettait de lui consacrer une note spéciale. Nous l'attribuons au *poème de Couldrette* parce qu'il ne figure point parmi les *manuscrits du roman de Jehan* décrits par M. Pressac (2). Nous pensons qu'il s'agit d'une traduction allemande, peut-être de celle de Thüring von Ringeltingen (3).

(1) Le numéro 24383 venant aussi du duc de La Vallière que nous avons cité est sur *vélin*.

(2) La mort de M. Pressac suspendit le tirage de son *Essai bibliographique* au moment où commençait la description des manuscrits du poème de Couldrette, tandis que celle des manuscrits de Jehan d'Arras semble terminée.

(3) V. plus loin la description des éditions allemandes.

Hosted by Google

CHAPITRE II.

Éditions françaises du roman de Mélusine, du roman de Geoffroy la grand'dent et du poème de Couldrette.

A. — *Éditions en langue française du roman de Mélusine, etc.*

1. — *La Mélusine.* — Cy finist le liure de Mélusine en Frācoys, imprimé par maistre Adam Steinschaber, natif de Suinfurt en la noble cité de Genève, l'an de grâce mil cccclxxviij au mois d'aoust, in-folio, gothique, figures en bois.

La Mélusine est le second livre sorti des presses de Genève.

Imprimé à longues lignes, sans chiffres, réclames ni signatures. Renferme nombre de figures en bois aussi grandes que les pages. Les pages entières portent 32 et 33 lignes. Paraît se composer de 193 feuillets. Le seul exemplaire complet appartenait à la Bibliothèque d Wolfenbüttel où il fut pris pour un manuscrit jusqu'en 1826, époque où le savant bibliographe allemand Ebert signala son existence. (Pressac.)

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale a perdu le feuillet où se trouve la souscription ci-dessus mentionnée.

(J.-C. Brunet, *Manuel du libraire*, 1862, t. III, 1re partie, page 519, *verbo* Jehan d'Arras).

M. Ch. Brunet, dans la préface de sa réédition de 1854, dit que le livre de Steinschaber renferme une partie des prouesses de Geoffroy à la grant dent qui ne se trouvent pas dans toutes les autres éditions.

Steinschaber était de Schweinfurth en Franconie, s'il n'était pas graveur lui-même, il avait du moins apporté de son pays, avec ses caractères, l'usage des planches de bois. (Jules Renouvier, *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du* XVe *siècle.* **Bruxelles, Hayez, 1860.)**

Hosted by Google

2. — *Le roman de Mélusine* fait par le commandement de Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, en 1387. Lyon, par Guillaume Le Roi, in-folio gothique s. d.

Cité par M. Ursin dans sa *Notice sur Mélusine* (1). Vendu à Londres vers 1831 plus de 20 livres sterling (Ursin). C'est sans doute la même édition qui figure à la vente Gaignat et est ainsi indiquée dans le *Manuel* de Brunet: Lyon, maistre Le Roi, s. d., in-folio gothique, *figures en bois.*

3. — *La Mélusine.* Cy finist listoire de Melusine, imprimée à Lyon par maistre Mathieu Husz, imprimeur. Petit in-folio gothique de 128 feuillets non chiffrés, avec figures en bois dans le texte. La marque de Mathieu Husz se trouve au dernier feuillet, s. d. (vers 1480.)

Volume imprimé à longues lignes, au nombre de 42 à 44, avec des signatures de a-x, la première de 8 feuillets et toutes les autres de 6.

Le même exemplaire a figuré à la vente Richard Heber, à celle du prince d'Essling, et enfin à celle de M. Yemeniz, de Lyon (1867), reliure en maroquin, par Bauzonnet, où il a été adjugé à M. de Lignerolles pour 5,700 francs. Ce savant bibliophile a bien voulu nous adresser les renseignements suivants à la date du 23 février 1878:

1° Les miniatures des manuscrits n'ont pas servi de modèles pour l'édition de 1478 et pour celles qui l'ont suivie.

2° Les figures de la Mélusine de Mathieu Husz, bien qu'inspirées par celles de l'édition de maistre Adam Steinschaber, Genève, 1478, *ne leur ressemblent pas.*

3° Il y a des différences dans le texte de ces deux éditions.

4° Le nombre des planches est égal.

4. — *Mélusine* nouuellemẽt corrigée et imprimée, a Paris, par Pierre le Caron. — Cy finist lystoire de Melusine nouuellement imprimée à Paris, par Pierre le Caron, Demourant en

(1) *Annales de la Société académique de Nantes,* 2e vol., 12e livraison. Décembre 1831, p. 404-18.

Hosted by Google

la rue de la Juyrie, à l'enseigne de la rose. S. d., in-folio gothique, figures en bois (fin du xv^e^ siècle), 112 feuillets.

Imprimée à longues lignes, sans chiffres ni réclames, mais avec des signatures. Le titre au recto du premier feuillet en grosses lettres de forme, avec la marque de Jehan Petit, et au verso une grande figure en bois. La souscription au dernier feuillet.

Le même exemplaire figure aux ventes Roxburghe, Withe Kingts, Hibbert, Heber, d'Essling.

Autre, vente de Bure 1838 (*Manuel*).

Catalogue A.-F. Didot, juin 1878, p. 189, n° 601.

5. — *Mélusine* nouuellement imprimée à Paris. — Cy fine lhystoire de Melusine imprimée à Paris par maistre Thomas du Guernier pour Jean Petit. S. d. (un peu après 1506) petit in-fol. gothique, figures en bois.

Imprimé à 2 colonnes, signatures de A jusqu'à Siij. Impression fort médiocre. (Brunet). Imprimé à longues lignes d'après le supplément au *Manuel* de Brunet.

Le même exemplaire en maroquin doublé de Trautz, figure à la vente Double et à la vente Techener.

6. — *Histoire de Lusignan ou Histoire de Mélusine,* fille du roi d'Albanie et de Madame Pressine, faite par le commandement de Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne ; par Jean d'Arras en 1387, à Paris chez Petit et à Lyon chez Ortuin, s. d. (vers 1500), in-folio.

Citée par Pressac, d'après Lenglet du Fresnoy, David Clément et la *Bibliothèque historique de la France,* n'est pas indiquée dans le *Manuel,* probablement parce que l'auteur avait des raisons de croire qu'elle n'est autre que celle que mentionne La Croix du Maine sans en indiquer le format : *Lyon,* par Gaspard Ortuin et Pierre Schenck. Vers 1500.

L'importance de cette édition nous engage à en donner la description d'après le supplément au *Manuel* de Brunet, t. 1^er^, p. 695, *verbo* Jehan d'Arras.

Melusine. Imprimé à Lyon par maistre Gaspard Ortuin et

Hosted by Google

Pierre Schenck, imprimeurs de liures, s. d., petit in-folio gothique à longues lignes, 35 à la page, figures en bois de la grandeur des pages; signatures A-Y.

On ne connaît pas d'exemplaire complet de cette édition infiniment précieuse, que Brunet n'a pas vue, l'exemplaire consulté par les auteurs du *supplément* portait la souscription au verso du feuillet Y, il leur paraît antérieur à 1500.

7. — *Mélusine* (roman tiré du latin de Jean d'Arras), nouuellement imprimé à Paris. On les vend à Paris, en la rue Neufve Nostre Dame, à l'escu de France, s. d. In-4° gothique, figures en bois. Pressac, d'après le catalogue d'une collection de très beaux livres..... de MM. W. et A. A., n° 946.

M. Brunet pense que cette édition est peut-être la même que celle qui porte : Nouuellement imprimé à Paris, par Alain Lotrian et Denis Janot, aussi s. d., in-4°, figures en bois, parce que Alain Lotrian a tenu librairie en la rue Notre-Dame, à l'escu de France. (Pressac.)

8. — *Mélusine,* nouuellemẽt imprimée à Paris. A la fin : « Et fut acheué le XIIII iour d'aous. L'an mil cinq cens et XVII, par Michel le Noir, » petit in-4° gothique à longues lignes.

Edition fort rare mais peu importante que n'a pas connu Brunet. Vente Tross, novembre 1865, *Supplément du Manuel du Libraire,* t. I^er^, 696.

9. — *Lhystoire de Melusine* nouuellemẽt imprimée, s. d. ni nom d'imprimeur. In-4° en mauvaise petite gothique, avec la marque de Philippe le Noir. Paris, vers 1525, frontispice bizarre et grossièrement exécuté.

(Pressac, d'après Dibdin, *Voyage bibliographique et archéologique en France.* Traduction Licquet et Crapelet, t. III, p. 381, qui mentionne l'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal. Brunet et J. Babinet in *Mélusine, Geoffroy la grand'dent*).

10. —Sensuyt ung beau liure en Francoys nomẽ *Melusine*

Hosted by Google

qui fut fille au roi Helynas, et femē a Raymondin duquel elle eut huyt filz...

Cy finist lhistoire de Melusine nouuellement imprimée à Lyon le xiiij iour de feburier mil ccccc xliiij par Oliuier Arnoullet, in-4° gothique à longues lignes, figures en bois.

Catalogue d'Essling, n° 312. (Brunet, Pressac.)

11. — *Mélusine* nouuellement imprimée à Paris, xxiij c. Cy finist lhistoire de Mélusine, nouuellement imprimée à Paris, pour la vefve Jehan Bonfons, s. d., in-4° gothique à 2 colonnes, figures en bois, maroquin rouge. Vente Lefebvre, vente Heber, vente d'Essling et vente Utterson. (*Manuel*, Pressac.)

12. — La même. Rouen, par J. Crevel, s. d. Caractères gothiques in-4°. Vente Lefebvre. (*Manuel.*)

13. — *L'histoire de Mélusine,* faite par le commandement de Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auuergne, l'an mil trois cent quatre vingt et sept, par Jehan d'Arras. Paris, Nicolas Bonfons, s. d., petit in-4° gothique, avec figures en bois, 92 feuillets à 2 colonnes sans chiffres. La souscription est au recto du dernier feuillet, derrière lequel se voit une figure en bois. Ventes La Vallière, Hibbert. (Brunet, Pressac.)

14. — *L'histoire de Melvsine,* fille du roi d'Albanie et de Madame Pressine. Reveu et mis en meilleur ordre que ci deuant. A Paris, par Nicolas Bonfons, demeurant ruëe Neuue Nostre Dame, à l'enseigne Sainct Nicolas, s. d. In-4° de 79 feuillets chiffrés seulement au recto, plus à la fin un feuillet non chiffré, sur ce feuillet gravure en bois représentant 2 chevaliers combattant la lance au poing.

Sur le titre gravure à deux compartiments.

A gauche, Mélusine se baignant dans une cuve. La fée a des ailes, des pieds et une queue de dragon. Raymondin placé dans le compartiment de droite regarde à travers le trou pratiqué dans la porte de fer, au-dessus la fée s'envole du château

Hosted by Google

de Mervent. Comparez le frontispice de l'édition de Jacques Oudot, Troyes, 1699.

Sur le verso du feuillet du titre, chevalier armé de toutes pièces se dirigeant à cheval vers un château, au-dessus de la porte duquel apparaît un personnage. (Pressac.)

15. — La même, revue et mise en meilleur ordre. Paris, Bonfons, 1584, in-4°. (Pressac, d'après la *Bibliothèque historique de la France*, n° 43013.)

16. — *L'histoire de Mélusine*, fille du roi d'Albanie et de dame Pressine, reveue et mise en meilleur langage que par ci-devant. Lyon, 1597, *in*-8°. (Pressac, sur les indications de M. le baron de Reiffenberg.)

17. — Lyon, Benoist Rigaud, 1597, *in*-4°, figures en bois. (Brunet.)

18. — *Melusine* nouvellement imprimée. A Troyes, chez la vefve Nicolas Oudot, demeurant en la rüe Nostre Dame, au Chappon d'or couronné, 1639, in-4°, figures en bois (1).

Ces figures sont au nombre de 42, y compris le frontispice qui est répété au feuillet Q et au feuillet R. Presque toutes les autres figures sont également répétées, quelques-unes jusqu'à trois fois. Cette édition est une des mieux imprimées et des plus correctes de celles qu'ont fournies les presses de Troyes.

Elle est à longues lignes et contient 68 feuillets non chiffrés. Signé A-Rij. Vente Soubise en 1789, 4 fr. Peut-être la première qu'aient donnée les imprimeurs de Troyes. (M. Pressac.)

Citée par M. de la Fontenelle de Vaudoré, en marge de l'article consacré à Mélusine dans son exemplaire du *Dictionnaire historique et bibliographique* de Dreux du Radier, aujourd'hui à la Bibliothèque de Niort.

(1) Le Chapon d'or acquit une juste célébrité sous Louis XIV par son immense commerce, Claude Perrault répondait à Boileau, fier du succès de ses satires, que leur vogue n'égalait point celle des opuscules du chapon d'or.

Hosted by Google

La veuve Nic. Oudot succéda à son mari en 1636. M. Assier ne cite qu'un livre sorti de ses presses : *La navigation du compagnon à la bouteille,* preuve évidente qu'il n'a pas connu celui-ci (1).

19. — *Histoire de Mélusine,* fille du roy d'Albanie et de dame Pressine. Lyon, 1644, figures sur bois, in-4°. Catalogue des livres imprimés, etc., de M. C. Leber. Paris, Techener, 4 vol. in-8°, t. 1er, p. 314, n° 2018.

20. — *L'histoire de Mélusine* copiée nouvellement, imprimée à Troyes par Nicolas Oudot, 1649, in-4°, gravures en bois, frontispice de l'édition de Philippe le Noir. (Paris, vers 1525.) (Babinet, *Mémoire de* 1828. Pressac, d'après Dibdin (2) qui l'a vue à la Bibliothèque de l'Arsenal.)

Imprimée à longues lignes, caractères romains, gravures sur bois.

21. — La même. Troyes, Oudot, 1660, in-4°. Catalogue La Vallière, 2e partie, n° 9947. (Pressac.)

21 *bis.* — *Mélusine,* nouvellement imprimée à Troyes, chez Jacques Febvre, imprimeur demeurant en la grande rue au grand Saint-Augustin, 1692. Frontispice analogue à celui du n° 22. (Apollin Briquet.)

22. — *L'histoire de Mélusine* nouvellement imprimée. Troyes, chez Jacques Oudot, imprimeur et marchand libraire, rue du Temple, 1699.

Titre orné d'un bois à deux compartiments : Raymondin surprend sa femme s'ébattant dans l'auge à gauche, à droite la serpente s'envole du château de Mervent. Dans ces 2 figures Mélusine a des ailes munies de plumes et des pattes postérieures armées de griffes. 136 p. in-4°, nombreux bois dans le

(1) Alex. Assier, *Bibliothèque bleue,* 1600-1863. Paris, Champion, 1874, brochure in-8°, 60 pages, p. 16.

(2) *Voyage bibliographique en France,* t. III, p. 381.

Hosted by Google

texte souvent répétés, à longues lignes. (Bibliothèque P. Frappier, Niort.)

23. — *L'histoire de Mélusine.* Troyes, Jacques Oudot, aussi 1699, in-4° à 2 *colonnes,* figures sur bois. Vente du prince d'Essling, 30 fr., reliure antique tranche dorée. (Thouvenin.)

Ces deux éditions dans une seule année par le même imprimeur prouvent la vogue immense dont jouissait alors le roman de Mélusine.

24. — *Histoire de Mélusine* nouvellement imprimée et corrigée. A Troyes, chez Pierre Garnier, ruë du Temple, avec permission, s. d., vers 1720, in-4°, 108 p. (Bibliothèque P. Frappier.)

Pierre Garnier était en 1698, procureur de la communauté des imprimeurs, il mourut en 1738. Il habita d'abord place Saint-Jacques. Vente Hérisson, 1841. M. Pressac cite peut-être à tort une autre édition du même, s. d., et aussi in-4°.

25. — *Histoire de Mélusine, de Gallien restauré, de Valentin et Orson.* Troyes, Oudot et Garnier, s. d., in-4°.

26. — *Histoire de Mélusine.* Troyes, Jacques Oudot, in-4°, figures en bois.

27. — *L'histoire de Mélusine,* Catalogue des livres qui s'impriment et se vendent chez la veuve de Jacques Oudot, imprimeur-libraire à Troyes, rue du Temple, in-4°, de 1711 à 1742. (Assier.)

Bien que M. J.-Ch. Brunet n'ait pas jugé les éditions de Troyes dignes de son *Manuel,* nous avons cru devoir les mentionner parce qu'elles indiquent une phase de l'histoire de la légende. Mélusine jusque-là accueillie avec une égale faveur par les humbles et par les grands, laisse décidément les palais pour les chaumières (1). Nous l'avons déjà vue rajeunir sous

(1) Les livres de la Bibliothèque bleue figuraient avec de riches reliures dans les bibliothèques du prince d'Essling, de Crozet et de Ch. Nodier.

Hosted by Google

la plume de Jehan d'Arras dont la version française fit vite oublier le latin des chroniques. A Troyes, le roman du secrétaire du duc de Berry est à son tour mis *en style moderne* pour être mieux à la portée de ses lecteurs. La littérature des beaux esprits ne voulait plus être que grecque ou romaine. Les Dieux de l'Empyrée avaient chassé les vieilles divinités gauloises, les campagnes seules ne les avaient point encore oubliées.

Mélusine eut pourtant un moment de faveur à la fin du XVII^e^ siècle. La vieille grand'mère reparut dans le monde singulièrement accoutrée à la mode nouvelle, un commissaire aux vivres qui faisait de la littérature à temps perdu, la présenta sous le patronage de Mademoiselle. Le livre eut deux éditions, plusieurs familles qui prétendaient descendre de la fée poitevine n'étaient pas fâchées de voir revivre leur aïeule, mais la *République des Lettres* l'accueillit fort mal dès le début, et plus tard Lenglet-Dufresnoy se montra tout aussi impitoyable (1).

Bien que la postérité ait confirmé ces jugements, il n'en est pas moins certain que le pastiche de Nodot fit oublier les éditions antérieures et prit même aux yeux de beaucoup de personnes un certain caractère d'authenticité. Ce n'est pas sans étonnement que nous avons constaté que plusieurs de nos critiques poitevins ne se sont pas fait faute de la citer, le prenant sans doute pour le roman même de Jehan d'Arras, quoique Nodot l'eût odieusement transformé. Le munitionnaire se flattait, il est vrai, d'avoir tiré son histoire des chroniques du Poitou et même *de l'avoir éclaircie* en certains endroits.

28. — *Histoire de Mélusine,* tirée des chroniques du Poitou et qui sert d'origine à l'ancienne maison de Lusignan. A Paris, chez Claude Barbin et Thomas Moette, MDCXCVIII, 1 vol. in-12, de 9 feuillets préliminaires, 271 pages de texte. Epître dédicatoire à Mademoiselle, signé N. (Nodot.) Frontispice souvent absent, représentant sur le premier plan Mélusine dans une cuve

(1) *Nouvelles de la République des Lettres*, juin, 1699. Lenglet-Dufresnoy, *Bibliothèque des Romans*, p. 278.

Hosted by Google

de marbre (style XVII^e^ siècle) se peignant de la main droite. (La main gauche n'a pas de miroir et le corps de la fée se termine par une queue de serpent.)

Au second plan, vue fantaisiste de Lusignan et de son château perché sur un rocher élevé, près duquel vole la serpente.

Au-dessous :

Desinit in colubrum mulier formosa supernè.

Guérard invenit et fecit.

Le roman de Geoffroy reste confondu avec celui de Mélusine comme dans l'œuvre de Jehan d'Arras.

29. — *Histoire de Mélusine,* princesse de Lusignan, et de ses fils, scavoir : Guy, roi de Jérusalem et de Chypre; Urian, roi d'Arménie; Renault, roi de Bohême; Antoine, duc de Luxembourg, et Odon, comte de la Marche; desquels l'illustre Maison de Lusignan tire son origine, par Nodot. Suivie de *l'histoire de Geoffroy* surnommé à la grand'dent (formant le 2^e^ volume), aussi par Nodot. Réédition de la *Mélusine* de 1698, 2 vol. in-12. Paris, veuve de Claude Barbin, 1700; même dédicace aussi signée N. et même frontispice.

30. — *Mélusine,* par Jehan d'Arras, nouvelle édition conforme à celle de 1478, revue et corrigée, avec une préface par M. Ch. Brunet. Bibliothèque Elzévirienne. Paris, P. Jeannet, libraire, 1854, in-16.

31. — *Mélusine. — Geoffroy la grant'dent.* In collection des *Romans de chevalerie,* publié par Alfred Delvau. Paris, Bachelin-Deflorenne, 4 vol. grand in-4°, 1869, t. III.

Il serait curieux de savoir si quelque version autorise l'éditeur à porter en plein air au milieu d'arbres épais où voltigent des oiseaux le charmant épisode de la pénitence de Mélusine. La solide porte de fer que Raymond perce de son épée s'accommode assez mal à ce riant tableau et semble plutôt faite pour quelque réduit écarté ou même quelque souterrain. Le nou-

Hosted by Google

veau traducteur dénie pourtant toute invention personnelle et prétend avoir suivi les manuscrits et les incunables de la Bibliothèque nationale. Ce sujet est l'objet d'une jolie vignette (p. 145) reproduite sur la couverture.

32. — *Histoire de Mélusine*, princesse de Lusignan, et de ses fils, suivie de l'histoire de Geofroy à la grand'dent, sixième fils de Mélusine, prince de Lusignan, par Nodot, avec une introduction sur l'origine des légendes concernant la Mélusine (par L. Favre). Niort, L. Favre, éditeur; Paris, Champion, 1876, in-8° (1).

Nous décrirons à la suite des diverses versions du roman de Jehan d'Arras les ouvrages auxquels Mélusine n'a plus servi que d'enseigne comme l'a si bien dit M. Pressac.

33. — *Le roman de Mélusine*, par M. L. M. D. M. Paris, Pierre Rocolet, 1637, in-8°. Dédicace à M^lle^ Séguier, signée P. Rocolet.

Il n'est question de Mélusine que dans les trente pages de l'introduction, encore la fée n'intervient-elle que pour donner à l'une de ses descendantes le manuscrit de ce roman ridicule où l'on voit Alexandre le Grand ressusciter après une longue léthargie. Le roi de Macédoine reprend ensuite le cours de ses exploits et se marie finalement avec la fille de l'empereur de la Chine !

M. Pressac qui n'avait pas vu ce livre assez rare se demandait ce que ce pouvait bien être. Il en signale avec raison une seconde édition d'après la *Bibliothèque historique de la France*. Lyon, Hugueteau, 1644, in-4°. (Bibliothèque P. Frappier, Niort.)

34. — *Mélusine* ou les tombeaux des Lusignans, manuscrit trouvé dans les archives d'un ancien monastère de Poitiers, traduit et publié par M. Paccard, 4 vol. in-12, Paris, Béchet, 1815. (Bibliothèque P. Frappier.)

(1) Il est curieux que la première édition poitevine du roman de Jehan d'Arras n'ait paru qu'en 1876.

Hosted by Google

L'auteur nous apprend dans son introduction que le nom de Mélusine sert surtout d'enseigne à son roman. Son œuvre en effet ainsi que celle de M. L. M. D. M. est tout à fait étrangère à la légende de la fée poitevine.

35. — *Mélusine,* conte historique par M. Berquin (Duvallon), petit neveu de l'auteur de l'*Ami des Enfants*. Paris, C.-J. Trouvé, 1824, in-18. (Bibliothèque de Niort.)

L'auteur met en scène une Mélusine de son invention qui n'a rien à faire avec la nôtre.

36. — Em. Carpentier. *Les jumeaux de Lusignan ou les petits-fils de Mellusine*, in-12, Paris, Vermot, vers 1867. Roman sur le thème de Jean d'Arras.

B. — *Éditions du roman de Geoffroy à la grand'dent.*

1. — *Les conquestes du très noble et vaillant Geoffroy à la grand'dent,* seigneur de Lusignan, et sisiesme fils de Mélusine et de Raymondin, conte du dict lieu. Paris, pour Jehan Bonfons, s. d., in-4° gothique, signature A-Liij. Vente Hibbert, (*Manuel,* édition 1861, t. II, 2e p.)

2. — *S'ensuyt les faitz et gestes des nobles cōquestes de Geoffroy à la grāt det,* seigneur de Lusignen et sixiesme filz de Raymondin cōte dudict lieu et de Mélusine. (A la fin): Imprimé à Lyon sur le Rosne près Nostre Dame de Cōfort, par Oliuier Arnoullet le xxv. de octobre mil cccccxlix, in-4° gothique, figures sur bois, au titre et au verso du dernier feuillet. Edition imprimée à longues lignes, au nombre de 33 par page, signature a-m. Ventes Lavallière, Roxburghe, Heber, d'Essling. Catalogue de Lang, n° 1036, et enfin vente Yemeniz 1867, catalogue n° 2355, vendu au prix de 1700 fr. (Relié aux armes du duc de Marlborough, venant de R. Heber.) Bibliothèque A.-Firmin Didot. *Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, belles-lettres, histoire,* juin 1878, p. 190, n° 603. Donné avec raison dans ce catalogue comme la plus ancienne édition de ce roman.

Hosted by Google

3. — *Les conquestes de très noble et vaillant Geoffroy à la grand'dent,* seigneur de Lusignan, etc. Louvain, Jean Bogard, s. d., in-4° gothique. Imprimé vers 1560. Catalogue Edw. Vernon Utterson, Londres, 1857, n° 721. (Brunet, *Manuel.*)

4. — *Id.* Lyon, B. Rigaud, petit in-8°, 1580 et 1597. (Brunet.)

5. — *Id.* Rouen, J. Oursel, in-8° 1681. (Brunet.)

6. — *Histoire de Geoffroy*, surnommé à la grand'dent, in-12. Veuve de Cl. Barbin, Paris, 1700, par Nodot, à la suite de l'*histoire de Mélusine*, princesse de Lusignan, et de ses fils, etc., par le même.

7. — *Geoffroy la grand'dent.* In collection de *romans de chevalerie* d'Alfred Delvau. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869, 4 vol, grand in-4°, t. III.

8. — *La vie de Geoffroy la grand'dent,* fils de Mellusine. Almanach des foires et marchés des Deux-Sèvres, etc. Niort, Robin, rue des Halles, 1841.

9. — *Histoire de Geofroy surnommé à la grand'dent,* sixième fils de Mélusine, prince de Lusignan, à la suite de *l'histoire de Mélusine*, princesse de Lusignan, et de ses fils, par Nodot, avec une introduction par M. L. Favre, grand in-8°, 1876, Niort, L. Favre; Paris Champion.

C. — *Poème de Couldrette.*

1. — *Mellusine,* poème relatif à cette fée poitevine, composé dans le XIV^e^ siècle par Couldrette, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale par Francisque Michel, grand in-8°, Niort, Robin et L. Favre, 1854. En tête de la première page on lit ce nouveau titre : *Le livre de Lusignan.*

Hosted by Google

CHAPITRE III.

Editions en langues étrangères.

I. — Langue allemande.

Bien que l'histoire de Mélusine ait été imprimée pour la première fois en langue allemande, nous avons cru devoir placer en première ligne les éditions françaises plus conformes au texte de Jehan d'Arras.

L'original français, traduit en 1456, par Thüring von Ringeltingen ne fut point donné par le roman même du clerc de Jehan de Berry, puisque le translateur nous parle du seigneur de Parthenay et de son chapelain. (Couldrette.)

Nous avons dit ailleurs que des raisons purement littéraires firent adopter de préférence la version du trouvère. Il est probable que le favori du margrave Rodolphe de Hochberg y apporta en outre quelques arrangements, car il déclare avoir fait *de son mieux* pour rendre honneur et service à son gracieux seigneur.

Quoi qu'il en soit, Jean Baëmler donna incontestablement en 1474, à Augsbourg, la première édition allemande de Mélusine, antérieure de quatre ans à la première édition française de Steinschaber. (Genève, 1478.)

Baëmler publia la traduction de Thüring von Ringeltingen, et pendant plusieurs siècles les imprimeurs allemands n'ont point donné d'autre version.

1. — *Historie der Melusine.* Augspurg. J. Baëmler, 1474, in-folio gothique, sans signature ni chiffre, de 99 feuillets à 27 lignes, figures en bois.

Sur le recto du premier feuillet :

« [D]As abenteürlich buch beweyset vns von einer frawen genandt Melusina, die do ein merfaym..... »

Hosted by Google

La préface commence par ces mots :

« [S]Eyt das der gross natürlich meyster Aristotiles.....»

Plus loin le nom du traducteur est mentionné. Il se nomme, comme nous l'avons déjà dit, Thüring von Ringeltingen, de Berne en Luchtlang. L'histoire qu'il a traduite en allemand était en français, il a fait de son mieux pour son noble maître, le margrave Rodolphe de Hochberg, sgr de Rœttel et de Susemberg.

A la fin du volume, folio 99, verso :

« Gedruckt und volenndt von Johanne Bœmler zu Augspurg an dem mitwochen nach aller heyligen tag anno..... jm lxxiiij. » (Imprimé et terminé par Jean Bœmler, à Augsbourg, le mercredi après la Toussaint, l'an 1474.)

Hain 11064. Ce savant fait remarquer que dans certains exemplaires le feuillet 44 ne porte qu'une gravure et que dans d'autres il s'en trouve deux. Ce feuillet, dans ce dernier cas, est d'une impression différente.

Ebert 13700. (*Allgemeines bibliographisches Lexicon*) (1). Bœmler avait été enlumineur de livres avant d'être imprimeur, il est donc assez probable que les gravures de *l'historie* lui appartiennent. M. Renouvier (2) lui accorde assez de mesure dans les attitudes de ses personnages, on y surprend même, dit-il, plus d'une bonne expression.

2. — (*Melusina*) *Das abenteürlich büch beweiset vns vō einer frawen genant Melusina.....*

A la fin :

Getruckt und vollendt von Johanni Bämler zu Augspurg.... Anno dñi M.CCCC.LXXX. iar, in-folio gothique, figures sur bois.

Edition inconnue à M. Brunet.

Les gravures sur bois sont singulières par leur rudesse et leur extrême archaïsme. Elles sont exécutées dans la manière des xylographes primitifs. (Didot, *Catalogue raisonné*, n° 10.) Bibliothèque A. Firmin-Didot, *Catalogue des livres rares et*

(1) Leipsig, Brockhaus, 1821-30.

(2) *Histoire des origines et des progrès de la gravure...* Bruxelles, 1860, p. 226-28.

Hosted by Google

précieux, manuscrits et imprimés, belles-lettres, histoire, juin 1878, p. 186, n° 602.

Nous avons cru devoir placer cette édition avant celles qui lui sont antérieures, pour ne pas interrompre la série des éditions de J. Baemler.

3. — *Historie der Melusina*, sans lieu ni date, in-folio, gothique, de 64 feuillets dont le dernier blanc, signés A ij-H iiij, avec 76 figures sur bois fort curieuses.

Edition qui paraît avoir été imprimée avant 1480, elle n'est pas signalée par Hain. Exemplaire sans reliure, vente Chedeau. *Supplément manuel* Brunet, *verbo* J. d'Arras, p. 696.

4. — *Dis ouentürlich buch bewiset wie von einer frauwen genantt Melusina die ein merfey...* S. l. n. d. ni nom d'impr., peut-être Strasbourg vers 1477 (Brunet).

Hain (11061) semble la croire antérieure à celle de Bœmler, qu'elle précède dans son répertoire. Gothique in-folio, de 79 pages à 34 lignes par page, 67 figures sur bois, sans chiffre, signature, ni réclame.

Le premier feuillet est blanc, sur le second, au recto, se trouvent les lignes ci-dessus :

« Dis ouentürlich..... »

Puis la table imprimée en rouge et un avertissement du traducteur. Le texte commence au recto du troisième feuillet :

« Wye her Johannes von portenach sienem capplon beualch dis busch in franczosischer sprach zu machen. » (Comment le sgr Jean de Parthenay commanda à son chapelain de composer ce livre en langue française.)

Le texte se termine à la 31e ligne du 79e feuillet, au recto :

« Grœsser langer wurm Hie mit so nympt dis buch ein end, Dos gott vns allen sinen heiligen sehen send. Amen. » (Un grand et long serpent. Que Dieu nous accorde de voir tous ses saints. Amen.)

5. — *Dis ouentürlich buch bewiset wye von einer frouwen genant Melusina...* In-folio, 90 feuillets gothique sans chiffre,

Hosted by Google

réclame, ni signature, 66 *aliàs* 60 figures sur bois, s. l. n. d., ni nom d'impr.

Après le titre et sans interruption la préface qui commence ainsi :

« [S]Itt das der grosse natürliche Aristotiles... »

Feuillet 2, recto :

« Wye hier Johannes von portenach...»

M. Brunet (*Catalogne d'Ourches*, 1811) la dit aussi imprimée à Strasbourg vers 1477. Il ne la mentionne que très sommairement dans son *Manuel* où il se contente de constater qu'elle diffère de la précédente (1).

L'exemplaire vendu 120 fr. à la vente d'Ourches, provenait du savant bibliographe Panzer, qui a reconnu que les caractères de ce livre sont les mêmes que ceux de l'histoire de Bourgogne *imprimée à Strasbourg en* 1477 (2).

Hain, 11063.

Renouvier semble croire cependant que Brunet n'indique en réalité que deux exemplaires dont l'un a simplement une figure de plus que l'autre (66 et 67), l'un d'eux existe à la bibliothèque nationale sous le n° 656. Cette édition présentant un grand intérêt xylographique, il donne une description fort intéressante de ce volume.

Il y a un fleuron ramifié avec palmes et oiseaux à la marge du titre, un S initial à grands rameaux et feuilles rondes et 67 planches à mi-page d'un texte à longues lignes avec figures dont la dimension plus grande fait paraître le style plus barbare, le travail plus grossoyé.

Les tailles sont inégales, anguleuses, n'ayant pour ombre que des traits renflés et des places noires. Les fonds nus ont quelques arbres rudimentaires dont les feuilles se détachent sur un fond noir, les terrains sont semés de fleurs. Dans plusieurs planches les angles supérieurs ont quelques tracés ogi-

(1) *Cat. of the library of Dr. Kloss of Francfort a M. professor, including many original and unpublished Manuscripts, and printed Books with ms. annotations by Philip Melancthon.* London, 1835, in-8°, n° 4272.

(2) **Panzer.** ***Annal. der Deutsch. litterat.,*** **p. 53, n° 95.**

Hosted by Google

vaux. L'expression des figures est nulle quand elle n'est pas à contre-sens, mais les costumes prêtent une signification suffisante aux personnages du roman.

Après le frontispice qui représente le duc Jean (1) et son conseiller debout, l'un en robe, l'autre en jaque, devant l'auteur à son lutrin, on voit représentés Raymondin et Mélusine, à table, à la chasse, au bain où paraît la queue de la fée, au lit nuptial que vient bénir l'évêque, Geoffroy la grant dent et enfin le géant Guédon. Les vêtements consistent en jaques très courtes, bonnets à plumes sur des cheveux longs, chausses en pointe, hennins à une ou deux flèches. Ce sont les plus anciens échantillons des modes bourguignonnes qui envahissent l'Allemagne sous Frédéric III.

Dans leur grossière exécution les gravures de la Mélusine allemande méritent d'autant plus d'attention qu'elles servirent peut-être de modèles pour les éditions de Genève et de Lyon. Steinschaber qui souscrivit en 1478 l'édition de Genève, qui est la première en français, était de Schweinfurth, ville de Franconie, s'il n'était pas graveur lui-même il avait du moins apporté avec ses caractères l'usage des planches de bois de son pays (2).

C'est sans doute à cette édition ou à la précédente qu'il faut attribuer celle qui est ainsi désignée dans le *Supplément au manuel: Historie der Melusina*, s. l. n. d., petit in-folio gothique avec 67 figures sur bois. Exemplaire incomplet du premier feuillet. Vente Tufton.

6. — [*D*]*As abenteüerlich Büch beweyset vns von eyner frauwen genant. Melusina...* S. l. n. d., mais caractères d'Antoine Sorg à Augsbourg, in-4° gothique de 108 feuillets à 28 lignes par page, avec figures en bois, sans chiffre, réclame, ni signature.

Hain, 11062. Même titre et même préface que le n° 1. Le

(1) Ceci paraît une erreur. C'est le seigneur de Parthenay et non le *duc de Berry* qui doit être représenté si on s'en rapporte au titre du premier chapitre.

(2) Renouvier, L. C., p. 251-252.

Hosted by Google

volume se termine au 108e feuillet, verso, ligne 17, par ces mots :

« Scinen frid sende. » (Que Dieu nous accorde sa paix.)

Sorg, dans plusieurs de ses livres, ne fit que répéter les textes et les bois de ses confrères de la même ville, et entre autres de Baemler (1).

7. — Sans nom de ville, mais datée de 1478, in-folio. (Brunet, d'après Panzer, *Deutsche Annal.* suppl. p. 41.)

Hain 11065. Anno dm̄ MCCCCLXXVIII, iar, in-folio.

8. — *Melosine geschicht mit den figuren.....* (Histoire de Mélusine avec les figures.) Heidelberg, Henri Knoblochtzern, 1491, petit in-folio gothique, figures en bois, 39 feuillets à 2 colonnes de 45 à 46 lignes, sans chiffre, réclame, ni signature.

Hain, 11066.

Le titre Melosine.... est gravé en bois sur le recto du premier feuillet, et sur le recto du second se trouve reproduit l'entête des éditions précédentes :

« Dyss owentürlich buch beweyset wye von einer frouwen..... »

A la fin, feuillet 39, recto, col. 2 :

« Und das buch hat gedruckt. Henricus Knoblochtzern zu Heydelberg auff sant Lucien und Otilien tag nacht Cristi unsers herren geburt Tausent vierhundert und dar nach in dem eyn und nüntzigisten iare. »

(Et ce livre, Henri Knoblochtzern l'a imprimé à Heidelberg le jour de Sainte-Luce et de Sainte-Otilie, après la naissance de Jésus-Christ Notre Seigneur 1400, et en outre dans la 91e année).

9. — *Die historia von Melusina,* Strasburg, Mathis Hupfuff, 1506, figures en bois. In-fol. d'après Brunet; in-4° suivant Grœsse. (Lehrbuch einer Litterœr geschichte der berühmtesten

(1) A. Renouvier, L. C., p. 226-228.

Hosted by Google

vœlker des mittelalters..... Leipsig und Dresden, in-8° dans la 3e partie (1).

10. — Augspurg, 1538, Steyner, petit in-4°, fig. en bois. Vente Heber et vente Libri.

11. — *Die historie oder geschicht von der edle unnd schœnen Melusina.* Augspurg, H. Steyner, 1547, in-fol. figures en bois. (Brunet et Grœsse.)

Les éditions suivantes ne sont pas indiquées dans le *Manuel du libraire*, nous n'avons pour guide que l'excellent travail de M. Pressac.

12. — Strasburg, 1577 (Græsse), in-8°.

13. — *La même.* In *Buch der Liebe,* verso du 262e feuillet, Francfurth-am-Meyn, 1587, in-fol. figures sur bois.

Le *Buch der Liebe* est un recueil de 13 romans dans le genre de ceux de notre *Bibliothèque bleue.*

14. — *La même,* Strasburg, 1624, in-8°.

15. — *Wunderbare geschichte von der edeln und schœnen Melusina.....* Nürnberg, s. d., in-8°, cité par J. Gœrres. (*Die teutschen Volksbücher.* Heidelberg, 1807, p. 234-7.)

16. — *Nouvelle version de l'histoire de Mélusine.* In *Hinterlassenen Schriften,* de F. W. Zachariæ (p. 40 à 59), in-8°, Braunschweig, 1781.

17. — *Die schœne Melusina,* 2e vol. du *Buch der schonsten Geschichten und sagen für alt und Jung wieder erzœhlt,* von Gustav Schwab, Stuttgart, 1834, 2 vol. in-8°.

18. — *La même.* In *Die Deutschen volksbücher für Jung und alt wieder erzœhlt,* von Gustav Schwab, Stuttgart, 2 vol. in-8°, 1842, 4 grav., 12e histoire.

(1) L'ouvrage précité forme la seconde partie du *Lehrbuch einer allgemeinen Litterœr geschichte* du même auteur.

Hosted by Google

19. — *La même*, dans la 3e édition du même ouvrage, Stuttgard, 1846, 2 vol. in-8°.

Dans la préface du second vol. (édition 1833), M. Schwab nous apprend que pour la rédaction de sa *Mélusine* il s'est servi d'un des livrets populaires contenant l'histoire de la fée et d'un *manuscrit de la Bibliothèque de Stuttgart.* Il a cru devoir supprimer dans l'intérêt de ses jeunes lecteurs tout ce qui lui a paru superflu ou nuisible, conservant scrupuleusement le reste, à part quelques mots archaïques qu'il a remplacés par leurs analogues dans la langue moderne.

20. — *Geschichte von der elden und schœnen Melusina.....* In *Volksbücher,* publiés par G. O. Marbach. Leipsig, 1838, bei Otto Wigand, in-8° de 72 p., figures sur bois. Histoire 3e. Rédaction analogue à celle de Schwab, mais plus condensée.

21. — *Geschichte von der edlen und schœnen, Melusina.* In *Walhalla. Meisterwerke Deutscher Poésie. Die deutschen Wolksbücher,* etc. Berlin. A. Stange, grand in-8° à 2 col. avec gravures sur cuivre, 4e histoire.

Le texte du Walhalla est presque identique à celui de M. Schwab, moins développé toutefois au commencement et ne donnant pas à la fin l'histoire des deux sœurs de Mélusine. Réédité à Leipsig par Franz Peter, en 1844.

22. — *Wunderbare Geschichte von der edlen und schœnen Melusina.....* Frankfurt-am-Main, Brœnner, 1848, in-8° de 118 p., 8 figures sur bois. In *Deutsche Wolsbücher.....* du docteur Simrock, 23e histoire.

D'après les plus anciennes éditions allemandes, mais en allemand classique moderne (1).

23. — *Historie von der edlen und schœnen Melusina.....* avec figures. (Ottman F. H. Schœnhuth), Reutlingen, Fleischhauer und Spohn, 1848, in-8°.

D'après les éditions anciennes, mais en allemand classique comme toutes les éditions contemporaines.

(1) Les premières éditions sont en dialecte Souabe.

Hosted by Google

24. — *Theodor Apel Melusine. Gedicht in drey Gesangen* (poème en 3 chants). Leipsig, J.-C. Henrichs, 1844, pet. in-8°.

25. — *Sehr Wunderbare Historie von der Melusina, in drei Abtheilungen.* Tome XIII des œuvres de Tieck. Berlin, 1829, in-8°, 67-170.

Imitation de l'ancien récit avec des fragments en vers dont le plus long donne les aventures de Mélior et de Palatine. (Pressac.)

26. — *Ottmar pseudonyme de J. Ch. Christ. Nachtigal.* Wolkssagen, Brême, 1800, in-8°. Quelques pages consacrées à Mélusine, 201 et suiv.

27. — Théod. Grœsse, *Die Grosse Sagenkreise,* Dresde et Leipsig, 1842, a aussi rappelé le souvenir de la fée poitevine, p. 382-86.

28. — Eduard Bulow. *Ein allerneuste Melusine.* Frankfurt-am-Main, 1849, in-12. Roman auquel Mélusine sert d'enseigne comme chez nous à ceux de Paccard, de Berquin Duvallon et de Rocolet.

II. — Langue flamande.

1. — *Hier beghint een schœn historie sprekende van eenre vrowen ghe heeten Meluzine van haren kinde ren ēn haren geslachte ēn van haren wonderliken wercken T Er eeren gods ons he rē, etc.*

Au verso du feuillet 138, ligne 13 :

« Hier es voleyndt die wond'like vrēede en schōne historie vā Meluzynē en vā harē geslachte. Gepret tatwerpē bi my Geraert leen MCCCC en X̄CI den IX dach februarij. »

Suit la grande marque de l'imprimeur. In-folio de 138 feuillets gothiques à 2 colonnes, 38 et 39 lignes avec signatures aij et chiffres irréguliers sans réclames, 46 figures sur bois.

Hosted by Google

Le seul exemplaire connu de cette édition précieuse a figuré aux ventes Kloss et Canazar (1). De là il est entré dans la collection La Ferté Senectère où il fut acquis par M. Olivier, libraire à Bruxelles, qui le céda à M. Serrure. V. 2e partie du catalogue de la vente Serrure.

Supplément au manuel.

2. — *Een seer sonderlinghe, schone ende wonderlike historie, die men warachtich hout te syne end auctentick sprekende van eenre vrouwen gheheeten Melusine.....*

A la fin :

« Dit boek is gheprent thantwerpen bi my Henrick Eckert von homborch in tjaer ons heren als men screeft MCCCCC, ende tiene den vierden dach van januario. » In-fol. gothique de 106 feuillets à longues lignes avec beaucoup de gravures en bois. Anvers, Henri Eckert, 4 janvier 1510.

Analysée et décrite par Mone, p. 74-76 de son *Uebersicht der Niederlandischen Volksliteratur alter zeit.* Tubingen, 1838, in-8°.

M. Pressac croit que l'auteur du livre flamand a suivi pas à pas la version de Jean d'Arras.

Mone nous apprend qu'en 1621 l'évêque d'Anvers, par une ordonnance du 16 avril, proscrivit *l'histoire de Mélusine,* en même temps qu'une foule d'autres livres appartenant pour la plupart à la collection des romans français. Pour que l'œuvre de Jehan fût ainsi poursuivie il fallait qu'elle fût très répandue, il est donc probable qu'elle eût plusieurs autres éditions en langue flamande antérieurement à 1621.

III. — Langue danoise.

Erasme Nyerup cite trois éditions danoises de Mélusine dans son livre qui a pour titre : *Om Almindelig Moerskabs lœsning i Danmark og Norge igiennem Aarhundreder.* S. l. n. d., in-8° p. 135.

(1) Pseudonyme de Libri ou H. Ternaux-Compans, *Supplément au Manuel du Libraire,* p. 696.

Hosted by Google

1. — *Melusine,* Kjoebenhavn (Copenhague), 1667, in-8°.

2. — *Ibidem,* 1702, in-8°.

3. — *Ibidem,* 1729, in-8°.

IV. — Langue suédoise.

1. — *Melusines historie oversat of Dansken paa Svensk.* S. l. n. d., in-8°.

(Svenska Poesiens historia af C. J. Lenstrœm, Fœrra Delen. *Orebro* 1839, in-8°. Partie 1re, p. 117.

Grœsse affirme que les diverses éditions bohêmes, danoises et suédoises de *Mélusine* ont toutes été faites d'après la traduction allemande de Thüring von Ringeltingen.

V. — Langue bohême.

1. — *Kronyka kratochwilna o ctné a slch netné Panné Meluzijné.* Z nem prelozana od Durynka z Ryngolw. W Praze. (Prague, 1760, in-8°.)

2. — *Ibidem,* W. Olomanci (à Olmutz), 1764, in-8°.

3. — *Ibidem,* W. Gihlawe (à Breslau), 1805, in-8°.

VI. — Langue espagnole.

1. — *Historia de la linda Melosyna.* Tholosa (de Guipuzcoa) Juan Parix et Estevan Clebat *Allemands* qui la firent traduire de Français en Castillan avec le plus grand soin.

« E despues de muy *emendada* la mandaron ymprimir. » En l'an du Sgr 1489, le 14 juillet. In-fol., figures en bois, caractères gothiques à longues lignes, 37 à 38 lignes par page, sans chiffres ni réclames. Le texte commence au recto du second feuillet, signature aij, et finit au verso du 9e feuillet du cahier V. Le 1er feuillet porte au verso une gravure sur bois.

(*Mendez, typographia espanola.* Madrid, 1796, in-4°. *La Serna Santander, Dictionnaire bibliographique choisi du* XVe

Hosted by Google

siècle. Bruxelles, 1805-7, in-8°, 3 vol., n° 148, et *Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne, présentement bibliothèque publique de Bruxelles.* Bruxelles, Braeckenier, 1809, petit in-4°, p. 36. Brunet, *Manuel,* et Pressac, *Essai bibliographique.*)

2. — *La hystoria de la linda Melosina.*

A la fin :

« Fue impresso en la... Ciudad de Sevilla por Jacobo Cromberger Aleman y Juan Cromberger, Año de MDXXVI. »

In-fol. gothique, figures en bois. 64 feuillets y compris le titre et les 2 feuillets de table dont le second porte la souscription ci-dessus. Le feuillet 62 est mal coté 72.

Vente Meerman et vente Heber.

3. — *La historia de Melosina.* Valencia, 1512, à 18 de marzo, in-fol. gothique à 2 col. figures sur bois. Edition disparue qui ne se trouve mentionnée qu'au catalogue de Bibl. colon. de Séville.

Supplément au manuel de Brunet.

Hosted by Google

CHAPITRE IV.

Auteurs cités, Critiques, etc.

I. — Poitevins.

1. — Jehan Bouchet. *Les Annales d'Aquitaine*, faits et gestes des rois de France et d'Angleterre, pays de Naples et de Milan, augmentées de plusieurs pièces rares et historiques, recueillies par Abraham Mounin. In-f°, Poitiers, Abraham Mounin, 1644.

2. — Jehan de la Haye, baron des Coultaux. *Les Mémoires et recherches de la Gaule Aquitanique.* Poitiers, Abraham Mounin, 1643.

3. — Robert du Dorat, apud Dom Fonteneau, manuscrit. (Bibliothèque de Poitiers.)

4. — Dreux du Radier. *Bibliothèque historique et critique du Poitou.* 5 vol. petit in-8°. Paris, Ganeau, 1754, tome I^er^, p. 172, et II, p. 32, art. *Jean d'Authon*, où il est dit que le château de Lusignan servit de prison au duc d'Orléans (Louis XII), après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

5. — Thibaudeau. *Abrégé de l'histoire du Poitou*, 6 vol. in-12. Paris, Demonville; Poitiers, Auguste Girault, 1782, tome I^er^, p. 324.

6. — Dom Mazet. *Mémoire sur la Mellusine*, in *Athenée de Poitiers*, an XII (1804), p. 42 et seq. M. de la Fontenelle de Vaudoré (*Bulletin 24 de la Société d'agriculture de Poitiers*, t. II, p. 218 en note) prétend que cette dissertation est de D. Fon-

Hosted by Google

teneau et que l'original écrit de sa main existe à la bibliothèque de Poitiers.

7. — Baron Dupin, ancien préfet des Deux-Sèvres. *Mémoire sur la Gâtine du Poitou,* in *Mémoire de la Société des Antiquaires de France,* tome III, p. 279-80.

8. — Jérémie Babinet, juge d'instruction à Niort, (mort en 1855). *Mémoire sur la fée Mélusine,* lu par M. de la Fontenelle de Vaudoré à la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, dans la séance du 3 décembre 1828, et enrichi de notes par ce savant. V. le n° 6 (*Bulletin* n° 24, p. 210-22).

9. — *Histoire du Poitou,* par Thibaudeau, précédée d'une introduction par H. de Sainte-Hermine, avec notes. 3 vol. in-8°, Niort, Robin, 1839, note 8 du chapitre XIII, p. 474-5.

10. — Belin de la Liborlière. *Rapport sur des gâteaux d'une forme particulière. Notice sur Mélusine.* In *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e trimestre, 1840, p. 51-66, avec deux figures représentant les célèbres gâteaux Merlusins.

11. — *Dissertations anonymes sur la fée Mélusine.* (Journal de la Vienne 1841, nos des 22 avril, 22 juin, 1er juillet et 28 octobre). Ces dissertations sont de deux auteurs, dont l'un est certainement M. Jérémie Babinet.

12. — A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. *Archives historiques du Bas-Poitou. Chroniques fontenaisiennes,* 1 vol. in-8°. Fontenay-le-Comte, Gaudin fils, 1841, p. 331.

13. — Ch. Arnauld. *Histoire de Maillezais,* 1 vol. in-8°. Paris, Dumoulin, 1840. Première reproduction de la tête de la statue de Geoffroy la grand'dent, trouvée à Maillezais et conservée au Musée de Niort. Ce masque expressif paraît avoir appartenu à la statue décrite par Rabelais, *Pantagruel,* cha-

Hosted by Google

pitre v, p. 112. Edition du bibliophile L. Jacob. Paris, Charpentier, 1853.

14. — Abbé Lacurie. *Histoire de l'abbaye de Maillezais.* Edm. Fillon. Fontenay-le-Comte, 1 vol. in-8°.

15. — C. D. M. B. (Abbé Aubert). *Comme quoi la fameuse Mellusine n'est autre chose que Geneviève de Brabant.* (*Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature,* n° 16. Poitiers.)

16. — Baugier et Arnauld. *Monuments religieux civils et militaires du Poitou* (*Deux-Sèvres*). Niort, Robin, 1843, in-4°.

17. — Abbé Cousseau. *Mémoire historique sur l'église de Notre-Dame de Lusignan et ses fondateurs.* In *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1844, p. 287.

18. — Jérémie Babinet, président démissionnaire du tribunal civil des Sables-d'Olonne, mort en 1855, (V. n° 8). *Mélusine, Geoffroy à la grand'dent, légendes poitevines.* Paris, Techener, et Poitiers, 1847, br. in-12, petit in-4° de 88 p. sans signatures ni réclames; paraît être la reproduction d'articles de journal.

M. Gustave Bardy, conseiller à la Cour de Poitiers, dans ses biographies de l'abbé Gusteau et de M. Pressac, qui servent d'introduction à la réédition des poésies patoises de l'abbé Gusteau (in-12, Poitiers, Henri Oudin, 1855-61, et sur la couverture, Niort, Mme Clouzot et fils, 1862, nous apprend que le remarquable Mémoire de M. Babinet devait être suivi d'une nomenclature raisonnée des manuscrits et des imprimés ayant pour objet Mélusine, par M. Pressac. Le manuscrit de cet excellent travail semble perdu, mais on rencontre parfois les quelques pages qui en furent imprimées aux frais du président Babinet (1). Elles nous ont été d'un très grand secours. La mort de M. Pressac survenue aussi en

(1) V. le n° 19.

Hosted by Google

1855, peu de jours après celle de M. Babinet, nous a privé de la fin de cette étude qui eût couronné dignement la vie si laborieuse du savant bibliothécaire de Poitiers.

19. — *Essai bibliographique sur le roman de Mélusine.* Incomplet. Mêmes caractères que pour le second Mémoire de M. J. Babinet (v. le n° 18), Henri Oudin, impr., Poitiers, 1855. S. l. n. d. Petit in-4°. Commence à la page 93 (1) avec le faux-titre ci-dessus et finit à la page 164 au début de la thèse sur Couldrette dont les manuscrits ne sont pas décrits.

Il ne saurait y avoir de doute sur l'auteur désigné par M. G. Bardy, président da la Société des Antiquaires de l'Ouest (2) et par M. A. Ménard, secrétaire (3). Ce dernier donne même le titre exact de l'ouvrage.

Dans une première partie, M. Pressac donne la description des ouvrages imprimés. La première section donne les éditions en langue française. Trente-et-un ouvrages figurent sous cette rubrique, pour être juste cependant il en faudrait retrancher le n° XVII (Rocolet, 1637) et le n° XXXI (Berquin Duvallon), ce qui porterait à vingt-neuf le total des éditions françaises connues de M. Pressac (4).

La seconde section, langue espagnole ne contient que deux éditions.

La troisième, langue allemande, mentionne les éditions les plus anciennes; la 1re de 1474 précède de quatre années le n° 1 des éditions françaises qui porte la date de 1478. Total des éditions allemandes d'après M. Pressac : 22.

4e section, langue flamande, 2 éditions.
5e — — danoise, 3 —
6e — — suédoise, 1 —
7e — — bohême, 3 —

(1) Qui suit immédiatement la dernière du Mémoire précédent.

(2) L. C., p. 14 (1861).

(3) *Rapport sur les travaux de la Société*, du 22 janvier 1855 au 30 décembre de la même année, p. 57 en note.

(4) Il est curieux que personne ne connaisse d'édition poitevine ancienne.

Hosted by Google

Le seconde partie relative aux manuscrits est divisée en deux sections :

La première consacrée à Jehan d'Arras décrit 5 manuscrits et en cite 8 autres, total 13.

La seconde section traitait de Couldrette, elle est interrompue avant la description des manuscrits ; M. Pressac n'en a pas moins eu l'honneur d'établir le premier sur des bases solides l'antériorité du roman de Jehan d'Arras.

La troisième partie aurait décrit les éditions du roman de Geoffroy la grand'dent.

20. — B. Fillon. *Poitou et Vendée.* Niort, Clouzot, art. Fontenay-le-Comte, p. 27-28.

21. — Abbé Baudry. *Antiquités celtiques de la Vendée.* In *Annuaire de la Vendée,* 8e, 9e et 10e années, et tirage à part. La Roche-sur-Yon, J. Sory, L. Gasté.

22. — R.-F. Rondier. *Historique des mines de Melle.* Niort, Clouzot, 1870.

23. — Auguste Lièvre. — *Notes sur Couhé.* 2 vol. in-8°. Poitiers, Bernard, 1872.

24. — B. Ledain. *La Gâtine historique et monumentale,* grand in-4°. Paris, J. Claye, 1876, p. 182-187.

25. — Félix Herbet, archiviste paléographe. *Le roman de Mélusine.* In *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.* Niort, L. Clouzot, 1869, p. 296-313.

26. — Babinet, avocat général à la Cour de cassation. *Notice sur le château de Lusignan.* In *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e trimestre, 1872, p. 216-27. (Avec une vue cavalière du château, lors du siège de 1574, d'après un dessin authentique contemporain conservé aux estampes de la Bibliothèque nationale (1).

(1) V. même recueil, 1850-52, p. 23, 142 et 297. (*Mélusine Luxembourgeoise.*)

Hosted by Google

27. — BABINET, avocat général, etc. *Deuxième note sur le château de Lusignan.* In *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 4e trimestre, 1872, p. 307-17.

28. — L. FAVRE. *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis.* In-8°. Niort, Robin et Favre, 1868, *verbo* Mélusine, 223-4-5-6.

29. — *Mélusine,* in *Précis historique sur quelques lieux principaux du département. Vouvant,* in *Almanach du département de la Vendée,* pour l'an VII de la République, par le citoyen Esnard, défenseur officieux à Fontenay-le-Peuple. Fontenay, Cochon, imprimeur du département et de la République, p. 86-88.

30. — *Histoire surprenante de la belle fée Mellusine, tirée des chroniques du Poitou,* in *Almanach des foires et marchés des Deux-Sèvres,* etc. Niort, Robin, rue des Halles, 1839. Sur le verso de la couverture inférieure mauvais bois reproduisant grossièrement le frontispice de la Mélusine de Nodot, signé Petit, Niort.

31. — *Histoire de Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, et de son frère Urian, roi de Chypre, fils de Mellusine.* Sur le verso de la couverture inférieure bois non signé, représentant Guy armé de toutes pièces sur un cheval richement caparaçonné.

32. — JAQUES YVER, sgr de Plaisance et de la Bigottrie, gentilhomme poitevin. *Le printemps d'Yver.* Lyon, héritiers de Benoist Bizard, 1600, 1re journée, p. 16.

Yver voulant peindre la splendeur du château du Printemps où vont s'ébattre Bel-Accueil, Fleur-d'Amour et Ferme-Foy, dit qu'il fut « basty jadis, comme on tient pour certain, par la tant renommée fée Mellusine, pour monstrer l'excellence de ses arts cachez, y laissant plusieurs marques de ses miracles interprétez par prophéties... » (1).

(1) Disons encore pour ne rien omettre que la mort surprit M. de Fontanes, ex-grand-maître de l'Université, natif de Niort, au moment où il se proposait de composer un poème en l'honneur de Mélusine.

Hosted by Google

33. — Beauchet-Filleau. *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou. Verbo* Lusignan.

II. — Autres auteurs français.

1. — Vincent de Beauvais, dominicain, gardien de la librairie de saint Louis. *Speculum naturale*, II, 127.

2. — J. de Montlyard. *Mythologie extraite du latin de Noël Comte* (Natalis Comitis). Lyon, Paul Frelon, 1600.

3. — Bullet. *Dissertations sur la mythologie française.* Paris, L. Moutard, 1771.

4. — *Mémoires de l'académie des inscriptions*, t. IX, p. 573, d'après Rondier, *Histoire des mines de Melle*, p. 68.

5. — Moréri. *Grand dictionnaire historique.* Basles, Jean Brandmuller, 1731, t. IV, 1094. Lusignan ou Lezignem, Lusignanum.

6. — *Le comte de Gabalis ou entretiens sur les sciences secrètes* (par l'abbé de Villars). Londres, chez les frères Vaillant, 2 vol. in-12, t. 1er, entretien IV, 129-131.

7. — Lenglet-Dufresnoy. *Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes, etc.* Paris, 1752, 4 vol.

8. — Eusèbe Salverte. *Dissertation sur les dragons et les serpents monstrueux. Revue encyclopédique*, t. II, p. 623 et seqq.

9. — Berger de Xivrey. Traditions tératologiques. Imprimerie royale, Paris, 1836, notes p. 318-22.

10. — C. Leber, J.-B. Salgue, etc. *Collection des meilleures dissertations relatives à l'histoire de France*, 20 vol. in-8°. Paris, 1826-43.

Hosted by Google

11. — Laisnel de la Salle. *Croyances et légendes du centre de la France*, 2 vol. in-8°, Paris, Chaix, 1875, t. I, 122-123.

12. — Loys Brueyre. *Contes populaires de la Grande-Bretagne.* Paris, Chaix.

13. — Jean-Joseph Rive. *Notice de deux manuscrits de la bibliothèque du duc de la Vallière, dont l'un a pour titre le roman d'Artus, et l'autre le roman de Parthenay.* Paris, 1779, gr. in-4°.

14. — Boessius (Le président Salvaing de Boissieu). *Septem miracula Delphinatus.* Gratianopoli, apud Ph. Charvys, 1656, pet. in-8°.

15. — Chorier (Nicolas). *Histoire générale du Dauphiné.* Grenoble, Ph. Charvys, 1661, et Lyon, Thioly, 1672, 2 vol. in-folio. A la suite : *Généalogie de la maison de Sassenage.*

16. — Ursin. *Notice sur Mélusine*, in *Annales de la Société académique de Nantes*, 2e vol., 12e livr., décembre 1831, p. 408-418, avec figure représentant les meneaux de l'imposte de la porte d'entrée de l'octogone de Montmorillon, le profil et la coupe de ce monument.

L'auteur débute par une analyse du roman de Jehan d'Arras. Il a été suivant lui composé sur des traditions recueillies dans les archives des Lusignans. « Si l'on réfléchit que cette ingénieuse fiction n'est qu'un ancien mythe apporté dans la Gaule par les nations indo-germaniques qui vinrent s'y établir dans les temps antérieurs à l'histoire ; si l'on observe en outre que ce mythe nous offre quelques-uns des principaux traits du culte religieux de ces peuples dont nous sommes issus, on concevra quel immense intérêt nous présente ce précieux monument national. »

Après avoir parlé de la Mélusine de Sassenage, l'auteur reconnaît dans la mère des Lusignans un personnage analogue aux dames blanches et noires de l'Ecosse et de la Germanie. Malheureusement ce travail est un peu court et l'on pourrait

Hosted by Google

reprocher à M. Ursin d'avoir été souvent chercher bien loin des termes de comparaison si faciles à rencontrer en Allemagne et même chez nous.

17. — E. B. (Blacher), membre de la Société asiatique. *Essai sur la légende de Mélusine. Etude de philologie et de mythologie comparées*, brochure 40 pages. Paris, Parent, 1872.

18. — G. d'Espinay. *La fée Mélusine*, brochure 15 pages, imprimerie Lachèze et Dolbeau, Angers, s. d. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*)

19. — Ernest Faligan. *Note sur une légende attribuant une origine satanique aux Plantagenets*, brochure 28 pages, imprimerie Lachèze et Dolbeau, Angers, 1882. (Extrait des *Mémoires* de la même Société.)

22. — Abbé Mahé, chanoine de Vannes, membre de la Société polymathique du Morbihan. *Recherches sur la fée Mélusine,* travail non publié et dont le manuscrit semble perdu. On en trouvera une analyse très sommaire dans les comptes travaux de ladite Société pendant l'année 1830-31, 4-6 (1). Le docte chanoine *aimait à croire* que le *fonds* de l'histoire de Méleusine (*sic*) était véritable, que cette célèbre princesse avait vécu dans la presqu'île de Rhuis, qu'elle y avait fini sa carrière et que ses restes mortels y subsistaient encore.

Plus tard, M. de Sainte-Hermine a repris en partie ce thème. Il dit en parlant de Mélusine : « L'illustration de la maison à laquelle elle appartenait, et de celle dans laquelle elle était entrée, son mérite extraordinaire, son savoir, ses grâces naturelles, sa prudence et peut-être aussi son goût pour l'architecture, lui donnèrent de la célébrité, et dans ces siècles d'ignorance et de crédulité, *on en fit une magicienne et une fée.* »

(1) M. le docteur Mauricet désigne au nombre des *romanciers* qui ont retracé les aventures de la fée, un certain *Jean Féras* que *personne* ne connaît aujourd'hui. On croit à une erreur typographique.

Hosted by Google

Les légendes bretonnes de Mélusine, souvenirs des Lusignans, sgrs de Porhoët (V. 2e partie, chap. Ier, VI), et surtout la lecture du roman de Jehan d'Arras, p. 25-75, qui fait de Henri, comte de Forez, père de Raymondin, *un noble homme de la brute Bretagne*, obligé de quitter ce pays pour avoir tué le propre neveu du roi, en légitime défense, et dont la famille avait possédé Guérande et Penicense (Penthièvre?), ont conduit l'abbé Mahé à faire de Mélusine une bretonne; mais il est aisé de voir qu'on la connaît bien moins dans l'Armorique que chez nous. La légende de Succinio est la seule qui nous soit parvenue.

Les lettres lues par Mahé à la Société polymathique semblent à M. Bizeul (de Blain): « prises de Jehan d'Arras et de ceux qui depuis ont parlé de cette fée ». *Bibliothèque bretonne.*

23. — Jean-Marie de Lamure. *Histoire universelle, civile et ecclésiastique du pays de Forez, etc.* Lyon, Jean Posuel, 1674, in-4°.

24. — Fr. de Corlieu. *Recueil en forme d'histoire de la ville et comtes d'Engolesme, etc.* Engolesme, J. de Minières, 1566, pet. in-4°, p. 48.

III. — Auteurs étrangers.

1. — Gervasius von Tilbury. *Otia Imperialia.* Edition Félix Liebrecht, Hannover, Carl Rümpler, 1856, in-8°.

Prima decisio. Cap. XV. De oculis apertis post peccatum.

2. — Walter Scott. *Demonology. Minstrelsy.*

3. — O' Brien Focaloir. *Gaoidhilgesax-bhearla or Frish-English Dictionary.* Paris, 1768, in-4°. (Banshee — bean sighe — au mot sith-bhrogh ou sigh-bhrog).

4. — Angelo de Gubernatis. *Mythologie zoologique.* Traduction Baudry, 2 vol. in-8°. Paris, Durand, 1874, t. II, p. 443.

Hosted by Google

5. — Jules Renouvier. *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas et en Allemagne jusqu'à la fin du* XV^e^ *siècle*, in-8°, Bruxelles, Hayez, 1860, p. 226-28, 251-52.

6. — *Chronique rimée de Phil. Mouskes* dans la collection des *Chroniques Belges*. Introduction au second volume par le baron de Reiffenberg. (Dames blanches de la Frise, du château d'Egmond en Hollande, de Neuhaus, de Rosenberg, de Staufenberg, de Guttenberg, en Allemagne; de Colatto en Italie, d'Angweiler, de Croy, de Bassompierre et de Salm.)

7. — Erasmus Francisci. *Das eroeffnete lust haus der ober und meder welt...* Nurnberg, 1676, petit in-4° de 1576 pages. (Dame blanche de Rosemberg.)

8. — *Gedichte von Theodor von Cederstolpe,* in-12, Berlin, 1841. (Traduction luxembourgeoise de Mélusine).

9. — L'Evêque de la Basse-Moûterie. *Itinéraire du Luxembourg.*

10. — *Société du Luxembourg*, vol. de 1850, article de M. de la Fontaine. (*Mélusine Luxembourgeoise.*)

11. — Conrad Vicerius. *De rebus gestis imperatoris Henrici VIII libellus.* In Reuber (Just.) *Scriptorum veterum qui Cœsarum et imperatorum Germanicorum res... mandarunt.* Francfort, 1583, in-folio. Hanau, 1619, in-folio. Francfort, 1726, in-folio, p. 458 de l'édition de 1619.

IV. — Histoire des Lusignans.

1. — Frère Estienne de Cypre de Lusignan. *Les généalogies de 67 très nobles et très illustres maisons, partie de France, partie étrangères, yssues de Mérovée, etc.* Paris, Guill. Le Noir, 1586, in-4°. On y trouve l'énumération de *la plupart* des familles qui prétendaient descendre de Mélusine.

Hosted by Google

Frère Estienne cite, p. 45, *cinq châteaux* dits de Lusignan: celui du Poitou, un autre en Languedoc (entre Narbonne et Carcassonne), et trois en Italie, dont l'un s'écrit: *Lucignan.* Si le fait est vrai, il fournit une preuve de plus en faveur du vocable latin.

Du temps de frère Estienne beaucoup de femmes de Chypre se nommaient *Mélusine.*

Enfin on lit p. 49, v°: « Le comte de Sanzay René, troisième du nom, vicomte héréditaire de Poictiers, m'a dict davantage qu'il a veu au monastère de Croysic, près de Vannes, en Bretagne, *le sépulchre de ladite Mélusine* et de son mary Raymondin, et qu'à Poictiers, en l'église Saint-Hilaire, il y a quelques obits fondés afin de prier Dieu pour les fils de Mélusine. » La tradition relative aux sépultures de Mélusine et de son mari dans la chapelle de Croysic existait donc bien réellement dès le XVI^e^ siècle.

2. — Le même. *Description de toute l'isle de Cypre et des roys, princes et seigneurs qui ont commandé en icelle jusqu'en l'an* 1572. Paris, Guill. Chaudière, 1580, in-4°.

Première édition en italien. Bologne, Aless. Benaccio, 1573, in-4°.

3. — Le même. *Histoire contenant une sommaire description des généalogies, alliances et gestes de tous les princes et grands seigneurs, dont la plupart estoient françoys, qui ont jadis commandé ès royaumes de Hiérusalem, Cypre, Arménie.* Paris, Guill. Chaudière, 1579, in-4°.

4. — Le même. *Les droitz, autoritez et prérogatives que prétendent au royaume de Hiérusalem... les pape, patriarche, empereur, roi de France, etc.*, 1586, in-4°.

5. — Giblet Cypriot. *Histoire des rois de Chypre de la maison de Lusignan,* traduit de l'italien. Paris, 1732, 2 vol. in-12.

Dans les *œuvres de Loredano.* Venise, 1667, in-12, t. v.

Hosted by Google

Première édition, in-4°, Bologne, 1647. *Historie de re Lusignani* da Henrico Giblet cav. libri undeci.

6. — Cyprien. *Histoire de l'île de Chypre,* en grec vulgaire. Venise, 1788, in-4°.

7. — Chevalier Dominique Jauna. *Histoire générale des royaumes de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie*, Leyde, 2 vol. in-4°, 1741.

8. — Johann-Paul Reinhards. *Vollstandige Geschichte des Konigreichs Cypern*, 2 vol. in-4°. Erlangen et Leipsick, 1766.

9. — L. de Mas-Latrie. *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan,* 3 vol. gr. in-4°, dont 2 de pièces justificatives. Paris, imprimerie nationale, 1852-61. Ouvrage incomplet d'un volume de l'histoire et d'un volume des preuves. Depuis 1861, M. de Mas-Latrie a publié à part une *Géographie de l'île de Chypre* qui devait faire partie du troisième volume des preuves. V. II, p. 23, une intéressante appréciation sur la façon dont s'est formée la légende des Lusignans.

10. — E. d'Eschavannes. *Notice historique sur la maison de Lusignan, son illustration en Occident et en Orient.* Broch. in-8°, 80 pages. Paris, Just. Rouvier, 1853, etc., etc.

11. — Manuscrits de D.-Fonteneau. (Bibl. de Poitiers), t. LXXXIV. *Preuves de la généalogie des Lusignans.*

Hosted by Google

CHAPITRE V.

Iconographie.

I. — Généralités.

Pictoribus atque poetis
Quid libet audendi semper fuit æqua potestas.
HORACE.

Nous n'avons à considérer ni la brillante châtelaine, ni la veuve austère qui pleure Raymondin, Mélusine ne nous intéresse que lorsqu'elle cesse d'appartenir à l'humanité.

Remarquons tout d'abord que sa métamorphose est plus ou moins complète.

1° Elle se mue entièrement en un *serpent ailé* « moult grande et longue comme de XV piés (1) » lorsqu'il lui faut annoncer la mort de l'un de ses enfants (banshee).

Les images du *dragon* sont assez rares; celles que l'on rencontre aux manuscrits 12575 (*dragon vert*) et 7556[2] de la bibliothèque nationale, 234 de l'Arsenal, ou dans les éditions de Genève (1478) et de Jehan Petit, à Paris, s. d., et surtout celle qui orne le frontispice de la Mélusine de Nodot (1698) semblent avoir été exécutées loin du Poitou. La seule peut-être qui soit véritablement typique apparaît sur le sceau de Lusignan pendant l'occupation anglaise (1362-1372) (2), nous la reproduisons sous le n° 1 de notre planche.

(1) Jehan d'Arras, 358-359.

(2) Le sceau royal français fut employé jusqu'au carême de 1362. V. *Procès-verbal de délivrance à J. Chandos des places de France abandonnées par le traité de Brétigny.* (Abel Bardonnet.) *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 1866, p. 152.

Hosted by Google

Un dragon ailé, bipède et cornu, rampe sur les trois côtés du blason royal, autour duquel est écrit :

S. REGIVM. APVD. LISIGNIANV (1). CONSTITVM (2).

Il nous semble difficile d'y voir autre chose qu'une représentation de la divinité protectrice de l'antique oppidum de Licinius, épouse du fondateur de la dynastie des Lusignans, *alors simple banshee des rois d'Angleterre,* et l'on comprendra que nous avions bien quelque raison de rapprocher la fée poitevine du dragon des cavernes.

2° C'est presque uniquement dans son état de *métamorphose partielle* que Mélusine a inspiré les peintres et les sculpteurs depuis le moyen âge jusqu'à nos jours (M. P. Chenavard la représentait encore sous cette forme en 1848 dans les cartons de la grandiose composition destinée à la décoration du Panthéon.)

Ce qu'était la pauvre fée lorsqu'elle subissait sa pénitence du samedi, Jehan d'Arras nous le dira encore : « et (Raymondin) vit Mélusine qui estoit en une moult grande cuve de mabbre jusques au nombril en signe de *femme, et peignoit ses cheveulx;* et du nombril en bas en signe de *la queue d'une serpente* grosse comme ung quaque à harenc... et estoit *brodée de couleur d'asur et d'argent* (3) ». Couldrette insiste encore davantage sur cette broderie d'azur et d'argent où les Lusignans voyaient l'origine des *burelles* de leur blason, et cependant les enlumineurs des manuscrits et de la première édition du roman n'hésitèrent point à donner une couleur uniforme à la queue de la *pauvre serpente.* Des taches arrondies analogues à celles qu'offre le tégument de certaines salamandres apparaissent même dans la Mélusine imprimée par Mathieu Husz à Lyon (vers 1480).

(1) Remarquons en passant que cette forme est très voisine de *Licinius.*

(2) Ce sceau en cuivre, découvert il y a une vingtaine d'années avec plusieurs autres *dans les latrines* d'un château du Berry, est passé de la collection B. Fillon dans celle de la Société de statistique des Deux-Sèvres.

(3) Jehan d'Arras, 331-32, 422.

Hosted by Google

Un attribut assez essentiel, le *peigne*, disparaît presque toujours dans ces premières images. Point n'était question encore du miroir que nous retrouverons un peu plus tard aux mains de la fée. Un peigne suffisait à la toilette des mermaids bretonnes, n'avaient-elles pas pour se mirer le cristal des eaux comme Vénus anadyomène.

3° A partir du XVI[e] siècle, Mélusine est quelquefois *anguipède*, ou pour mieux dire ses membres abdominaux prennent la forme de serpents enroulés l'un sur l'autre. Elle apparaît ainsi sur le frontispice des *généalogies de Fr. Estienne de Cypre* (1586), et souvent c'est sous cette forme qu'elle sert plus tard de support aux armoiries (1).

4° Nous avons vu la Mélusine de Luxembourg se changer en *poisson* quand elle est surprise par son époux. Le mythe de la fée étant devenu très complexe par suite d'apports successifs, il est rationnel que ses images offrent des attributs fort variables.

La queue de poisson n'apparaît cependant que sur un seul des manuscrits dont la description nous est parvenue (2). A Lusignan cette forme est peut-être aujourd'hui la plus universellement acceptée. Elle nous est offerte par l'un des célèbres gâteaux décrits par La Liborlière (3), et par l'enseigne du café Mélusin, cité par La Liborlière et Rondier (4); c'est celle enfin qu'a choisie le sculpteur Baujault dans le bas-relief du viaduc du chemin de fer, et M. Vaugeois la retrouve encore sur le manteau d'une cheminée transportée dans une ferme près de Saint-Sauvant (Deux-Sèvres).

La queue de *poisson* avec le miroir et le peigne fait de la fée un être assez analogue aux sirènes de nos églises et les fait

(1) Notamment à celles d'une prieure du couvent de Puyberland (commune de Saint-Genard, Deux-Sèvres), de la famille de Lezay-Lusignan.

On a signalé dans ces derniers temps des divinités fluviales anguipèdes.

(2) C'est le n° 12575 de la bibliothèque nationale.

(3) Belin de la Liborlière. *Rapport sur des gâteaux d'une forme particulière, etc.* Société des Antiquaires de l'ouest. *Bulletins*, 2[e] trim. 1840. V. aussi 1[re] partie, chap. IV *in fine*.

(4) *Historique des mines de Melle*, p. 65.

Hosted by Google

parfois sans raison prendre pour des Mélusines (1). La *fée poisson* nous semble plus directement en rapport avec l'élément liquide, c'est une sœur des ondines allemandes aussi bien que des mermaids bretonnes, la forme ophique, les ailes de chauve-souris, le dragon en un mot rappelle plutôt la divinité des cavernes et des souterrains, la fée autochtone, la *mère,* le *genius loci.*

Il nous reste à parler des transformations d'un dernier accessoire avant d'aborder la description de la Mélusine allemande.

La *cuve de marbre* où Mélusine accomplit sa pénitence se change en une *cuve de bois* — on a souvent dit un *baquet* — sur le frontispice des *Généalogies* de Frère Estienne de Cypre, et ce *baquet* apparaît encore sur le cimier de Charles de Saint-Gelais de Lusignan du Puy-Jourdain, sgr de Saint-Gelais, Cherveux et du Coudrai-Salbart dans la dernière moitié du XVII[e] siècle dont nous reproduisons le sceau au n° 2 de la planche. Deux serpentes avec peignes et miroirs y servent de supports au blason (2). Ce cimier et ces supports réapparaissent dans une foule d'autres armoiries, La Liborlière et Rondier ont en outre signalé le baquet sur l'enseigne du café Merlusin. Nous le retrouvons encore aujourd'hui sur le cachet des pots de la moutarde dite de la *Mélusine* fabriquée à Lusignan.

Mélusine se montre sans autre attribut caractéristique que sa queue sur le plus populaire des gâteaux décrits par M. de La Liborlière, fabriqué encore aujourd'hui sur plusieurs points du Poitou (3). Nous en donnons deux représentations : l'une

(1) M. Léon Dumuys a bien voulu m'adresser le dessin d'une *sirène,* relevé sur un cul de lampe de l'ancien hôtel de ville d'Orléans. Plusieurs sont figurées dans l'abécédaire de M. de Caumont, on les a parfois représentées plongées dans l'eau, notamment sur l'un des chapiteaux de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et sur un autre de l'église de Cunault (Maine-et-Loire). Nous citerons près de Niort la sirène de l'église de Prahecq et celle de l'église de Sciecq.

(2) Ce sceau aussi en cuivre appartient depuis longtemps à la Société de statistique des Deux-Sèvres. Sur un vitrail de la collection Bonsergent conservée au musée de Poitiers, l'une des serpentes tient le peigne, et le miroir est tenu par l'autre, telles elles se montrent encore sur un cachet des Saint-Georges de Vérac (XVIII[e] siècle).

(3) V. la description de ces gâteaux, 1[re] partie, à la fin du chap. IV.

Hosted by Google

reproduit la figure donnée par M. de La Liborlière, l'autre offre l'image d'un spécimen fourni par un brioleur de Champdeniers (fig. 3 et 4).

On ne saurait nier l'antique fabrication de ces gâteaux dont Nodot parle dès 1698.

5° Notre figure 5 est consacrée à la médaille de cuivre offrant à la fois l'image de Geoffroy la grand'dent et celle de la Mélusine allemande (de Staufenberg) dont la Société polymathique du Morbihan a bien voulu autoriser la reproduction. Nous avons déjà décrit longuement l'obvers et sa légende consacrées à Geoffroy (1), avant de parler du revers, il nous semble indispensable de rappeler en quelques mots les principaux traits de la Mélusine de Staufenberg.

Ce monstre plus changeant encore que notre fée poitevine se présente une première fois à Sebald avec une *queue de serpent* et des bras en forme d'entonnoirs ou de *ventouses*, plus tard le buste, jusque-là plein de grâce, apparaît avec d'énormes ailes de chauve-souris et la queue de serpent elle-même devient celle d'un dragon furieux, une dernière fois enfin il ne reste plus rien de la femme, la figure dont la beauté avait frappé le chevalier est remplacée par une odieuse tête de crapaud (2).

Le graveur (3) a représenté la fée telle qu'elle apparut le premier jour à Sebald, *c'est-à-dire sous sa forme habituelle.* La tête vue de profil est ornée d'une longue chevelure relevée sur les épaules, un collier portant un médaillon ovale descend sur le buste qui dissimule en partie les replis de la croupe serpentine, les bras terminés en ventouses s'étalent sur les côtés.

C'est en un mot un véritable monstre marin, une sorte de *pieuvre* divinisée (4).

(1) 1re partie, chap. v *in fine*.

(2) Babinet. *Mélusine, Geoffroy, etc.*, 57-58.

(3) La médaille est traitée au burin et présumée du xve siècle. Elle nous a été signalée par notre ami J. Revelière, alors receveur de l'enregistrement à Vannes.

(4) Sur l'autre face se voit, comme nous l'avons déjà dit, le buste de Geoffroy, accompagné de ces mots : *Godefrid's de Lusignem*, en légende circulaire.

Hosted by Google

La médaille est percée d'un trou, ce qui permet de croire qu'on en avait fait une sorte d'amulette.

La réunion de deux types dont l'un appartient au Poitou (Geoffroy), et l'autre à l'Allemagne est due sans doute à la vulgarisation de la légende de Lusignan qui vint dès le XIII^e^ siècle se greffer sur la vieille tradition germanique par suite des alliances des ducs de Luxembourg avec les barons poitevins. Le monstre à ventouses qui hantait les bords de la Durbach, jusque-là sans doute anonyme, reçut le nom de la fée poitevine dont la forme véritable était inconnue en Allemagne, on lui donna même pour fils Geoffroy la grand'dent regardé comme le plus illustre descendant de la Mélusine de Lusignan. En un mot les deux divinités, distinctes à l'origine, finirent par se confondre.

Les grandes destinées des ducs de Luxembourg, *empereurs, rois de Bohême,* etc., ne furent sans doute pas étrangères à la diffusion de la légende poitevine. Mélusine passa bientôt pour avoir bâti la tour de Luxembourg tout aussi bien que le château de Lusignan (1). C'est pour n'avoir point tenu compte de l'antériorité de cette légende par rapport au roman de Jehan d'Arras que M. Babinet a été conduit à reporter jusqu'au XV^e^ siècle la formation d'un mythe allemand de Mélusine

Josse, *marquis de Moravie,* qui s'unit à Marie, duchesse de Bar, pour demander à Jean de Berry l'*Histoire de Mélusine,* était un Luxembourg, il connaissait déjà la légende que sa famille lui avait transmise, et la meilleure preuve qu'on en puisse donner c'est la demande elle-même.

Malheureusement au lieu d'une histoire il n'eut qu'un roman sous lequel les faits véritables sont le plus souvent impossibles à déterminer. Il est curieux d'y voir les Luxembourgs tenir rang au milieu des Lusignans les plus incontestables, tels que

(1) « Commune opinion des François et des Flamens et ceux de ladite comté même de Luxembourg est telle, dit frère Estienne, *Généalogies;* p. 100, v°, qu'ils affirment que Mélusine, comtesse de Lusignan, avoit édifié et basty une tour en la ville de Luxembourg, *où elle faisoit son exercice comme au château de Lusignan :* laquelle menoit grand bruit et faisoit des cris étranges quand il mourroit un mâle des Lusignans. »

Hosted by Google

les comtes de la Marche, les rois de l'Orient, etc. Au XVI^e^ siècle les deux familles passaient encore pour si étroitement unies que certains auteurs les croyaient issues l'une de l'autre sans s'entendre toutefois sur la question de priorité (1). Le roman de Jehan d'Arras se prononce en faveur des Lusignans quoique il semble que les deux maisons soient toujours restées très nettement distinctes.

II. — *Représentations diverses de Mélusine.*

1. A. — Journal *l'Indicateur de Fontenay-le-Comte,* du 19 mars 1874. *Archives historiques de Fontenay,* par M. Benjamin Fillon. (Extrait du livre de voyage de Joseph Delamure, médecin de Lyon, mai 1734) (2).

« . . . . . Vouvant lieu autrefois fortifié, avec les restes d'un château, dans la cour duquel se voit une fontaine décorée de femmes à corps de bêtes, qu'on dit dans le pays estre la représentation des *filles* de la Merlusine, la fée qui a bâti le château. »

C'est la seule mention qui nous soit parvenue de filles de Mélusine. Y a-t-il là une trace de légende perdue, ces singulières représentations ne sont-elles dues qu'à une fantaisie d'artiste sur laquelle serait venue plus tard se greffer une nouvelle tradition? Jehan d'Arras donne à Mélusine dix garçons et pas une seule fille. La tradition nouvelle serait certainement plus conforme aux lois de la nature que le roman.

B. — Journal *le Phare de la Loire* du 21 avril 1874. *Les bas reliefs de la rue de la Juiverie* (à Nantes), par M. D. M. (Dugast-Matifeux).

A la fin de l'article description de la fontaine monumentale du château de Vouvant.

(1) V. les *Généalogies* du frère Estienne de Cypre.

(2) Le manuscrit original de ce Livre-Journal appartenait en 1848 à M. Desperest, dessinateur à Paris.

Hosted by Google

Cette fontaine se composait d'un bassin en granit supporté par quatre figures de Mélusine en calcaire. Au-dessus de la cuve une autre Mélusine, tenant un miroir d'une main et un peigne de l'autre, lançait des filets d'eau par les seins. M. Dugast-Matifeux croit que cette curieuse composition avait été inspirée par l'une des gravures du songe de Poliphile (1). Elle ne pourrait dès lors être antérieure à la Renaissance.

Deux des Mélusines inférieures se voient encore à Vouvant dans le jardin de M. Félix Chaigneau, maire, à l'ancienne recette de la châtellenie. Le bassin est également conservé dans une maison voisine du château (2).

C. — Voir aussi B. Fillon. *Quelques mots sur le songe de Poliphile.* Paris, Quantin, 1879 (in fine).

2. — Jal. *Dictionnaire de biographie et d'histoire.* Paris, Plon, 1867. *Verbo* Navailles.

Le maréchal de Navailles mourut le 5 février 1684, *en son hôtel de Mélusine,* situé rue des Bons Enfants et très voisin du Palais-Royal. Sa veuve, Suzanne de Neuillant, comtesse de Parabère, le quitta ensuite pour aller rue de Grenelle-Saint-Germain. L'hôtel de Mélusine avait été habité auparavant par Boisrobert. Cette maison possédait une série de peintures représentant l'histoire de la fée (3).

3. — *Allgemeine zeitung* du 14 novembre 1849, supplément, p. 4945.

M. Léopold Pollack, peintre de Vienne, a exposé dans son atelier un tableau qui a excité l'admiration des amis des arts. Mélusine y est représentée seule : elle habite le lac où l'a confinée la malédiction de sa mère. Les ondes et les roseaux

(1) Folio 73 d'après M. Dugast-Matifeux. Il s'agit sans doute de l'édition de 1501, Venise, Alde Manuce. Dans la traduction de Beroalde, Paris, 1600, ce doit être la figure de la page 29-30, chap. VIII.

(2) Renseignement communiqué par M. Tom Arnauldet, bibliothécaire de la ville de Niort, ex-attaché au cabinet des estampes.

(3) Renseignement communiqué par M. Tom Arnauldet.

Hosted by Google

cachent à demi l'horrible queue de serpent qui termine son beau corps. Les yeux de la *belle Mélusine* semblent exprimer un secret pressentiment de l'avenir. La crainte et l'amour se sont emparés d'elle. (Pressac.)

4. — N° 5 du *Journal la Mélusine.* Paris, Viaut, 1877. *La légende de la belle Mélusine.* Collection de onze photographies d'après les peintures de Maurice de Schwind, peintre Viennois, mort en 1871, publiées chez Paul Neff, à Stuttgard.

Ces peintures, représentant aux termes de l'annonce les épisodes de la légende française, se rapportent en réalité à une tradition complètement différente si on en juge par la description de la 10e figure.

5. — Jérémie Babinet. *Mélusine, Geoffroy la grand'dent, Légendes poitevines.* Paris, Techener, 1847, broch. pet. in-4°. Frontispice représentant Mélusine en costume du commencement du XVe siècle, avec ailes de chauve-souris et queue trilobée s'envolant par la fenêtre du château de Mervent. Encadrement gothique d'assez mauvais goût. Au-dessus une arcature porte le blason des Lusignans, au-dessous le titre suivant: *Le Rouman de Mélusine de* 1387, nouvellement mis en lumière.

Une seconde gravure au commencement du roman de Geoffroy représente le héros à la grand'dent de dos et en buste, la tête tournée à gauche avec casque empennaché, cuirasse et manteau, signé du monogramme R. H. B. Au-dessous *Geoffroy la grand'dent* (Tête romantique).

Un bois non signé, placé dans le texte, p. 82, reproduit la tête de Geoffroy avec chaperon et plume trouvée à Maillezais, dont il existe une seconde représentation dans *l'histoire de Maillezais*, de Charles Arnauld. Paris, Dumoulin, 1840. Cette tête est conservée au musée de Niort (1).

6. — Nodot. *Histoire de Mélusine.* Edition de 1698 et de 1700, et réédition niortaise de 1876, frontispice représentant

(1) Ces gravures paraissent avoir inspiré le sculpteur Baujault dans la décoration de la façade intérieure de la gare de Lusignan.

Hosted by Google

Mélusine avec sa queue de serpent prenant son bain dans la cuve de marbre, bassin reposant sur trois consoles à griffes et orné de têtes de lion portant des anneaux (1). La fée se peigne de la main droite, la gauche n'a pas de miroir, par la fenêtre on voit la ville et le château de Lusignan près duquel vole un dragon. On lit au-dessous :

Desinit in colubrum mulier formosa superne.

La scène de la cuve de marbre est encore reproduite sur la couverture inférieure de l'*Almanach des foires et marchés des Deux-Sèvres.* Niort, Robin, 1839.

7. — Alfred Delvau. *Collection des romans de chevalerie.* Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869, t. III, gravure représentant Mélusine s'ébattant *en plein air* dans une vaste piscine avec son peigne et son miroir. La figure de Raymondin apparaît derrière la porte de fer. Dans ce dessin fantaisiste la queue de la fée se termine par une double nageoire.

8. — Laisnel de la Salle. *Croyances et légendes du centre de la France.* Paris, Chaix, 1875. Mention d'une grande et belle statue de cuivre doré représentant Mélusine, que l'on voyait encore à la fin du XVIII^e^ siècle sur la lanterne de la plus haute des tours de Châteaumeillant. L'auteur la croit du milieu du XVII^e^ siècle. T. I, 122-123 (2).

9. — Plusieurs marques d'imprimeurs semblent offrir l'image de Mélusine.

La plus gracieuse est peut-être celle de Constantin Fradin sur l'*Arisméthique* d'Estienne de la Roche. Lyon, 1520. Un écu aux initiales de l'imprimeur est retenu à un arbre et porté par une serpente et un chevalier armé de toutes pièces, entre lesquels jaillit une fontaine dans un bassin hexagone, un encadrement architectural renaissance entoure la composition.

(1) Style du XVII^e^ siècle.

(2) Marie de Saint-Gelais-Lusignan, épouse de Jehan de Fradet, sgr de Châteaumeillant, vivait vers le milieu du XVII^e^ siècle. L'auteur lui attribue sans preuves certaines l'érection de cette statue.

Hosted by Google

Le grand Thérence, en françois, imprimé pour Guill. Le Bret, Paris, 1539, offre encore deux serpentes sur la marque du libraire. Elles accostent un écu aux initiales de l'imprimeur, attaché aux branches d'un arbre, l'une d'elles porte un miroir.

C'est enfin une femme à *queue de poisson*, se peignant de la main droite et soutenant de l'autre une ancre marine accostée des lettres R. M., qui apparaît sur celle de Robinet Mace de Rouen, dans le *Doctrinal des nouveaux mariés*, petit in-folio gothique s. l. n. d.

10. — André Thevet. *Les vrays pourtraicts et vies des hommes illustres.* Paris, veuve J. Kervert et Guill. Chaudière, 1584, p. 239.

L'auteur *dit avoir vu* la statue de Geoffroy la grand'dent du château de Lusignan, et même si on l'en croit le *pourtraict* qu'il donne en serait la reproduction exacte.

« Plusieurs qui verront le pourtraict qu'icy je représente (tel que je l'ay prins à la face du château de Lusignan *où il estoit eslevé entre les deux grosses tours, avec celuy de Rémond et de Mellusine*) de prime face diront que ce que nous prétendons proposer présentement n'est que risée ou portion des bourdes qui ont assez impudemment esté couchées dans le romans de Mellusine. »

Dans la suite de l'article, si Thevet évite *les bourdes* de Jehan d'Arras, il reproduit fidèlement celles de Jehan de la Haye, ce qui ne vaut guère mieux. Reste la statue de Geoffroy qui a une grande importance, *car elle appartient sûrement à la Renaissance* et ne peut dès lors avoir été faite du temps des Lusignans, dont le domaine fut réuni à la couronne dès 1308.

La présence de cette statue deviendrait dès lors beaucoup plus facile à expliquer.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que le *pourtraict* de Thevet n'ait inspiré l'artiste qui dessina la prétendue *tête romantique* de la brochure de J. Babinet (V. n° 5). Dans ces deux gravures, le chevalier est vu de dos, la tête tournée, mais tandis que le profil est à la gauche de Geoffroy dans Thevet, il

Hosted by Google

est tourné à droite dans le dessin *romantique*, par suite du changement de pose la canine *inférieure* légendaire passe de droite (Thevet) à gauche. Enfin tandis que nous n'avons plus qu'un buste en 1847, le recueil de 1584 représente le guerrier à mi-corps revêtu d'une brigantine avec hausse-col par dessus la jaque de maille. Une cotte d'armes est ajustée au-dessus de la brigantine, le bras droit tient une épée renversée et une rondache, l'autre est relevée sur la hanche. Ce qui rend la copie évidente ce sont les plumes du panache et surtout les volutes qui terminent la visière du casque.

Thevet cite une autre statue de Geoffroy au palais royal de Nicosie (Chypre).

Le frère Etienne dit que le château de Lusignan ne fut détruit qu'en 1577, Brantôme, sans doute mieux informé, croit que sa démolition remonte à 1575.

Musique.

1. — La touchante légende de Mélusine n'a pas seulement inspiré les poètes et les romanciers, les peintres et les sculpteurs, la musique s'en est aussi emparée. Mendelshon Bartholdy a écrit la partition d'un opéra dont Conrad Kreutzer avait fourni le livret. (Pressac.)

2. — *La Magicienne,* opéra français, musique de Halévy, paroles de M. de Saint-Georges.

Hosted by Google

Hosted by Google

ADDITIONS

Ce qu'on sait souffre toujours de ce qu'on ne sait pas.

Mme DUPIN.

I.

Fragments manuscrits d'un roman de chevalerie (par M. Rosenzweig.)

(Bulletins de la Société polymathique du Morbihan, 1er semestre 1871.)

Les deux fragments, recueillis sur la *couverture* en parchemin d'un registre du XVIIe siècle de la commune de Moustoir-Remungol, appartiennent indubitablement au XIVe; M. Rosenzweig a même reconnu qu'ils ont été écrits *antérieurement* à 1387, date à laquelle Jehan d'Arras commença la rédaction de sa Mélusine (1).

Il n'en est que plus intéressant de constater que ces fragments sont à peu près intégralement reproduits dans l'édition de 1854 du roman de Jehan d'Arras (2).

Premier fragment: de la p. 297, 2e alinéa, 4e ligne à la p. 299, 2e alinéa, 11e ligne. Le texte est identique et sans interpolations, à cela près que le fils de Vrian, roi de Chypre, et

(1) Nous avions pris la liberté d'exposer à M. Rosenzweig, que Jehan d'Arras — s'il s'agit du manuscrit original — ou plus vraisemblablement le copiste — s'il ne s'agit que d'une simple reproduction — pouvait être âgé lorsque fut écrit le manuscrit d'où les fragments sont extraits.

M. Rosenzweig a bien voulu nous répondre, à la date du 5 mars 1883 : « Je persiste à attribuer à l'écriture de ces fragments une date antérieure à 1387. » On comprendra toute l'importance de cette nouvelle affirmation du savant paléographe.

(2) *Bibliothèque Elzévirienne.* Paris, P. Jannet.

Hosted by Google

d'Hermine est nommé *Hervieu* (1) dans le fragment, et Henri dans l'imprimé.

Deuxième fragment : de la p. 326, 2e alinéa, 3e ligne, à la p. 327, fin du 1er alinéa. La reproduction n'est pas moins fidèle, mais il est à observer que le dernier alinéa du second fragment *n'existe pas* dans l'édition de 1854. Il a trait au retour des trois frères (2) en Arménie, d'où Urien (ou Vrian) et Geoffroy se rendent à Rhodes chez le grand-maître. Il est question pour la première fois d'un fils de Guion, roi d'Arménie et de Florie, nommé *Rémonnet*, « qui povait avoir environ iiij ans. » D'ailleurs la version imprimée ramène trop brusquement Geoffroy de Jérusalem à la Rochelle pour que l'omission de ce passage soit contestable.

Aucun des manuscrits du roman de Mélusine qui nous ont été signalés ne remonte au XIVe siècle, aussi est-il de ce seul chef fort regrettable que la découverte de M. Rosenzweig se réduise à ces deux fragments.

Leur antériorité à 1387 est d'une importance extrême, car personne n'a contesté la date assignée par Jehan d'Arras au commencement de la rédaction de son roman. Nous nous trouvons donc forcément en présence d'une version plus ancienne, et il faudra bien admettre que cette fois au moins le secrétaire du duc de Berry a suivi pas à pas un document préexistant, ce que nous avions cru reconnaître en diverses autres circonstances.

M. de Mas Latrie (3) n'admet pas non plus que le roman de Mélusine ait été composé de *toutes pièces* par Jehan d'Arras, comme l'a cru M. F. Herbet dans ces derniers temps (4). Il raconte la *légende* du mariage de Guy de Lusignan avec Sybille, telle qu'elle est donnée par Bernard le trésorier et par le manuscrit de Cangé « pour montrer comment les événe-

(1) Ce nom nous semble breton.

(2) Guyon, roi d'Arménie, Vrian, roi de Chypre, et Geoffroy la grand' dent.

(3) *Histoire de Chypre sous le règne des Lusignans*, t. II, 1re partie (Documents), p. 25, second alinéa.

(4) *Le roman de Mélusine*, in *Revue de l'Aunis*, 1869, 296-313.

Hosted by Google

ments d'Orient éloignés à peine d'un demi-siècle, s'altéraient déjà dans des chroniques sérieuses comme celles de Bernard le trésorier, ou dans les compositions historiques en apparence, comme celles du manuscrit de Cangé, *d'où allaient naître bientôt les fabuleuses légendes de Mélusine.* »

Nous avons fait remarquer au chapitre consacré à Geoffroy la grand'dent (1) et à l'occasion des Lusignans de Bretagne (2), qu'un temps tout aussi court avait suffi pour que la légende se substituât au fait historique. Ces altérations nous semblent l'œuvre des troubadours bien plus encore que des chroniqueurs.

II.

Josse, marquis de Moravie.

Nous nous étions demandé (3) quel pouvait bien être le marquis de *Moraine* qui joignit ses instances à celles de Marie, duchesse de Bar et marquise de Pont, près de Jehan de Berry pour qu'il fît rédiger l'histoire de Mélusine (4).

Il s'agit de Josse, marquis de *Moravie,* et tout s'explique par une simple faute d'impression.

Ledit Josse était fils de Jean-Henri de Luxembourg, aussi marquis de Moravie, frère de Bonne de Luxembourg, femme de Jean II, roi de France, père et mère de Jean de Berry et de Marie, épouse de Robert, duc de Bar. La qualité de cousin-germain donnée à Josse par Jehan d'Arras par rapport à Jehan de Berry et à Marie de Bar, rend cette détermination absolument certaine.

Josse mourut en 1411 après avoir été pendant quelques mois empereur des Romains. Il avait vendu à Louis d'Orléans,

(1) 1re partie, chap. v.
(2) 2e partie, chap. i.
(3) 1re partie, chap. ii, § i.
(4) Jehan d'Arras. Edition de 1854, p. 421.

Hosted by Google

frère de Charles VI, le duché de Luxembourg qu'il avait eu lui-même par achat.

Nous avons vu les Luxembourg s'allier aux Lusignans dès le commencement du XIII^e^ siècle. Ainsi s'explique la demande du futur empereur désireux de connaître l'histoire de sa légendaire aïeule. Seuls entre tous les alliés de la glorieuse famille des barons poitevins, les Luxembourg ont une chronique spéciale dans le livre des Lusignans. Au XVI^e^ siècle, nous dit le frère Estienne, on regardait les deux familles comme étroitement unies à l'origine et procédant directement l'une de l'autre, sans savoir à qui donner la priorité. Il est probable cependant que les Luxembourg durent surtout à leur illustre destinée le rang privilégié qui leur fut assigné dans la légende héroïque des enfants de la fée.

III. — Guillaume de Machaut troubadour de Pierre le Grand, roi de Chypre.

M. Ap. Briquet avait relevé, sans en déterminer l'auteur, dans la *bibliothèque prototypographique des enfants du roi Jean,* sous le n° 1265 : « *un livre en papier couvert de parchemin escrit à deux coulombes en rime de Pierre de Lusignem, roy de Cyppre, etc.* » Tout nous porte à croire qu'il s'agit du poème de *douze mille vers* de Guillaume de Machaut sur les exploits de Pierre le Grand, roi de Jérusalem et de Chypre (1), intitulé la *prise d'Alexandrie.* Guillaume de Machaut est le seul troubadour des rois de Chypre dont les œuvres nous soient parvenues (2), il n'acheva son poème qu'après l'assassinat de son maître survenu en 1369, trente ans à peine avant que Couldrette ne composât sa *Mélusine.*

Guillaume de Machaut accompagna sans doute le roi de

(1) Pierre I^er^, assassiné en 1369, qui succéda à Hugues IV en 1360.

(2) Bibliothèque nationale. Manuscrit, ancien fonds français, 7609 ; La Vallière, 25 ; supplément français, 43.

Hosted by Google

Chypre dans le long voyage quil fit en Europe pour y susciter une nouvelle croisade. Pierre Ier visita en 1364 le Poitou alors aux mains des Anglais (1).

Machaut est en outre l'auteur du *livre du Voir-dit* publié pour la première fois par Paulin Paris en 1875. Paris, Aubry.

N'est-il pas probable que bien d'autres ménestrels ont célébré les malheurs de Mélusine et les prouesses de ses fils ?

IV. — Légende slave.

D'après un chant slave (2), Dieu, pendant qu'il était occupé à créer le monde, parcourait l'espace portant dans ses mains un grand sac où étaient renfermées les collines et les montagnes qu'il semait çà et là sur la terre comme un laboureur sème le grain dans un champ. Or, comme il passait au-dessus du Montenegro, le sac vint à crever si bien que les montagnes tombèrent pêle-mêle sur le sol où elles prirent racine et formèrent la Tsernagora.

Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR (3).

V. — Mélusine et Madame de Maintenon au château de Saint-Gelais.

Il est tout naturel qu'on ait attribué à Mélusine le château de Saint-Gelais puisque les seigneurs qui le bâtirent se considéraient comme les puînés des Lusignans. Les Lezay, possesseurs du château voisin de Murçay, avaient la même prétention. Notons en passant que Madame de Maintenon, petite-fille de Suzanne de Lezay, épouse d'Agrippa d'Aubigné, pouvait donc se dire de la lignée de Mélusine et semblait avoir quelque droit à sa sollicitude.

Vers le milieu du XVIIe siècle des relations de bon voisinage,

(1) Froissart, livre I, chap. 132, 164; Mas-Latrie, II, 240.

(2) V. deuxième partie, chapitre 1er, § III.

(3) *La Bosnie et l'Herzégovine*, in *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1883.

Hosted by Google

sinon de parenté, existaient sans doute entre les Villette de Murçay et les seigneurs de Saint-Gelais; toujours est-il qu'on racontait, il y a une vingtaine d'années, que la future reine de France s'était réveillée en grand effroi, une nuit qu'elle était couchée à Saint-Gelais. Mélusine lui était apparue pour lui prédire ses malheurs et sa brillante destinée.

Mon ami Abel Bardonnet, beau-frère du propriétaire actuel du château de Saint-Gelais, hésite à croire à une tradition ancienne. Il pense que le récit pourrait bien avoir été imaginé par quelque adepte Niortais de l'école romantique.

Sub judice lis est.

Hosted by Google

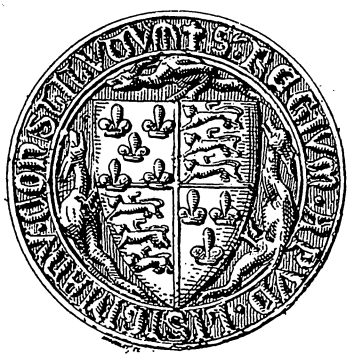

1

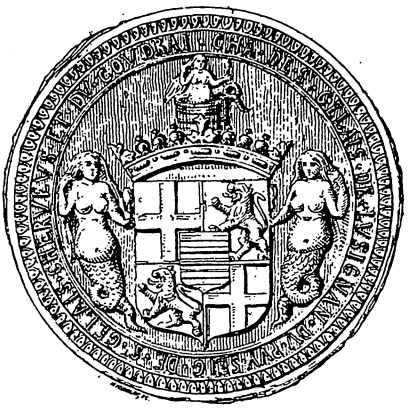

2

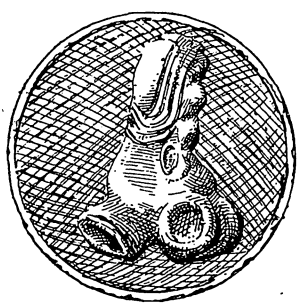

3

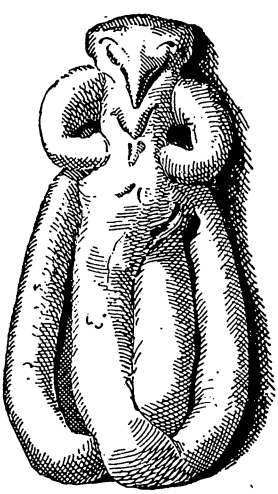

4

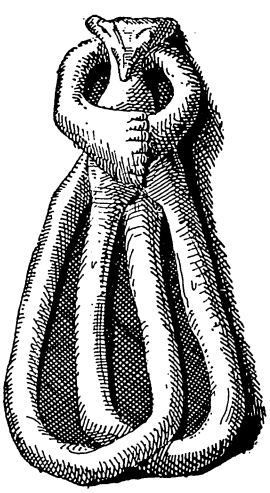

5

1. Sceau royal Anglais de Lusignan (1362-1372).

2. Sceau de Charles de Saint-Gelais de Lusignan du Puy Jourdain, seigneur de Saint-Gelais, Cherveux et du Coudrai Salbart (vers 1660).

3. Médaille de cuivre appartenant à la Société polymathique du Morbihan, portant d'un côté l'effigie de Geoffroy la Grand'dent, et de l'autre celle de la Melusine de Staufenberg (vers 1400). Grandeur de l'original.

4. Gâteau merlusin fabriqué à Lusignan, d'après le dessin de M. de la Liborlière (1840).

5. Gâteau fabriqué à Champdeniers en 1883 (moitié de la grandeur).

Hosted by Google

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

Liste générale des Membres de la Société, pour 1882. . . . 1

BRIQUET (Apollin). — **Les établissements charitables de Niort.** 1
Introduction. 3
Chapitre Ier. — L'aumône dite du Bidon. 7
— II. — La Charité de la Blée. 9
— III. — L'aumônerie Saint-Georges-de-Beauchamp. 18
— IV. — L'aumônerie de Saint-Jacques. . . . 34
— V. — Aumôneries réunies. 38
— VI. — L'hôpital des frères de la Charité. . . . 45
Pièces justificatives. 54

DESAIVRE (Dr Léo). — **Le mythe de la mère Lusine.** . 81
Introduction. — *Les fées et les incubes.* 85
1re partie. — *Le livre des Lusignans.* 101
Chapitre Ier. — Origines de la légende de Mélusine. 103
— II. — Les précurseurs de Jehan d'Arras. . 108
— III. — Le roman de Mélusine. 123
— IV. — Après Jehan d'Arras. 138
— V. — Les enfants de Mélusine. — Geoffroy au grant dent. 147
2e partie. — *Le mythe de la mère Lusine.* 159
Chapitre Ier. — La fée. 161
— II. — La banshee. 181
— III. — La serpente. 195
— IV. — La déesse. 214

Hosted by Google

3e partie. — *Bibliographie.* 223
Chapitre Ier. — Manuscrits du roman de Jehan d'Arras et du poème de Couldrette. 225
— II. — Editions françaises du roman de Mélusine, du roman de Geoffroy la grand'dent et du poème de Couldrette. 244
— III. — Editions en langues étrangères. . . 257
— IV. — Auteurs cités, critiques, etc. . . 269
— V. — Iconographie. 282
Additions. 295

Saint-Maixent. — Impr. Reverse.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00842 2613
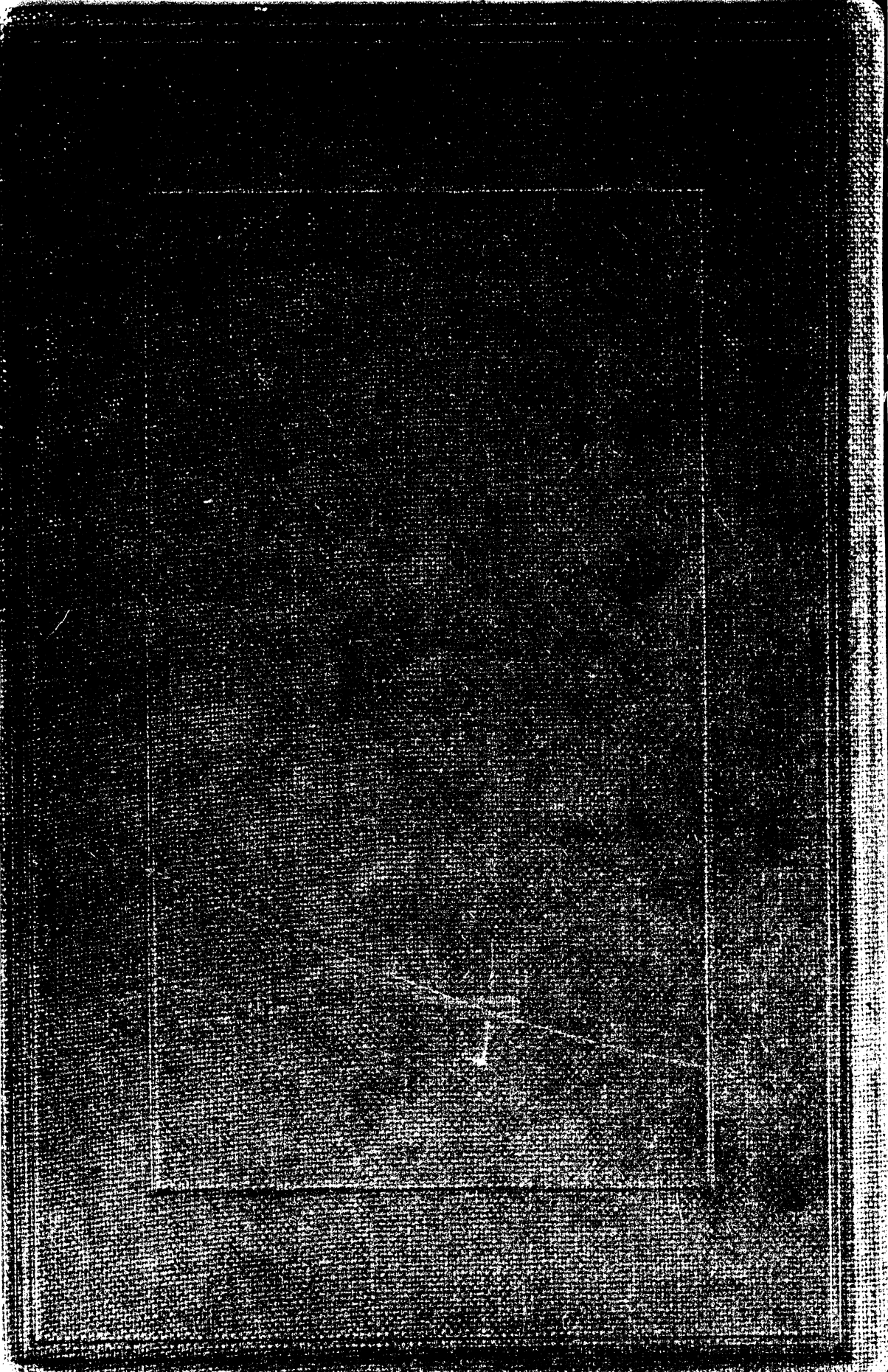
Hosted by Google